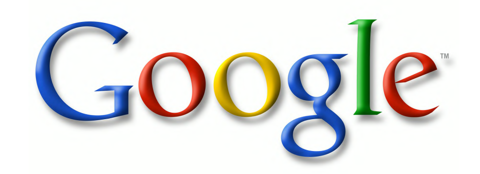
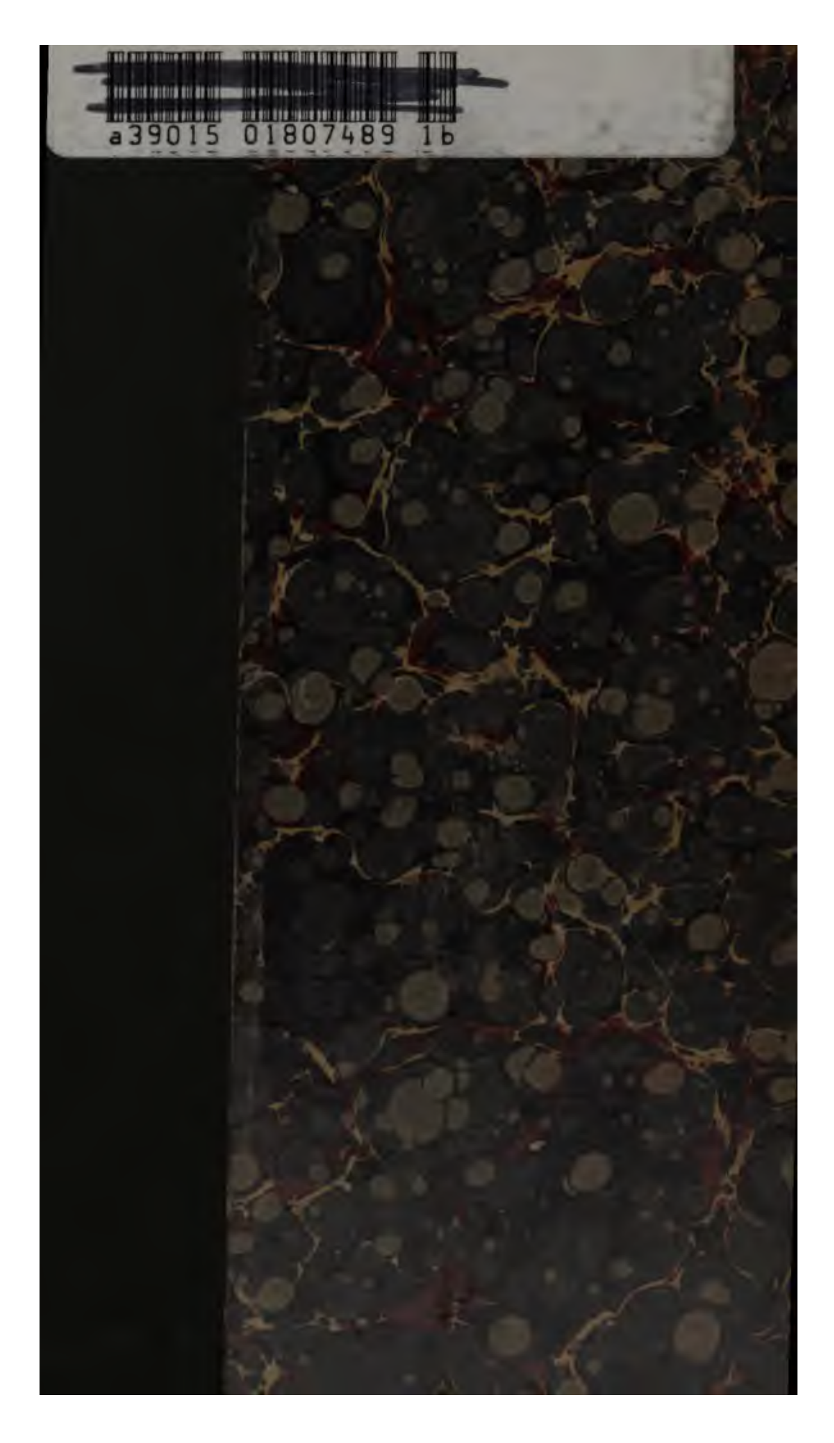

Google


a39015 01807489 1b

NOUVELLE

REVUE RÉTROSPECTIVE

IMPRIMERIE E. CAPIOMONT ET Cie



PARIS

57, RUE DE SEINE, 57

DIRECTEUR : PAUL COTTIN

Nouvelle Revue

RÉTROSPECTIVE

Deuxième Série

Cinquième semestre (Janvier-Juin 1902)

PARIS

AUX BUREAUX DE LA *NOUVELLE REVUE RÉTROSPECTIVE*

55, RUE DE RIVOLI, 55

1902

IMPRIMERIE E. CAPIOMONT ET Cie



PARIS

57, RUE DE SEINE, 57

MATIÈRES DU TOME XVI

**

INDEX

A Bingen, ce 28 Juillet 1792.

Je crois, mon cher **, que vous avez dû croire que je me gaussois de vous, cependant je vous parlois vrai, mais j'ai appris avec plaisir que Farcy vous a redressé (et il n'y auroit pas de mal, tant pour le grand *trochantere* (*sic*), que pour autre chose). D'après cela, je calcule que vous aurez pu reprendre les bains et les douches aujourd'hui (1), et, comme j'irai lundi à Mayence pour voir madame de Balbi, il vous seroit, à ce que je crois, *bozible* et à moi *drès acréaple* de vous ramener avec (2).

Nous avons fait, mercredi, un *bédid drac* auprès de Schönbornlust (3), qui valoit mieux que ceux de l'année dernière : ce n'étoit pourtant pas dans le même endroit, c'étoit au-dessus de Rübenach. Je n'ai rien vu de plus beau, mais surtout les régiments de Brunswick et de Thaden, infanterie, et celui de Bayreuth, dragons. De là, nous avons été dîner au château, et le comte de Cossé, qui est toujours poëte, vouloit faire une harangue à l'amphitryon, commençant par

Grand Roi, votre dîné ne vaut pas votre armée!

Nous avons été un train d'enfer en revenant,

---

(1) Le correspondant du prince était alors aux eaux de Wiesbaden.

(2) Allusion probable à la prononciation du baron de Flachslanden, l'un des conseillers du prince (Voir ci-dessous la note de la page 6).

(3) Le château de Schönbornlust, près Coblentz, prêté aux Princes par l'Electeur de Trêves, oncle de Monsieur.

car, sans nous arrêter du tout, nous n'avons mis que vingt heures, après avoir été baiser tous les petits roussets qui bordent le Rhin. La partie n'a duré que quatre ou cinq heures, et le comte d'Artois a perdu 49 fiches. Du reste, je me porte bien, nous partons mercredi et vogue la galère! Adieu, mon ami.

A Hamm, ce 1er Janvier 1793.

Je vous remercie de votre lettre, mon cher **, j'y ai bien reconnu votre bon cœur. Vous voulez m'inspirer une sécurité que vous n'éprouvez pas, même pour ma sœur, car vous n'ignorez pas qu'on lui fait un crime de ses diamans qu'elle ne nous a pourtant pas envoyés. Quant au baron (1), je ne prendrai pas de ses almanachs, il n'en sçait pas plus long que nous. Je ne puis pas me procurer les journaux de Paris, mais je sçais que M. Rœderer est le plus insigne fourbe qui existe; il est, par sa conduite dans l'affaire du 10 Aoust, une des principales causes du malheur de mon pauvre frère. Il est vrai que, quand Judas vit que Notre-Seigneur étoit condamné, il se repentit de l'avoir livré aux Juifs, mais vous sçavez que ce repentir tardif ne profita ni à son Maître, ni à lui. Mon âme souffre; je suis entre la crainte, malheureusement trop bien fondée, du plus grand des malheurs, et une foible espérance du plus grand des bonheurs, et je ne vois point de

(1) Le baron de Flachslanden.

milieu à cette terrible alternative. J'ai envoyé, l'autre jour, à d'Avaray le mot de l'énigme, il peut vous le donner s'il le veut. Pour vous, vous sçavez bien que vous me manquez toujours quand vous n'êtes pas là, mais vous n'avez que de trop bonnes raisons pour rester où vous êtes; je souhaite seulement que vous ayez de bonnes et promptes nouvelles de Didier et, en vérité, je le souhaite plus pour vous que pour moi.

Adieu, je vous embrasse de tout mon cœur.

A Hamm, ce 6 Janvier 1793.

Si vous vouliez, mon cher **, me demander un peu moins de pardons du plaisir que vous me faites en m'écrivant, je vous en serois très obligé.

Je vous aime, je suis malheureux, vous m'écrivez pour tâcher de me consoler, il n'y a pas besoin de préface; d'ailleurs elle est écrite sur le Rhin et tant que ce fleuve coulera et qu'on le descendra dans de petits bateaux, on y pourra lire ce dont j'ai bien promis de ne plus vous parler, mais non pas de ne plus vous écrire.

Il ne sera pas difficile à cette année d'être moins horrible que celle qui vient de finir. Elle commence cependant sous de funestes auspices, car je suis bien loin de concevoir encore des espérances. Je vous remercie des nouvelles que vous m'envoyez, j'ai reçu aussi des journaux qui contiennent des détails bien intéressans, mais bien déchirans.

Mes peines personnelles ne m'empêchent pas de sentir celles de mes amis; l'état de cette pauvre petite fille me touche vivement, je ne la connois pas, mais je connois sa mère et il est impossible de la connoître sans l'aimer : c'est le propre de la bonté.

Je remercie Contades de son souvenir.

Adieu, mon cher **, je vous embrasse de tout mon cœur.

S. d.

Je crois, mon cher **, que je ne me suis pas bien expliqué hier au soir; or, voici ce que c'est que mon voyage à Francfort : nous partirons lundi, de bon matin, pour aller dîner chez l'Electeur de Trèves, lequel, par parenthèse, ne mange avec personne, de sorte que nous ne serons que nous trois et que nos capitaines des Gardes mangeront à sa seconde table ou à l'auberge. De là, nous irons voir l'Empereur en particulier et, notre visite faite, nous reviendrons ici, d'où, par conséquent, nous ne découcherons pas. J'oubliois de vous dire qu'on nous a recommandé d'amener le moins de suite possible, ce qui nous a déterminés à ne prendre qu'une seule voiture et de là vous voyez la carrossée.

Actuellement, je vous dirai : 1° que je ne suis pas assez fou pour vouloir donner aucune espèce d'exclusion à mon premier gentilhomme de la Chambre et que je sçais fort bien que sa

place est toujours auprès de moi ; 2° que quant à votre personne, vous sçavez bien la comparaison de la Sainte Trinité. Je vous écris tout cela, parce que le vilain temps et votre cuisse ont élevé un mur de séparation entre nous, mais j'ai besoin de vous voir et de vous embrasser.

A Hamm, ce 29 Mai 1793.

Il faut premièrement, mon cher **, que je vous prie de retrancher votre préface. Voici comme il falloit la faire : « Vous m'aimez, je vous aime, vous serez bien aise de savoir de mes nouvelles et je suis sûr de sçavoir votre marche à temps ».

Je suis fâché que vous souffriez, mais je n'en suis ni surpris, ni inquiet; cependant je dois vous dire que Desvergnes a été étonné que vous eussiez déjà pris un bain, il auroit voulu que vous eussiez attendu de n'avoir plus du tout de fièvre. Vous ne me dites point si vous avez déjà bu des eaux, c'est cependant une chose qui vous est tout aussi recommandée que le bain. Je sçais bien que c'est de la poison à avaler et que je ne suis pas là pour vous y déterminer, je vous prie cependant de faire tout comme si j'y étois.

Nous avons ici M. d'Egmont, je l'ai trouvé d'un changement à faire peur, mais Desvergnes en a été content et mon respect pour la médecine a fait taire mon opinion.

Le grand-maréchal (1) ne m'a pas encore sem-

(1) Sans doute le maréchal de Castries, qui, avec le baron de

blé bien convaincu de la nécessité d'écrire au général Gambille, mais nous avons ri tous les deux de tout notre cœur de son triplicata, sans cependant vous envier aucunement le bonheur d'en avoir joui. Mais ce qui nous a bien plus fait rire, c'est la Correspondance des émigrés : d'Avaray vous mandera sûrement le parti que nous en avons tiré et le succès prodigieux que nous avons obtenu.

D'Avaray est bien; cependant il a été encore bien pauvre, comme il dit, par le froid de Dimanche, mais depuis que le temps s'est un peu réchauffé, il est mieux et j'en suis plus content. Nous avons été hier nous promener à Voss, c'est un fort joli endroit.

Le comte de Cossé a perdu, l'autre jour, trois matadors quatrièmes et trois Rois, en noir, sans avoir eu le temps de faire seulement une faute. En revanche, voici le coup que j'ai gagné hier, à la vérité en premier : Manille, Basto, Ponte et valet en carreau, Roi, Dame, Valet et six en cœur, six de pique.

Le nid de linots a été mangé par un chat ou par la belette, celui des rossignols va fort bien.

Flachslanden, le duc de la Vauguyon, le duc de Saint-Priest, le marquis de Jaucourt et le comte d'Avaray, faisait partie du conseil du Roi à Vérone.

Sa petite cour comprenait, en outre, les comtes de Damas, de Cossé-Brissac, d'Hautefort, le chevalier de Montaignac, le bailli de Crussol, le duc de Gramont, le duc de Villequier, Cazalès, les évêqnes d'Arras et de Vence (V. *Les Bourbons et la Russie pendant la Révolution française*, par Ernest Daudet).

Voilà toutes les nouvelles de Hamm, elles ne sont pas si belles que les vôtres, mais elles sont plus sûres.

Adieu, mon cher **, je vous embrasse de tout mon cœur.

A Hamm, ce 21 Juin 1793.

Avant de répondre à votre lettre, mon cher **, il faut que je vous prie de remarquer la date de celle-cy, parce que, dans quelque position que je me trouve, ce jour-cy sera toujours le plus grand et le plus beau de mes jours (1). Je ne sçais pas bien si c'est parce que c'est le premier de ma reconnoissance ou parce que c'est le premier de ma liberté, mais je suis bien sûr qu'à l'un ou l'autre titre, il vous est également cher.

Je n'étois pas bien sûr que ce qui se passe ne vous feroit pas plaisir, mais il faut sçavoir s'armer de courage et quand le mauvais vent souffle, attendre le retour du bon. Prenez ce régime, mon ami, soignez votre santé, guérissez-vous, nous avons longtemps à souffrir et par conséquent nous avons besoin de nous soutenir les uns les autres. Ne vous découragez pas parce que vous n'éprouvez pas tout de suite tout le soulagement que vous aviez droit d'espérer de vos remèdes, le mal se fait vite et le bien ne s'opère que lentement.

(2) Le comte de Provence s'était enfui de Paris dans la nuit 20 au 21 juin 1791, grâce au dévouement du comte d'Avaray qui, depuis, était devenu son intime ami.

J'ai fait votre commission pour d'Avaray et j'ai été reçu à peu près comme un chien dans un jeu de quilles; il m'a dit qu'il vous avoit donné, il y a quelque temps, une commission et qu'il étoit fort scandalisé que vous n'ayez pas profité de l'occasion de Jolivet pour lui donner au moins quelque signe de vie sur ce sujet.

Votre bulletin est bien gentil, mais le curé de Saint-Paul a reçu hier une lettre du 15 qui est bien plus belle encore. Jusqu'à confirmation, je ferai comme cet ambassadeur à Rome.

Adieu, mon cher **, je vous le répète, soignez-vous; le 21 Juin 1791 m'a fait une avance de bonheur qui me met en état de soutenir toutes les contrariétés possibles, mais je n'ai pas le brin de philosophie contre les souffrances de mes amis.

Adieu, je vous embrasse de tout mon cœur.

A Hamm, ce 4 Juillet 1793.

Quiconque, mon cher **, a un peu étudié son calendrier, sçait qu'il y a des fêtes de plusieurs espèces et que la célébration des plus grandes n'empêche pas de célébrer celles qui, pour être moindres, n'en doivent pas moins être célébrées. D'après ce principe, vous ne serez pas surpris qu'après avoir fêté le 21 Juin, je vous propose aussi de fêter le 4 Juillet, en vous assurant bien que je le tiens aussi pour très digne de l'être: je me flatte que je n'ai pas besoin de vous donner de plus ample explication à ce sujet.

On dit que vous allez mieux, je le désire, mais dussé-je passer pour rabâcheur, je ne puis pas m'empêcher de vous prier, de nouveau, de faire une très sérieuse attention à votre santé. Quand on a passé trente ans, il ne faut plus rien négliger, c'est une vérité dure, mais ce n'en est pas moins une vérité, j'en fais l'expérience tous les jours, aussi je ne néglige plus rien et je viens, tout à l'heure, de me faire passer, en trois jours, un rhume qui m'aurait duré six semaines il y a quelques années, parce que je ne l'aurois pas ménagé. Du reste, rien de nouveau, le grand-maréchal a souffert des derniers froids, mais depuis que la chaleur est revenue, il est bien.
Adieu, mon cher **, je vous embrasse de tout mon cœur.

A Hamm, ce 12 Juillet 1793.

Je n'ai jamais exigé l'impossible, mon cher **, ainsi je n'ai ni prétendu, ni pu prétendre que vous célébrassiez le 21 Juin en faisant *noces*, je n'approuve pas trop non plus que vous ayez fait *festins*, car vous n'êtes pas trop en état de godailler de la sorte : ainsi, de tout cela, il n'y a que la musique qui me plaise, pourvu pourtant qu'il y ait eu beaucoup de morceaux d'*Œdipe à Colone*, et puis, pour les amateurs, des airs chromatiques, comme, par exemple, *Morbleu*, *Corbleu*, *Tubleu*, *Marion*, etc. Je suis bien aise que vous ayez pensé de votre côté, comme j'y pensois du mien, au 9 de ce mois, c'est aussi

une fort bonne fête que celle-là et vous étiez au véritable endroit pour la célébrer. Nous avons encore le 6, le 7 et le 17 de Septembre que je fêterai avec plaisir et que j'espère fêter avec vous, mais j'espère aussi que vous n'exigerez pas de moi de fêter le 27 du même mois : pouah ! il étoit amer comme je ne sçais pas quoi.

Je ne suis pas étonné que vous ayez été content du général Szbaray, ce n'est pas d'aujourd'hui que j'en ai entendu dire tout plein de bien et quand je n'en sçaurois pas, d'ailleurs, la douce proposition qu'il a faite à M. Camus de lui faire donner cent coups de bâton, m'auroit donné bonne opinion de lui.

Je vois avec plaisir, par le ton même de votre lettre, que votre santé va mieux : soignez la, je vous en prie, et gardez surtout l'amour du chaud.

Nous avons ici un homme admirable qui n'est point du tout curieux, il est sourd, point du tout bavard (il est muet), mais qui fait des portraits à la silhouette d'une façon étonnante : on dit que le mien est d'une ressemblance incroyable.

Adieu, mon cher **, je vous embrasse de tout mon cœur.

A Hamm, ce 19 juillet 1793.

Excès de bonté, phrase toute pure, mon cher **, et qui rentre dans ce que madame de Sévigné appelloit « la justice de croire » : rien n'est plus naturel que de me souvenir avec plaisir du

jour où quelqu'un que j'aime m'a donné une grande marque d'amitié. J'aime mieux la rencontre des beaux esprits, c'est une belle pensée *et tout à fait neuve.*

Il n'y a que votre bulletin qui dise que le Roi et la Reine se voyent encore quelques heures dans la journée, les autres n'en disent pas le mot, mais je me plais à croire que ces monstres ne sont pas assez inhumains pour ôter à ma pauvre sœur la seule consolation qui lui reste dans le monde. O 21 de Juin, 21 de Juin, pourquoi n'as-tu pas été le même pour tout le monde, ou plutôt pourquoi n'y a-t-il qu'un d'Avaray ?

Tout le reste de vos nouvelles est respectable par sa vieillesse et il manque précisément celles que j'aurois le plus désiré, c'est-à-dire celles de votre santé, j'espère pourtant qu'elle va bien. Mais vous sentez que, nous qui avons déjà battu Westermann à plattes coutures, nous avons peu de considération pour ce qui n'est pas cela.

Pour en revenir à votre santé, j'espère que la chaleur y aura fait du bien, je dois cependant vous dire qu'hier, avant une manière d'orage que nous avons eu, il faisoit si chaud que d'Avaray lui-même commençoit à trouver que c'étoit trop ; à la vérité, il est profès depuis longtemps et j'espère que la ferveur de novice vous aura soutenu.

Le faiseur de silhouettes a réussi au-delà de ce que l'imagination peut se figurer pour celles du comte d'Artois et de ses enfans, mais sur-

A Hamm, ce 17 7bre 1793.

Assurément, mon cher **, vous aimez bien à vous livrer aux espérances, je ne sçais si je dois vous trouver heureux ou malheureux. Vous concevez de l'espoir pour la Reine ! Vous ne recevez donc pas un seul papier de France? Je ne sçais ce que c'est que l'*Écho*, ni le *Bulletin* du Cher. Alleaume, mais je sçais que le *Moniteur*, le *Journal de la Montagne* et toutes les lettres qu'on reçoit sont effroyables. Lisez, si vous pouvez vous les procurer, les discours de Barère et de Billaud-Varennes dans la séance du 5 : s'ils ne vous font pas frémir, dites que j'ai tort.

Je ne sçais non plus d'où vous vient ce transport d'amour pour les Espagnols, j'espère bien qu'ils feront très bien, mais, en attendant, leur campagne ressemble à celle de Portugal en 1762. Leur escadre fait mieux, mais je doute fort que sans les Anglais, elle eût pris Toulon. Vous auriez dû, le 13, sçavoir quelque chose de positif sur le siège de Dunkerque, mais vous vivez dans un désert pour les nouvelles. Je n'en veux d'autres preuves que cette prétendue mission de Cochon et de Jean de Bry : l'accouplement seul d'un montagnard et d'un girondin suffiroit pour en démontrer la fausseté.

Vous me feriez donner au diable avec le peu de soin que vous prenez de votre santé. Il est bien question du vin que nous boirons cet hiver! Il faut d'abord ne pas vous tirer un coup de pistolet par la tête et c'est ce que vous ferez infail-

liblement si vous fermez votre vessicatoire. Desvergnes a failli tomber à la renverse quand je lui ai dit que vous en aviez le projet; quant à moi, je vois qu'il seroit absolument inutile de vous parler de la peine que votre mort (qui seroit, car il faut parler net, la conséquence nécessaire de votre inconduite) feroit à vos amis; je m'en vais vous présenter une seule réflexion. Vous aviez à peu près l'âge de Gustave, quand votre père est mort; croyez-vous que si c'eût été dans un temps de révolution, aussi bien que dans un temps calme, il vous seroit resté beaucoup de votre fortune?

C'est aujourd'hui le 17, jour où vous êtes revenu de Spa, il y a deux ans, jour, par conséquent, digne d'être marqué sur notre calendrier.

Adieu, mon cher **, si je vous aimois moins, je serois moins en colère contre vous; je vous embrasse pourtant de tout mon cœur.

A Vérone, ce 16 9bre 1794.

Vous aurez été surpris, mon cher **, de rester si longtemps sans avoir de nos nouvelles, mais c'est que les postes de Lundi et de Jeudi n'ont rien fourni du tout. Je n'ai, par conséquent, pas autre chose à vous mander, que d'attendre à Fuessen les nouvelles que je vous enverrai si nous en recevons. J'aurois bien des choses à vous dire, si vous ne m'aviez pas prié de n'en rien faire: je me tais donc, mais ce que ma plume

n'exprime pas, vous ne pouvez, du moins, empêcher mon cœur de le sentir bien vivement.

Adieu, mon cher **.

A Vérone, ce 18 9bre 1794.

La poste d'hier, mon cher **, n'a apporté que beaucoup d'incertitudes sur le moment du départ de Mme de B...; en conséquence, je vous prie, aussitôt la présente reçue, de vous mettre en route pour Francfort par la route ordinaire, à sçavoir Ulm, Stuttgart, Heidelberg et Darmstadt, si cette route est sûre, ce que je crois qu'elle est. Arrivé à Francfort, vous y verrez le comte de Romanzow, vous lui remettrez ma lettre et vous lui apprendrez ce que je ne fais que lui indiquer. Vous dépêcherez, sur le champ, du Breuil par Cassel et Munster jusqu'à La Haye s'il le faut, avec une de mes deux lettres, renfermée dans une à Mme de B... où vous lui exposerez votre commission, en ajoutant que vous vous êtes avancé jusqu'à Francfort dans l'espérance de la rencontrer, que vous n'avez pas voulu aller plus loin, crainte de faire un éclat qui pourrait rejaillir sur elle d'une manière fâcheuse; que votre instruction portant de vous replier au 1er Décembre, vous ne pouvez attendre plus longtemps et que vous prenez le parti de lui envoyer la lettre, etc.

Cela fait, vous resterez, en effet, à Francfort jusqu'au 1er Décembre, ensuite vous reviendrez, car je ne prétends pas vous faire passer votre

vie en Allemagne, c'est bien assez de la commission que je vous donne.

L'instruction de du Breuil portera de voyager vite, mais sans fracas, de revenir par la diligence pour éviter les frais, et de replier, en revenant, l'homme que vous aurez laissé de planton, soit à Fuessen, soit à Inspruck, soit à Briren, suivant le point que vous croirez le plus sûr.

Je vous envoye Thomas et un autre homme, ce dernier sera le planton dont je viens de parler. Vous le placerez comme je vous ai dit, où vous jugerez à propos, sans autre instruction que de rester là jusqu'à ce que du Breuil, ou vous-même, le releviez de sentinelle, et si Mme de B... passe dans l'intervalle, de lui remettre le paquet que vous lui remettrez à lui-même. Ce paquet renferme ma seconde lettre, avec une de vous, à peu près sur le canevas que je vous ai tracé.

Il pourroit se faire que Mme de B... eût déjà passé Francfort quand vous y arriverez, en prenant une autre route que la vôtre : alors vous reprendriez, sur le champ, la même route qu'elle et il y a tout à parier que vous la rejoindriez.

Thomas est destiné à vous servir en l'absence de du Breuil, car il est essentiel que ce soit ce dernier qui porte la lettre, afin que ce soit un courrier de vous et qu'il ne croye pas porter autre chose qu'une lettre de vous.

Adieu, mon cher **, vous sçavez si je vous aime.

A Vérone, ce 6 Aoust 1795.

Avez-vous oublié, mon cher **, ou croyez-vous que je puisse oublier le 4 Juillet et le 7 Septembre 1791, et tant d'autres jours moins marquans, mais non moins gravés dans mon cœur et dans ma mémoire? Soyez sûr que l'effort que j'ai fait en vous donnant la commission du 10 Novembre dernier, a été beaucoup moins pénible que celui qu'il m'a fallu pour consentir au parti très sage que vous avez pris de vous éloigner de moi. Je l'ai dit à d'Avaray lui-même qui a trouvé que j'avois raison; j'ai éprouvé à votre départ que lorsqu'un père qui a plusieurs enfans, en perd un, il perd son fils unique. Et vous me parlez de ne plus m'écrire? Croyez-vous que les Rois ne boivent, ni ne mangent, ni ne dorment? Hé bien moi, j'ai un besoin moral, plus impérieux peut être que tous les besoins physiques, c'est celui de sentir, d'aimer et d'être aimé. Dites moi de ne pas passer deux heures à vous écrire et vous me parlerez en véritable ami, mais ne me parlez pas de ne pas passer deux minutes à vous lire : si vous le pensez, c'est une exagération; si c'est un compliment, ils doivent être bannis entre nous.

Adieu, mon cher **, je vous aime et vous embrasse de tout mon cœur.

Louis.

A la comtesse **.

A Vérone, ce 26 Octobre 1795.

Je n'ai, en effet, point reçu, Madame, la lettre que vous aviez adressée à M. d'Avaray pour moi et je n'ai pas pu répondre plutôt à celle que vous m'avez écrite le 9 de ce mois. Je suis bien sûr de ce qu'il en a coûté à M. ** pour se séparer de moi, mais je puis vous assurer, et j'espère en être cru, qu'il ne m'a pas fallu un moindre effort pour y consentir. Je l'ai mis sur le chemin de la gloire, mon frère m'y a aidé, c'est tout ce que nous pouvions pour le moment, mais j'espère bien qu'un jour viendra où je pourrai lui donner des marques encore plus solides de mon amitié.

Je vous prie, Madame, de dire mille choses de ma part à M. votre père et à Mme votre mère, d'embrasser vos enfans pour moi et d'être persuadée que les sentiments que vous m'avez inspirés, ne finiront qu'avec ma vie.

LOUIS.

Au comte **.

A Vérone, ce 11 Avril 1796.

Je n'ai point troublé votre retraite, mon cher **, et j'ai respecté jusqu'à présent vos occupations conjugales : 1° parce qu'il étoit possible qu'une chose qui est déjà arrivée deux fois depuis le 29 Septembre 1759 (N.-S,) arrivât une troisième et qu'il auroit été grand dommage

que ce fût en pure perte ; 2° parce que je ne sçavois pas si je ne serois pas dans le cas d'avoir besoin de vous, que ce pouvoit être plutôt ou plutard et que, dans l'incertitude, il n'étoit pas juste de vous déranger pour n'avoir que l'alternative ou de passer votre vie sur le chemin d'ici à Constance, ou de faire le pied de grue ici. Actuellement, voilà le *Paron* (1) qui va arriver, il est clair que je n'aurai plus besoin d'un autre messager ; je suppose, d'après cela, que de votre côté vous prendrez un parti et je voudrois auparavant avoir la satisfaction de vous voir et de vous embrasser.

Hé ! il est fort peu vraisemblable qu'il y ait rien à faire, mais cela n'est pas impossible et je sçaurai bien ce qui en est avant votre arrivée : ainsi, venez !

Adieu, je vous aime et vous embrasse de tout mon cœur.

A Bareith, ce 28 Juillet 1796.

Oui, mon cher **, oui, je compte à jamais sur vous : votre billet a été à mon cœur, pardonnez le mot qui vous chagrine à un homme qui étoit presque hors de ce monde ; ami, oubliez-le ; François, souvenez-vous en. D'Avaray vous a écrit plus au long, je m'en rapporte à sa lettre. Adieu, je vous embrasse de tout mon cœur.

---

(1) Le baron de Flachslanden.

A Blankenburg, ce 5 Janvier 1797.

Votre lettre du 11 Novembre, mon cher **, n'a pas fait une bien grande diligence, puisque je ne l'ai reçue qu'avant hier, mais je ne regarde pas à la date des lettres qui ne sont que pour mon cœur, et s'il y en a dans ce cas là, ce sont assurément les vôtres.

Je ne puis rien vous dire sur le parti que les circonstances obligent Mme ** et ses parens de prendre, il y a des cas où on ne peut que prier pour le succès; tout ce que je puis vous dire, c'est que si jamais le cas y écheoit, je m'estimerois heureux de vendre le portrait que j'ai fait copier à Turin par Domenici, pour vous avoir du pain. Ceci n'est pas un vain compliment, c'est la vérité pure. Dieu qui voit tout, sçait si je vous aime.

Votre lettre du 13 à *notre* ami, m'a fait regretter l'Impératrice, plus encore que je ne la regrettois, mais chassons les pensées tristes! J'aime mieux me livrer à l'espoir que me présentent vos deux lettres du 11 : j'ai trouvé que vous y contiez assez joliment vos *petites raisons*.

Malgré votre partialité pour votre prince Louis (1), j'espère que vous avez donné quelques

(1) Probablement Louis de Narbonne qui, précisément alors, négociait sa soumission au Roi (Voir Léonce Pingaud, *Le président de Vezet*, dans la *Revue historique* de novembre 1882). On l'appelle ici *prince*, à cause des bruits répandus sur sa naissance.

regrets au mien, d'abord parce qu'après tout, *un Prince est un homme*, et puis ensuite parce que c'étoit un jeune homme fort intéressant sous tous les rapports et que vous sçavez bien que je me suis attaché à lui dès la première vue.

Les nouvelles de Blankenburg sont assez minces, elles se réduisent au départ du comte de Cossé qui est allé faire un tour dans son ménage, bien déterminé à ne faire aucune œconomie de luminaire : *gaudeant bene nati!* Mais, en revanche, je crois que le départ de mylord Malmesbury est une assez grande nouvelle et que vous serez désormais plus réservé dans vos jugemens sur les physionomies.

Adieu, mon cher **, je vous embrasse de tout mon cœur en comptant sur vos services pour la campagne prochaine, mais me promettant bien de ne pas souffrir que vous me les rendiez aussi cavalièrement.

A Blankenburg, ce 22 Mai 1797.

Vous faites, mon cher **, comme si vous demandiez une grâce au Roi; auriez-vous oublié que vous faites un plaisir à votre ami? Auriez-vous oublié la Trinité? J'étois prêt à m'affliger de voir notre T... aller là, mais je ne le suis plus quand je songe à ce qui m'en revient. D'Avaray nous arrangera tout cela pour le mieux, quand nous sçaurons où nous nous poserons, j'espère comme vous pour peu de temps, mais je n'en

puis pas répondre, car il y a diablement longtemps que nous restons partout des années en passant !

Adieu, mon cher **, je vous embrasse de tout mon cœur.

LOUIS.

A Blankenburg, ce 7 9bre 1797.

Je ne voulois pas vous répondre, mon cher **, parce que *le Roi et moi nous sommes très mécontens* de votre lettre, datée de Soleure et qui devroit l'être de la rue des Vieilles-Haudriettes, mais je ne sçais pas bouder. Qu'est-ce que c'est qu'une Cour, une tête auguste... des vœux...? Il ne vous manqueroit plus, comme dit Mme de Sévigné, que de donner dans la « justice de croire » ! Or, moi qui n'écris pas si bien, je vous dirai que si vous vous devez à votre famille, il faut rester en Suisse, mais que si cette famille n'a pas besoin de vous, vous vous devez à des amis qui sont dans la ville de Blankenburg, située dans les États de Brunswick, en Allemagne, dans le cercle de Basse-Saxe, par 28 degrés, 37′ de longitude orientale, à partir du méridien de l'Isle de Fer, et par 51 degrés, 47′ 55″ de latitude septentrionale (v. l'*Almanach de Gotha*). Adieu, mon ami.

(*A suivre*).

Documents relatifs à Mirabeau.

SOUVENIRS DE LEGRAIN, VALET DE CHAMBRE DE MIRABEAU (*Suite*).

Le voilà qu'il arrive. Ils s'embrassent bien. L'on mange un morceau, et l'on se dispose à partir pour aller aux Verrières suisses. Toujours six chevaux sur la voiture. L'on ne voyait autre chose que de la neige. Il me dit : « Dis au postillon qu'il laisse ici ton bidet. Nous le reprendrons en repassant, et tu monteras dans la voiture avec moi. Mon avocat restera à Pontarlier, et tu diras au postillon qu'il ne s'arrête pas en passant, qu'il aille le plus vite possible ! »

Je me dis à moi-même : « Ce que tout cela signifie ? Allons ! il faut aller jusqu'au bout ! » Nous voilà en route. Il me fait mettre devant lui, pour qu'on ne le voie pas. Étant dans le milieu du chemin, il voit un homme, me dit : « Crie donc vite au postillon qu'il arrête ! Voilà Bourrier ! — Ma foi, monsieur, l'on voit bien que la neige vous éblouit, car c'est un perruquier ! — Précisément ! f... ! Appelle-le donc ! » Il était passé. Je descends, je l'appelle. Les voilà qu'ils s'embrassent comme deux pauvres ! « Allons ! Tu vas venir avec nous aux Verrières suisses, et, tu y coucheras ! — Vous voyez bien, messieurs, que je ne le puis pas ! Ma femme serait trop inquiète de moi et penserait bien que je suis périt dans la neige ! — Eh bien ! l'on lui enverra lui dire qu'elle ne t'attende pas ! »

Les voilà qu'ils causent d'affaires. Tout cela m'étonne, et je vois que ce Bourrier était son perruquier. Il le coiffait au fort de Joux et à Pontarlier. Lui dit en riant: « Monsieur le b..., vous avez tout déposé contre moi pour me faire trancher la tête, mais vous allez réparer tout devant moi, et je vous arrangerai tout comme il faut! Ah! nous verrons cela! »

Je compte tout cela. Je me rappelle que l'oncle de notre avocat me dit, en partant, que nous allions en ambassade. Je me dis : « Voilà une belle ambassade! »

Nous voilà arrivés aux Verrières. C'est la première auberge en arrivant, à gauche. Je descends, ensuite Bourrier. La maîtresse le reconnaît. Bourrier lui dit: « Chère Lisette, voilà du nouveau! » Mon maître descend: « Ah! mon Dieu! Vous voilà, monsieur le comte! » Ils s'embrassent bien: « Allons! venez vous chauffer! »

L'on va vite, en attendant le souper, chercher une bonne bouteille de vin, et l'on dit au postillon de faire rafraîchir les chevaux, aussi que je le paye et s'en retourne. Le voilà qu'il cause comme il faut. Moi, je passe à la cuisine; j'avais besoin. Je dis : « Donnez-moi toujours une croûte de pain, en attendant, et une bouteille de vin, du bon! »

Cette Lisette était la dame de l'auberge et c'étoit chez elle que madame la marquise de Monnier était venue le rejoindre, où était le

rendez-vous pour partir ensemble en Hollande, où ils ont été arrêtés les deux.

Il dit à madame Lisette qu'il venait purger sa contumace, qu'il avait eu la tête tranchée en effigie, mais sûrement qu'il la remporterait: « O mon Dieu ! monsieur le comte, Dieu vous entende ! Je vous croyais bien mort. — Pas encore ! Je vais passer ici quelques jours, en attendant que mon avocat prépare les affaires à Pontarlier, et je vais retourner à Pontarlier dans quelques jours. Je serais bien resté, mais j'étais bien aise de vous voir pour nous concerter ensemble sur bien des choses. — Mais, monsieur le comte, ne risquez-vous pas ? J'ai entendu dire quand l'on était jugé par contumace, aussitôt que l'on attrape la personne, l'on le justicie tout de suite ! — Ma chère Lisette, ne crains rien ! Ils m'ont condamné d'avoir la tête tranchée. Ils ne le pouvaient pas ! Ils ont été au-delà de loi. Ils ont fait dire aux témoins ce qu'ils ont voulu. Il y a quarante-deux. Il faut qu'ils déposent avant moi, et tu verras comme je vais révoquer tout ce qu'ils ont dit, à commencer par monsieur mon perruquier que voilà, et vous, ma chère Lisette ! — Tant mieux, monsieur le comte ! — J'étais accusé de l'avoir enlevée. Tu sais bien qu'elle est venue me trouver ici ! — Oui monsieur, elle savait sûrement bien qu'elle vous trouverait ici. Vous la connaissiez bien, car vous avez couché ensemble, sans cérémonie. Vous étiez bien d'accord ! — Je ne l'ai pas enlevée de chez son mari ! — Vous aviez

Pontarlier pour prison, vous êtes sauvé de là et vous êtes venu ici! — Tu sais, après avoir passé huit jours ensemble, que je lui conseillai de rejoindre son mari; qu'elle m'a répondu qu'elle ne retournerait pas! Je ne pouvais pourtant pas décemment la chasser, surtout une si belle femme! — Enfin, monsieur, vous voulez retourner à Pontarlier? Si l'on vous prenait et que l'on vous mette en prison? — Je m'en sauve, car, du Roy, personne n'a le droit de me faire arrêter. Mon avocat est resté à Pontarlier, et après le faire connaître aux tribunaux et au marquis de Monnier, je retourne à Pontarlier et je me traduirai moi-même en prison, et l'on recommencera mon procès de nouveau et tu verras que je m'en retournerai avec ma tête et, ma chère Lisette, je viendrai te dire à revoir. — Ah! monsieur le comte, vous me remettez du baume dans le sang. Je sais bien que vous n'avez pas besoin d'avocat; vous êtes bien fait pour défendre votre cause! Voulez-vous bientôt souper? — Oui, Lisette, nous causerons après souper! »

Je sors; elle dit: « Je vais dire que l'on serve à souper! » Elle lui dit: « Monsieur le comte, c'est donc encore un avocat, ce monsieur-là, et qui vous défendra aussi? — C'est mon domestique. Il a raison, pendant que je serai en prison, il me servira bien au dehors. Il ne savait pas du tout mon affaire. Tu vois que le b..... s'en aperçoit bien vite! » L'on sert à souper avec le perruquier qui n'étoit pas un homme

ordinaire. Il dit : « Monsieur le comte, je vais souper avec votre domestique ! — Que dis-tu J... F... ? Quand j'étais à Pontarlier, je buvais, mangeais avec toi ! D'ailleurs, si mon domestique veut venir souper avec nous, il peut bien venir ! »

Je fais servir le souper; je dis au cuisinier : « Faites, s'il vous plaît, mettre mon couvert ! » Il me répond : « L'on l'a mis avec ces messieurs et le maître et maîtresse de la maison. — J'aime mieux manger seul ou avec vous, monsieur ! — Cela ne se peut : on m'a dit qu'il fallait souper tous ensemble aujourd'hui, mais demain nous mangerons ensemble, si cela vous fait plaisir ! »

L'on se met à table; nous soupâmes bien : « Tu ne manges pas, Legrain ? — Pardonnez, monsieur le comte, je mange à mon ordinaire ! » L'on se met à parler à peu près dans le genre ci-dessous : « Allons ! verse à boire ! — Volontiers, monsieur, je sais obéir, surtout quand je suis bien commandé. Pardon, monsieur le comte, si je vous interromps ! — Parle ! — Monsieur, quand je suis parti du Bignon, de la terre de monsieur votre père, l'oncle de votre avocat m'a dit que vous étiez nommé ambassadeur et que j'allais faire mon chemin avec vous : il paraît que cela soit possible en chemin, mais pas beaucoup en fortune, de la manière que je vois. Je serai comme Sancho ! — Bien obligé ! Tu me prends donc pour don Quichotte ! — Non, mon-

sieur le comte, car don Quichotte n'avait pas besoin d'être obligé de se rendre en prison pour conserver sa tête sur ses épaules. Monsieur le comte, quoiqu'il en soit, soyez sûr de moi. Ayez tort ou raison, je ne vous quitte pas que vous ne soyez débarrassé. — Je puis donc compter sur toi? — Oui, M. le comte, en service et probité; d'ailleurs, monsieur votre père m'a dit qu'il se reposait sur moi. Je lui ai donné ma parole, cela suffit. Nous vons nous reposer quelques jours ici, cela ne nous fera pas de mal! »

Nous parlons sur bien des choses assez semblables. Il dit, pendant que nous étions au dessert: « Ma Lisette, vous nous faites faire du café? — Oui, monsieur le comte! » Je lui dis: « Nous avons assez parlé ce soir, Dieu merci! Il faut boire un verre d'Arbois par dessus! — Tu penses bien! — Toujours, monsieur le comte! » Nous prenons ensuite café et liqueur. Je dis: « Monsieur le comte, je voudrais bien que vous soyez en prison ici avec madame la marquise de Monnier, attendu que vous avez fait une partie du crime que vous êtes accusé! — Ici, malheureusement, me répondit-il, cela n'est pas possible! »

Le perruquier était voisin de la prison, un homme très à son aise! Il dit à mon maître: « Je serai souvent avec vous, aussitôt mes pratiques faites. Je suis libre, d'ailleurs. Si je vous suis nécessaire, je prendrai un garçon de plus; votre domestique couchera à la maison. »

L'on s'arrange que le perruquier retournera le lendemain et qu'il reviendra nous chercher, aussitôt les affaires arrangées. Il était près d'une heure du matin quand nous sommes couchés. Au bout de deux ou trois jours, le perruquier vient nous chercher et nous partons pour Pontarlier. Arrivés à l'auberge du Lion d'or, chez monsieur Gloriot, homme respectable, le lendemain matin, mon maître demande du café au lait ou à la crême. La dame dit : « Monsieur le comte, je ne sais pas si l'on pourra trouver du lait ou de la crême ! — Comment, madame, dans un pays où il y a tant de bêtes à cornes, sans compter les maris, l'on ne peut trouver du lait ? — Ah ! monsieur le comte, ce n'est pas bien de dire cela ! — Madame, est-ce que M. Gloriot serait du nombre ? — Oh ! monsieur le comte, pour qui me prenez-vous ? — Madame, ne vous fâchez pas, je vous en prie, je ne pensais pas de vous manquer ! »

Enfin nous restons là deux ou trois jours, avant de se rendre en prison. A la vérité, cette prison était très malsaine, et la chambre de la geôle très incommode. Il n'y avait pas de chambre séparée ; cela n'était pas commode pour mon maître, attendu qu'il était dans le cas de voir beaucoup de monde. Le geôlier avait deux pièces, dont une où il couchait. Il avait beaucoup d'enfants, c'est-à-dire trois filles et trois garçons. Il avait deux demoiselles, une de dix-neuf ans, l'autre de dix-sept, assez gentilles,

surtout l'aînée. Je dis à moi-même : « Si elles sont pucelles, ce ne sera pas pour longtemps ! » Enfin, l'on s'arrange de son logement, il s'arrange de l'autre pour loger tous ensemble.

Il dit au père : « Vos demoiselles pourront bien travailler dans ma chambre, cela ne me dérangera pas ! » Il va se rendre le lendemain en prison pour commencer son procès. Je lui dis : « Vous ne serez pas trop bien logé, mais vous ne serez pas longtemps sans vous dédommager ! Il y a l'aînée des filles qui est gentille. Comme vous en avez débauché tant d'autres, cela n'ira pas loin ! — Sais-tu que j'ai diablement à travailler ? — Cela n'empêchera pas ! Le père a l'air d'un bon enfant, et la mère se saoule, ainsi vous voyez que sela ira tout seul ! »

Enfin, le voilà installé. Je prends un traiteur pour lui apporter son manger et à son avocat. Je mangeais le reste ou je le donnais au geôlier, ou quelquefois je le faisais dîner avec moi, et quelquefois ses demoiselles et nous deux l'avocat. Nous étions logés chez son perruquier qui avait deux chambres et deux lits. Du reste, il venait beaucoup de monde le voir de ses anciens amis, d'avocats et autres, et surtout le procureur du Roi qui s'était récusé dans son affaire. A part cela, toute la justice était acharnée contre lui, parce que M. le marquis de Monnier était président et le père de madame de Monnier était président aussi, et le marquis de Monnier était comme le seigneur de l'endroit.

Voilà que l'on se dispose; l'on fait assigner tous les témoins. Le jour dit, mon maître me dit : « Je vais m'habiller pour paraître devant mes juges. Tu me donneras mon habit de velours. » Ainsi de suite. Le voilà qu'il monte sans escorte, en arrivant salue M. Robelot, lieutenant criminel, qui avait instruit son procès, un brave homme. Il lui dit : « Monsieur, je viens reprendre ce procès infâme que l'on a fait contre moi. Vous voudrez bien m'interroger, et ensuitte nous entendrons les témoins. »

Le lieutenant criminel tremblait plus que mon maître. L'on entend quelques témoins; leur dit : « Mes amis, vous venez déposer contre moi; parlez avec la vérité et franchise! » Enfin il les retourne de manière qu'ils disent tous différemment de la première fois. M. de Mesmay, greffier, s'avise de vouloir faire quelque observation à quelqu'un. Mon maître lui dit : « Monsieur, je vous prie d'écrire exactement ce que le témoin dépose, voilà votre devoir, et je vous prie que cela n'arrive pas davantage! »

Il rentre, je fais servir le dîner, il se trouve trois à quatre, il passe l'après-midi. Je fais dîner les deux demoiselles avec moi et le père. La mère étoit un peu saoule. Je lui dis si elle voulait manger un morceau. Le père me dit : « Vous voyez bien, M. Legrain, qu'elle n'a besoin de rien! Elle n'a ni faim, ni soif! — Elle boira bien un verre de vin avec nous! — Vous voulez donc l'achever? — Elle dormira mieux! » Je fais ap-

porter du café pour la table de mon maître, sans oublier la note et liqueur: « Allons, quoique nous soyons en prison, il faut vivre tout de même! Allons, mademoiselle, une petite goutte de liqueur! Mademoiselle, quand il n'y a personne avec mon maître, il faut aller travailler auprès de lui! — Cela gênerait monsieur le comte! — Je vous réponds que non; il n'est pas fier! »

Sur le soir, la plus jeune des deux sort pour aller voir quelqu'un, dit à sa sœur: « Tu auras soin, si quelquefois mon père sort! — Sois tranquille! » Le monde sort en même temps de chez mon maître. Je lui dis: « Mademoiselle Babet reste seule avec vous; sa mère est là; elle dort joliment! J'ai achevé de la saouler, et moi je sortirai avec le père. Ainsi vous serez le maître de la position. Je vous en dis assez! » Je m'en vais avec le père; nous fons un tour dans la ville et, de là, nous vons prendre une bouteille de vin d'Arbois pour passer le temps, et nous revenons à la prison. La fille rentre en même tems que nous.

Comme il y avait déjà quelques jours que mon maître était en prison, il avait déjà embrassé Mlle Babet. Il me dit: « Te voilà! — Je suis été un peu de temps. Je présume que ma présence ne vous était pas nécessaire pour le moment! » J'ai tout de suite vu que les deux personnages s'étaient arrangés.

Je dis: « Je vais trouver le père Tabellon (le nom du père), quelquefois qu'il rentre dans la

chambre! » Je rentre dans la chambre; je dis au père : « Venez donc vous chauffer par ici, un moment! » L'on cause un peu. A l'heure du coucher, le père et Babet s'est retiré, et je lui dis : « Voulez-vous vous coucher? Vous devez en avoir besoin! Vous avez travaillé d'esprit et de corps! — Ah J... F..., tu crois cela? — Oh, non monsieur! Vous n'êtes pas capable de cela, je vous prends pour un autre! D'ailleurs quand l'on paraît devant son juge, le matin, l'on fait pénitence l'après midi! — Il faut que tu aies le diable dans le corps! — Je pense bien qu'il faudra l'avoir, surtout avec vous! — Tu recommanderas à Bourrier qu'il vienne me coiffer demain à bonne heure, et tu t'arrangeras pour me faire donner une tasse de café tous les matins. — Mon plan est déjà pris là dessus. — Comment? — Comme je ne serai sûrement pas toujours ici, je vais prier mademoiselle Babet de cette commission. Elle la fera avec plaisir! — Tu vas vite en besogne! — Et vous, monsieur, vous ne vous en acquittez pas mal! Ce sera à vous, monsieur, de la prier d'en faire deux, par honnêteté! Elle en prendra une avec vous; cela vous servira d'occasion pour lui donner le pousse-café! — Où diable trouves-tu tout cela? — Monsieur le comte, je suis été trois ans chez les moines et, de là, cinq à un abbé dont vous devez vous rappeler, quand je suis entré chez vous, que je vous ai montré son certificat. A propos, monsieur le comte, il faut que je vous rende compte d'une

drôle d'aventure d'un moine, presque comme celle que vous avez eue avec madame de Monnier : je demeurais, à Reims, à Saint Remi, chez les Bénédictins, dans ce temps là. Il y avait aussi Saint Nicaise où sont des Bénédictins également. Il y avait le procureur de Saint Nicaise qui avait la femme d'un marchand pour maîtresse, pendant un certain temps. Il paraît que le mari était consentant; en voilà la preuve : vous savez que les procureurs ont ordinairement la caisse en gouvernement. Il résout avec le mari et la femme d'aller s'établir en pays étranger. Ils vendent leur fonds de boutique, le procureur s'apprête, sous le prétexte d'un voyage, et effectivement l'on ne se doutait pas du voyage. Il prend cinquante mille écus, partent les trois pour Liège, il monte une boutique, le moine prend une perruque jusqu'à ce que ses cheveux soient repoussés. Il passait pour le maître et le mari pour le garçon de boutique. Cependant, les moines l'ont découvert établi à Liège et l'on l'a arrêté comme on vous a fait en Hollande et, de là, l'on l'a ramené à son couvent. L'on l'a fait enfermer et cela s'est passé sans bruit. Si vous aviez emmené M. de Monnier avec vous, vous auriez bien fait. Vous n'auriez pas été inculpé! C'est égal, cela ira bien; j'espère que mademoiselle Babet prendra soin de vous! Cela fera que vous ne vous ennuierez pas! Je m'en vais me coucher. Je viendrai demain à bonne heure; j'amènerai votre perruquier avec moi! »

Je trouve, en rentrant, l'avocat et le perruquier à causer ensemble; l'avocat me dit : « Monsieur le comte est-il couché? — Oui, monsieur, il y a de belles petites demoiselles à la prison; elles pourront désennuyer monsieur le comte. — Je le crois, et même peut être le lasser! »

Nous causâmes un peu; de là nous vons nous coucher. J'entre, le lendemain matin, à la prison. Je sonne. Tout le monde était encore couché. Le père vient m'ouvrir. Il me dit: « Monsieur le comte dort encore. Allons! fermez votre porte! — Allons prendre une goutte et nous reviendrons de suite! » J'entre dans sa chambre qui avait l'air d'une cave: « Est-ce toi, Legrain? — Oui, monsieur, levez-vous! Votre perruquier va venir vous coiffer! — Allons! me voilà! — Allons, mademoiselle Babet, le café est-il bientôt prêt? — Ça ne sera pas long! — J'ai oublié de vous dire que mon maître prenait son café en s'éveillant. Ce sera pour demain! »

Je dis à mon maître: « Vous avez bien dormi, sûrement! — Comme cela! — Je conçois, monsieur, vous avez quelqu'inquiétude, cela n'est rien, prenez patience! — Est-ce toi qui as sonné, il y a quelque temps? — Oui, monsieur. — Tu n'as donc pas rentré tout de suite? — Non, le père de mademoiselle Babet m'a dit que tout le monde dormait, ainsi que vous. Je lui ai fait prendre un petit verre d'eau de vie, et nous sommes rentrés de suite. Le matin, si vous vous

trouvez d'avoir besoin de mademoiselle, avec cela je lui ai dit que vous preniez ordinairement votre café ! Je viens à bonne heure, tout le monde dort et je l'amène avec moi ! Comme vous voyez, tout cela est bien prévu. Voilà bien tout en ordre. J'espère, tout ira bien ! A propos, aurez-vous encore quelqu'un à dîner avec vous? — Je ne sais pas trop ; d'ailleurs je commanderai toujours le dîner pour deux. Si il survient un troisième, cela passe tout de même. — Ce n'est pas tout. Il faut économiser. Il faut vivre, mais pas de superflu ! M. votre père m'a bien recommandé de ménager; il ne vous enverra pas toujours de l'argent quand vous en aurez besoin ! — Je trouverai de la ressource ici. Je vois bien que cela n'est pas près de finir. Il faut le temps qu'il s'ensuive ici et, après, au parlement à Besançon. Cela ne durera pas longtemps ! »

Enfin l'on continue d'entendre les témoins. Cela finit dans la quinzaine, et révoque tout ce qu'ils avaient dit dans la première procédure, et leur met un bout de phrase à tous, dont je ne puis me rappeler, seulement celle du perruquier, que sa déposition était tournée en poussière.

L'instruction finie, demande à être transféré dans la prison de Besançon, parce qu'il voulait plaider sa cause lui-même. Le parlement lui refuse. Ils ont jugé qu'il resterait en prison à Pontarlier jusqu'à la finition de son procès. Cela

a valu au pauvre Legrain plus de cent voyages, sans compter beaucoup d'autres en Suisse.

« Voilà que cela commence! Il faut aller demain à Besançon; il faut te munir d'un cheval. Tu porteras un paquet à M. l'avocat un tel. Tu rapporteras la réponse le plus tôt possible! » Il y a quinze lieues de poste. Je fais manger deux fois l'avoine à mon cheval. Vers une heure, je porte mon paquet à l'avocat. Je lui dis de me faire réponse le plus tôt possible. Il me dit qu'il fallait qu'il voie quelqu'un, que ce serait tout au plus tôt à cinq heures : « D'ailleurs, il fait nuit à six heures. Vous ne pourrez guère partir aujourd'hui, surtout par le temps qu'il fait! — Monsieur, le temps ne fait rien. Aussitôt prêt, aussitôt je repars! »

Je ne peux partir qu'à sept heures du soir. L'on ne voyait pas. L'on n'aurait pas mis un chien à la porte. Enfin je reconnais l'auberge que j'avais passée. J'arrive à la prison fait comme le diable. Je sonne; l'on est venu assez vite voir qui était à la porte : « C'est moi! — Qui vous? — Legrain! — Comment, c'est vous! — Vous en verrez bien d'autres! — Par un temps comme cela? — Il faut le prendre comme il vient! — Monsieur le comte ne vous attendait que demain! — Nous y sommes à demain, puisqu'il est deux heures! Mon maître dort-il? — Oui! — Il faut qu'il s'éveille, hâtez! »

« Te voilà déjà? — Je n'ai pu revenir plus tôt! — Je le crois bien, f...! Il ne pouvait pas

te donner la réponse plûs vite ! — C'est un plaisir de voyager de ce tems là, le monde ne vous embarrasse pas dans le chemin ! — Comme te voilà fait ! — Comme le temps ! » Je dis au concierge : « Faites-moi le plaisir de faire bon feu dans le poële de M. le comte, je vais remener mon cheval ; il n'a pas besoin de rester à la porte ! »

J'arrive chez son maître : « Voilà votre cheval, monsieur ! » C'est-à-dire il était encore couché. Il me dit : « Vous avez bien fait faire du chemin à mon cheval ! — En peu d'heures, monsieur, voyez qu'il est en état. J'ai la manière de savoir bien conduire un cheval et de lui donner ce qu'il faut avant moi. Il vous sera également payé deux jours. Vous ne lui donnerez pas d'avoine pour le présent. Il n'en a pas besoin, je vous assure. Ne lui donnez ni à manger ni à boire, il se reposera tranquillement. Je vous verrai quand il fera jour ! »

Je retourne à la prison, je trouve bon feu qui m'a fait bien plaisir. Mon maître me dit : « Tu as besoin de prendre quelque chose ! — J'ai plus besoin de me réchauffer, pour le moment, que d'autre chose. — Tu seras peut être obligé de retourner demain, dans deux heures. — Si vous voulez ! — Tu vas bien te réchauffer. Sitôt qu'il fera jour, tu iras chercher le procureur du Roi, et mon avocat. »

Je dors un peu près du poële, je me réchauffe et sèche en même temps. Mon maître se rendort aussi. Je m'éveille, j'aperçois la pointe du jour,

je dis que l'on m'ouvre la porte, et je vais avertir mon monde de venir de suite. Le voilà qu'il arrive. Il me dit : « Pourras-tu repartir vers midi pour Besançon ? — Aussitôt que vous serez prêt ; je m'en vais voir pour avoir un cheval chez le même, s'il veut bien m'en donner ! » Je vais chez la même personne où j'en avais eu un. Je lui dis : « Monsieur, il faut que je reparte pour Besançon, voulez-vous me donner votre cheval ou un autre ? Qu'il soit bon ! — C'est que vous leur faites faire du chemin ! — En peu d'heures, monsieur. Je suis sûr, sans avoir vu votre cheval, qu'il est aussi frais que quand vous me l'avez donné ! — Cela est vrai ! — Je crois que je coucherai peut être à Besançon, où je sortirai seulement des portes. Je ferai quelques lieues pour m'avancer pour demain. — Êtes vous bientôt prêt de partir ? — A midi. Envoyez le moi, je ne fais jamais attendre les chevaux à la porte ! »

Je reviens : « Me voilà ; arrangez-vous, je pars à midi précise, et je vais déjeuner ; cela me servira de dîner en même temps ! — Allons ! va, tout sera prêt quand tu reviendras. » Je reviens à l'heure. Je dis : « Monsieur, c'est-il prêt ? Mon cheval va arriver ! — Je n'ai plus qu'à cacheter ! Tu tâcheras d'avoir la réponse aujourd'hui, et tu tâcheras de partir demain, à bonne heure ! — C'est mon affaire, soyez tranquille, ne m'attendez jamais que je ne sois arrivé ; vos affaires ne seront jamais manquées par ma faute, c'est dit une fois pour toutes ! »

Je pars, j'arrive à cinq heures demie, je fais mettre mon cheval à l'écurie, je porte mon paquet bien vite et prie l'avocat de tâcher que je puisse avoir la réponse avant la fermeture des portes. Il me dit : « Je vais diligenter; si cela n'est pas prêt avant, ce ne sera pas de ma faute! » Je fais toujours tenir mon cheval prêt, je vais voir si ma réponse était prête : « Comme vous voyez, je ne vous fais pas attendre! — Ce n'est pas pour moi, monsieur ! — Vous voyez qu'il ferait aussi bon de coucher ici que d'être dans le chemin. Il faut que vous soyez levé au froid (*sic*)— Pas du tout, monsieur l'avocat, il faut savoir se faire à tout! »

Je pars, je vais coucher à quatre lieues, j'arrive à neuf heures, je soupe bien, je vais à l'écurie voir si mon cheval a bien tout ce qu'il lui fallait, et je dis au garçon : « Il faut que je parte demain à quatre heures au plus tard. Je ne manque pas à un quart d'heure près! »

Il commençait, à cette époque, de faire jour à six heures. J'arrive à sept dans mon autre auberge. Je fais donner l'avoine à mon cheval, je prends pour deux sols d'eau de vie, et je repars. J'arrive à huit heures et demie à Pontarlier : « Te voilà déjà! — Et vous, vous ne faites que vous lever! Voilà la réponse. Je vais mener mon cheval! — En revenant, tu avertiras ces messieurs de venir. — Oui, monsieur, je reviens. Ils vont venir de suite. Faudra-t-il retourner aujourd'hui? — Donne toi le temps

d'être arrivé! — En tous cas, je vais toujours déjeuner! »

Je reviens un peu de temps après. Il était à travailler. Je lui dis : « Faudra-t-il retourner? — Non, nous vons écrire toute la journée; tu iras demain. D'ailleurs tu ne peux pas faire tous les jours trente lieues par le chemin et le mauvais temps! — Quand cela presse, le chemin ni le temps ne me font rien! — Tu nous feras faire à dîner pour quatre, il faut nous donner quelque chose de bon; depuis trois jours que tu n'es pas là, je n'ai eu rien qui vaille. — Vous pouvez bien dire à mademoiselle Babet ce que vous voulez manger. Elle vous le fera faire! — Toi, tu sais mon goût mieux que moi! — En ce cas, nous avons à peu près le même goût : je n'aime pas la quantité, mais la qualité. Dorénavant, je dirai au traiteur de vous servir de telle manière! — Tu feras bien! — Je vais faire un tour avant de dîner. A quelle heure voulez-vous dîner? — A l'heure ordinaire! »

Je reviens mettre la table et l'on apporte le dîner : « Allons! mettez vous à table! vous travaillerez après! — A la bonne heure! Je dîne aujourd'hui! » Je dîne après, dans la prison, avec le père de Babet et l'autre. Nous passons le reste de la journée tranquillement; quoique en prison, j'étais mieux que dans le chemin de Besançon. Allons! faut se disposer de partir demain à bonne heure. L'on me taille de l'ouvrage!

Je pars le lendemain, à quatre heures du matin. Je fais bien toute ma commission. Je reviens avec la réponse, le même jour, vers les dix heures du soir. L'on ne m'attendait pas encore. Je dis à mon maître : « Il paraît qu'il faudra bien faire des voyages, et les chevaux de louage, que cela reviendra bien cher. Je pense une chose, dites! J'aurais envie d'acheter un cheval, surtout un bon trotteur. Quand vos affaires seront finies, vous le revendrez s'il ne crève pas : au moins l'on part quand l'on veut! — Tu as raison! Informe toi demain de cela! — Cela suffit, monsieur! »

Il y avait plusieurs jours que je voyais le courrier de Neufchâtel, en Suisse, arriver avec de bons trotteurs. Je m'informe s'il n'était pas dans le cas de se défaire d'un cheval. L'on me dit que oui. Je vais lui parler s'il était dans le cas de me vendre son cheval. Il me dit que oui, dix si je voulais. Il me dit: « Voilà un bon trotteur! Essayez-le ! Nous parlerons du prix. Vous pouvez même vous en servir aujourd'hui, pour aller à Besançon, et nous parlerons du prix après votre retour. — Enfin, avant de le prendre, de quel prix sera-t-il? — De quinze louis. — C'est trop cher. Il est hors d'âge; vous lui donnez huit ans, et moi je suis plus généreux que vous, je lui en donne douze! N'importe, je vais m'en servir! »

Je viens rendre réponse à mon maître, je lui dis que j'avais trouvé mon affaire, que je pou-

vais aller à Besançon pour l'essayer : « Fais comme tu voudras ! — Si vous avez à envoyer aujourd'hui, je vais m'en servir de suite ! » Le procureur du Roi, son ami, dit : « Si vous n'êtes pas trop fatigué, il ne fera pas mal que vous partiez après midi, aussitôt que vous serez prêt ! »

Je retourne trouver le courrier, je lui dis que j'allais prendre son cheval aujourd'hui. Je pars, je le fais rafraîchir deux fois et, dans quatre heures et demie, j'étais rendu à Besançon. Je fais mes affaires et, par le même soir, je couche à quatre lieues et je fais, avant le jour, le reste. J'arrive à six heures du matin, bien content de mon cheval. Mon maître me dit : « Il paraît que tu l'as bien essayé ; je suis content. Vois à t'arranger avec le marchand, s'il te convient. Il n'arrivera que sur les dix heures. D'ailleurs je crois que tu ne partiras que demain. Ainsi tu as le temps ! Je vais déjeuner chez mon perruquier où je loge. » Et je m'occupe pour la nourriture du cheval avant de l'avoir acheté. J'étais à peu près sûr de faire l'affaire. Enfin il ne voulait rien rabattre. Je lui dis : « Soyez sûr que je vais vous mettre le prix au juste de la valeur de votre cheval, qui est de cent écus, pas un sol de plus ! — Je ne puis pas, pour le prix. Allons voir M. le comte, je le connais ! — Je le veux bien ! » Nous arrivons, mon maître le reconnaît tout de suite : « Ah ! te voilà, comment te portes-tu ? — Bien, M. le comte, et vous ? — Tu vois, bien ! Je

viens chercher ma tête. — En attendant vous n'êtes pas mal ici. Mademoiselle Babet est gentille ! — T'es un J... F... — Je vous entends, M. le comte! Je suis en prix, avec votre domestique, d'un cheval. — Eh bien ! lui convient-il? — Je le crois bien! Cependant, M. le comte, il ne veut pas m'en donner le prix. J'ai vu qu'il s'y connaissait; je lui ai fait juste ce que je voulais en avoir. — T'es un peu coquin ! — Oh ! M. le comte, pouvez-vous dire cela? — Je ne me mêle pas du tout de cela. Arrange-toi avec lui. — Je suis tout arrangé, c'est une affaire finie; allez déjeuner! — Sois sûr qu'il t'en donne le prix. Quand mes affaires seront finies, il te le revendra! — Allons, à revoir M. le comte! »

Mon maître lui dit : « Tu viendras me voir; d'ailleurs j'aurai besoin de toi souvent, et Legrain sera obligé d'aller souvent à Neufchâtel. Je vais avoir encor un procès, là, à poursuivre. » Je dis : « C'est bon! je ne manquerai pas de besogne ! » Nous partons; nous déjeunons bien, je paye le déjeuner, le marché est conclu. Voilà le cheval à moi. Je reviens lui dire et pour le payer en même tems.

Mon maître n'avait pas autant d'amis que M. de Monnier, sa partie adverse, le greffier, le substitut du procureur du Roi et l'avocat du Roi, aussi d'autres, tout cela contre lui. M. de Monnier était riche et était regardé comme le seigneur de l'endroit, mais mon maître avait le procureur du Roi pour lui, avec son esprit. Voilà

que l'on se met tout à fait à plaider ferme. Cela me faisait que j'étais nuit et jour en route, par des temps abominables, tant pour Besançon que pour Neufchâtel en Suisse.

Enfin, sur le moment ou sur le point d'être jugé en Suisse, j'arrive la veille à Neufchâtel. En arrivant dans mon hôtel où je logeais, j'aperçois un domestique de M. le marquis de Monnier muni de lettres pour MM. les juges. Elles étaient distribuées, attendu qu'elles étaient arrivées un jour avant moi. Il s'appelait Ménard. Je lui dis : « Vous voilà ! — Et vous aussi ! me répond-il. — Allons, allons, quoique nos maîtres ne soient pas d'accord ensemble, cela ne nous empêche pas de boire une bonne bouteille ensemble et les servir chacun de notre côté ! » Je me dis en moi-même : « Il faut que je te sonde ! »

Je commence par lui dire : « Vous avez déjà fait toutes vos commissions ? » Il me dit : « Oui, j'ai porté toutes mes lettres à tous les juges et chez d'autres personnes. Et vous en avez beaucoup ? — Je n'en ai qu'une pour l'avocat ! » Il me dit : « Savez-vous que l'on juge le procès demain ? — Ma foi non ! — Votre maître ne vous l'a pas dit ? — Il ne le sait peut être pas ! D'ailleurs il ne me dit pas ses affaires. Il me donne ses commissions, et je les fais le plus promptement possible. — Il me semble que vous étiez allé hier à Besançon ? — Vous vous êtes pas trompé : je suis parti hier, à huit heures du matin, et, comme vous voyez, me voilà ici. Je ne

dors pas toujours, comme vous voyez! — Je ne sais pas comme vous pouvez tenir! Et votre cheval? — J'ai soin de nous deux. Comme vous voyez, voilà bien près de quarante lieues de faites depuis hier. — Vous êtes seul; nous sommes quatre, et des chevaux à proportion, et plus de la moitié à faire que vous, nous sommes fatigués! — Et moi, comme vous voyez, je n'use pas beaucoup de draps. Je ne serais pas fâché que cela finisse le plus tôt possible. En attendant, buvons un verre de vin; voilà un bon poële! Cela me sèche bien mes habits! — Vous marchez donc tel temps qu'il fasse, la nuit comme le jour? — Comme cela se trouve, tant mieux quand il fait moins mauvais! Dans mon pays, il ne fait pas du temps comme celui-ci. Enfin, il faut aller comme le temps! — Votre maître doit bien vous récompenser! — Si je ne le suis pas dans ce monde, je le serai dans l'autre! »

Il me dit: « Resterez-vous jusqu'à ce que le procès soit jugé? — Je n'en sais rien; je vais voir l'avocat. Je verrai ce qu'il me dira. Je partirai peut être ce soir, chose que je ne sais pas! » Je me dis à moi-même: « Allons! il faut agir! Voilà à peu près que monsieur le juge dîne, et je vais les aller voir tous. Je peindrai mon maître comme un homme malheureux et brave comme un César. J'implorerai leur pitié. Je leur conterai tout naïvement. Il faut que j'en vienne à bout! »

(*A suivre*).

Lettres du prince de Talleyrand et de la duchesse de Dino à Madame Adélaïde

(*Fin*).

Nos affaires belges prennent une forme plus régulière. La conférence a chargé deux de ses membres de mener avec Paris le projet d'arrangement que les Belges proposent. On a pris cette forme parce que les Belges n'étant pas encore réunis, on était obligé de prendre avec eux une forme qui ne fût pas tout à fait officielle.

Si le résultat est bon, c'est tout ce qu'il faut. Un rapport sera fait à la conférence sur les deux membres qui auront vu les députés belges et qui prendront un parti. Mon opinion, encore aujourd'hui, malgré les mouvements que se donne la légation hollandaise, est que nous arriverons à quelques moyens de conciliation : il faut employer dans la rédaction des mots qui n'aient pas un sens absolu. D'ici à trois ou quatre jours, je serai en état d'envoyer au département les raisons sur les difficultés qu'à chaque heure on a rencontrées, et sur les solutions qu'on est parvenu à obtenir. Sept procureurs sont des diplomates insupportables; je crois que cette disposition se gagne. Après chaque conférence, je deviens si enragé et si ennuyeux que je n'ose pas écrire. Mademoiselle recevra avec bonté l'hommage de mon respect.

T.

27 juin 1831, 1 heure du matin.

Voici enfin l'affaire si difficile, si compliquée de la Belgique dans la route qui peut la terminer sans guerre.

J'envoye à Mademoiselle le discours du prince Léopold (1) et la lettre que je lui ai écrite au moment où je l'ai reçu. Quoiqu'il y ait une phrase où la France est indiquée, et qui commence par ces mots : « Ce n'est qu'ainsi que le Congrès me donnera, etc. », je ne trouve pas qu'elle doit satisfaire le Roi et la France : j'ai cru convenable de m'en expliquer avec lui, et j'envoye à Mademoiselle la copie de ma lettre. Du reste, tous les articles adoptés par la conférence sont plutôt favorables à la Belgique.

La paix est assurée, si tous les efforts appellent ou forcent la conciliation du Congrès.

Les Belges qui sont ici croient qu'on aura une bonne majorité.

Je n'écris qu'une (*sic*) à Mademoiselle parce qu'il faut que le secret soit gardé profondément pendant quatre ou cinq jours. C'est de Bruxelles qu'il faut apprendre la nouvelle que j'écris à Mademoiselle, qui recevra avec bonté mes compliments sur le point où nous sommes arrivés et qui voudra bien agréer l'hommage de mon bien tendre respect.

TALLEYRAND.

---

(1) Ce discours, adressé aux députés belges, porte la date du 26. Il a été reproduit dans les *Mémoires* de Talleyrand.

27 juin 1831.

Après avoir ennuyé Mademoiselle des copies de ma correspondance nocturne par le courrier d'aujourd'hui, je crois devoir lui communiquer la réponse du prince Léopold (1) que je reçois à l'instant, quoiqu'elle ne satisfasse pas toutes mes exigeances françaises et que les conversations ne remplacent que faiblement ce qui aurait été bien plus utile à dire officiellement; cependant il faut se tenir pour satisfait, parce que le contraire serait maintenant sans but.

Toujours est-il bon que ma lettre d'hier ait provoqué l'explication écrite du prince, qui tient un peu de l'excuse : il cherche à se justifier sur ce que d'autres membres de la conférence ont pu lui dire; il eût été plus simple et plus droit de s'arrêter à la phrase écrite de ma main, que je lui avais laissée.

A présent, espérons que les Belges, si portés à l'indiscrétion, n'oublieront pas les assurances de dévouement que le Prince leur a faites pour la France. Je suis bien aise de voir les choses où elles en sont : quoiqu'elles ne soient pas encore entièrement terminées, nous ne pouvons pas nous dissimuler que nous avons fait de grands pas depuis huit jours, et cela sans même aucune démonstration généreuse. C'était un problème difficile à résoudre, et qui nous a fait passer tant d'heures, tant de jours et de nuits, qu'il serait

(1) Cette réponse se trouve dans les *Mémoires* de Talleyrand.

cruel de penser que cette pénible création ne s'accomplisse à la satisfaction générale.

Nous voilà avec quelques jours de repos. Je vais aller respirer du véritable air : il n'est pas difficile d'en trouver de plus léger que celui du Foreign Office. Je remercie Mademoiselle de la lettre si bonne et si détaillée que je dois à sa bonté. Le cœur maternel de la Reine a dû jouir délicieusement du voyage de M. le duc de Joinville. Je souhaite toute espèce de bonheur à elle et à Mademoiselle que j'aime et que je respecte depuis son entrée à Bellechasse.

TALLEYRAND.

Mademoiselle se souviendra que les premières nouvelles et tout ce que j'ai écrit ces jours derniers, viennent de Bruxelles.

Wessenberg va rendre plus facile le roi des Pays-Bas. C'est une terrible tâche que nous lui donnons là.

29 juillet 1831.

Je bénis Madame de Vaudémont, qui a bien voulu m'écrire qu'il ne falloit pas croire à un redoublement de choléra qu'avoit éprouvé Mademoiselle, et qu'elle étoit tout à fait bien.

Par la lettre que Mademoiselle me fait l'honneur de m'écrire, je vois qu'elle trouve mon congé bien long, et qu'elle voudrait qu'avant son expiration, je m'arrangeasse pour retourner à Londres. Voici, d'après cela, ce que je fais :

Comme j'ai été fort enrhumé, j'ai été obligé de suspendre pendant quelques jours mes bains et mes douches ; je vais les reprendre le 1er août : j'abandonne mon voyage de Valençay, et d'ici j'irai directement à Paris, où je ferai venir l'homme d'affaires de Valençay, et où j'attendrai les ordres du roi.

Sept jours à Paris après deux ans, ne me paroissent pas blesser les plus stricts sur les devoirs rigoureux.

Ce changement de disposition me fera voir plus tôt Mademoiselle et lui renouveler l'assurance du tendre respect de son plus vieux serviteur.

TALLEYRAND.

18 août 1831.

Je conjure Mademoiselle de porter tout son bon esprit sur le contenu de la lettre que j'écris aujourd'huy au département des Affaires étrangères ; la situation du ministère anglois dépend du parti que l'on prendra en France et la conservation de la paix se lie avec la conservation du ministère actuel : il faut donc ne prendre de détermination, chés nous, qu'après avoir pesé, avec le plus mûr examen, le pour et le contre d'une question aussi délicate, aussi épineuse et sur laquelle mon absence si longue de Paris ne me permet pas d'avoir une opinion arrêtée.

Mademoiselle recevra, avec sa bonté accoutumée, l'hommage du respect de son vieux serviteur.

23 Août 1832.

Je savois que le Roi avoit été reçu comme il devoit l'être et que l'incognito avoit été pénétré par une immensité de bons cœurs.

Je fais des efforts pour retrouver des forces; je ne puis pas encore monter les escaliers. Je me traîne sur le parquet uni, c'est déjà quelque chose. Mais j'ai été malade un peu plus qu'il ne faut.

Mademoiselle recevra avec sa bonté accoutumée l'hommage de mon bien tendre respect.

TALLEYRAND.

A M. **.

23.

Je ne signerai plus de protocole, mon cher Charles, puisque cela peut se trouver en désaccord avec ce que l'on fait ailleurs : le dernier que j'ai signé et auquel j'ai pris part, étoit signé avant votre avertissement. Au reste, c'est le récit de tout ce que nous avons fait et la justification de la conférence, car il ne renferme rien de nouveau.

Il reste pour moi et pour vous, qui avez l'esprit droit et sage, que c'est en ne se séparant pas des puissances que le roi peut éviter l'anarchie : la conférence veut lui donner de la force. Dites le bien à Sebastiany, parce que c'est sûr et que c'est là la planche de salut.

L'anarchie nous gagnera si l'on ne prend pas position avec toute l'Europe. Quand on est hors

de l'atmosphère de Paris, on est dans cette opinion ; c'est celle de tous ceux qui nous aiment.

Adieu, mandés moi des nouvelles de Paris qui m'ont tant tourmenté pendant les quatre jours de fausses nouvelles répandues ici, lorsqu'on n'avoit pas de courrier.

Je n'ai pas osé croire jusqu'à ce que j'aye eu des nouvelles, ce qui fait que le dernier protocole étoit signé quand mes lettres sont arrivées. Il y avoit déjà 48 heures que ce travail étoit fini, lisés-le; c'est la véritable doctrine pour ne pas tomber dans l'anarchie.

On m'a écrit de tous les côtés que le roi vouloit marcher avec la conférence; Sebastiany même me le mande. Son bon esprit lui fait voir que c'est la planche de salut. Que l'on parle tant que l'on voudra pour répondre aux exigences du moment, mais que l'on n'écrive rien, l'anarchie est trop près pour ne pas prendre une marche fixe. Mille amitiés.

TALLEYRAND.

A Madame Adélaïde.

31 octobre 1831.

Je suis si mal paré qu'en écrivant à Mademoiselle aujourd'huy je parlerai peut-être d'une chose dont il n'est pas question. Sa bonté me permet de risquer cette inutilité. On m'écrit que l'on fait des pairs ; j'en ai deux à proposer

à Mademoiselle. Je voudrois que tout ce qui porte encore mon nom servît le roi et son gouvernement. L'hérédité est abolie par la Chambre des députés; les pairs sont divisés dans leurs opinions; il paraît que l'on voudroit former une majorité sur laquelle le gouvernement pourroit compter. Je parle un peu au hazard, car, je le répète, je suis fort peu instruit de tous les mouvements que l'on se donne à Paris; mais enfin, si l'on fait des pairs, je voudrois que mon frère le fût; mais, en le nommant, il faudroit que le roi eût la bonté de le faire venir et qu'il lui demandât sa parole qu'il voteroit avec le gouvernement. Cette parole donnée, ce seroit un vote sûr pour le gouvernement et une grande douceur pour moi de penser que celui qui est le plus près de moi par les liens du sang sert le roi.

A présent, j'ai une autre recommandation que je prie Mademoiselle de me permettre de lui faire.

M. de Beauffremont est pair, et c'est un pair fort inutile, car il ne vient jamais à la Chambre. Son fils aîné que je connois depuis son enfance, va revenir à Paris pour y demeurer avec sa femme et ses enfans. Je *réponds* à Mademoiselle de ses opinions, il votera avec le gouvernement, et, comme à la mort de son père il sera grand propriétaire en France, c'est un beau nom à placer dans la nouvelle Chambre. Ses opinions sont les miennes : *il est libéral*

par principe et invariable par son caractère, je vous réponds positivement de lui.

Voilà mes deux affaires.

27 décembre 1831.

A la manière dont a été conduite par les Belges l'affaire des forteresses, je vois qu'aujourd'huy il est impossible d'arriver à faire ce que désire le roi. Mademoiselle doit être bien sûre que j'y ai employé tous mes efforts; mais à présent regardons bien l'affaire en elle-même et nous trouverons que son importance n'est pas bien grande : on abat des forteresses, celles qui sont près de nous, Ath et Mons. Ainsi voilà une réparation faite à la France, il faut prendre cela du bon côté et se souvenir, pour une autre occasion, qu'il ne faut pas abandonner à eux mêmes les gouvernements nouveaux et foibles.

Dans la crise qui est toujours menaçante et qui le sera encore longtems en Europe, il est du premier intérêt que les gouvernements qui ont une analogie quelconque, marchent ensemble : l'affaire de la Pologne réunit par leur intérêt trois gouvernements; deux seuls ont un intérêt différent, il faut que ceux là restent unis et fassent même pour cela des sacrifices, si cela est nécessaire. Je confie mon opinion à Mademoiselle, pour qu'elle veuille bien en faire usage avec qui de droit.

Mademoiselle me permettra de ne pas écrire davantage, parce que j'ai un violent mal de tête,

et elle voudra bien recevoir, avec sa bonté accoutumée, l'hommage respectueux et tendre de son plus ancien serviteur.

TALLEYRAND.

23 janvier 1832.

Il me semble que j'ai arraché aux circonstances compliquées dans lesquelles nous nous trouvons, tout ce qu'elles ont pu nous accorder. J'ose espérer que Mademoiselle en jugera ainsi et qu'elle sera satisfaite. Je pourrois presque dire que la conférence a autant cédé à l'excès de mes importunités qu'aux bons arguments dont je me suis servi; c'est donc avec la plus profonde conviction que j'ajoute : *il n'y avait rien de plus à obtenir*. Je crois que la plus forte difficulté de cette longue négociation est surmontée, et je ne crains pas d'ajouter que le mois prochain verra le terme définitif de nos travaux.

J'ai de la peine à concevoir qu'au 15 mars la grande question belge ne soit pas terminée sans qu'il y ait eu un coup de fusil tiré. Je serai bien heureux d'avoir un peu contribué à quelque chose qui sera sûrement compté dans le beau règne du roi. Mademoiselle voudra bien recevoir avec sa bonté ordinaire l'hommage respectueux de son plus vieux et plus dévoué serviteur.

TALLEYRAND.

On m'écrit de Paris que Sebastiany va beaucoup mieux. J'en suis charmé ; c'est un bon et

habile serviteur, et il est, de plus, très utile qu'il n'y ait aucun changement dans le ministère actuel.

20 Février 1832.

S'occuper du *Times*, ce seroit aujourd'huy peine perdue; mes efforts, il y a quelques semaines, ont été inutiles, les Ministres y ont échoué pour eux mêmes, ce seroit de l'argent perdu: mais le *Globe*, à ce que j'espère, remplira notre but; c'est le journal le mieux écrit, et il commence à avoir de la vogue; je suis en négociation avec lui.

Mademoiselle aura un véritable plaisir quand elle lira les discours prononcés au grand diné du lord Maire, qu'il donne tous les ans, à cette époque, aux ministres d'Angleterre et aux deux cents principaux personnages de la cité; j'étois le seul (étranger) à cette grande réunion; les discours de lord Grey, du lord Maire, du duc de Sussex, du marquis de Lansdowne, de M. Stanley, s'expriment de la manière la plus convenable sur le roi des Français, sur la France et sur l'union des deux pays. Le discours du lord Grey a duré vingt-cinq minutes et il a été applaudi à plusieurs reprises; je vous assure que j'ai passé là trois heures bien douces pour mon cœur, qui a bien besoin de ne pas trop entendre parler de l'affaire de Mme Feuchères; j'espère que l'on arrive au point d'être fatigué de tous les libelles que l'on publie à Paris ; on ne croit à rien de ce

qu'ils contiennent, mais ils importunent jusqu'à ce que le moment de la justice arrive et donne aux grandes qualités tout leur éclat; ce moment là, Mademoiselle le verra et il effacera tous les souvenirs pénibles.

Mademoiselle voudra bien recevoir, avec bonté, l'hommage tendre et respectueux de son vieux serviteur.

TALLEYRAND.

14 Août 1832.

Depuis le 1er Août, je n'ai rien mangé et c'est aujourd'hui le 14. Le mot *rien* peut être pris dans toute son exactitude.

J'ai fait, depuis, 80 lieues, et hier, j'ai passé toute une journée dans le travail de l'émétique: tout cela me soulagera, à ce que l'on me dit, et je veux le croire; il me paroît impossible que je puisse sortir et être bon à quelque chose d'ici à trois jours. Il faut qu'il y ait bien impossibilité pour que je le dise si positivement, car mon premier désir seroit de me rendre aux ordres du roi, mais ma faiblesse ne me le permet pas, et ma tête est parfaitement vuide.

Je prie Mademoiselle d'agréer, avec sa bonté ordinaire, l'hommage respectueux de son trop vieux serviteur.

TALLEYRAND.

15 Août 1832.

Je mets tous mes remerciements aux pieds de Mademoiselle, je suis un peu moins pitoyable qu'hier, mais pas plus que cela.

L'impatience aussi se mesle un peu trop de ma santé.

Je m'en tirerai, s'il plaît, et avec quatre ou cinq jours de repos.

Mes respectueux et tendres hommages.

TALLEYRAND.

8 Septembre 1832.

Mademoiselle m'a *ordonné* de lui donner de mes nouvelles ; je souligne *ordonné* pour ne pas être embarrassé avec moi-même de ce que j'écris.

Il me semble que l'on me donne plus de forces que je n'en avois à mon arrivée ici, je trouve aussi que je dors mieux, je ne mange pas encore volontiers, mais je mange sans répugnance.

En voilà dix fois trop, de moi, et je suis vraiment honteux d'en parler autant. Je n'ai point reçu de réponse de lord Palmerston ; cela m'étonneroit, si ma lettre n'étoit pas si confidentielle, que, très probablement, il aime mieux ne pas répondre par écrit à mes différentes questions.

Je me suis examiné, et j'ai trouvé que, si j'étois ministre, je ferois peut être de même, surtout ne devant pas le voir.

J'ai l'honneur d'offrir à Mademoiselle l'hom-

mage du tendre respect et du tendre dévouement de son plus vieux serviteur.

TALLEYRAND.

25 Septembre.

J'ai eu l'honneur de dire à Mademoiselle que, bonne santé ou non, je serois à la fin du mois aux ordres du roi, à Paris : aussi dois-je dîner le 30 chez le général Sebastiany.

De nouvelles complications s'élèvent chaque jour, et je ne crains pas de dire, malgré l'apparence du paradoxe, que j'en suis charmé pour notre dinastie; chacun des cabinets, inquiet sur plusieurs points à la fois, ne saurait chercher à trancher violemment aucune de ces questions.

Leur multiplicité exigeroit un trop grand développement de forces et des efforts trop soutenus.

On cherchera donc à s'arranger pour n'avoir pas à faire plus que *chacun isolément* ne peut; je dois en conclure qu'il y aura beaucoup d'affaires, mais qu'il n'y aura point de crise.

Je pourrois écrire une lettre de 7 ou 8 pages sur ce sujet, mais j'ennuyerois Mademoiselle; il me faut le quitter; voilà beaucoup pour aujourd'huy.

Je prie Mademoiselle de recevoir, avec sa bonté accoutumée, l'hommage respectueux de son plus vieux serviteur.

TALLEYRAND.

Rochecotte, 26 Septembre 1832.

Dans les derniers jours de ma solitude et à la veille de rentrer dans le mouvement des affaires, je cherche à me rendre compte de l'état actuel des choses pour en parler à Mademoiselle. J'ai eu l'honneur de lui mander, hier, une façon de comprendre notre situation au dehors. Je ne puis, d'ici, dans un département doux, tranquille et parfaitement gouverné par un préfet excellent, bien juger l'état intérieur de la France, ni savoir quelle sera la disposition de la Chambre des députés, mais ce dont je suis convaincu, c'est que nous n'aurons pas une seule difficulté *insurmontable* au dehors, s'il n'en vient pas du dedans.

La première question sur laquelle nos députés vont s'exercer sera très probablement celle de l'Espagne ; je ne sais comment elle se présentera à leur esprit, mais il est évident pour moi que la mort de Ferdinand VII nous oblige, du côté des Pyrénées, à une politique expectante : nous ne devons pas perdre de vue que si un gouvernement apostolique et purement absolu en Espagne est en opposition formelle avec les idées françaises, nous n'en ferions pas moins une grande faute de permettre aux intrigues libérales d'agiter et de scinder une population qui n'est encore entrée que très partiellement dans la route constitutionelle, car il nous sera encore longtemps utile de voir le bon ordre maintenu chez nos voisins.

L'Espagne (pensés à cela) n'en est plus à sa vieille politique qui était toute française ; beaucoup d'Espagnols commencent à redouter en nous un voisin puissant, agité et poussé par l'esprit révolutionnaire à se déverser au dehors.

Depuis la perte de ses colonies et la guerre de l'Indépendance contre Napoléon, l'Espagne ne regarde plus l'Angleterre comme son ennemie et peut-être même y a-t-il beaucoup d'Espagnols qui, aujourd'hui, la regardent comme une alliée désinterressée.

Tout ceci rappelle à mon vieux âge un mot du comte d'Aranda qui, ambassadeur en France alloit par congé à Madrid : il trouva à Irun un ingénieur qui vouloit lui faire admirer une route qu'il ferait pour aller en France.

« Vous êtes un grand fou, mon cher, lui dit M. d'Aranda, ce n'est pas d'une route pour aller en France dont il faut que l'Espagne s'occupe, c'est une montagne de plus au-dessus des Pyrénées qu'il faut qu'elle cherche ! »

J'espère, quand j'aurai l'honneur de voir Mademoiselle, être moins ennuyeux que cette lettre-ci ne me paroît l'être.

Je renouvelle à Mademoiselle l'assurance du dévouement respectueux de son plus vieux serviteur.

TALLEYRAND.

[*On trouve, dans les tomes III, IV et V des* Mémoires *de Talleyrand, des extraits des lettres à Madame Adélaïde dont*

les dates suivent : 2, 15, 29 *Octobre;* 2, 10, 19 *Novembre;* 13, 15 *Décembre* 1830. — 16, 24 *Janvier,* 23 *Février,* 3 *Mars,* 27 *Juin* 1831.

Ont été insérées in extenso, *dans ces mêmes* Mémoires, *les lettres des* 7 *et* 8 *Octobre,* 26 *Décembre* 1830, 5 *Avril* 1831.]

Un mariage à l'église sans participation de prêtre (1743).

Témoignage de Michaëlis, prieur de Bouyon (Alpes-Maritimes). — Lettre de l'évêque de Vence (1).

L'an mil sept cent quarante-trois, le quinsième jour du mois de..., le nommé Gairaud, de la ville de Saint Paul de Vence, en Provence, ... au service de France, déserteur et réfugié dans cette paroisse de [Bouyon], comté de Nice, diocèse dudit Vence, depuis quelques mois, d'une part ;

Et Anne Marie Guisol, fille de Pierre Jean et de Jeanne Gazagnaire, du lieu de Coursegoules, habitant aussi depuis quelques mois dans ladite paroisse de Bouyon, pour y gagner leur vie, d'autre part ;

---

(1) Communication de Louis Funel.

Une déclaration de consentement faite, en présence d'un prêtre, par les parties contractantes, suffisant, alors, à rendre un mariage valable, il est probable que le cas ci-dessus était assez fréquent. C'est ainsi, par exemple, que se marièrent, en 1711, à Villers-le-Rond (Lorraine), Claude Ferdinand de Custine et Jeanne de Ficquelmont. (Voir *Un mariage dans la Chevalerie lorraine*, par M. Louis Bossu.)

Ont [tenté] de faire un mariage clandestin et sans aucune publication, ni autre formalité prescrite par l'Église romaine, se sont présentés à moy, prieur de ladite paroisse de Bouyon, soussigné, dans le temps que je sortois de la sacristie, habillé pour dire la Sainte Messe, et m'ont fait entendre, à haute et intelligible voix, ledit Gairaud qu'il prenait ladite Guisol pour son épouse, et réciproquement ladite Guisol qu'elle prenait ledit Gairaud pour son époux, en présence Jean Antoine Fouquon, et Joseph Audibert, témoins requis, lesquels interrogés, après la messe, par moi soussigné, ont dit avoir clairement entendu ce que dessus.

J'ai continué mon chemin et commencé la messe sans leur dire mot, ni fait semblant de m'être aperçu des [illisible]. Ce mariage ainsi célébré, les parties contractantes, averties par moi des censures et peines qu'elles avaient encourues, et de l'obligation dans laquelle ils étoient de rester séparés, de faire conster leur liberté, extrait baptistaire et consentement des parents et autres choses, comme aussi de la pénitence publique qu'ils devoient [faire], et de l'abolition des censures qu'ils devoient recevoir publiquement à la porte de l'église, s'en allèrent aux Ferres et, de là, ailleurs.

Monseigneur l'Évêque, averti de celle (*sic*), a regardé ce mariage comme [nul], ce qui a été cause que je ne l'ai pas couché sur le registre, mais seulement sur cette pièce volante attachée

audit registre, pour servir et valoir en cas de besoin, et autant que de raison.

Bouyon, l'an et jour susdits.

Et n'ont sçu signer les témoins.

MICHAELIS, prêtre.

On a oublié, ci-dessus, une circonstance qui paroît essentielle, et c'est le tems que les susdites parties contractantes ont demeuré dans la susdite paroisse : ladite Guisol arriva à Bouyon le vingtième jour du mois de décembre mil sept cent quarante deux, avec son père et sa mère, ce qu'on vérifie par la maison qu'ils avoient [illisible] du sieur Gazagnaire, maître chirurgien.

Ledit Gairaud s'étoit [rendu] auparavant dans la susdite paroisse, on ne peut pas marquer précisément le temps. Il resta à l'auberge pendant quelque temps, ensuite, aux fêtes de Noël, il arrêta une chambre proche l'église, appartenant à Louis Giraud, dit Antoine. Enfin, les susdites parties s'en allèrent aux Ferres, paroisse voisine du diocèse de Glandevès, vers la fin du mois de May, ou commencement du mois de Juin. On pourroit s'en informer plus exactement des parties, si on le juge nécessaire.

A Bouyon, le 4 septembre mil sept cent quarante-trois.

MICHAELIS, prêtre.

Le 15 mai 1743.

Le cas dont vous m'écrivés, Monsieur, est si extraordinaire et si contraire à nos usages, que

je ne puis vous rien écrire, aujourd'hui, de décisif. J'aprouve toujours vostre circonspection. On ne vous a pas notifié les sommations faites à la mère. Vous a-t-on même produit l'extrait baptistaire, l'acceptation de liberté? Il y a apparence que le garçon déserteur est sur le décret. Le mariage, en France, fait contrairement à nos règles et sans publication de la bénédiction du pasteur, est nul et punissable. Je ne sais comment il est regardé dans le comté de Nice. Je m'en informerai.

Je vous embrasse et suis, de tout mon cœur, Monsieur, votre très humble et dévoué serviteur.

† JEAN BAPTISTE, évêque de Vence.

Projet de statue à élever au Premier Consul (1).

Levret, adjudant-commandant réformé, au citoyen Giraud, commandant d'armes, à Fénestrelle.

Le peuple français, en nommant à vie le héros pacificateur de la France, lui a prouvé qu'il savait reconnaître un bienfait.

C'est maintenant, aux armées de terre et de

(1) Communication de M. G. ROBERTI. — Turin, Archives de la Guerre, *Miscellanea*.

mer à donner une preuve de leur attachement à ce héros qui, guidant leurs pas à Lodi, Arcole et Marengo, sut arracher la palme de la victoire des mains des ennemis, pour leur offrir l'olivier de la paix.

Attendrons-nous que le gouvernement, qui fait ériger une statue au général Desaix, arrête d'en offrir une au Premier Consul, quand, seuls, nous pouvons effectuer ce projet?

Que le prix du faste et de l'orgueil d'autrefois devienne, dans nos mains, celui de l'attachement le plus sincère, et que la postérité la plus reculée dise, en le voyant : « Honneur au Héros pacificateur de l'Europe, auquel les armées françaises ont prouvé leur reconnaissance par l'élévation de ce monument! »

Souscription faite par les armées françaises de terre et de mer, pour l'érection d'une statue équestre au Premier Consul.

I

Il est ouvert une souscription de six cents actions de 300 francs chaque, lesquelles actions formeront un capital de 180 000 francs.

II

Les actionnaires, en renvoyant la souscription ci-jointe à l'adjudant Levret, enverront de suite en dépôt, à un des notaires désignés ci-après, la moitié du prix de la souscription, et l'autre

moitié six mois après la date de ladite souscription :

Silly, notaire, rue Coquillière, n° 192 ;

Oudinot, notaire, rue de l'Université, n° 932 ;

Mesnard aîné, notaire, rue Saint-Honoré, en face de celle de l'Échelle ;

Bonnomet, notaire, rue Chabannais, n° 631.

III

Aussitôt la souscription remplie, les plus célèbres sculpteurs de France seront choisis pour concourir à l'élévation de la statue équestre du Premier Consul.

IV

Cette statue sera en bronze, et de grandeur colossale, représentant le Premier Consul en habit de général.

V

Le piédestal sera un carré long, octogone. Sur les deux côtés seront représentés le passage du Mont-Bernard. Au bas : *Venit*, *vidit*, *vicit;* la bataille de Marengo.

Sur le devant, le Dix (*sic*) Brumaire, et sur l'arrière, les villes de Lyon, Rouen, le Havre, etc., rendant hommage à sa sollicitude pour le commerce.

Sur les quatre faces octogones seront accotées la Justice, la Paix, la Religion et le Commerce.

Ces quatre statues sembleront soutenir l'entablement sur lequel sera posée la statue à cheval, au pied duquel seront tous les attributs relatifs à la Victoire.

Sur le devant de ces emblèmes sera écrit en lettres d'or :

AU HÉROS FRANÇAIS
LES ARMÉES RECONNAISSANTES

Les quatre statues, ainsi que les attributs de la Victoire, et les quatre côtés seront en bronze.

L'entablement, ainsi que les marches environnant le socle, de marbre blanc.

VI

Aussitôt l'exécution de la statue, chaque souscripteur en recevra la gravure en grand.

VII

La statue sera, dans son entier, entourée d'une grille de fer à hauteur d'appui, sur le même modèle que celle du palais des Tuileries, sur le Carrousel.

VIII

Aussitôt la souscription remplie, l'adjudant-commandant Levret s'adressera au Sénat conservateur pour obtenir, au nom et près des armées, la permission d'ériger une statue au Premier Consul.

Le second Consul sera invité à poser la première pierre sur laquelle sera gravé le sujet de ce monument.

IX

Pour éviter toute contrefaçon, chaque prospectus, ainsi que la souscription qu'il renfermera, seront numérotés et signés de l'adjudant Levret.

X

L'adjudant-commandant Levret, comme auteur du projet, demande aux souscripteurs d'être chargé en chef de l'exécution de ladite entreprise, pour laquelle il ne demande aucune rétribution, désirant prouver seulement la profonde vénération qu'il ressent pour le Sauveur de la France.

Nota. — Toutes les lettres en réponse au citoyen Levret, devront être franches de port.

LEVRET.

Souscription.

Je soussigné, ... souscris pour qu'il soit érigé, à Paris, une statue au Premier Consul, d'après le plan et sous la direction de l'adjudant-commandant Levret, chargé du devis et des paiements.

J'envoie, en conséquence, au citoyen. . . . notaire à Paris, demeurant rue. . . . . , au n° , la somme de 150 livres, ainsi qu'il est énoncé au prospectus, m'engageant à envoyer pareille somme dans six mois, à dater de ce jour.

Nota. — Cette pièce doit être renvoyée, franche de port, à l'adjudant-commandant Levret, rue du Cherche-Midi, au coin de la rue Neuve.

Deux volontaires de Sambre-et-Meuse.

Lettres de Maurin et de Rouvière à Dessalles (1)
1792-1797.

Lyon, le 10 juin, l'an 4e de la liberté, et 1792
de l'ère vulgaire.

Frère, ami et camarade,

Je suis arrivé à Lyon le 8 du présent, avec mon compagnon de voyage Rouvière, bien portans, quoique ayant fait la route à pied, enduré deux jours de pluye. Quelles fatigues ne surmontent tont pas, quand on vole à la défense de la patrie ?

J'ay langui jusques au Pont Saint Esprit, parce que tu sens la peine qu'il m'a fallu surmonter pour quitter ma famille, mais tu sais les raisons que je t'ay dit plusieurs fois, dans nos promenades solitaires ; l'amour de la patrie est la plus forte, car voicy ma profession philanthropique : j'aime mieux ma famille que moi, j'aime mieux ma patrie que ma famille, j'aime mieux le monde entier que ma patrie.

---

(1) Communication de M. L.-G. PÉLISSIER. Les originaux appartiennent à M. Henry Leenhardt, de Montpellier, qui a bien voulu les lui communiquer.

Le patriotisme qui animait les armées de la première République n'était point le monopole des classes inférieures ; nos volontaires sont gens instruits et de l'école de Rousseau. Rouvière a, près de lui, sa maîtresse, dont on lira une lettre, et dont la conduite n'est pas la moindre curiosité qu'offrent ces documents.

J'ay vu le Pont du Gard, ouvrage majestueux des Romains : l'aspect en est imposant par sa simplicité et sa solidité. Celui du Saint Esprit est plus beau en apparence, mais ça n'a pas le caractère imposant, cet air mâle et antique qui, quoïqu'on en dise, vaut mieux que nos modernes. C'est du Pont Saint Esprit à Lyon, que la route est agréable. On cottoye presque toujours le Rhône; ce fleuve orgueilleux et fier roule ses eaux majestueuses au milieu de deux chaînes de montagnes; les perspectives qui changent à chaque instant, offrent toujours à l'imagination occupée tout ce que la nature a de plus bizarre et de plus imposant : tantôt c'est un rocher peuplé de noyers, châtaigniers ou autres arbres; tantôt une montagne couverte de vignes où la nature a été forcée, par l'homme laborieux, à étaler ses plus riches trésors.

Les deux jours que nous avons enduré la pluye, c'était encore plus beau, et c'est ce qui nous la faisait oublier; le murmure des torrens qui se précipitent des montagnes dans le fleuve offrent un de ces coup d'œuil agréables qu'on trouve encore plus beau parce qu'on est moins accoutumé à les voir.

Il ni a pas de villes remarquables, de Montpellier à Lyon. Je l'ai promené tout hier; il est magnifique; c'est dommage que les aristocrates triomphent dans les caffés, au spectacle et quelques promenades; mais ça ne va pas plus loin. Le peuple est enragé et ne parle que de tomber

dessus. Quand les aristocrates parlent bien haut dans les caffés et que les ouvriers qui passent les entendent, ils entrent, les prennent au collet et les étrangleraient s'ils ne se rétractaient pas. Ainsi l'aristocratie se borne à faire des orgies entre eux, où l'on boit à la santé du roi sans crier.

J'ay été au spectacle : la salle est superbe ; excellents acteurs, mais on ne peut pas tenir aux propos insolents qui se tiennent, parce que le peuple ni va pas. J'y ai vu Bousserolle père, Bosquet fils, Deydé, Bouchette fils, Paschal, Galabert, Anteract, Saisset le marchand de cuir, et autres que je n'ai pas pris la peine de regarder. Il y a des acteurs patriotes qui, quelques fois, paraissent avec des cocardes tricolores énormes ; cela fait venir la vapeur aux dames. La place Bellecour est superbe, au milieu de la ville. La statue équestre de Louis XIV, quoique plus riche, ne vaut pas la nôtre.

Adieu, je ne finirais pas si je te disais toutes les beautés de cette ville ; c'est un paradis terrestre, quand on a de l'argent et qu'on ne l'a jamais vu. Je pars demain pour Paris. Je t'écrirai de là. Je t'embrasse et suis toujours ton concitoyen.

MAURIN (1).

---

1. Suscription : « A Monsieur Dessalles fils, chez M. François Blouquier, négociant, près le Petit Saint-Jean, à Montpellier. »

Paris, le 24 juin, l'an 4e de la liberté.

Frère et ami,

Je suis arrivé à Paris le 18, bien portant, ainsi que mon compagnon de voyage. Il y a cinq jours que je me promène et je n'ay presque rien vu, tant Paris est grand. Je me suis promené, pourtant, aux Thuileries, où j'ai vu l'auguste Assemblée, au Palais Royal, où l'on trouve tout ce qu'on peut désirer; j'ay vu le Panthéon, le Louvre, le Pont-Neuf où est placée la statue du bon Henri IV, et autres places publiques.

J'ay été au club des Jacobins, là où sont les vrais soutiens de notre liberté; mais la séance alloit finir, je compte y retourner. J'ay été voir jouer *Castor et Pollux* au grand Opéra. Il est impossible de voir notre théâtre après avoir vu celui-là: tout vous fait illusion, ses décorations, ses chœurs d'hommes où l'on entend des voix de tonnerre auprès desquelles Rose, que tu connais, serait une haute-contre. Ce ballet des diables fut exécuté on ne peut pas mieux; tout le théâtre était en feu ; enfin on croit être au Paradis terrestre.

J'ay été aussy au théâtre cy devant Monsieur, voir jouer *Lodoïska*, à la fin duquel on voit l'incendie d'un château, dans le fond du théâtre, qui est superbe. Je croyois que le feu prenoit à la salle; point du tout: au moyen des pompes, qu'on n'apperçoit pas, ce fut éteint dans le moment. Gaveaux, haute-contre que tu as vu à

Montpellier, joue les premiers rôles, ainsi qu'un nommé Martin, natif de notre ville, sont très aimés (*sic*).

C'est assez te parler de nos menus plaisirs. Je passe à la politique : nous sommes dans un moment de crise; le roi a repris des ministres conspirateurs et a renvoyé ceux qui étaient patriotes, parce qu'ils vouloient qu'il sanctionnât le décret des prêtres et du camp, auxquels, depuis, il a mis son sacré *veto*. Tu dois savoir la scène du 20 juin. J'y ay joué un petit rôle; j'étois aux Thuileries, avec les faubourgs Saint Antoine et Saint Marceau, criant comme les autres : « A bas le *veto!* Reprenez vos ministres patriotes! » Tout ça n'a tenu de rien; le roi a mis le bonnet de la liberté, a promis de faire exécuter la Constitution et continue toujours son train, et ne cesse de suivre les conseils du comité autrichien. Il comblera la mesure. Le peuple attend tout de l'Assemblée. Si elle ne répond pas à sa confiance, il se fera justice lui-même.

Fais-moi réponse, cher ami, dis moi quelque chose de mes parens. Voici mon adresse : *Rue Bourg l'Abbé*, *hôtel du Commerce*, *à Paris*. Affranchis la lettre. J'ay écris, il y a deux jours, à mes parens. Je ne me rappelle pas si j'y ai donné mon adresse. Donne la leur, en cas que je l'aye oublié. Fais leur bien des compliments, ainsi qu'à mon ami. Je dois rester encore ici jusqu'à la fédération.

Dis à ma mère qu'elle m'écrive, qu'il me tarde

d'avoir de ses nouvelles, que je ne lui écrirai que quand j'en aurai reçu.

Adieu. J'aurais mille choses à te dire, mais je suis pressé par la curiosité. Je t'embrasse et suis ton amy.

MAURIN.

Charleville, 20 octobre, l'an 1er de la République.

Nous sommes plus que surpris, Maurin et moi, du silence constant de notre ami Dessalles à notre égard. Il est un tems où nous aurions pu ajouter que nous en sommes affligés, avec la certitude d'être crus, mais nous craignons bien que ce temps soit passé.

Quoi, depuis près de cinq mois que nous avons quitté Montpellier, deux fois seulement il a daigné se souvenir de nous! Car le souvenir, à de si grandes distances, se marque-t-il autrement que par des lettres? Et c'est cet ami qui nous témoignait tant de chagrin de notre absence, qui regrettoit si fort les petites promenades champêtres que nous fesions ensemble, qui supportait avec peine le vuide immense que causoit dans son cœur notre éloignement, et qui avoit besoin d'y suppléer par une correspondance non interrompue! C'est cet ami, dis-je, qui se croit quitte avec deux lettres qu'il nous écrit durant un intervalle de cinq mois! Et cela dans un tems où, privés de tout ce qui nous est cher, loin de notre famille et de nos amis, nous aurions le plus besoin des entretiens consolants de l'amitié,

pour charmer, autant qu'il est possible, l'ennui de l'absence et remplir en partie le vuide de la privation !

Il ne se passe aucun jour sans que nous parlions de notre Dessalles, de nos conversations gaies et familières, de nos petites parties où les ris n'avaient pas la dernière part, et sans que nous nous plaignions de son long silence. « Qui l'eût cru ? disons-nous tous les deux, après tant de démonstrations, après tant de promesses? Serait-il donc piqué, comme César Beleze, de ce que nous nous sommes informés de lui pour savoir s'il était à Montpellier et pouvoir lui écrire ? » car c'est là que se réduisent tous nos soupçons, et il nous en coûterait trop de t'accuser de froideur ou d'indifférence.

Nous aimons mieux nous en prendre à ton esprit qu'à ton cœur, mais ton esprit serait-il donc assés foible pour ne voir qu'un reproche dans notre empressement à demander de tes nouvelles à tout le monde, quand nous n'en recevions pas de ta main? Dans un moment où, de toutes parts, des bataillons volent à l'ennemi, connoissant tes sentiments comme les nôtres, pouvions-nous attribuer ton silence à d'autre motif qu'à ton absence? Peux-tu nous faire un crime de l'avoir soupçonnée, et ne devois tu pas plutôt t'en faire gloire ? Ou si tu ne voulois plus que nous la demandions, pourquoi ne pas nous écrire et nous en instruire toi-même ? Oui, nous nous en sommes informés à Pavée, à Auzillon, à mes parents, à

tous ceux à qui nous avons écrit. Nous aurions interrogé les arbres, s'ils avoient pu nous répondre, et devois-tu voir dans notre empressement que le désir d'avoir de tes lettres?

Nous espérons que celle-ci mettra fin à ton silence, et que tu nous donneras bientôt de tes nouvelles. Écris-nous souvent à l'adresse du citoyen Cambon, qui se fait un plaisir de nous faire passer nos lettres. Tu ne dois pas douter que tes lettres ne nous causent beaucoup de joie. Adieu, ne refuse pas cette satisfaction à tes amis.

J. Rouvière, Maurin.

Parle nous un peu de l'armée du Midi. Tout va le mieux du monde, de ce côté ci. Nous allons bientôt retourner en Flandre avec l'armée que Dumouriez mène dans le Brabant, et qui est passée ici ces jours derniers, mais nous pensons que la guerre ne durera pas bien longtems, et que nous aurons le plaisir de t'embrasser le printems prochain. Nous n'ajoutons plus rien, jusqu'après ta réponse. Ne nous fais pas languir. Adieu.

Charleville, ce 24 octobre, l'an 1er de la République.

J'ay reçu ta lettre du 14; elle m'a mis au comble de la joie, ainsi que l'ami Rouvière, car tu sauras que nous lisons toutes nos lettres ensemble. Rouvière se porte à merveille, malgré le chagrin qu'il a de voir que notre instruction n'aille pas si vite que notre zèle le désireroit;

mais il se console en voyant que nous ne sommes pas inutiles ici; nous avons gémi, pleuré quelquefois sur les revers de la patrie, mais nous n'avons jamais désespéré, et notre espoir se réalise aujourd'hui, car tous nos pas sont marqués par des victoires.

Je t'avoue que, d'après la réponse à la dernière lettre que j'écrivis à Belèze, je ne m'attendois pas à recevoir de tes nouvelles, voyant que tu ne répondais pas à ma dernière. Je voyois, d'après ta lettre, le sujet de votre silence: et toi aussi tu m'as pris pour un ami faux! As tu pu croire que je voulais te fâcher, quand, au contraire, je ne cherchois qu'à savoir où tu étois. Sans doute, il était permis à Maurin, connoissant les principes de Belèze et Dessalles, voyant l'abîme qui était prêt d'engloutir la patrie, de demander à l'ami commun Pavée si vous étiez encore à Montpellier, ne recevant pas de vos nouvelles.

Voilà, cependant, tout mon crime; voilà ce qui m'a privé, pendant deux mois, de la correspondance de deux amis que j'aime et que j'estime, dans un pays froid, et où j'aurais infailliblement succombé au chagrin que cela me causoit, si des intérêts plus graves ne nous avoient occupés, moi et Rouvière. Voyant que tu n'écrivais pas, je priai ce dernier de t'écrire, ce qu'il a fait. J'ai signé la lettre; tu dois déjà l'avoir reçue.

Mais, brisons là dessus. Cela me rappelle de trop douloureux souvenirs. Je te prie, désormais, d'avoir plus de confiance à ton ami, et de t'expli-

quer avec lui quand quelque chose te choquera de sa part. Je t'écrirai toutes les fois que je saurai des nouvelles fraîches, mais les esclaves ayant évacué tout à fait le territoire de la liberté de ce côté, le théâtre de la guerre va se porter encore du côté du Brabant; toutes les troupes filent de ce côté; nous espérons partir au premier jour pour y aller : alors j'en aurois des fraîches.

J'espère que nous y serons plus heureux cette fois-ci; les préparatifs qu'on a fait pour l'invasion sont tels, que nous devons en attendre le plus grand succès. J'ay vu défiler cette armée de 40 mille hommes. Quels bagages! Quels fracas! Tu ne sçaurois t'imaginer tous les ustensiles qu'il faut traîner sur des charrettes! Ce ne sont que pelles, pioches, piquets, pontons, machines pour passer les rivières, canons, mortiers, obuses, grenades, tentes. Joins à cela l'énorme quantité de fourrage, d'avoine, de pain et de bœufs qu'il faut faire suivre l'armée, et tu n'auras encore qu'une faible idée d'un tel embarras.

Avec le mauvais temps qu'il faisoit, c'est bien un état hors nature que l'état de guerre. Étant plus hardi que mon ami Rouvière, plus intrigant, je l'avoue, je suis parvenu à apprendre à monter à cheval presque sans instruction, allant en ordonnance, en patrouille. J'ai vu des camps; celui qui est au-dessus de Sedan me frappa surtout par l'aspect imposant que présentent les

canons et les retranchements ; tout cela me fait faire bien des réflexions.

J'espère t'en entretenir, un jour, plus à mon aise, quand j'aurai le plaisir de t'embrasser et de revoir tous mes parents et amis. Je crois que ce moment n'est pas loin, attendu les triomphes qu'obtient partout la République. Quel plaisir de voir tous les tyrans trembler à leur tour ! Tu ne saurois te faire une idée de l'esprit qui anime les soldats français : ils ne parlent que de la destruction de tous les rois. L'enthousiasme s'est emparé de tous les cœurs, ce qui est de meilleur augure, parce qu'alors ils affrontent le danger sans en calculer les suites. Brunswick est tout honteux ; nous avons ruiné son armée, sans gagner de grandes batailles ; cependant ne nous endormons pas sur nos lauriers, combattons l'indiscipline et l'anarchie, c'est la dernière ressource qu'employent nos ennemis. J'embrasse mes parents et amis et suis ton ami.

MAURIN.

J'ay un reproche à te faire : c'est d'avoir cru que je voulois que mes lettres fussent publiques. J'écris à Pavée et à Auzillon, à qui je suis très attaché, mais s'ils les rendent publiques, c'est à mon insçu ; d'ailleurs cela m'est assez indifférent. Je serais très content de pouvoir apprendre des nouvelles à mes concitoyens, mais les papiers publics s'en acquittent mieux que moi, et plutôt. D'ailleurs je t'écris à toi, et non à tout le monde. Adieu.

Des compliments à la Société patriotique du Trianon. Je ne puis qu'y faire des excuses de n'avoir pas eu le temps de leur écrire, ayant à peine celui qu'il me faut pour m'acquitter de ce devoir envers Pavée, Auzillon et mon oncle, avec ma mère. Dis leur que je suis républicain enragé, et que je serai le même jusqu'à la mort. J'embrasse ton père particulièrement de tout mon cœur. J'ai écrit à ma mère dernièrement. J'attends sa réponse.

S. d.

Nous avons reçu hier, cher ami, ta lettre du 15, qui nous a fait beaucoup de plaisir. Nous te répétons et te répéterons sans cesse la prière de nous écrire souvent, et souvent. Tes lettres nous sont si agréables, qu'elles nous font trouver long et ennuyeux le tems qui s'écoule de l'une à l'autre, et si elles continuoient à être aussi rares, elles ne feroient qu'aiguiser nos désirs, sans les satisfaire, et nous causeraient très certainement une privation douloureuse.

Je pense que tu n'auras pas besoin d'être toujours poussé comme tous nos amis, à qui nous ne cessons de demander à grands cris des lettres, et toujours des lettres, sans avoir seulement la consolation de savoir s'ils nous entendent. Tu auras sans doute reçu celle que je t'ai écrite le 3e, et qui, j'espère, nous en vaudra plus d'une de ta part. Nous verrons si tu as vraiment à cœur la satisfaction de tes amis.

Notre tems se passe toujours aussi agréablement qu'il est possible, dans ces tristes climats. Hors celui que nous emportent nos occupations militaires, et une demi-heure que nous mettons, au club, à lire le *Moniteur* et *Carra*, qui sont les seuls papiers qu'on y reçoit, nous passons tout le reste dans notre chambre, à nous entretenir de nos amis, de notre païs, de nos amusements passés, de ceux qui nous y attendent encore après la guerre, et surtout des parties délicieuses que tu nous prépares dans ce fameux bosquet.

Ce bosquet est devenu, pour nous, un point de vue qui nous charme dans le lointain : c'est un but attrayant, que nos yeux ne perdent jamaïs de vue, et après lequel nous soupirons comme les marins fatigués soupirent après le rivage. Nous calculons, dans nos petites têtes, les chances de la paix et de la guerre ; nous passons en revue les forces de nos ennemis et l'étendue de nos ressources ; nous voudrions bien avoir le don de lire dans l'avenir, quoiqu'on assure que ce don seroit funeste aux hommes. En attendant, nous conjecturons, et quelque idée que nous nous formions des *grandes vues des puissances*, nous ne pouvons pas penser que cette guerre soit longue.

D'après nos calculs, elle ne peut pas aller plus loin que la nouvelle campagne, et nous allons jusqu'à douter sérieusement qu'elle dure tout le printems. Quel bonheur pour la République, si

nos conjectures se trouvoient justes! Quel délicieux avenir s'offrirait à nous-mêmes si l'été prochain nous voyoit rassemblés avec nos amis sous quelque ombrage, à l'abri, mais sous les rayons brûlants de notre soleil du Midi!

Natales soles, natales ambulationes renascantur; fugiant et nebulæ, et nives et frigora; procul stupor et languor, et nescio quid ignavi quod hujusce partis patriæ incolis! Procul etiam et vitæ militaris labor, et bellorum pericula, et pugnarum imagines! Veniant philosophia consolatrix, amicitia serviens, et amœnos cœtus, et aperta colloquia et cœnas agrestes reperiamus, denique quidquid erat in diurnali vice pretii, quidquid in societate familiari dulcedinis, in nativo rure oblectamenti, in umbrâ domesticâ voluptatis. O quam tot et tantas dure pertulissem privationes nisi amor vel usque in longinquas regiones advolasset animique vulnera mellito blanditiarum unguento leniisset! Felix ego cui talem amicam datur possidere! Certe, carissime, laudes meretur tuas et existimationem. Si similem inveneris, amori indulgeas, sin autem amicitiæ soli quæ sola potest supplere, si tamen possit aliquid.

Pardonne, ami, cet écart latin. Les mots me manquoient, et cette langue a je ne sais quoi de plus expressif qui convient mieux au libre épanchement de l'âme. Je finis comme j'ai commencé, par te prier de nous écrire souvent, souvent et souvent. Je cède la plume à mon amie, qui veut aussi te dire son mot. Je suis bien sûr

que cela ne te fâchera pas, et tu serois peut être tenté de me dire : « Que ne finissois-tu donc plutôt ? »

J. Rouvière.

Citoyen,

La haute opinion que vous avez de moi me flatte infiniment, et si j'en croyois mon petit orgeuil, assurément je me croirais un phénix du genre féminin. Cessez donc vos flatteries, parce qu'elles pourrois faires naître en moi une espèce de vanité qui ne me sied nullement. Ne voyez en moi qu'une femme très-ordinaire, qui ait fait un devoir de suivre son amant.

Vous parlez de ce que j'ai fait pour lui ; songé donc qu'en faisans pour lui, c'étoit pour moi : vous-même qui connoissez le prix de l'amour, comme moi, connoît-on des peines lorsque l'on est avec ce que l'on aime ? — Non, tout est flatteur, et l'amour nous faits naître les plaisirs sur les épines.

Oui, ami de mon amant, il ne manque que vous pour faire le quatuor de notre société. Si vous pouviés voir de quelle manière nous vivons ensemble, vous envieriez notre bonheur. Rien n'est désiré par nous, nous suffisants à nous-mêmes pour le moral ; quant au phisique, c'est à Jaque et moi à en décider.

Ainsi s'écoule une vie douce et tranquille. Je m'arrête, car ces jours paisibles ne peuvent

durer que jusqu'au printems. Ah! si vous sentiez, comme moi, le noir chagrin qui se glisse dans mon âme, lorsque je pense à cette séparation, combien vous prendriez part à mes peines, et vous ne me flatteriez plus! Mais l'amour ingénieux trouve des expédients partout, et je vous dit avec vérité que, lorsqu'il ira à l'armée, il est probable que le dépôt ne restera pas ici. Il se raprochera toujours du détachement de guerre.

Eh bien! je vous l'avoue sincèrement, que si je puis voir son colonel, je tâcherai d'avoir un cheval. — Je suis sûre qu'il ne m'en refusera pas un; d'ailleur, il m'a fait prommettre que, lorsqu'il pourrois mettre utile, de ne pas l'épargner; ainsi j'en userai comme il me l'a offert. Je me ferai un habit de chasseur et suivrai mon amant, puisqu'il combat pour la patrie. Le danger de la mort ne doit pas m'épouvanter. Son serment pour servir la nation est sacré; le mien de le suivre est inviolable. Je ne serai jamais parjure. Ou nous reviendrons triomphants, ou nous mourrons tous les deux dans les combats; car il me seroit impossible de survivre à la perte de mon amant.

Adieu, citoyen, la Rousseau se rendra toujours digne de votre estime et de celle de son ami. ROUSSEAU.

Mézières, s. d.

J'ai lu ta lettre à Maurin avec un plaisir que tu dois concevoir sans peine. Si tu as lu celle que

je t'ai écrite au nom de Maurin et de moi, malgré ton silence trop long, nous ne pouvons que te savoir gré de t'être enfin décidé à nous écrire avant d'en être pressé derechef. Nous comptons sur la non-interruption de ta correspondance qui est, je ne dis pas agréable, mais nécessaire à nos cœurs, bien plus qu'au tien, car nous sentons fort bien la privation de tous nos petits amusements, et toi-même tu nous l'as faite sentir un peu trop longtemps.

Je te dirai avec plus de franchise et de liberté que Maurin, que tu n'as pas songé peut-être que tu parlois à des soldats, quand tu demandes trois enveloppes à chacune de tes lettres, ou que ton imagination t'a trompé si elle t'a représenté une caserne aussi bien montée en papier que ton comptoir. Le fait est que, quand nous avons une lettre à écrire, nous achetons une feuille de papier qui nous coûte deux liards, et que nous n'avons pas toujours deux liards tout prêts pour cela.

C'est bien pis quand il faut faire cinq à six lettres, ce qui nous arrive assez souvent. Ainsi nous sommes économes et nous devons l'être; mais toi qui ne dois pas même être économe, tu veux être avare? Par ma foi, nous en rougirions pour notre ami, et vois comme l'avarice engendre tous les crimes: ce serait un port de lettre escroqué à la République! C'est pardonnable à de pauvres soldats que la République paye et nourrit; mais le citoyen Dessalles!...

Adieu, notre ami. Ne te fâche pas, cependant. Ris comme nous, et ne sois point avare. Ce n'est permis qu'à tes amis Maurin et

J. Rouvière (1).

Arras, ce 14 novembre, l'an 1er de la République.

Cher ami, j'ai reçu ta lettre du 2 de ce mois. T'en ayant écrit une, ainsi qu'à Belèze, vers le 1er octobre, je reçus réponse de Belèze, mais, n'en recevant pas de toi, nous t'écrivîmes, moi et Rouvière, le 20 octobre. Je vois, par ta dernière, que tu ne l'avais pas reçue, au moment où tu écrivais. Le 22 du même mois, je reçus la réponse que j'attendois, et je t'écrivis derechef, 24. Tu dois avoir reçu celle là dans laquelle Rouvière inséra une page. J'attends avec impatience une réponse à cette dernière.

Depuis ce temps, j'ai encore vu du pays, et me voilà, aujourd'hui, dans cette fameuse ville d'Arras. Tout le long du chemin, je pensois à la fameuse chandelle! Étant arrivé, je m'en suis informé, mais, ô comble de l'impiété! la révolution l'a éteinte! Cela n'empêche pas que les opinions ne soient différentes à son sujet : les dévotes prétendent qu'elle est remontée au ciel, d'où elle étoit venue, mais la majorité du peuple en rit : cela m'amuse beaucoup.

---

(1) Suscription : « Au citoyen Dessalles, dit *le Chartreux*, pour son fils aîné, rue du Saint-Sacrement, n° 188, à Montpellier. »

On lit en tête : « Rouvière, le 2 novembre. »

J'ai appris, avec le plus grand déplaisir, que mon frère voulait quitter le bataillon. Je te suis obligé de la lettre que tu lui as écrit. Quant à moi, il n'en aura de ma part que quand je serai assuré qu'il aura changé de façon de penser. Je crois inutile de tâcher de le faire rester, au contraire je voudrais que tous ceux qui servent de mauvaise volonté, comme il le manifeste, quittassent nos armées, elles n'en seraient que meilleures.

Tu dois savoir nos succès en Brabant. J'ay vu de nos chasseurs qui ont combattu à Jemmapes. Ils m'ont raconté des détails qui m'ont fait plaisir : à l'attaque de ces fameux retranchements hérissés de canons, nos troupes furent balayées, deux fois, par une décharge à mitraille de l'artillerie ennemie ; mais Dumouriez ayant parcouru les rangs l'épée à la main, marchant à la tête, ils furent emportés d'assaut, et ceux qui les défendoient égorgés. Les nouvelles les plus rescentes de cette armée sont que Courtray, Gand et toute la West Flandre est en notre pouvoir. On continue à dire, depuis hier, que Dumouriez est à Bruxelles.

Je languis autant que toi de revoir mes parents et mes amis ; mais ni moi, ni Rouvière ne reviendrons à Montpellier que quand la paix sera faitte. Tu te trompes, quand tu dis que la patrie est hors de danger. Sans doute, les circonstances ont changé dans deux mois, mais la patrie n'est pas encore tranquille. Elle sera hors de danger quand la paix sera faite, quand la Constitution

sera acceptée par le peuple, quand Louis dernier sera jugé, quand tous les brigands, tous les anarchistes baisseront leurs têtes scélérates sous le joug de la loi.

Jusqu'à ce moment les bons citoyens doivent rester à leur poste et ne pas s'éblouir de nos succès : c'est peut être le moment où nous avons le plus besoin de toutes nos armées : tu vois que la Prusse nous a trompés, et qu'elle se remet de la partie. Nos succès sont trop rapides pour que tous les tirans ne forment une nouvelle ligue au printemps prochain. D'ailleurs, plus nos armées avancent, plus elles ont besoin d'être renforcées : témoin la position de Custine.

Quant à notre utilité, nous le sommes plus que jamais, nous avons des chevaux la plupart malades, mais, en en ayant soin, ces chevaux retournent faire la guerre. Hier, il est parti six hommes par compagnie, à pied, pour aller prendre les chevaux de ceux qui ont été blessés ou malades, et sans ma mauvaise étoile qui a voulu que le jour que j'arrivois à Valenciennes, il en était arrivé quatre le matin dont deux sont partis, étant, par conséquent plus ancien, j'aurais été du nombre, mais je suis le troisième à partir, et Dumouriez faisant remplacer les morts, blessés et malades, pour ne pas affaiblir son armée, j'espère partir au premier jour, ayant un cheval et une selle. Notre séjour à Paris est cause de cela, mais j'espère partir avant peu. Je suis ton ami MAURIN.

Écris moi souvent. Rouvière est encore à Charleville, mais je te prie de me parler du Club, de l'armée du Midi, des factieux et anarchistes, s'il y en a, ainsi que de tes réflexions : elles ne seront jamais trop longues ; quoique les autres m'écrivent, cela ne me donne pas les tiennes.

Arras, le 28 novembre, l'an 1er de la République.

Cher ami, j'attends ces jours-ci Rouvière, qui doit arriver de Charleville : c'est ce qu'il m'annonce dans une lettre qu'il m'a écrit. Il est très-fâché contre son père qui, dans sa dernière, nous traite de vils feuillants, à cause que nous détestons le scélérat Marat ; nous nous doutions bien qu'il en était le partisan ; nous voilà éclaircis. Quant à moi, je crois qu'il est de bonne foi. C'est un homme qui croit qu'il faut égorger tous les aristocrates pour être tranquilles, et qui ne s'aperçoit pas que la plupart de ceux qui se montrent si ardents dans son parti, ne le sont que pour s'emparer des dépouilles des victimes qu'ils égorgent, et que la plus grande partie des partisans de Marat sont des scélérats de profession. Mais tu connais nos principes, et ceux du père de Rouvière : nous n'avons jamais pensé de même.

La citoyenne Rousseau vint joindre Rouvière à Charleville. Elle y a une chambre ; elle travaille, et c'est là que Rouvière est resté pour attendre la guérison de son pied. Elle doit venir avec Rouvière, ne le voulant quitter qu'à la mort.

Je ne la connaissais pas, mais à présent je l'estime beaucoup; elle montre l'amitié la plus désintéressée pour mon ami. Je suis très charmé qu'elle soit ici, par rapport à lui qui n'auroit peut être pu s'accoutumer à la vie du soldat.

A Charleville nous faisions de petits galats en pomme de terre, où l'amitié présidoit. Nous plaisantions beaucoup. Je languis qu'ils soient arrivés, afin d'avoir sa chambre, qui nous sert de cabinet pour écrire nos lettres et faire mille petites affaires que je ne puis faire à la chambrée. Je te dis cela, comme à notre ami commun et notre confident.

Dumouriez marche toujours de conquête en conquête. C'est un lion; les soldats se croient invincibles sous un tel chef: les dernières nouvelles de l'armée annoncent la prise de la citadelle d'Anvers, et la marche de ce dernier sur le pays de Liège.

La Révolution belgique va bon train. Il s'est formé plusieurs partis: cela est inévitable. Vandemoot, les prêtres voudraient jouer leur rôle, mais les vrais patriotes, aidés par nos armées, triompheront de tous ces obstacles.

Je t'écris cette lettre, non pas assis, parce que je ne puis m'asseoir, ayant les fesses écorchées ainsi que mes camarades, allant tous les jours au manège avec nos selles à la hongroise (elles sont de bois); mais dussent elles rester sur la selle, j'y irois toujours, sachant que les plus instruits doivent aller au détachement de guerre, au pre-

mier jour. Cela n'empêche pas que, le soir, couchés sur le ventre, nous réglons le sort de l'Europe, et ne cessons de dire que l'Empereur est f.....

Quand je serai de retour, j'espère passer des instans agréables avec toi, en te parlant de nos discours soldatesques, mais auparavant il faut faire reconnaître la République de gré ou de force, et rendre la liberté à quelque peuple.

Juge du froid qu'il fait dans ce pays : hier, il tomba de la neige.

Écris moi souvent; parle moi de Kellermann. J'espère qu'il va voir Sa Sainteté. Ne crains pas d'être long. MAURIN.

Arras, 11 décembre 1792, l'an 1er de la République.

Cher ami, j'ay reçu ta lettre du 28 novembre ; je suis charmé que mes différentes lettres te soient parvenues, ainsi que celle écrite par Rouvière. Je me rends à tes raisons, en t'envoyant la présente par la voye que tu m'indiques.

J'ay appris avec plaisir que mon frère restoit à son poste. Je lui écrirai ces jours-ci, en adressant ma lettre à Cambon, qui la lui fera passer.

Dumouriez est au-delà de Liège ; mais, comme ce n'est plus sur la même ligne, je ne sais les nouvelles qu'au retour de Paris. Ainsi, les journaux te doivent instruire au long, là-dessus.

Je ne pense pas comme toi sur la motion de Cambon. La maison est vieille, mais au lieu d'attendre qu'elle s'écroule, craignons que les constitutionnels ne la réparent : ainsi je pense

qu'il faut attaquer ce dernier préjugé de front, et je crois que, si tous les patriotes éclairés veulent prendre la peine d'éclairer les patriotes chrétiens, ils leur feront sentir aisément que c'est leur avantage. D'ailleurs, tôt ou tard il faut le faire.

Je sçais, comme toi, que l'opinion n'est pas bien prononcée, mais il faut la brusquer, ainsi qu'on a fait dans d'autres occasions : cela est possible. Je te citerai pour exemple la révolution du Dix aoust ; avant cette époque, aucune ville, aucun individu ne parloit de républicanisme ; cependant, aujoürd'hui, tout le monde est républicain.

Je suis charmé que l'armée des Pyrénées soit organisée, et que Servan en soit le chef. Si l'Espagne bouge, ce que je ne crois pas, je suis persuadé du désir qu'aura notre jeunesse de se signaler en portant la liberté aux Catalans.

Il paraît que l'Italie verra bientôt l'armée du Midi, et que Kellermann est chargé d'une opération importante. Je souhaite de tout mon cœur que Truguet aille visiter le Saint Père, et qu'il nous rapporte toutes ses reliques, afin que la Monnaye ait du travail.

J'espère, au premier jour, aller joindre l'armée, attendu qu'on presse beaucoup notre instruction. Si je ne pars pas à la fin du mois, ce sera au mois de Mars, où nous devons partir deux cents, pour que notre régiment, qui se trouvera affaibli par la campagne d'hiver, soit en état de rentrer en campagne sans désemparer.

(*A suivre*).

Documents relatifs à Mirabeau.

SOUVENIRS DE LEGRAIN, VALET DE CHAMBRE DE MIRABEAU (*Suite*).

Je laisse mon camarade, je lui dis : « Je vais chez l'avocat et puis j'ai quelques commissions pour des personnes de Pontarlier, et je reviendrai. Nous souperons ensemble, si cela vous fait plaisir, et, selon comme l'avocat me dira, je partirai peut être après souper. »

Je commence d'aller chez le chancelier. Je me fais annoncer de la part de mon maître, j'entre : « Mon ami, qu'est-ce qu'il y a pour votre service? — Monseigneur, je viens de la part de mon maître, M. le comte de Mirabeau, que j'ai mis dans la prison de Pontarlier. Comme vous devez juger son procès demain, il se recommande à votre justice. Il ne vous a pas écrit, attendu qu'il soit pas dit qu'il vous écrive des mensonges. Il espère, son affaire finie, d'avoir le plaisir de vous remercier lui-même, et surtout sachant, monseigneur, que l'on rend, dans ce pays-ci, la justice à celui qui a droit. En France, ce n'est pas la même chose. C'est à force de protection, ou, si j'ose le dire, beaucoup d'argent. — Mon ami, vous savez sûrement la cause de son procès ici ! — Monseigneur, je commence un peu à la savoir; je sais qu'il est accusé d'avoir enlevé madame la marquise de Monnier, dont il l'a perdu, la première fois, dans le temps. Vous avez jugé, monseigneur, comme l'on vous a fait

voir. Mon maître n'avait personne pour le défendre et dire la vérité. Il ne pouvait gagner. Aujourd'hui que vous verrez ses défenses justes à la lettre avec la justice de messeigneurs, cela ne sera pas, sûrement, la même chose ! — Mon ami, si votre maître a droit, comme vous le dites, soyez sûr qu'il gagnera son procès. — Dieu vous entende, monseigneur ! — Il y a bien des choses sur son compte ! — Cela est possible, monseigneur, ou si c'est que l'on ne devait dire, dans le temps, que la vérité, et aujourd'hui que vous l'allez voir, cela changera, monseigneur ! Mon maître est d'une grande famille, respectable, très ancienne en France, ayant occupé, depuis bien des siècles, la plus grande place dans le militaire et la marine, ayant M. le marquis de Mirabeau et M. son oncle grand bailli de Malte, et toute à grand talent pour la plume à même temps ! Et mon maître, l'on le condamne à avoir la tête tranchée pour un coup de jeunesse ! Ce n'est pas ainsi que l'on juge des personnes sans reproche ! Aussi est-il venu se rendre lui-même en prison pour purger sa contumace avec sûreté. Il compte sur la probité de ses juges, et la justice lui sera rendue. Voilà la seule grâce qu'il demande. Je ne dis pas qu'il ne devait pas avoir, dans le temps, une petite punition, mais la tête en bas, c'est trop ! Il a subi trois ans dix mois et dix jours dans le donjon de Vincennes, n'ayant aucune liberté, pas même d'écrire, et ensuite le voilà à Pontarlier,

dans les prisons les plus malsaines, presque avec les brigands! Je l'ai pris à Paris; je ne savais rien de tout ceci, je ne le veux pas abandonner au péril de ma vie, tant que son affaire ne sera finie. Il a de la peine, je partage avec lui depuis deux mois. Par le temps qu'il fait, je ne me suis pas couché huit fois dans mon lit, en venant ici, monseigneur! En passant aux Verrières suisses, je me suis arrêté à l'auberge où l'on accuse mon maître d'avoir enlevé madame la marquise de Monnier. Ce n'est pas du tout cela : il était, ou du moins il avait la ville de Pontarlier pour prison. Apparemment qu'il sauriez (?) la raison de venir en Suisse. Il s'arrête quelques jours aux Verrières. Madame de Monnier vient le rejoindre. Il lui conseille de rejoindre son mari. Elle ne veut pas, dit qu'elle périra plutôt que de retourner chez lui. Elle était jeune et jolie, mon maître jeune et vigoureux; aussi il paraît qu'ils sont partis ensemble pour la Hollande, et dont ils ont été arrêtés tous deux. Et c'est de là que l'on a fait leur procès, sans qu'il puisse leur défendre, étant dans les prisons, et qu'il lui avait fait un petit garçon (1). L'on n'est pas puni de mort pour faire un enfant; ce n'est pas comme

(1) C'était, en réalité, une fille. Née le 7 janvier 1778, dans dans la maison de discipline de M[lle] Douay, à la Nouvelle France, où M[me] de Monnier avait été provisoirement enfermée; baptisée, le lendemain, sous les noms de Sophie Gabrielle, elle mourut, à la fin de mai 1780, à La Barre, près Deuil, où elle avait été mise en nourrice.

le détruire! — Mais mon ami, savez-vous que c'est un grand crime que d'enlever la femme d'un autre et lui faire un enfant? Cela dérange bien une famille! — Monseigneur, il est mort, cela ne dérangera rien, et monsieur son mari est mort aussi. Cela doit être fini! Si mon maître n'avait pas de femme, ayant purgé sa contumace, ils pourraient se marier ensemble! Oui, mais elle n'était pas, monseigneur, elle ne peut pas manquer de l'être (*sic*). Vous même, monseigneur, à présent que vous êtes instruit de la chose, vous allez juger différemment de la première fois. Vous l'avez jugé comme l'ayant enlevée, c'est le contraire : elle est venue le trouver. Il l'a renvoyée; à force de sollicitations, il a préféré de la garder, et, comme la femme d'un président, vous sentez bien, toute la justice était contre lui. Cependant, il ne faut pas juger au delà des lois. L'on peut juger au dessous, non au-dessus!

— Mon ami, je suis content de vos raisonnements; vous parlez juste, sans détour! — Comme je pense, monseigneur! Étant domestique, je ne puis pas avoir beaucoup d'esprit, j'ai toujours entendu dire que l'essentiel était d'être honnête homme dans notre classe! — Cela est bien, mon ami, l'on a autant de mérite, dans votre classe, comme dans la première! — Pas tout à fait, monseigneur! A propos, monseigneur, il y a quelques jours que je jetais les yeux sur un livre de loi, dans la prison de mon maître.

J'ai vu la peine de mort pour rapt de séduction: le rapt consiste que c'est un garçon qui enlève une demoiselle à son père ou sa mère, même chez eux, avec effraction bien prouvée, pour qu'il soit puni de mort, et, sans cela, l'on serait encore bien embarrassé de punir de mort! L'on a pourtant puni mon maître de cette manière. Comme vous voyez, monseigneur le juge, on a été un peu lestement. Si cela avait arrivé aux pauvres diables, il fallait monter à l'échafaud porter sa tête, mais il n'en sera pas de même de mon maître. Cela est encore bien différent, monseigneur. L'on ne peut pas l'accuser la moindre des choses sur le passage que je viens prendre la liberté de vous dire: mon maître est accusé d'adultère comme étant parti ensemble et lui avoir fait un enfant. Cela est possible; il serait aussi possible que ce ne soit pas lui. Il ne la tenait pas toujours serrée dans ses bras! Il faut bien peu de chose pour, quelquefois, en avoir vu un autre, et faire les petits garçons! Ainsi, comme vous voyez, monseigneur, cela est bien délicat, et par les moyens que j'ai l'honneur de vous dire, qui sont bien petits, attendu que je n'ai pas assez d'expérience!

— Vous n'en avez pas tant mal! L'avocat que monsieur le comte a amené avec lui est venu nous voir; il ne nous en a pas tant dit que vous! — Monseigneur, mon maître n'en a pas besoin; il saura bien faire son plaidoyer lui même, comme il aura l'honneur de vous remercier lui même, quand

il sera sorti de cette maudite prison qui ressemble à la cave de mon père, où il met son vin. Si l'on permettoit qu'il plaide sa cause lui-même, vous verriez un grand homme pour parler avec vous, monseigneur! — Il n'a pas besoin de cela pour avoir justice, mon ami; elle lui sera rendue, compte là dessus, et ton maître! — Si les choses sont comme vous venez de me le dire, monseigneur, c'est-à-dire qu'elles sont encore bien plus à l'avantage que je viens d'avoir l'honneur de vous dire, si, monseigneur, j'avais prévu d'avoir eu l'honneur que vous venez de m'accorder, je me serais mis plus au fait. La chose étant à parler, je vous ai dit juste ce que je savais. — C'est bien, mon ami, demain l'affaire sera jugée, et la justice rendra justice à votre maître. — J'ai l'honneur, monseigneur, de vous en remercier d'avance, pour mon maître et pour moi. Monseigneur, je prends congé; voilà assez longtemps que vous avez eu la complaisance de m'entendre; il n'en faut pas abuser davantage. — Mon ami, vous m'avez fait le plus grand plaisir de vous entendre! »

Je sors, je vais chez tous les juges, je leur dis toute la même chose. Ils me reçoivent bien tous et me font à peu près la même réponse de monseigneur le chancelier. Je finis fort tard, mais content. J'arrive à mon auberge; mon camarade de la partie adverse me dit: « Vous avez été longtemps. Nous vons souper. — Vous n'avez pas soupé? — Vous m'avez dit de vous attendre!

—Nous vons souper dans la minute, mais, avant, le courrier va partir. Il faut que j'écrive vite un mot pour donner au courrier, cela ne sera pas long! »

J'écris vite à mon maître que j'avais vu tous messieurs ses juges, à commencer par monseigneur le chancelier, que j'étais trop pressé, que le courrier allait partir, que je n'avais pas de temps à perdre : « J'ai fini de sortir chez messieurs vos juges; je leur ai dépeint votre situation malheureuse, qu'il était bien dur de tenir un homme d'une famille aussi respectable et un grand homme comme vous, que les juges vous avaient jugé avec passion, à tort, à travers, sans justice. Je leur ai dit que vous étiez dans une prison qui était comme un cachot; je ne leur ai pas dit que vous étiez dédommagé de mademoiselle Babet, cela n'aurait pas fait la même chose, comme vous devez juger. L'on doit juger demain votre procès, selon que ces messieurs m'ont dit tous; j'ai beaucoup d'espoir; je vous assure que je ne néglige rien pour vos intérêts; ne comptez pas sur moi sitôt, attendu que si vous avez le bonheur de gagner, comme je l'espère, il faudra plusieurs jours pour avoir le jugement. Si j'arrive après le domestique de M. le marquis de Monnier, votre affaire irait mal. Vous sentez bien, M. le comte, si vous gagnez, il n'a pas besoin d'attendre, et si vous perdez, la même chose pour moi. Comme j'ai l'honneur de vous dire, selon le dire de mes-

sieurs vos juges, vous gagnerez votre procès! Demain j'irai, avant l'audience, le revoir. Le courrier va partir, je n'ai pas le temps de vous en dire davantage. L'on m'attend pour souper. Demain, à l'ouvrage, de grand matin! »

J'arrive pour souper. Mon confrère me dit: « Vous avez été bien longtemps! » Je lui dis: « J'en suis fâché, nous resterons une demi heure de plus à table! » En soupant, je lui dis: « Allons, si nos maîtres plaident ensemble, cela ne nous regarde pas; cela n'empêche pas que nous soyons amis ensemble! Demain, l'on juge nos maîtres; ainsi, c'est affaire de juge! »

Ensuite nous vons nous coucher et je me lève de bon matin. Je retourne encore chez les juges. Ils m'ont tous promis ce qu'il m'avait dit. Je vais ensuite au tribunal. J'attends jusqu'à le prononcé. Je vois que mon maître avait gagné son procès. Je dis en moi-même: « On doit être bien content de toi! » Je ne perds pas de temps, je vais sur le champ au greffe pour avoir le jugement. M. le greffier me dit: « Cela ne se fait pas si vite! Vous ne pouvez pas avoir cela avant trois jours! — Monsieur, étant ici, je vous prierai de me rendre le service de mettre vos autres affaires de côté et commencer par la mienne! » Il me répond en se mettant après de suite: « Nous n'aurions pas fini avant onze heures du soir, au plus tôt. Vous sentez bien qu'il faut que nous dînions! — Cela est juste! — Vous ne partiriez à cette heure là, la nuit, par le temps qu'il fait! —

Monsieur, serait-il une heure du matin, cela m'est égal. — Mais vous devez penser que l'on ne travaille pas jusqu'à cette heure là! — Une fois n'est pas coutume, pour rendre service! — Enfin, cela n'est pas possible d'avoir cela avant demain le soir, et encore, il faudrait commencer par vous! »

Je vois que cela n'allait pas comme je voulais. Je m'en retourne à mon auberge; j'arrive, je vois que le domestique de M. le marquis de Monnier se dispose à partir. Il me dit: « J'irai coucher à tel endroit, et, demain, j'arriverai à Pontarlier dans la matinée, sur les dix ou onze heures. Vous ne partez pas encore? — Non, il faut que je remporte le jugement avec moi, et je ne sais pas quand je pourrai l'avoir. J'écrirai un mot à mon maître ce soir, par le courrier! »

Je me sentais besoin; je demande un verre de vin et je dis: « Je dînerai plus tard! » Je m'oriente. Je me dis à moi-même: « Il faut voir pour avoir le papier! » Je me dis en moi-même: « Monseigneur le chancelier m'a toujours bien reçu; il faut faire une tentative auprès de lui. Je vais remercier tous messieurs les juges et, de là, je vais chez le chancelier. »

Je me fais annoncer. Il me fait entrer. Il était au dessert. Je veux me retirer. Il ne veut pas, au contraire, et me fait donner un fauteuil, il veut absolument que je prenne un verre de liqueur. Il me dit: « Avez-vous besoin de quelque chose? » Je lui dis: « Monseigneur, je suis fâché de vous

déranger; j'ai vu M. votre greffier pour avoir mon jugement. Il m'a dit qu'il ne pouvait m'expédier de suite, attendu qu'il avait quelque chose à finir avant. Je supplierai monseigneur de me donner un petit mot, pour M. le greffier, pour faire avancer! — Si vous pouviez l'avoir aujourd'hui, est-ce que vous partiriez dans la nuit, par ce mauvais temps? — Le temps ni l'heure n'empêcherait mon départ! — En ce cas, je vais moi-même à la chancellerie. Dites au cocher qu'il mette les chevaux à la voiture sur le champ, et nous irons ensemble. Cela me fait un grand plaisir de voir la manière que vous êtes attaché à votre maître. Vous êtes bien content que votre maître ait gagné son procès? — Monseigneur, l'on le serait à moins. Monseigneur, j'aurais une grâce à vous demander : je vous dirais bien, ou du moins désirerais que vous eussiez la bonté de me donner un mot d'écrit pour monsieur le greffier, pour faire accélérer le papier de la procédure ou, du moins, le jugement. Il m'a dit que je ne pourrais pas avoir cela que demain, le soir, au plus tôt. Cela ne m'arrange pas trop, attendu que s'il avait été possible que j'eusse eu cela ce soir, je serais parti dans la nuit. Mon maître aurait eu demain matin cela à son lever. — Mon ami, je ne vous donne pas de mot d'écrit; j'ai un autre expédient; nous vons aller ensemble! »

Il dit à son domestique de dire au cocher de mettre les chevaux à la voiture sur le champ. Je

lui dis : « Monseigneur, je vais toujours devant, à la chancellerie ! — Il est inutile, mon ami, de vous fatiguer. Vous monterez avec moi dans ma voiture ! — Monseigneur, je suis pénétré de vos bontés et de la marque d'estime pour mon maître ! » Il me dit : « Vous seriez donc content d'avoir vos papiers ce soir ? — Monseigneur, si la chose est possible, je partirai à minuit. Je vous donne ma parole, malgré le mauvais temps, s'il ne m'arrive pas de malheur en chemin, que je serai demain, avant sept heures du matin ! » Il dit : « Ma voiture est-elle prête ? — La voilà, monseigneur ! — Allons, partons ! »

Nous arrivâmes à la chancellerie. Il dit : « Êtes-vous après expédier les affaires de M. le comte de Mirabeau ? — Monseigneur, nous sommes après finir une affaire que l'on attend après, et nous mettrons ensuite après. J'ai dit à monsieur que voilà (en parlant de moi) qu'il ne pourrait avoir cela que demain soir au plus tôt. — Il ne le faut pas demain soir, il le faut aujourd'hui ! — Monseigneur, cela serait bien difficile ! — Vous arrangerez ! Prenez du monde, si vous n'en avez pas assez ; il faut que cela soit fait sans désemparer ! — Je crois bien, monseigneur, que cela nous mènera bien jusqu'à dix, onze heures du soir ! — Vous ferez le plus promptement possible ; monsieur viendra voir sur les neuf heures à quoi vous en êtes ! »

Il s'en retourne, monte dans sa voiture, je le salue et remercie de mon mieux, bien content.

Il me dit : « Il y a un peu loin à votre auberge ; montez avec moi. Je vous descenderai là ! » Je le remercie. « Allons, allons ! mon ami, vous aurez le temps de vous fatiguer cette nuit, surtout par ce temps là. » Nous causâmes ensemble et j'arrive. Je descends, me souhaite bon voyage.

Il était sept heures, j'avais besoin. Je commence par voir mon cheval, s'il avait ce qu'il lui fallait. J'avais toujours pour habitude que mon cheval soit bien avant moi. Je dîne et soupe bien tout à la fois, et mon camarade était déjà parti, il y avait au moins trois heures. Je me dis : « Allons ! le courrier part sur les huit heures, arrive à la pointe du jour (qui était à six heures). Dans ce temps là, mon maître sera instruit de son affaire, avant que le domestique de M. de Monnier soit arrivé, en recommandant au courrier, qui est mon ami, de lui remettre la lettre en arrivant.

Voilà vite que j'écris un mot :

« Monsieur le comte, vous avez gagné votre procès (1), tel que j'ai eu l'honneur de vous l'annoncer, dans toute son étendue. J'étais témoin, à trois heures précises, que monseigneur le chancelier a prononcé. Vous devez penser que cela m'a fait plaisir. Je crois que vous en serez

(1) Mirabeau venait de voir le Conseil d'État de Neufchâtel rendre en sa faveur deux arrêts (mars et avril 1782) défendant aux témoins de déposer sur les faits qui s'étaient produits en Suisse. La cause fut, dès lors, transportée devant le parlement de Besançon (V. Georges Leloir, *Mirabeau à Pontarlier*.)

content. Aussi, depuis ce temps-là, je ne mets pas mes jambes dans mes poches. Le domestique de M. le marquis de Monnier est parti à quatre heures. Je crois, par ma lettre, que vous serez instruit avant son arrivée. Vous voyez comme je prévois tout! Je vous avertis que Louis, le courrier, sonnera fort à la prison, pour vous remettre la lettre, et si vous êtes avec mademoiselle Babet, pour que vous n'ayez pas peur, vous penserez sûrement que c'est moi qui arrivera. Vous direz : « Mon procès est f.... ! » comme j'ai eu l'honneur de vous marquer dans ma lettre, et vous serez bien surpris après. Comme vous voyez, monsieur, soyez sûr que je ne perdrai pas de temps pour vous prouver mon exactitude et mes soins. Aussitôt votre procès gagné, je suis été au greffe. Le greffier m'a dit que je ne pourrais guère être expédié que dans deux ou trois jours. Cela ne fait pas mon affaire: « M. le greffier, que je lui réponds, en vous priant bien, comme étant nécessaire auprès de mon maître pour d'autres affaires, que vous m'expédiez de suite? — Monsieur, en nous dépêchant, cela ne sera pas possible que vous ayez votre jugement avant demain soir! Nous sommes après finir une affaire que l'on attend après, et, quoique nous en avons d'autres avant vous, nous prendrons la vôtre toute suite! Nous vons dîner, et nous reviendrons travailler après!

« Je pars en même temps, M. le comte, je pense d'aller remercier MM. vos juges, en atten-

dant que vous les remerciez vous-même, et, de là, je vais chez monseigneur le chancelier. Je me fais annoncer par un de ses gens. Il me fait entrer sur le champ. Je ne savais pas qu'il était à table, au dessert. Je lui dis : « Pardon, monseiseigneur, de m'avoir fait annoncer aussi vite ! » Je veux me retirer, que j'allais attendre qu'il soit sorti de table. Il me dit que non, me fait donner une chaise, et me présente un verre de liqueur. Je ne sais pas faire de malhonnêteté à personne. Je l'ai bu. Il me dit : « Mon ami, de quoi s'agit-il ? — Monseigneur, pour avoir l'honneur de vous remercier, en attendant que mon maître vous remercie lui-même. Monseigneur, vous avez eu tant de bontés, j'aurai encore une grâce à vous demander ! — Quelle est? Je ne donne pas de grâce, je rends service quand je le puis ! — Monseigneur, je voudrais que vous me fassiez le plaisir de me donner un petit mot pour M. votre greffier pour me faire expédier de suite ; il m'a bien dit qu'il le feroit le plus tôt possible, mais qu'il avait un ouvrage à finir, qu'il fallait qu'il le finisse, et moi qui désirerais de partir de suite, même serait dans la nuit ! — Mon ami, je vois que vous êtes attaché à votre maître, je ne vous donne pas un mot d'écrit, nous vons partir ensemble pour aller à la chancellerie, et je vous ferai arranger vos affaires aujourd'hui. Il sera peut être un peu tard, mais vous l'aurez aujourd'hui ! »

Nous arrivons ensemble. Il dit à M. le greffier

de quitter son ouvrage et de faire le mien sans désemparer. Il a répondu qu'il croyait que cela ne serait fini qu'à onze heures du soir. Aussitôt fini, je partirai sur le champ, j'arriverai sûrement à dix heures ; je vous dirai plus amplement les affaires à mon retour. »

Je porte ma lettre au courrier, je lui prie de la remettre sur le champ à mon maître. Il m'a promis qu'il tâcherait d'arriver une demi-heure avant, qu'il lui dirait lui-même la chose, avant qu'il ne fasse lecture de la lettre. Je passe à la chancellerie sur les neuf heures. L'on m'a dit : « Dans une heure vous aurez toutes vos pièces ! » En même temps, je retourne vite à l'auberge, je fais donner l'avoine à mon cheval, je pars sur les minuit, j'arrive un quart d'heure après le courrier qui venait d'arriver; était encore chez mon maître. Entend sonner fort, dit au courrier : « Je ne serais pas surpris que soit mon Legrain, car il a le diable dans le ventre ! » Il avait bien raison, j'avais bien besoin, et mon cheval; nous étions faits, moi et mon cheval, comme deux malheureux !

En entrant dans la prison, le concierge me dit : « Ah ! mon pauvre Legrain, comme vous êtes fait ! » Je lui réponds : « Vous savez bien que le temps ne m'a jamais fait peur ! A cela près, je suis content de mon voyage ! » Il me dit en même temps : « Louis, le courrier, est chez M. le comte, a dit que vous n'arriveriez au plus tôt que dans la nuit. » Je lui dis : « Je suis

été trompé à mon avantage ! » Il court avant moi dans la chambre de mon maître, dit : « M. le comte, voilà Legrain ! » Je tenais mon paquet de papiers : « Viens donc que je t'embrasse ! Tu m'as fait plus, dans quatre jours, que mon avocat m'a fait dans trois mois ! — Votre avocat, plus la chose dure longtemps, plus il gagne, et moi, le plaisir de vous servir, rien ne me coûte ! Mademoiselle Babet, y a-t-il du vin d'Arbois ? — Oui ! — Donne lui donc vite ! Il faut déjeuner ! Tu as besoin ! — Tout cela est fort bel et bon ; mon camarade qui est à la porte, il faut que je commence par lui ! Il a grand besoin d'être bien bouchonné, et ensuite lui donner ce qu'il lui faut, et après je viendrai déjeuner à mon tour ! Eh bien ! mademoiselle Babet, envoyez chez mon traiteur, qu'il envoie à déjeuner ce qu'il a de mieux, le plus tôt possible ! Aussitôt mon cheval arrangé, je viens déjeuner à la prison ! »

Le déjeuner était prêt dans la chambre de mon maître. Je mangeais rarement à la prison. Je demande au concierge s'il y avait quelque chose. Il me dit que le déjeuner était dans la chambre de mon maître, qu'il voulait que je déjeune là : « En ce cas, vous viendrez déjeuner avec moi, comme le peu que je mange ici, que nous le mangions ensemble ! » Nous voilà le concierge et moi, mon maître et mademoiselle Babet, sa fille. Il y avoit de quoy à manger pour six, et nous n'étions que nous deux pour manger, attendu que mon maître ne prenait jamais autre

chose que du café au lait pour son déjeuner, ou du lait chaud.

Notre déjeuner fini, je dis au concierge : « Voilà pour vos enfants! J'aime que tout le monde vive, les uns comme les autres! A l'égard du vin, M. le comte, ordonnez! — Tu sais aussi bien que moi ce qui est nécessaire! — Dans une autre circonstance, je vous en donnerai une de moins. Comme nous avons fait de bonnes affaires, prenez ceci! » Mon maître me dit: « Ragoûte une bouteille d'Arbois! » Ensuite je lui dis : « Je vais commencer à arranger mon cheval; je vois bien que nous avons d'autres affaires. Ensuite je reviendrai. Nous verrons ce que nous aurons à faire! »

J'arrive : « Eh bien! ton cheval se porte-t-il bien? Tu sais bien que nous avons d'autres affaires à Besançon; je voudrais bien que tu puisses partir demain de grand matin! — Vos papiers sont-ils prêts? — Oui, mais tu ne peux y aller aujourd'hui! — Voyons, il est neuf heures, je m'en vais dans une demi heure. Je viendrai vous rendre réponse! »

J'arrive à la prison avec mon cheval; je lui dis: « M. le comte, donnez moi vos papiers! Il est neuf heures et demie, à trois heures ou trois heures dix minutes, mes quinze lieues seront faites; avant quatre heures je serai chez votre avocat, et demain midi vous aurez réponse, au plus tard! — Prends donc un verre de vin d'Arbois avant de monter à cheval! »

Je fais manger deux fois l'avoine à mon cheval, et moi demi bouteille, et cela va toujours. J'arrive à l'heure dite chez l'avocat; je luy prie qu'il me donne ou qu'il écrive la réponse. Il me donne ma réponse le soir. Je soupe et je me couche à une heure du matin. Je pars à six heures et demie. Je suis rendu à la prison. Pendant environ deux mois ou deux mois et demi, je faisais toujours, avec mon même cheval, le moins quatre à cinq voyages, aller, revenir, par semaine. Par la suite, monsieur de Valdahon qui était gendre de monsieur le marquis de Monnier, un brave homme, ils ont fini par s'arranger.

Sur la fin, je suis été plusieurs fois à son château, à cinq lieues de Pontarlier, porter des lettres. La première que j'ai portée, j'avoue que je n'ai pas servi mon maître promptement; je devais revenir le soir, et je ne suis revenu que le lendemain à midi. En arrivant, je donne la lettre au valet de chambre, qu'il décachette. Il vient à moi et dit à son valet de chambre : « Faites mettre le cheval à l'écurie, et que l'on en ait bien soin! » Et lui dit en même temps : « En attendant le dîner, allez chercher une bonne bouteille de vin! » Il me dit : « Je ne puis vous faire réponse que demain dans la matinée. — C'est aujourd'hui! — Ma foi, je ne puis vous la donner que demain! Soyez tranquille, mon ami, j'en ferai mon affaire. Je veux, puisque vous êtes ici, que vous profitiez de la fête, et si votre maître vous gronde, quand

il aura vu ma lettre, il ne vous dira rien, surtout d'après la manière que vous le servez! — M. le comte, vous n'auriez pas cette bonté de lui dire que vous me retenez, il m'en croirait. Au pis aller, je suis venu en poste, je saurai bien m'en retourner à pied! — Ah! mon ami, ton maître a trop d'esprit pour te faire des reproches; tu dois penser que nous savons avec quel zèle et quelle intelligence que tu le sers! — M. le comte, je ne fais que mon devoir, comme je crois que tout votre monde qui vous sont attaché en ferait de même! — Je suis content de tout mon monde, cependant, avec la meilleure volonté, il ne pourrait pas faire ce que tu fais! — M. le comte, permettez! S'il était obligé, ou s'il se trouvait à ma position, il en ferait de même que moi! — Mon ami, nous avons envoyé, ou du moins madame, le plus intelligent de son monde à Neufchâtel. Vous buviez et mangiez ensemble; il n'a vu que du feu auprès de toi; il nous l'a bien dit! — Il a dit cela pour rire, M. le comte; à la vérité, je lui faisais quelquefois voir des vessies pour des lanternes. Effectivement, je lui disais : « Nous devons servir nos maîtres. Fais attention à ce que je te dis : tu es pour servir ton maître, et moi le mien. Tu es bien, depuis plusieurs années, dans ta maison, et moi je n'ai pas un an. Je le sers comme s'il y avait eu quarante. Je te dirai qu'il faut toujours avoir de la probité; tu as peut être plus d'esprit que moi et plus de bon sens, mais je te dirai : la probité ce n'est

pas tout de ne pas faire tort pour vol, il ne faut jamais faire mal à personne, et toujours rendre service. Si un maître, après avoir été bien content de nous, nous renvoie, si il dit du mal de nous, disons du bien de lui, donnons-nous toujours tort, et tu verras que tu t'en trouveras bien ! »

J'ai fait plusieurs voyages, après, au Valdahon, toujours bien reçu. Entre autres fois, arrivant à l'heure du déjeuner de M. le comte, il me faisoit déjeuner avec lui. Les choses ont duré pendant quelques mois pour s'arranger. Outre cela, il fallait les formes. Comme mon maître avait été condamné par contumace à avoir la tête tranchée, la peine étant au-delà de la loi, cela rendait son affaire meilleure.

Je faisais toujours mes voyages, à l'ordinaire, à Besançon, en attendant la transaction. Un jour, partant de Pontarlier à onze heures du matin, par un beau soleil, allant grand train vis à vis la place Saint-Bénigne, il se trouve quelque chien qui court après mon cheval, lui fait peur. Parmi ces chiens, il se trouve M. Pion, avocat du Roi, l'ennemi juré de mon maître, et n'aimant pas plus le domestique. Comme il allait souvent à la chasse, avait dit que, s'il me rencontrait, il me tuerait. Cependant, je ne lui avais jamais manqué que de bien servir mon maître. Profitant de cette occasion, comme j'avais un bon fouet de poste, que je savais bien le manier, je n'ai pas voulu lui couper les yeux; je lui ai seu-

lement coupé la figure avec les deux oreilles. Je vous demande comme il était content!

Il crie comme un aveugle, disant qu'il était tué. Il crie : « Arrête! Arrête! » Qui diable m'aurait arrêté? Il y avait au moins trente personnes de témoins, quand cela est arrivé. Elles ont bien entendu sonner le coup de fouet, mais étant donné aussi vite, elles n'ont pas pu l'apercevoir. Elles croyaient que c'était après le chien. Elles ont bien vu quand le sang lui coula, que c'était bien lui qui avait bien reçu le coup. Sur le champ, fait dresser procès verbal contre moi et l'envoie en poste, mais il fallait prendre une autre route que la mienne.

Cependant il croyait d'arriver avant que j'eusse fini mes affaires; cela n'a pas été. En arrivant, je dis au garçon d'écurie : « Sitôt que mon cheval aura soufflé, vous lui donnerez une avoine; ensuite vous le ferez boire et vous lui en rendrez une autre! » Et je pars vite chez l'avocat.

En arrivant: « Il faut m'expédier sur le champ; il faut que je reparte de suite! » Aussitôt mes réponses, je reviens et fais préparer mon cheval. Je prends vite un morceau, et je me remets en route. En place de réfléchir deux fois, je ne réfléchis qu'une, dans un autre endroit où j'allais d'ordinaire.

En place d'arriver le lendemain, dans la matinée, j'arrive sur les dix ou onze heures du soir. Comme j'avais toujours une bonne paire de pistolets à deux coups, mon dessein n'était pas de

me laisser arrêter. En arrivant à la prison, le concierge me dit : « Ah! mon pauvre Legrain, nous avions bien peur que vous soyez arrêté à Besançon ou en chemin! — J'aurais plutôt laissé mon cadavre à la place! Eh bien! de quoi s'agit-il? — Vous savez bien que vous avez coupé la figure de M. l'avocat du roi Pion, avec votre fouet, devant la place, et, sur le champ, l'on a envoyé en poste à Besançon à M. d'Oreau, avocat général du Parlement, pour vous faire arrêter! »

Moi pas si bête de dire la vérité à personne! En pareil cas, il ne faut se fier qu'à soi même. Cependant, je voulus le dire à mon maître. J'entre chez mon maître. Il me dit: « Te voilà déjà? — Oui, M. le comte! Tenez, voilà votre réponse. Je m'en vais bien vite arranger mon cheval, qui a besoin. — Je voudrais te parler avant! — Je sais d'avance ce que vous voulez me dire. Ne vous couchez pas; dans une heure je serai ici! S'il y a quelque chose, je mangerai bien un morceau. D'ailleurs, je trouverai du pain et du vin! » Je lui dis: « Vous ferez signe à mademoiselle Babet de nous laisser seuls un moment, ou une heure, s'il le faut. Je reviens le plus vite possible! »

Et nous parlâmes de mon affaire. Il me dit: « Comment as-tu fait pour couper la figure à l'avocat du Roi? Tu l'as diablement mal arrangé! — M. le comte, je lui ai épargné la vue, et sûrement c'est beaucoup! Il ne doit pas se plaindre! Ce n'est pas été sa faute si vous avez votre tête

sur vos épaules, et vous voyez, je lui ai même épargné la vue et le bout de ses oreilles, au lieu qu'il n'a que la moitié de ses oreilles et le nez et la figure coupée, sans tranchant! Vous voyez comme je suis modeste! — Pas mal! Je sais la manière que tu manies ton fouet! — Vous voyez donc comme j'ai eu plus d'égards, beaucoup plus qu'il n'en mérite! Vous savez, monsieur, qu'il faut toujours avoir de l'humanité, surtout pour ses semblables! — Voilà une f..... affaire, mon cher Legrain! Si ce n'était pas l'homme du Roi, l'on viendrait plus tôt à bout de cette affaire!

— Qu'il soit l'homme du Roi ou du diable, le diable ne lui ôtera pas, M. le comte! Je n'ai pas la millième partie de votre esprit, je sais que la chose est très grave ; la chose, si elle était reconnue vraie, je serais le moins marqué et aux galères le restant de mes jours. On peut être seulement pendu, chose que je préférerais à l'autre. Eh bien! monsieur, bien mieux, je ne veux pas seulement goûter de la prison; depuis au moins quatre cents ans que ma famille existe dans le même pays, connu pour brave, j'espère ne pas la déshonorer. J'aurais pareil malheur, je n'en mourrais pas moins honnête homme. Je suis fâché de vous empêcher de vous aller coucher, mais nous n'avons pas de temps à perdre. Je ne veux pas me coucher, et sûrement je serai, dans moins de trois heures, en Suisse. Quoique je sois une f..... bête, je veux m'en retirer avec vos conseils,

et, comme je viens de vous le dire, je n'ai pas une minute à perdre pour ne pas me perdre. Je parierais qu'avant quatre heures l'on viendra pour me prendre et me f..... au cachot; de là me transférer de suite à Besançon. Sur mes projets, votre parole d'homme d'honneur que je vais vous confier (qu'il y ait que vous et moi, pas même monsieur le procureur du Roi qui est votre ami). Voilà ma première imagination : que l'on allait envoyer à Besançon au procureur général pour qu'il me fasse arrêter à mon auberge, ou dans la ville. En arrivant, je suis été sur le champ chez votre avocat; heureusement que je l'ai retrouvé. Sur le champ, je lui dis : « Monsieur, faites-moi réponse tout de suite! » attendu qu'il fallait que je me rende sur le champ à Pontarlier. Il me l'a donnée de suite. Voilà que je me remets en route, et pas long dans le chemin, comme vous voyez. Vous allez voir que j'ai pu bien m'en retirer! Vous savez que je suis parti ce matin à onze heures. Il faisait grand soleil. Je vais repartir pour Besançon, je serai sûrement arrêté en arrivant à mon auberge pour paraître devant monseigneur le procureur général. Vous verrez que je m'en retirerai! »

Je dis à mon maître mon projet, ou s'il croyait qu'il ne soit pas bon, que j'allais partir sur le champ pour la Suisse pour être en sûreté. Il m'a approuvé : « En ce cas, je vais partir de suite pour Besançon! » *(A suivre).*

Lettres du roi Louis XVIII, du duc d'Angoulême et du duc de Berry (1792-1800) (*Fin*).

Instructions pour le comte **

Le but de la mission de M. ** est de gagner au parti du Roi le général Berthier, et à son défaut un général républicain prépondérant. M. Berthier par ses talents, par son éducation, par la distance où il s'est tenu des crimes révolutionnaires, a plus de moyens d'être utile, et le Roi n'éprouve aucun sentiment pénible à recevoir ses services. La position où se trouve son armée, le rend aussi plus propre qu'aucun autre à la grande entreprise dont M. ** va lui offrir de se charger. Un mouvement dans le Jura, le Lyonnois et les provinces méridionales, lui fourniroit le prétexte de marcher *en apparence* sur les rebelles avec la meilleure partie de son armée, mais, dans le fait, pour s'unir à eux. M. ** lui proposera de faire arriver M. le duc de Berry à portée d'être à son armée, deux jours après qu'il l'aura insurgée, s'il ne peut pas arriver secrettement d'avance dans une province de l'Est.

M. ** se rendra d'abord auprès de M. d'André (1)

(1) Antoine Balthazar Joseph, baron d'André, (1759-1825), ancien président de l'Assemblée Constituante et de l'Assemblée Nationale. Revenu, après son émigration en 1796, aux sentiments royalistes qui l'avaient fait élire représentant de la noblesse de Provence, en 1789, il devint directeur de la police et intendant de la maison du Roi, sous la Restauration.

qui lui donnera de nouvelles instructions et qui peut seul lui donner les moyens d'arriver à M. Berthier; s'il y parvient, il est apparent que M. Berthier est au Roi. Un homme de son caractère ne doit point faire de marché, la gloire est tout pour lui et rien n'est plus glorieux que le rôle auquel il est désormais appelé. Le Roi veut cependant lui donner le grade de lieutenant-général et le cordon rouge que M. le duc de Berry lui remettra en arrivant, de la part de S. M.

S'il n'étoit pas content et qu'il désirât une place au Conseil, peut-être le département de la Guerre, M. ** tâchera de lui faire comprendre que ce seroit vouloir borner sa carrière militaire et l'en éloignera; cependant, s'il y tenoit absolument, il le lui promettroit.

Si ses vues se tournoient vers un gouvernement de province, le Roi consent à le lui assurer.

S. M. charge M. ** de promettre, de sa part, les grâces que M. Berthier demandera sans doute pour la partie de son État-Major et les autres officiers de son armée auxquels il sera forcé de confier ses plans et leur exécution : lui seul en peut fixer l'étendue et doit naturellement en être peu prodigue, pour en augmenter la valeur.

M. d'André règlera avec M. ** l'espèce d'assurance qu'il donnera à M. Berthier pour s'accréditer lui-même auprès des officiers de son armée avec lesquels il doit traiter l'insurrection royale et l'espèce de contre engagement qu'il peut exiger de M. Berthier.

M. ** doit éviter d'entrer dans des discussions politiques; la forme de gouvernement à établir n'est pas de sa mission, tous les écrits du Roi prouvent qu'il n'est occupé que de la gloire de la Nation françoise et du bonheur de son peuple et que, s'il étoit nécessaire, pour parvenir à ce but, d'assurer, même par une charte écrite, toute la liberté politique dont le peuple François peut jouir, S. M. y est très disposée.

Si M. Berthier trouve la besogne trop forte pour lui seul et qu'il ait besoin de quelques autorités, même d'un Directeur, M. ** le laissera maître de traiter directement avec eux et de prendre les mesures qu'il jugera lui-même convenables, c'est un service de plus qu'il rendra au Roi.

Quant aux fonds nécessaires à cette entreprise, M. d'André est le seul qui puisse être chargé de les obtenir du G. B.

M. ** peut affirmer à M. Berthier que du moment où M. le duc de Berry appellé par lui, sera à la tête d'un rassemblement royaliste, rien ne pourra empêcher le Roi de s'y rendre en hâte, et qu'il franchira tous les obstacles pour venir consolider les glorieux travaux de M. Berthier.

Le Roi s'en remet avec confiance à la prudence de M. **, éclairée par les avis de M. d'André, pour tous les cas qui n'ont pu être prévus dans la présente instruction. LOUIS.

A Blankenburg, ce 9 Février 1798.

Notes

Madame Berthier, mère de M. Alexandre Berthier, étoit attachée au Roi dans sa première enfance, et S. M. se souvient toujours avec satisfaction de ses services.

Le Roi n'a pas moins de plaisir à se rappeller que M. Alexandre Berthier, major de la Garde-Nationale de Versailles, sous le commandement de M. d'Estaing, commandant en chef, et de M. de Gouvernet, commandant en second, a contribué au bon ordre de la Ville et à la tranquillité de la Famille Royale depuis la formation de cette Garde, jusqu'aux 5 et 6 Octobre 1789; que dans ces désastreuses journées, sa conduite a été celle d'un bon françois et d'un sujet fidèle, ce qui est d'autant plus remarquable, qu'il n'y guères, de tout ce qui composoit la Garde Nationale, que M. de Gouvernet et lui qu'on pût citer avec éloge; enfin que, devenu commandant après la retraite de ses deux chefs, il marcha de lui-même, le 19 Février 1791, à la tête d'une partie de sa Garde, au secours de Mesdames, tantes du Roi, que le peuple de Paris menaçoit d'empêcher de partir de Bellevue et que, les ayant trouvées parties, il empêcha ce même peuple de piller le château et favorisa le départ du reste de la suite de Mesdames qui n'avoit pu se mettre en route en même temps qu'elles.

Le Roi est d'autant plus disposé à accorder sa confiance à M. Berthier, que celui-cy n'a à se

reprocher aucune des horreurs de la Révolution et qu'ainsi la juste réputation qu'il s'est acquise en Italie est pure et intacte.

Je donne pouvoir à M. le comte ** de traiter avec le général Berthier, promettant de ratifier les engagements qu'il aura pris en mon nom avec lui.

LOUIS.

A Blankenburg ce 9 Février 1798.

La personne que je vous envoye, la proposition que je le charge de vous faire, vous prouveront assez l'estime que je vous porte.

LOUIS.

A Blankenburg ce 9 Février 1798.

A Mittau, ce 30 Aoust 1798.

Les lettres que vous avez écrites à d'Avaray, mon cher **, m'ont expliqué ce qui, dans la vôtre, étoit adressé à mon esprit, car ce qui regarde mon cœur, il l'entend aisément de vous. Je pense comme notre ami, le major de Nassau recevra bien le colonel en second de Hainaut, mais ce sera tout : n'importe, vous, vous serez satisfait et moi je le suis de voir un ami, que j'aime si véritablement, donner une grande preuve de dévouement à cet être, non pas mythologique, mais immortel, qu'on appelle Roi. Après cela,

vous viendrez retrouver vos amis : si les Puissances ont le sens commun, nous ne tarderons pas à aller délivrer notre pauvre pays; si elles persistent, la partie sera ajournée, mais vous aurez du moins la satisfaction de voir mes enfants unis et ce sera, j'en suis sûr, une grande consolation pour vous.

Adieu, mon ami, je vous embrasse de tout mon cœur.

LOUIS.

A Mittau, ce 19 septembre 1798.

Si vous êtes revenu de votre course, mon cher **, comme j'en suis bien persuadé, par les raisons que je vous ai dites il y a déjà quelque temps, vous recevrez ma lettre bientôt et elle vous fera plaisir. Sçachez, mon ami, que l'Empereur de Russie s'est mis à la tête du mariage de mes enfants(1), que tous les consentemens sont donnés, que ma nièce m'a écrit une lettre qui vous feroit pleurer de tendresse, qu'il n'y a plus que quelques articles de détail à régler et qu'enfin de même que l'abbé Terray entrevoyoit le clocher de la liquidation, de même j'entrevois aussi l'heure de la noce. Je ne vous en dirai pas plus, votre cœur et le mien s'entendront de reste, je vous embrasse comme je vous aime.

LOUIS.

(1) Le mariage du duc d'Angoulême et de Madame Royale fut célébré à Mittau le 10 juin 1799.

A Mittau, ce 4 Janvier 1799.

J'ai reçu, mon cher **, votre lettre du 1er Décembre, et j'y ai reconnu votre cœur, tel que j'ai toujours cru et tel que, depuis le batteau sur le Rhin, je suis assuré qu'il est. J'espère que vos souhaits de bonne année s'accompliront; à la vérité, je ne suis pas assez gâté par la fortune pour me livrer entièrement à cet espoir, mais quelque chance que cette volage amène, ma sensibilité aux preuves de votre amitié sera toujours la même.

Adieu, mon ami, je vous embrasse et vous rends vos souhaits de tout mon cœur.

LOUIS.

A Mittau, ce 8 Aoust 1799.

J'ai reçu, mon cher **, votre lettre du 4 Juillet, jour aussi mémorable pour moi que pour vous, car c'est ce jour-là que j'ai découvert qu'un homme pour qui j'avois depuis longtemps de l'inclination, est véritablement mon ami, et, dans tous les états, mais surtout dans le mien, une pareille découverte est bien précieuse. Actuellement, il me faudroit un volume pour vous détailler tout ce que cette lettre m'a fait éprouver : d'abord c'est du plaisir, parce que vous prenez part à mon bonheur, ensuite c'est de la peine, parce que vous êtes malheureux; ensuite c'est encore du plaisir, parce que votre cœur s'épanche dans le mien. Mais ce dernier plaisir est bien

mêlé d'amertume; il y a longtemps que je me doute de quelque chose; je me taisois parce qu'on ne va point au devant de pareilles confidences. Je suis bien aise de l'avoir reçue, mais je crains que la violence de la douleur ne vous l'ait arrachée.

Que puis-je vous dire? Je vous aime, je vous plains, je suis affligé de ne pouvoir vous donner moi-même des consolations, mais outre leurs droits, je délègue encore tous les miens à cet égard à vos enfants. O que le sentiment paternel est doux! Tenez, mon ami, vous connoissez mes maux, vous sçavez qu'ils sont irrémédiables et ceux que vous souffrez aujourd'hui peuvent avoir une fin : hé bien, tous les matins, quand je suis assis entre mes deux enfants, toutes mes peines sont suspendues! Puissiez-vous éprouver la même chose des vôtres, puisse ce qui vous afflige, disparoître entièrement et pour jamais, puissé-je moi-même un jour contribuer à vous le faire oublier!

Adieu, mon cher **, je vous embrasse de tout mon cœur.

LOUIS.

A Mittau, ce 5 Octobre 1800.

J'ai reçu, mon cher **, votre lettre du 12 Aoust; que puis-je vous dire? Je vous plains, ce n'est pas assez, je me plains des circonstances qui font que toutes vos lettres sont affligeantes pour nous deux. Vous perdez votre consolation et vos

amis sont à 900 lieues de vous et à peine, de temps en temps, une lettre bien froide parce qu'elle est bien vieille, peut parvenir jusqu'à vous et vous dire que toutes vos peines sont les miennes. Vous le sçavez bien, mais plus je vous vois malheureux, plus je voudrois vous le répéter. Ne rougissez point de la correspondance que vous appelez honteuse, ce n'est pas l'action qui l'est, c'est le motif et le vôtre étoit si différent de celui de tant d'autres! Dans le moment actuel, tout est enveloppé d'une nuit profonde, personne n'a le droit de juger autrui, ce n'est donc pas au public, il n'existe pas, c'est à sa propre conscience qu'on est responsable; la vôtre est nette, reposez-vous sur elle, comptez sur le cœur de vos enfans, songez à vos amis et vos maux pourront s'adoucir.

Adieu, mon ami, je vous embrasse de tout mon cœur.

Louis.

II

LETTRES DU DUC D'ANGOULÊME

Hamm, ce 4 juin 1793.

J'ai eu le plaisir de recevoir votre lettre, mon cher comte; je n'y ai trouvé qu'une seule chose à vous reprocher, c'est de ne m'avoir pas donné des nouvelles de votre santé, car vous pouvez être sûr que vous m'auriez fait le plus grand

plaisir de me dire si (comme je l'espère) les eaux vous font du bien.

On dit que l'*armée chrétienne* a essuyé un échec, mais ce seroit là ou jamais l'occasion de lui appliquer *sanguis Martyrum, semen christianorum.* Je pense, de plus, qu'il ne faut pas douter que la Convention n'exagère beaucoup cette défaite, et qu'elle cache des pertes importantes que ses trouppes ont essuyées. Elle mettra du tems avant d'annoncer à Paris la défaite de Français.

Vous me feriez grand plaisir d'être mon interprète auprès de Madame la comtesse **, de la belle et charmante X. et du grand Gustave.

Adieu, mon très cher comte, recevez l'assurance de ma tendre amitié.

Louis Antoine.

Mon frère me charge de vous dire mille choses de sa part.

Hamm, ce 4 octobre 1793.

M. d'Avaray nous avoit donné l'espérance, mon cher comte, que nous vous verrions bientôt ici, ce qui est cause que je n'ai point eu le plaisir de vous écrire depuis quelque tems. Il m'a causé une grande joye en m'apprenant que vous vous portiez beaucoup mieux, et je forme bien des vœux pour que vous soyez, dans peu de tems, entièrement rétabli. Mais je crois que la convalescence se feroit beaucoup mieux à Hamm qu'à Aix la Chapelle. Je crois que le docteur Des-

vergnes penseroit tout comme moi, ou du moins je tâcherai de le gagner pour qu'il vous le conseille. En attendant l'heureux moment où nous vous reverrons, recevez l'assurance de ma bien sincère estime et tendre amitié.

Louis Antoine.

Berry m'a chargé de vous dire mille choses.

Hamm, ce 4 août.

Je ne veux pas laisser partir, mon cher comte, M. d'Avaray sans avoir le plaisir de m'entretenir un instant avec vous. Il nous tarde bien de vous revoir ici en bonne santé. J'espère que vous aurez été content des excellentes nouvelles que nous avons reçues de la Vendée. On commence à entrevoir le retour dans sa patrie, et cette idée enchante; mais ce qui diminue bien de la joye est de nous voir à Hamm et vous à Aix la Chapelle, pendant que les autres se battent en Poitou et en Anjou. Je crois que les eaux de Passy vous vaudroient mieux que celles d'Aix; il faut les aller chercher, nous sommes tout disposés à partir.

Faites-moi le plaisir d'être mon interprète auprès de Mme **, de la belle X. et de Gustave.

Adieu, mon très cher comte, recevez l'assurance de ma tendre amitié.

Louis Antoine.

Faites-moi le plaisir de me donner des nouvelles de la rechute de M. d'Egmont.

Hamm, ce 3 décembre 1893.

J'ignore où cette lettre vous arrivera, mon cher comte, mais je désire, où vous la recevrez, qu'elle vous assure de ma bien sincère amitié. J'ai appris avec bien de la peine que vous aviez cassé ; cet accident aura peut être retardé votre marche. Quand vous saurez des nouvelles, faites moi le plaisir de m'en dire, car vous savez que nous les aimons beaucoup. Je connois aussi l'amour que vous avez pour elles, mais je ne vous en donne point parce qu'il n'y en a point d'importantes. Vous saurez sûrement la retraite de l'armée Prussienne, ce qui a causé celle des armées de Condé et de Wurmser. Je crains bien que, faute d'avoir Bitche ou Strasbourg, ils ne soyent contraints à se retirer hors de France. Les armées du Nord ne bougent point.

Mettez, je vous en prie, mon hommage aux pieds de mon oncle, et dites mille choses de ma part au comte d'Avaray et au comte de Cossé. Adieu, mon très cher comte, je vous embrasse bien tendrement de tout mon cœur. Berry en fait autant.

Hamm, ce 14 janvier 1794.

Votre lettre, mon cher comte, m'a fait le plus grand plaisir ; j'ai été charmé d'apprendre que vous soyez arrivés heureusement ; je n'ai qu'une seule chose à vous rapprocher (*sic*), qui est de ne m'avoir pas donné de vos nouvelles et si

vous n'êtes point fatigué de votre voyage ; c'est une chose que je vous avois particulièrement recommandée avant votre départ. La nouvelle dont vous doutiez encore (1) n'étoit malheureusement que trop vraie, mais il est bien extraordinaire que, l'ayant sçue ici affirmativement le 27, vous ne fassiez encore, ce même jour, que la soupçonner. Le départ de mon oncle nous a rendu cette nouvelle encore plus douloureuse.

Je ne veux pas finir ma lettre sans vous apprendre que Clairfayt vient d'être fait feld maréchal, et qu'on soupçonne qu'il remplacera le prince de Cobourg pour le commandement de l'armée en chef. Cette nouvelle vous fera sûrement plaisir.

Dans ce moment, il n'y a aucune autre nouvelle importante, excepté celle de la retraite des armées combinées du Rhin, que vous savez sûrement déjà. Si il y en avoit quelque autre, mon frère ou moi vous le manderions. Faites-moi le plaisir de [me] mettre aux pieds de mon oncle et de dire mille choses de ma part aux comtes de Cossé et d'Avaray. Adieu, mon cher comte, je vous embrasse et vous aime bien tendrement de tout mon cœur.

Berry me charge de vous dire mille choses.

C'est le 29, et non le 27, que nous avons appris le malheureux événement de Toulon, par

(1) L'évacuation de Toulon par les alliés, le 18 décembre précédent.

les papiers de la Convention, et non officiellement.

Clairfayt est, en effet, feld maréchal, mais sa destination ultérieure est du nombre des nouvelles des caffés.

Je profite du droit de Gouverneur et Rectificateur pour renouveller icy à monsieur le comte ** mon sincère hommage. Je le prie, après avoir offert l'hommage de mon respect à M. le Régent, de vouloir bien me rappeller au souvenir des comtes de Cossé et d'Avaray, et du reste de la caravanne.

Hamm, ce 13 avril 1794.

J'ai eu le plaisir de recevoir votre lettre, mon cher comte. Je suis charmé d'avoir attendu quelques jours à vous répondre, parce qu'au moins je puis vous annoncer des très bonnes nouvelles du parlement d'Angleterre, dont j'ai donné un petit extrait à mon oncle. Je crois que vous serez satisfait du lord Mansfield, ci-devant lord Stormont, ainsi que de lord Grenville. Il faut espérer qu'enfin cette campagne-ci sera décisive et que nous verrons revenir les beaux jours de la France après cinq années de malheurs. La mort du général Ricardos vous aura bien fait autant de peine qu'a nous. C'est un événement très fâcheux et qui peut être très contraire aux affaires. Il faut espérer que le comte de la Union s'en tirera avec gloire et honneur. Adieu,

mon très cher comte, je vous embrasse et vous aime bien tendrement.

Mille choses à vos compagnons de voyage.

Hamm, ce 19 juin.

J'ai eu le plaisir, mon cher comte, de recevoir votre lettre de Vérone en date du 29 mai. Il y avait longtems que je n'avois eu le plaisir d'avoir de vos nouvelles. J'avois envie de vous quereller un peu; mais je ne le veux pas encore pour cette fois, parce que votre départ et votre voyage ont dû vous causer beaucoup d'affaires. Les armées sont toujours dans le même état de nullité. S'il y avoit quelque nouvelle intéressante, vous pouvez être sûr que nous ne manquerions pas de vous les donner. Adieu, mon très cher comte, recevez, je vous prie, l'assurance de ma bien sincère amitié.

Mille choses, je vous prie, au comte d'Avaray.

Mittau, 8 Août 1799.

J'ai eu le plaisir de recevoir, il y a deux jours, mon cher comte, votre lettre du 4 Juillet. Nous sommes très sensibles, ma femme et moi, à l'aimable attention que vous avez eue de lui envoyer une charmante robe, qui est brodée à merveille. J'ai regretté bien vivement que vous ne fussiez pas ici le jour de mon mariage. J'attends avec impatience le jour où je pourrai vous présenter à ma femme. Tout nous fait espérer que le moment n'en est pas très éloigné.

Adieu, mon cher comte, comptez pour la vie sur l'amitié et sur tous les sentiments que je vous ai voués.

LOUIS ANTOINE.

Brevet

Nous (1) Louis Antoine, duc d'Angoulême, et Charles Ferdinand, duc de Berry, petits-fils de France, grands maîtres de la langue sacrée, aecordons à X, comte **, le 19 janvier 1759, la grâce de participer à la langue sacrée sur la nomination du duc de Berry.

Donné à Hamm, et scellé du sceau ordinaire le vingt septième de janvier de l'an mille sept cent quatre vingt treize.

LOUIS ANTOINE,
CHARLES FERDINAND.

III

LETTRES DU DUC DE BERRY

Hamm, ce 6 décembre 1793.

Je m'empresse, mon cher comte, à vous écrire comme je vous l'ai promis, pour continuer une correspondance qui est si chère à mon cœur; quand pourrons-nous nous revoir? Quand arrivera cet heureux moment où nous pourrons nous

(1) Cette pièce est en chiffres, les signatures exceptées.

rejoindre à ce qui nous est le plus cher au monde ? Je n'en apperçois pas la durée.

Nos nouvelles de la Vendée sont très bonnes, ils ont battu les régicides à Rennes, le duc de Brunswick a battu les régicides et leur a tué 3000 hommes après leur avoir fait 1 500 prisonniers. On embarque 18 000 hommes à Ostende pour la Vendée, les émigrés y sont reçus.

Ki draint rui me sixumaviop fi hipet pi hipi Noptieus faut top xuzehi; ki tait ivoppi rui met Ephloit pi m'eienv qat concasfi (1). Adieu mon cher comte, soyez assuré de mon amitié, mille choses à vos compagnons, surtout au chevalier de Castellas.

Ces barres veulent dire que ce sont des syllabes, nous contons l'*y* comme consonne.

Note du duc de Berry relative au chiffre.

La grande règle est de changer la voyelle ou consone du comencement et de la fin de chaque syllabe par la consone ou voyelle suivante ; par exemple :

Personnages intéressants.

Monsieur — Noptieus Goutgott.
Mons. C. d'Artois — Nopteoneus Teuceo.
Le Maréchal de Broglie — Braudorskini.

---

(1) Je crains que la révolution de Gènes ne gêne Monsieur dans son voyage. Je suis étonné que les Anglais ne l'aient pas bombardée.

Le Maréchal de Castries — le Pélican.
Jaucourt — Nicticorax.
Baron de Flachslanden — Youdrouville.
L'Évêque d'Arras — le Passereau.
P. de Nassau — Victuriginu.
Romanzow — Diploctarque.
M. de Sérent — Tizerkanu.
L'abbé — Camafrau pour iuchamo, etc.
Montaignac — Trapakov.
La Goard — Balanski.
Provenchère — Ecamoul par *nolite fieri*, etc.
D'Hautefort — F'Eavigorv.
Berry — Cessa.
Le duc de Polignac.
Le M. de la G. — Ovide Nason.
Le duc de Coigny — Portogo.
Le comte Vintimille — Le Grifonier.
Le duc d'Havré — Castouille.
Esterazi — Le Houzard.
Baron de Roll — Saucisse.

Hamm, ce 28 janvier 1794.

Votre lettre de bonne année, mon cher comte, m'a fait un bien grand plaisir, je vous en souhaite aussi une bien bonne, je désire beaucoup que nous nous revoyons cette année, mais je ne puis l'espérer; je crains beaucoup pour la Vendée ; nous avons appris hier la rentrée du Parlement d'Angleterre qui s'est faite le 21. Le Roi a fait un discours excellent où il a exposé la

nécessité de continuer la guerre avec la plus grande activité, et pour cela il a demandé à la Commune les secours nécessaires. M. de Braun va remplacer le général Wurmser. Adieu, mon cher comte, mille choses de ma part à tous vos compagnons.

Hamm, ce 14 février 1794.

Votre lettre m'a fait un bien grand plaisir, mon cher comte; je suis charmé de voir que vous n'oubliez pas les habitans de Hamm. Cette ville est un peu triste depuis votre départ; les pluies continuelles que nous avons l'attristent encore davantage. Donnez-moi toujours de vos nouvelles et de celles de Monsieur, et tout ce que vous ferez, surtout si vous faites la guerre.

Nous n'avons aucune nouvelle marquante ni de l'armée de Cobourg, ni de la Vendée, ni de l'Angleterre, sinon que le duc d'Yorck est revenu à Londres et que sir Henri Clinton va peut être commander l'armée à sa place. Le prince de Talmond, qu'on avoit dit depuis quinze jours à la Conciergerie, et qui n'y a pas été trouvé, vient, à ce qu'on dit, de battre les patriotes; cela n'est pas sûr.

Adieu, mon cher comte, je vous embrasse de tout mon cœur, ainsi que M. d'Avaray et le *Protecteur éclairé des arts*.

(De la main du duc de Sérent)

J'uze de mon droit d'inspection pour renou-

veller icy à Monsieur le Comte ** mon sincère hommage.

LE DUC DE SÉRENT.

Veut-il bien me rappeller au souvenir de ses compagnons de voyage, et présenter l'hommage de mon respect à monsieur le Régent?

Hamm, ce 10 avril 1794.

Votre lettre et votre charmant petit dessein m'ont fait un bien grand plaisir, mon cher comte. Je vous demande mille pardons si j'ai été si longtems sans vous écrire, mais j'attendois toujours quelque bonne nouvelle, que je sais que vous aimez beaucoup; on nous en donne de toutes les façons, mais nous ne savons qu'y croire; ce qu'il y a de sûr, c'est que l'Empereur est arrivé en Brabant et qu'il doit être dans peu de jours à son armée. Notre brave régiment de Royal-Allemand s'est, à son ordinaire, couvert de gloire; il a fait périr 300 régicides, mais avec perte de 55 des leurs; malgré cela, la campagne ne commence pas, ce que je trouve bien fâcheux.

Je ne sais pas si vous pensez comme moi sur les victoires consécutives de Robespierre. Il y a ici deux partis: ceux qui trouvent que ces guillotinades des Hébert, des Danton, etc., sont heureuses; d'autres pensent, au contraire, que ces victoires de Robespierre, premièrement sur Marat, et puis sur les Girondins et les partis d'Hébert et de Danton sont très malheureuses,

et je suis de cet avis. Voilà ma triste prophétie : à moins que les Autrichiens et les royalistes de la Vendée n'y mettent le holà, Robespierre deviendra dictateur, si ce n'est même pis ; et vous verrez alors... ce que vous verrez : ressouvenez vous-en bien, je n'en dis pas davantage.

Je ne sais pas où vous avez pris, mon cher Comte, que nous faisions des vers ; je n'en ai jamais fait que cinq ou six bien mauvais ; j'ai essayé de chanter les travaux d'Ulysse, et je ne crois pas que la beauté de nos voisines pût rouvrir ma veine, car ma pauvre Muse est bien sèche, assez capriçante et si stérile que j'ai été 7 ou 8 heures à faire ces six maudits vers, que mon oncle a lu et qu'il a trouvé bien mauvais ; depuis ce tems, j'ai renoncé à la poésie :

..... Si neque tibias,
Euterpe cohibet nec Polyhimnia,
Lesboum refugit tendere barbiton.

Adieu, mon cher comte, je ne veux pas vous ennuyer plus longtems par une aussi longue lettre, mais je ne peux m'empêcher, en vous embrassant, de vous faire mille éloges de votre joli petit dessein. Mille choses de ma part au comte Charles et au chevalier de Castellas.

Charles Ferdinand.

Le débarquement à Cannes (1815) (1).

Marseille, ce 6 mars 1815.

A Monsieur Ange Solari, avocat, rue Saint-Bernard, à Gênes.

Mon cher confrère,

Je me proposais de vous parler, aujourd'hui, du procès que vous m'avez chargé d'examiner, et sur lequel vous attendez mon avis; mais, depuis deux jours que je suis arrivé, je n'ai pu m'occuper d'autre chose que de l'événement qui est venu subitement nous glacer d'épouvante, et qui bouleverse toutes les têtes. Nous avons appris, il y a deux jours, le débarquement, à Cannes, de Bonaparte, à la tête de 1 200 à 1 500 hommes. Il marche, à ce qu'il paraît, sur le Dauphiné.

Où va-t-il et que prétend-il? On marche à sa poursuite, mais pourra-t-on l'atteindre? On se perd en conjectures sur ses projets et sur tout ce que ceci pourra devenir. Sa démarche est d'un fou, s'il n'a pas des forces inconnues, et c'est ce que redoutent tous les honnêtes gens, qui commençaient à respirer sous le gouvernement paternel de Louis XVIII.

Sans doute nous pouvons espérer qu'on déjouera à temps les projets de cet ambitieux, mais que deviendrons-nous, s'il parvient à ras-

(1) Communication de M. G. Roberti. — Archivio di stato, Turin. — *Materie politiche relative all' interno*, mazzo 9.)

sembler un parti qui peut encore devenir dangereux? On ne peut pas se dissimuler qu'il a des partisans, et qu'il trouvera tel département où il sera soutenu. Tout le monde, en France, ne voit et ne pense pas comme ce pays. Ayez la bonté de me faire part de l'impression qu'aura fait, dans le vôtre, la nouvelle de cet étrange événement, que nous étions, vous et moi, si loin de prévoir, tel qu'il se présente.

Recevez, mon cher confrère, l'assurance de mon attachement sincère.

THIÉRY.

Marseille, le 20 mars 1815.

Mon cher confrère,

Je reçois avec plaisir votre lettre du 14. L'affaire importante qui m'occupe sans relâche, depuis huit ans, et qui m'appelle en ce moment à Paris, ne m'eût pas permis d'être ici pour vous répondre, sans le malheureux événement qui bouleverse la France, qui nous met ici dans la plus cruelle agitation et qui peut, d'un moment à l'autre, interrompre toutes nos communications avec le reste de la France.

Il est bien affreux de penser que, partout, on ne partage pas les sentiments généreux qui nous animent et le dévouement héroïque du midi de la France : auriez-vous cru que ces misérables Lyonnais donnassent l'exemple de cette infâme défection? J'ai reçu d'une parente que j'ai dans cette ville, les détails déchirants sur la manière avec

laquelle, dans le même jour, on a laissé partir le comte d'Artois, seul et sans escorte, lâchement abandonné, même des nobles qui, peu d'heures auparavant, juraient de le venger, et avec laquelle la ville entière de Lyon, six heures après, a reçu et accueilli Buonaparte.

Les cheveux se dressent d'horreur en apprenant que ces misérables ont montré pour lui un enthousiasme, une frénésie qui ne peut s'expliquer. Il est parti de là le 13, après avoir fait partir à l'avance devant lui, dit-on, une armée véritable : de quoi donc, bon Dieu! se compose-t-elle? Il était à Châlons le 15 et, dit-on, le 17 à Sens : mais cela ne peut être, car, pour cela, il faudrait qu'il fût allé en poste, et comment supposer que toute la France partage le délire des Lyonnais?

Icy, du moins, se conserve le feu sacré. Nous avons eu le bonheur de posséder icy, il y a deux jours, Mgr le duc d'Angoulème, auquel nous avons juré de défendre Louis XVIII jusqu'à la mort. Pour mon compte, je regrette que mon âge ne me permette pas de prendre mon rang parmi les braves qui s'enrôlent pour aller venger sa querelle, mais toujours plus confiant dans la cause que vous et moi désirons de voir triomphier, je me flatte que je pourrai, sous peu de jours, aller suivre une liquidation à Paris. En conséquence, je vous prie de m'y adresser vos instructions à l'adresse que je vous ai laissée. Je vous embrasse. THIÉRY.

Documents relatifs à Mirabeau.

IV

MIRABEAU MYSTIFICATEUR

d'après des documents inédits (1780) (1)

Un des compagnons de captivité de Mirabeau au donjon de Vincennes fut Baudouin de Guémadeuc, ancien maître des Requêtes, détenu pour avoir, dit-on, volé, pendant un repas, des couverts d'or et d'argent sur la table du Garde des Sceaux.

Neveu de l'abbé Baudouin, chanoine de Notre-Dame, qui tenait un bureau de nouvelles comparable à celui de Mme Doublet, il avait recueilli, dans son salon, des anecdotes sur la cour de Louis XVI, qu'il réunit pendant sa détention, et publia, en 1781, sous le titre de *l'Espion dévalisé*. On a attribué la paternité de ce recueil à Mirabeau, qui le désavoue dans ses *Lettres à Vitry*, et le qualifie, non sans raison, de « rap-

(1) Arch. de M. GABRIEL LUCAS DE MONTIGNY, petit-fils du savant auteur des *Mémoires de Mirabeau* : Lettres inédites de Mirabeau à Mlle Dauvers et à Lafage (1780-81) ; lettres inédites de Sophie de Monnier à Mirabeau (1775-81). — Ces lettres nous ont été communiquées par l'obligeante entremise de M. CHARLES DE LOMÉNIE, l'auteur des *Mirabeau* (Paris, Dentu, 1889), ouvrage pour ainsi dire classique, et que tout historien du grand orateur, tout ami du XVIIIe siècle doit lire.

MM. de Montigny et de Loménie voudront bien trouver ici l'expression de notre reconnaissance.

L'article ci-dessus est extrait de notre livre *Sophie de Monnier et Mirabeau* (1775-1781), en ce moment sous presse.

faveur de Baudouin, il refuse net : « Prison plus large, livres, soins pécuniaires, à la bonne heure ! Quelque chose de plus, je ne puis, en vérité, je ne puis ! » Ces derniers mots donnent une idée du style mi-plaisant, mi-sérieux de la correspondance.

La grande dame y est désignée par le pseudonyme d'Urgande, et cette Urgande est, en réalité — il ne craindra pas, bientôt, d'écrire son nom en toutes lettres — la princesse de Lamballe ! Elle s'est chargée de faire sa fortune ; pourquoi, par surcroît, ne ferait-elle point celle de ses deux amis ?

« J'ai, écrit-il le 23 octobre 1780 à Mlle Dauvers, une amie toute puissante qui veut, malgré moi, faire quelque chose pour moi. Cette dernière circonstance est ignorée de toute la nature, un confident (1) et une confidente (2) exceptés, et je vous le dis parce qu'il faut que je vous le dise, puisque c'est par là que je puis être utile à M. de Lafage. »

Et quelques jours après : « Dites moi si, à tout événement, vous pourriez vous résoudre à quitter votre famille (Julie vivait chez ses parents) pour

(1) Pierre-Samuel Dupont, économiste, disciple du marquis de Mirabeau, connu, pendant la Révolution, sous le nom de Dupont de Nemours, dont il fut député, cherchait alors à obtenir la liberté du comte et avait, à ce sujet, d'assez fréquentes entrevues avec lui.

(2) Sophie de Monnier, enfermée, depuis deux ans, au couvent des Saintes-Claires de Gien, d'où elle correspondait avec Mirabeau.

vous attacher à une jeune et grande princesse auprès de qui on aurait grand besoin de vous et chez qui vous et Lafage trouveraient leur fortune. Au reste, ne regardez ceci que comme un rêve !... »

Ils voient, par là, qu'il ne s'est point gaussé d'eux, qu'il s'occupe, au contraire, de leurs intérêts, qu'il est digne, en un mot, de leur confiance! Si ses promesses ne peuvent être immédiatement mises à exécution, du moins ne perdront-ils rien pour attendre. En ce moment, la princesse l'accable de travail, « le tue à des riens, à de grandes choses, à de tout! » Elle lui a imposé une traduction de Boccace, et un ouvrage beaucoup plus important (les *Lettres de cachet*, sans doute), dont ils recevront incessamment un exemplaire.

La « fée toute puissante » n'est pas seulement attentive à ses œuvres intellectuelles, elle veille sur ses affaires privées : elle ne veut point qu'on l'exile en Limousin, chez « ce M. du Saillant(1) » où son père prétend le reléguer. « Urgande la *déconnue* (*sic*) » a, d'ailleurs, l'intention de mettre ses talents à l'épreuve à Turin et à Londres. Il a réussi à se faire exempter de Turin, mais non sans peine : « Il en a coûté, dit-il, au pauvre Amadis, trente deux mille coquetteries, de mauvais vers, de volumineuses lettres. » Bref, elle a cédé !

(1) Beau-frère de Mirabeau.

Étourdiment, Lafage lui conseille de brusquer le dénouement, de satisfaire l'ardente passion qu'il a inspirée. Il proteste qu'il n'en fera rien, que ce serait « le vrai moyen de la désintéresser de lui. D'ailleurs, jusqu'à présent, elle ne lui a pas donné le moindre jour à la moindre tentative, au moindre projet ».

Il n'en poursuit pas moins son but de placer, auprès d'Urgande, « un autre lui-même », une personne qui sera « son observatrice et son égide », qui l'empêchera de se compromettre, la préservera de toute confidence dangereuse, « écartera surtout, d'auprès d'elle, tout homme à redouter », et la « tiendra en mesure avec Antoinette », afin de lui éviter, avec celle-ci, une brouille dont l'inconséquence de sa conduite a déjà failli être la cause.

Il prévoit jusqu'aux appréhensions que peut éveiller certaine réputation de sa grande dame, mais exprime l'espoir que M[lle] Dauvers ne suspecte point son honneur. « Si c'était, dit-il, une tri-
« bade que je voulusse donner à Urgande, j'en
« choisirais une plus jolie (sa correspondante a
« avoué qu'elle ne l'était point) et surtout moins
« spirituelle que vous ! » Ne lui a-t-il point, d'ailleurs, toujours parlé à cœur ouvert et donné maintes preuves de sa sincérité, jusqu'à remplir de confidences compromettantes ses lettres secrètes ?

Il faut savoir, en effet, qu'avec elle comme avec Sophie, il échangeait une double corres-

pondance, l'une secrète, l'autre officielle, c'est-à-dire pouvant être montrée à son amant.

Non seulement elle n'a rien à craindre, mais elle a tout à espérer, car elle est douée d'un talent que la princesse apprécie fort, et possède elle-même à un haut degré : elle joue bien la comédie. En attendant sa présentation, il l'engage à rédiger en italien, langue qu'elle étudie, et qui est l'idiome paternel d'Urgande, une lettre dont il lui adresse le texte en français, lettre contenant une adroite allusion à la « Déesse des Alpes », et qu'il se chargera de remettre. Elle y griffonnera des corrections et signera, de cette manière, à son insu, son propre engagement!

Le temps passe. Il est fort question de la liberté du comte, qu'Urgande a voulu loger dans un pied-à-terre, à Paris : « Eh bien! lui a-t-il répondu, ma petite virtuose (Julie Dauvers) me négociera un logement chez son digne père! » Il avait son idée. Malheureusement, Urgande l'a mal accueillie, sous prétexte qu'elle serait gênée pour l'aller voir « en grisette ». Elle parle, maintenant, de louer à Vincennes une « petite maison », arrangement dont il ne se soucie point. Bien plus simples sont ses vues : « Vous, Lafage, Sophie et une jolie chaumière, voilà quel serait, pour moi, le bonheur suprême! »

On n'est pas moins ambitieux!

Il lui rend compte des obstacles qui s'opposent à son passage au Château, lui peint la dou-

leur de son entourage, le 6 Décembre, quand, sur le point de quitter le Donjon, il apprend que tout est remis en question : « J'étais hier, écrit-il, habillé, frisé, prêt à monter en carrosse, quand, au lieu de mes anges consolateurs, j'ai vu arriver un ange consolateur (1) qui m'a prévenu, les larmes aux yeux, que son père jetait feu et flammes, parce qu'il n'avait reçu des lettres que de MM. Amelot et Le Noir; qu'il prétendait que ni lui, ni moi n'étions gibier de police; qu'il voulait une lettre de M. de Maurepas, ou qu'il ne ratifierait rien. En un mot, nous étions plus à couteaux tirés que jamais, si j'eusse voulu.

« J'avoue que j'ai eu un cruel moment d'impatience, mais comme Dupont et d'autres amis pleuraient, comme nos entours se désolaient (2), j'ai fait force sur moi-même, et disant à Dupont : « Il mériterait bien qu'on le prît au mot! » je me suis mis à rire, à me moquer d'eux tous, et puis à les consoler, et puis à écrire, et puis à dépêcher mes lettres, outre mon beau-frère à Versailles, pour, appuyé de la prière de M. de Nivernois, obtenir la lettre demandée, et tâcher que cette ridicule morgue m'en inspirât; ce qui n'empêche pas que me revoilà gîté jusqu'à lundi, peut-être jusqu'à mercredi, mais que Pyrame-

(1) Boucher, le *Bon Ange* des *Lettres de Vincennes*.

(2) La correspondance de Mme de Monnier confirme l'exactitude de ces détails.

Pylade (Lafage) sera pris par moi vendredi, ou samedi, pour venir coucher chez icelui moi. »

En attendant, pour prévenir toute déception nouvelle, il a pris un parti énergique. Il a déclaré à Dupont que si, le vendredi suivant « dernier terme que celui-ci a obtenu de son amitié », il ne couche point à Paris, « une lettre au Roi, exposant les faits et demandant un jugement, sera dans les mains d'Urgande, qui la remettra samedi à midi chez la Reine... et, la guerre déclarée, je ne ferai, ajoute-t-il, jamais la paix! J'en jure l'honneur! Ce n'est qu'après la victoire que je puis pardonner ! »

Et Dupont est parti en poste afin d'essayer de faire entendre à son père « la voix de la raison et de l'honneur ! »

Deux jours après, il annonce à Julie que son « coup de boutoir » a porté, qu'on lui a écrit un « déluge de coquetteries où Mme de Mirabeau (1) elle-même a voulu jouer un rôle », et qu'il doit dîner, le jeudi suivant, chez le duc de Nivernois. Elle sera, d'ailleurs, la première informée de l'évènement, et Lafage chargé de lui trouver un pied-à-terre dans Paris.

Il tient parole, car, le jour même de sa sortie, 13 décembre, Mlle Dauvers reçoit une lettre lui apprenant qu'Urgande, après avoir presque désiré « que tout manquât pour avoir le plaisir de pousser son père », est maintenant en proie

(1) La comtesse de Mirabeau, sa femme.

à une ivresse qui ne laisse point, d'ailleurs, de le plonger dans l'embarras :

« Parle-t-elle d'amour? C'est de l'emportement, ce sont des transports! C'est le désir, c'est la fureur des sens, mais pas un mot qui remue mon âme! Votre amitié est des millions de fois plus tendre que sa passion et j'aimerais cent milliards de fois mieux un : « Gabriel je vous aime! » de votre bouche, et sentir vos lèvres presser ma joue, que ses dernières faveurs et ses exagérations brûlantes et ses serments sans fin, et ses promesses excessives, qui ne font que croître et embellir depuis quinze jours! »

Deux ou trois fois par jour, il lui faut répondre à ses épîtres enflammées; il ne sait que lui dire, tandis qu'avec Sophie sa plume court si aisément sur le papier!

Sophie! C'est son image qui le trouble et l'agite. Non qu'elle ne l'ait mis à son aise! Combien de fois, au contraire, lui a-t-elle répété : « Le célibat te tue... ! Tout, hors ce qui peut engager ton cœur, je le permets, je le veux, je l'ordonne! » Cependant elle se désolerait de le voir engagé dans une intrigue « où l'ambition pourrait l'étreindre à défaut de l'amour! »

D'autre part, n'est-il point l'obligé de cette femme? Ne va-t-elle point lui demander le salaire dû à ses bons offices? Déjà, elle le tutoie, parle d'un souper en tête à tête, « entre en fureur au moindre délai! » Faut-il « faire le sot? ». Il s'y résignerait, dût son amour propre en souffrir,

mais les suites en seraient terribles pour Sophie, sur laquelle on ne manquerait point de faire rejaillir la responsabilité de sa conduite! S'il cède, au contraire, il tombe dans un autre danger, celui de mal jouer son personnage, « avec une autre image dans la tête et dans le cœur ! »

Ainsi, de quelque côté qu'il se tourne, il ne voit, dans sa situation, que « l'ennui, la contrainte et peut-être le remords ! »

La comédie est, ici, évidente. Mais voici qui mérite une attention particulière : une fois près d'Urgande, Julie devra, dit-il, s'employer en faveur de Mme de Monnier, et s'efforcer de « lui faire rendre, à Bruxelles, une liberté qu'elle ne peut avoir du vivant de son mari, en France ». Le même projet d'installation à Bruxelles se trouve dans les lettres de Sophie.

Quelques phrases rédigées en termes prudents expliquent sa pensée : la plus claire est celle où il charge Mlle Dauvers de faire entendre à la princesse que « les hommes délicats ont une façon de penser à eux » ; qu'il a « beaucoup coûté » à Sophie et que l'obtention, pour elle, d'un exil à Bruxelles, ou mieux encore, en province, serait un procédé digne de sa générosité, car il ne saurait, à aucun prix, suivre le conseil qu'on lui donne, d'abandonner son amante, conseil qui lui inspire une vive indignation : « On ose, dit-il, me proposer de mettre le poignard dans le cœur d'une femme qui a tout perdu pour moi, qui m'a

tout sacrifié, et qui ne sent que mes malheurs! On veut que j'outrage et la reconnaissance, et l'homme, et l'amour! »

Sophie est l'Epouse, celle dont la mort seule peut le séparer! Pourtant, il lui a avoué qu'elle avait une rivale : « J'ai trouvé, lui a-t-il écrit, une autre âme digne de la tienne, et, désormais, ton sexe sera composé, pour moi, de deux individus! »

A certaines heures, il trouve plus doux de rêver à Julie qu'à Sophie, car l'image de la première lui procure un calme dont le prive le souvenir de la seconde. Julie est « son unique amie »; Sophie est « la moitié de lui-même », ce qui est bien différent! « Je désirerais auprès d'elle, s'écrie-t-il, j'éprouverais un délicieux délire, mais je doute que je fusse plus véritablement heureux que je le serai auprès de vous, ô mon ange, c'est-à-dire que mon âme fut plus satisfaite et plus émue! »

Cette manière d'arranger les choses inspire à Mlle Dauvers quelques réflexions sur l'inconstance des hommes. Il répond en citant son propre exemple, déclare qu'il n'a jamais vraiment aimé qu'une seule femme, et qu'elle a fait « le destin de sa vie ».

« Toutes les autres, ajoute-t-il, parmi lesquelles il en est d'infiniment plus jolies, et même quelques unes de plus brillantes *par l'extérieur de l'esprit*, ont très vite ennuyé mon imagination mobile et mes goûts non moins volages! »

Telle qu'il la connaît, elle ne manquera point d'approuver ses relations avec Mlle Dauvers, dès qu'elle en sera informée : « Attirez-le chez vous, lui dira-t-elle, empêchez-le de travailler, conservez-le moi, qu'il vive pour nous deux, pour les deux seuls êtres dignes de lui ! » Suit un portrait qui mérite d'être reproduit : « Sophie a une mesure d'esprit infiniment rare. Elle m'a étonné souvent, moi qui n'en manque point. Elle a un caractère très fort et très élevé, un courage inflexible... Eh bien, je n'ai pas pu la surprendre encore à avoir une volonté vis-à-vis de moi, ni à l'obtenir d'elle ! Vous remarquerez que, très douce par nature, elle est cependant très tranchante et très décidée ; que, très voluptueuse en amour, elle a cependant des sens assez peu inflammables ; qu'elle les a absolument ignorés jusqu'à moi, et qu'on n'obtiendrait rien d'elle, si l'on attendait ce qu'on appelle le moment de l'ivresse. D'où vient donc cet extrême ascendant qui me déplaît parce qu'il ressemblerait au despotisme, aux yeux de quiconque ne me connaîtrait pas ? De son incalculable tendresse ! »

Si, continue-t-il, sa mauvaise étoile l'eût jetée dans les bras d'un malhonnête homme, qui, pour la tromper, eût pris le masque de la vertu, il l'eût assurément menée fort loin, car elle est sans volonté devant l'objet aimé. Maintes fois, il en a fait l'expérience : « Si j'étais homme à caprices, affirme-t-il, si je me prévenais pour rien, je lui ferais haïr qui je voudrais, même

ceux qu'elle trouve les plus aimables !.. (1). Je l'aimais trop pour n'en être pas aimé ; elle est l'un des êtres que je respecte le plus. Je lui reconnais pourtant cette faiblesse, cette prévention, cette injustice ! »

L'injustice était-elle bien, en ce moment, du côté de Sophie ?

C'est à elle qu'il doit le bonheur de s'être senti « aimé pour lui-même », au lieu de l'être pour la carrière qu'il pouvait fournir. L'ambition n'est point, en effet, son défaut : « Imaginez-vous que cette petite femme maudit ce qu'elle appelle mon esprit, mes talents, etc., qui usent ma santé, ma tête et mon repos. Imaginez-vous qu'elle me voudrait, je crois, fort bête, ou du moins fort ignorant, pourvu que je me portasse bien, et fusse avec elle, et qu'à la lettre, garder les troupeaux avec moi serait le comble de ses vœux ! »

Les lettres de Sophie à Mirabeau, que nous avons entre les mains, la montrent, en effet, hantée par l'idée de vivre retirée à la campagne avec son amant.

D'aucuns ont pu la trouver « bête », continue-t-il, mais fort sots sont-ils eux-mêmes, car ils n'ont point compris « que la feinte ingénuité de ses discours, et quelquefois même son apparente étourderie sont le très ingénieux masque de son

(1) L'exemple de Mlle de Saint-Belin a prouvé que Mirabeau n'exagérait point. Elle était la meilleure amie de Sophie, qui lui avait voué un véritable culte, mais qui rompit avec elle, dès qu'elle s'aperçut que cette liaison déplaisait à son amant.

esprit... Si l'impétuosité de son caractère ne barrait pas son esprit très intrigant, vous en verriez de belles! Mais le tempérament et la fierté sont deux obstacles à ses vues ». Au reste, il confiera à Mlle Dauvers, sur son propre passé, comme sur ses projets d'avenir, des secrets qu'il lui faudra garder soigneusement, car Sophie elle-même ne les connaît point et « ne saura jamais tout ».

Ces promesses de confidences, ces éloges décernés à sa maîtresse et habilement semés de critiques méritées, peut-être, en tout cas peu généreuses, constituent une manœuvre destinée à convaincre Mlle Dauvers que, sans violer les lois de la fidélité, son cœur n'en reste pas moins libre, et qu'elle peut, sans scrupule, lui ouvrir le sien. Il a encore d'autres ressources, par exemple la flatterie, dont on connaît l'effet habituel : « Madame votre mère n'avait-elle point un grand crédit sur l'Infante? » lui écrit-il, par allusion à un emploi que madame Dauvers aurait exercé chez cette princesse. Elle-même avait dû paraît-il, entrer dans la Maison de Madame Louise. Il pense qu'elle n'en eût point tiré grand profit. A propos, ajoute-t-il, « ne vous a-t-on pas promis quelque chose dans l'éducation du futur Dauphin? Ce à quoi votre ami pensait et pense encore, c'est à vous approcher de Madame Elisabeth. Cela serait fait très incessamment, peut-être, si madame de Lamballe n'avait pas beaucoup perdu de son crédit par l'inconstance

de la Reine, et aussi par ses fiertés déplacées, (à elle, Lamballe). Au reste, pour votre bonheur particulier, je vous aimerais mieux auprès de celle-ci, non que Madame Elisabeth n'ait de l'esprit et du caractère, mais Madame de Lamballe est et sera toujours plus indépendante. »

« Je vois que vous avez infiniment de tact! » lui dit-il une autre fois. Ou encore : « Tant mieux si Julie n'est pas belle! Où diable avez-vous vu qu'on pût aimer une belle femme? Il n'y a que les écoliers et les recrues qui prennent les traits pour les types de la beauté — de la beauté, du moins, qui commande l'amour! »

« Vous, vous avez de l'originalité dans l'esprit, insinue-t-il à Lafage, c'est-à-dire que votre esprit n'est pas celui de tout le monde... Quant à votre amie, ne vous y trompez pas, elle a infiniment d'esprit dans l'âme ! »

Il prévoit tout, et, par conséquent, l'inquiétude que son enthousiasme pour M[lle] Dauvers peut inspirer à son amant; il se hâte de le rassurer par la déclaration suivante : « Je regarde comme un coquin celui qui aurait la pensée de tenter de séduire la maîtresse de son ami... Je ne suis pas assez bête, fussé-je libre, pour m'attaquer à des places défendues par l'amour! Soyez-donc, je vous prie, bien convaincu que, par cent mille raisons, je ne serai jamais votre rival ! »

Il ne tient, d'ailleurs, qu'à son correspondant d'approfondir son caractère; il n'a qu'à venir, pendant huit jours, partager sa table et son loge-

ment chez le docteur Fontelliau, « homme très, mais très (*sic*) honnête, dont il peut disposer. » Lafage aura aussi une place chez madame de Lamballe. En attendant, il se fait fort de négocier, à son intention, un prêt d'argent chez les d'Arlincourt, fermiers généraux, et de lui trouver une place de 200 livres par mois. Quant à Mlle Dauvers, son emploi chez la princesse lui vaudra une rétribution de 2.000 écus, chiffre qui ne peut que croître avec le temps.

« Une très belle et vaste carrière » devant, après sa sortie de Vincennes, s'ouvrir devant lui, il ne pardonnerait point à ses amis de le laisser dans l'ignorance de leurs besoins. Il aura, d'ailleurs, « mille moyens » de faire la fortune de Lafage, s'il veut prendre patience, et bientôt, s'il en est digne, il pourra épouser sa Julie!

Tous deux le verront, alors. Qu'ils se gardent, en attendant, de lui supposer les traits d'un Adonis : « Il est très vrai, dit-il, qu'en dépit de la nature, la petite vérole m'a rendu excessivement laid, mais non pas hideux, cependant; aussi, ne faites pas provision de sels. Elle m'avait laissé, cette maladie cruelle, de beaux yeux, cela est encore vrai; et remarquez bien que les âmes énergiques ont presque toutes des beaux yeux! »

Au reste, il a encore d'autres fiches de consolation : « Pour moi, qui suis le plus laid animal de l'Europe, mais qui ai vu que les femmes, ce sexe si indulgent et si connaisseur, pardonnent à la laideur, pourvu qu'elle ne soit ni difforme,

ni ignoble, en faveur de la stature herculéenne, laquelle m'a départie la nature, je vous félicite de tout mon cœur de tout réunir, et me contente de mon lot, puisque ma Sophie qui, tout comme Julie, sourit dédaigneusement à un Adonis, et fait un peu plus de cas d'un Hercule, s'est apprivoisée avec mon inexprimable laideur ! »

Et puis, son âme ne renferme-t-elle point des trésors de tendresse ? « Je vous jure, ma toute belle, que ma correspondance avec ma Sophie et ma Liriette (1) sont les seuls plaisirs qui me consolent et me soutiennent. O mon amie ! si vous saviez quel prix j'attache au bonheur d'être aimé, vous sentiriez combien les douces expressions de votre affection doivent m'être chères ! »

Soucieux de réaliser une ancienne promesse, il leur envoie le manuscrit de son « histoire », c'est-à-dire le mémoire apologétique qu'il vient d'adresser à son père : « Vous pleurerez sur moi, dit-il, après l'avoir lu, vous ne me mésestimerez pas, et vous adorerez ma Sophie ! »

Il fait remettre à Julie les *Salons* de Dupont, et, à Lafage, son *Essai sur le Despotisme*, dans lequel il le prie de relever les longueurs et les incorrections : « Epargnez, dit-il, la digression hors d'œuvre du chapitre second, parce que Sophie l'a voulue, attendu que je n'avais pas

(1) Nom d'amitié donné par Mirabeau à Mlle Dauvers.

parlé du despotisme sacerdotal, dans mon *fichu* essai ! » Le mot *fichu* est destiné à se donner des airs de familiarité.

Il veut faire connaître à Lafage Dupont, qui est, selon lui, « le premier homme de l'univers », mais lui recommande la discrétion sur l'origine de leur liaison : il ne devra paraître savoir que ce qu'il dira lui-même. Leur goût commun pour les échecs ne tardera point, d'ailleurs, à les mettre d'accord : « Il est fol des échecs et me fait honte toute la journée de ne les pas savoir. Voilà pourquoi je veux les apprendre, et il serait plaisant que je le battisse bientôt : il n'est pas fort ! » Les leçons de Lafage lui permettront d'atteindre promptement ce résultat.

Il écrit à Dupont une lettre chaleureuse pour lui recommander le jeune homme, et annoncer son dessein de le faire entrer « dans la maison piémontaise ». Et comme Lafage hésite à faire cette visite, il l'admoneste vertement :

« Eh ! morbleu ! si vous connaissiez Dupont, vous iriez chez lui pour lui ! Si vous voulez que je vous dise naïvement ce que je pense, je ne connais pas un homme de sa force en Europe, mais pas un ! Et voilà l'homme qu'on recule à aller voir, quand, sur ma simple recommandation, on peut être aimé de lui ! Mais on voit toujours en lui un faiseur d'éphémérides ! Vous pensez que, toute autre considération à part, un homme qui, à dix-huit ans, était horloger, et qui, à trente-quatre, était ministre de deux princes,

dont l'un est un roi nullement médiocre, n'a sûrement pas une habileté ordinaire ! »

Lafage s'exécute, mais, après la démarche, témoigne une mauvaise humeur dont Mirabeau s'étonne. Qu'a-t-il pu se passer ? Dupont paraît enchanté de lui ; il l'appelle « Français du Nord » ce qui, dans sa bouche, signifie « un homme charmant, sachant tout et ne sachant rien. » « Il prétend que vous avez une petite stature d'Hercule, sur laquelle on aurait mis une tête d'Adonis, mais d'Adonis à figure très noble. *Sa physionomie a de l'âme!* C'est encore un de ses mots. »

Impossible de se moquer plus agréablement ! Cependant, Lafage qui prend, ou paraît prendre tout cela au sérieux, se confond en remercîments : « Vous m'ennuyez, lui répond-il avec un sérieux comique, d'honneur, vous m'ennuyez avec vos remercîments, reconnaissance, etc..... C'est me *juguler* que de me remercier, quand j'ai été assez heureux pour faire le bien ! C'est me serrer le cœur que de me remercier, quand je n'ai montré encore qu'une stérile bonne volonté ! »

Leur intimité s'affirmant, il le traite avec une familiarité plus grande de jour en jour : « Etourdi que vous êtes, qui vous a dit que je pouvais vous aller trouver à volonté ? Si c'est votre *fichue* tête, dites à cette tête qu'elle a tort ! » Et une autre fois : « Je voudrais que votre *sacrée fichue* tête répondît à ce que je demande, et non à sa pensée !..... »

Même style, ou à peu près, dans ses reproches à Mlle Dauvers, à laquelle il ne craint pas de donner un nom d'amitié réservé jusqu'alors à Sophie : « *Fanfan*, vous êtes une sotte ! » On croit encore l'entendre parler à Mme de Monnier quand il réclame des lettres bien longues et à lignes bien serrées : « Mais voyez cette petite laide, ce monstre d'ingratitude qui m'écrit une page à lignes bien écartées, presque toute employée à me gronder, et qui a l'hypocrisie de me dire qu'elle ne peut pas faire attendre Lescot (1), comme si Lescot ne me voyait pas serein pour vingt-quatre heures, quand il m'a apporté une longue lettre de mon ange, et tout au moins nébuleux, quand je ne reçois qu'un mot ! »

Cependant, l'heure de la délivrance approche : il demande à Mlle Dauvers s'il ne serait pas possible de le loger « chez son bon papa », avec un valet de chambre, un laquais, un postillon et un secrétaire. Il n'y songe, bien entendu, que si le projet convient, et si « Saint-Preux » n'en prend point ombrage. Le manque de place dans la maison tranche bientôt la question dans un sens négatif.

Une fois libre, Mirabeau se trouve en face de gens qui réclament une chose impossible : l'exécution de ses promesses ! La méfiance s'est éveillée dans l'âme de Mlle Dauvers; elle lui fait si grise mine, qu'il s'en déclare « navré », invo-

(1) Employé qui faisait les commissions de Mirabeau.

que son jugement, ses souvenirs, l'adjure de « retracer à son esprit d'une manière nette, exacte et impartiale, la marche qu'il a tenue avec elle, et à scruter, dans le for de sa conscience, s'il lui a donné le moindre sujet de suspecter sa bonne foi ou la délicatesse de ses procédés », lui déclarant que, si sa froideur persiste, il tirera d'elle une vengeance digne de lui en « dépassant ses promesses et son attente ! »

Toutefois, dans ce cas, elle devra renoncer à son amitié. Il termine en lui promettant de lui faire remettre, sous peu, « les ordres de la princesse par un organe qui ne pourra lui être suspect ! »

Cet organe, c'est la princesse elle-même. Il le laisse entendre, du moins, quand il invite Mlle Dauvers à venir le joindre au bal de l'Opéra, ou à y envoyer Lafage ; le mot de ralliement sera *Urgande*. Mais Julie ne l'entend point de cette oreille, elle refuse, et ne cache point ses préférences pour un souper (où, du moins, il n'y aura point de masques !) Mirabeau répond sèchement qu'il a eu ses raisons pour la prier au bal, qu'elle a les siennes pour préférer le souper ; que, dans ces conditions, le meilleur est de rester chacun chez soi.

Il lui envoie le billet de la princesse ; mais l'incrédulité a si bien poussé ses racines dans l'esprit de Julie, qu'elle répond par une lettre « amphigourique » dans laquelle il voit des « soupçons outrageants ». Se drapant dans sa

dignité, il déclare que, si elle persiste dans son attitude, elle n'a plus à compter sur lui. La menace produit son effet : elle s'excuse de son mieux. Se laissant alors fléchir, il la complimente sur « son habileté à farder les vivacités de son imagination » et ajoute sévèrement : « Il est clair que vous avez eu l'indigne soupçon que le billet que je vous envoyais hier était apocryphe. Cela est clair, dis-je, car vous auriez senti, sans cela, que vous vous couvriez du plus grand ridicule en n'y répondant pas ! »

Il ne s'abaissera point à une justification, mais attendra qu'elle vienne à résipiscence. Certes, les sentiments qu'il nourrit à son égard sont impérissables, mais elle ne lui en a pas moins dit implicitement : « Êtes-vous un polisson ? Donnez votre parole d'honneur que vous n'êtes pas un polisson ! » Et, sans doute, ce soupçon n'est point le premier qui ait germé dans son cerveau, car il lui a déjà présenté un billet de la même écriture ! C'est donc un double faux qu'elle lui impute, et le voilà réduit à l'humiliation d'invoquer le témoignage d'Urgande !

Qu'elle se tranquillise, d'ailleurs ! Il prendra désormais ses précautions contre sa méfiance, et, s'il échoue dans ses démarches, fera passer toute sa correspondance sous ses yeux, afin de la convaincre de sa bonne foi !

Pour mieux sceller la réconciliation, il lui promet, — engagement moins difficile à tenir que les précédents, — de conduire, à son retour

du Bois des Fossés, propriété de Dupont où son père lui a permis de se rendre, toute la famille Dauvers au spectacle !

Comment l'intrigue finit, nous n'avons point à le rechercher. Ce qu'il importe de constater, c'est le goût de Mirabeau pour les mystifications, goût si prononcé que ni travaux, ni soucis d'aucune sorte ne l'empêchent, après sa sortie de Vincennes, de s'y livrer comme à la plus importante de ses affaires. On le voit chercher à capter la confiance de Mlle Dauvers par des moyens dont le principal consiste à se vanter de la protection d'une grande dame, amie intime de la Reine, qui travaille à la liberté de Sophie et à la sienne, et qui doit, en outre, lui procurer une situation importante, des missions à l'étranger.

Tout cela, sans oublier la passion dont il se dit l'objet, les prétendus scrupules qui le retiennent, les singulières autorisations accordées par Sophie, se retrouve dans les lettres de Mme de Monnier. En faut-il conclure à la réalité de ses relations avec Mme de Lamballe, relations dont, avant nous, quelques écrivains (1), sans appuyer, d'ailleurs, leur allégation d'aucune preuve, ont déjà parlé ?

Cette preuve, on la trouverait dans la correspondance de Mme de Monnier, écho de celle de

(1) Entre autres Mario Proth, *Lettres d'amour de Mirabeau*, préface, p. 32.

Mirabeau, si le penchant du comte pour les mystifications n'inspirait, au sujet de ses assertions, un doute légitime.

Mme de Monnier, répondant aux lettres qu'il lui adresse, nous le montre, dès le mois d'Août 1779, « en négociation » avec quatre frères (1), personnages haut placés qu'elle désigne par le monosyllabe *La...*

Ces *La...* le visitent dans sa prison (2), lui fournissent de l'argent, lui offrent un appui plus ou moins constant, selon les temps et les faveurs dont ils sont l'objet (3). Telle est la considération du comte pour eux, qu'il n'entreprendrait point une affaire importante — un procès contre son père, par exemple, — sans leur aveu; si grand est leur crédit qu'ils peuvent, s'ils le veulent, lui faire rendre la liberté : « J'ai honte pour tous les *La...*, écrit Sophie en Octobre 1780, que tu ne sois pas au château depuis un an! »

Étaient-ils réellement, comme un autre passage semble l'indiquer, parents de Mme de Monnier (4)?

---

(1) « Comme le ministère est une chose fort fragile, il serait bien à souhaiter que tes affaires fussent arrangées, pendant que ceux qui sont en place te sont favorables. Je serais fâchée que la faveur de l'aîné se refroidît, parce que j'avais bonne idée de la réunion du quatuor. » (Mme de Monnier à Mirabeau, Mars 1780).

(2) « Les quatre *La...* vont donc tous ensemble chez toi ? » (6 mai 1780). M. Alfred Bégis nous fait observer que les frères Lameth étaient quatre : faut-il voir en eux les quatre *La ?*

(3) « Il me paraît que les hautes faveurs changent souvent ces *La...* » écrit Sophie le 17 février 1781.

(4) « J'ai là un assez vilain parentage que tous ces *La...*

Nous ne le rechercherons point.

Au nom de ces personnages est, parfois, joint celui d'une grande dame désignée par le monosyllabe *Lol*... Sophie la hait parce qu'elle est jolie et qu'elle aime passionnément le comte. Elle n'a cependant pas cru devoir lui refuser l'autorisation d'en faire sa maîtresse, parce qu'elle a jugé ce sacrifice nécessaire à son salut (1). Elle veut que Mirabeau l'intéresse à l'inoculation de sa fille, lui demande de l'argent, ait recours à son influence pour faire changer en exil sa détention à Gien. Elle y compte si bien, qu'elle trace tout un plan pour éloigner la dame en temps opportun, la faire voyager en Suisse, par exemple, tandis qu'elle même quittera « l'endroit où elle l'aura mise » et ira rejoindre son ami à Londres, où il doit se rendre après sa prison.

Si nous ajoutons qu'elle a les mêmes exigences épistolaires qu'Urgande (2), qu'elle est italienne, et se propose d'emmener ou d'envoyer le comte à Turin, on voit que la correspondance de Mme de Monnier est d'accord avec les lettres à Mlle Dauvers pour désigner Mme de Lamballe.

---

mais j'espère qu'il sera utile ! » (Mme de Monnier à Mirabeau, 22 avril 1780).

(1) « Qu'avais-tu donc besoin de chercher de nouvelles autorisations pour *Lol*...? Si ton indécision a été causée par notre nouveau malheur (la mort de leur fille), tu avais tort encore. Tu as bien fait de la recevoir, *etc.* » Cet *etc.* est dans le texte (19 juin 1780).

(2) « Qu'appelles-tu correspondance tyrannique et impossible à empêcher? » demande Mme Monnier à Mirabeau, en août 1780.

Un autre nom fréquemment cité dans la première, est celui de la comtesse de Polignac, sur laquelle Sophie donne des détails aussi intimes qu'impossibles à reproduire, et qu'elle tenait évidemment de Mirabeau. Elle appelle familièrement son mari « Jules » (1).

Plus au fait que ne le croyait son correspondant, de l'état de la Cour, M[lle] Dauvers lui parle aussi de la comtesse, lui fait observer que c'est elle et non la surintendante de la Maison de la reine, qui est la favorite du jour ! Pris à son propre piège, il se tire d'affaire par un mensonge dans lequel il a soin de se tromper de nom :

« Souvenez-vous, lui répond-il, pour votre instruction particulière, que ce n'est pas la comtesse J..., mais *madame de Latouche*, qui a le haut crédit du moment ! »

N'est-ce point, là, de la très bonne comédie ?

Au reste, il est impossible que l'amant de Sophie ait eu, comme elle le laisse entendre, à profiter des autorisations par elle si libéralement octroyées. En contradiction avec les mœurs de M[me] de Lamballe, à laquelle on ne connaît point d'aventures, une pareille liaison eût assuré à Mirabeau une prompte liberté, et lui eût procuré un bien-être matériel dont il fut loin de jouir en sortant de Vincennes (2).

(1) « Jules a toujours les haras, écrit-elle à Mirabeau le 27 juillet 1780 ; cela était dans le dernier journal ».

(2) C'est l'avis de M. Charles de Loménie, qui a bien voulu

Ce qui est infiniment plus probable, c'est que par ce vrai « conte de fée », il leurrait Mme de Monnier comme il bernait Mlle Dauvers, celle-ci par passe-temps et pour entretenir des relations dont il comptait tirer profit une fois dehors; celle-là pour sonder son aveugle confiance, et peut-être aussi pour aider à l'exécution de ses projets, rien ne pouvant mieux les favoriser que l'invention d'une protectrice toute-puissante fixant à son gré la résidence d'une maîtresse qu'il s'apprêtait à quitter!

PAUL COTTIN.

V

LES DERNIÈRES ANNÉES DE LA MARQUISE DE MONNIER.

Souvenirs du docteur Ysabeau (1).

Madame Marie-Thérèse-Sophie Richard de Ruffey, marquise de Malleroy entrée au cou-

---

nous aider de ses conseils, et dont le livre nous montre Mirabeau « *se vantant effrontément* d'avoir été du dernier bien avec l'infortunée princesse. » (V. *Les Mirabeau*, III, 353).

(1) Archives LUCAS DE MONTIGNY. Comm. de M. A. MOUTTET.

Jean-François Ysabeau, chirurgien du couvent des Saintes-Claires, et beau-frère de l'abbé Vallet, futur député aux États généraux de 1789, était « chirurgien en chef des hôpitaux et prison de Gien, ancien chirurgien aide-major des camps et armées du roi ». Il était octogénaire quand, à la demande de M. Lucas de Montigny, auteur des *Mémoires de Mirabeau*, il rédigea, vers 1830, ces *Souvenirs* dont M. Charles de Loménie a donné un fragment dans ses *Mirabeau;* le docteur a commis, dans ce récit important pour l'histoire de Mirabeau et de Mme de Monnier, des erreurs que nous rectifierons.

vent de Sainte-Claire de Gien le (1)..., pour y rester un an après la mort de son mari, Claude-François, marquis de Monnier, Premier Président de la Chambre des Comptes à Dôle, morte à Gien des suites d'une asphixie, le 8 septembre 1789.

Je ne l'ai connue à Gien qu'environ quatre ans. Dès son entrée dans le couvent, je succédai à mon père, en qualité de médecin gratuit de cette maison. Je rendis visite à madame de Monnier ; elle m'accueillit, et, jusqu'à sa mort prématurée, m'accorda sa confiance, son estime ; je fus, j'ose dire, son confident (2).

Elle acquit une certaine liberté, ayant déclaré à l'abbesse du couvent qu'elle désirait ne voir aucune des religieuses que lorsqu'elle en serait prévenue, ou les inviterait, et qu'elles voulussent bien en désigner une pour lui appartenir

---

(1) Après son arrestation et celle de Mirabeau à Amsterdam, le 14 Mai 1777, Marie-Thérèse-Sophie Richard de Ruffey, marquise de Monnier, fut conduite par l'inspecteur de police Debruguières, dans la maison de discipline de Mlle Douay, rue de Bellefond, tandis que son amant était écroué au donjon de Vincennes. Quelque temps après, Mlle Douay s'installa à la Nouvelle France, dans l'ancien « château » (« petite maison ») du comte de Charolais.

C'est là qu'après ses couches, Sophie, accompagnée de l'inspecteur de police Quidor, fut dirigée sur le couvent des Saintes-Claires de Gien, où elle arriva le 18 Juin 1778, et où elle prit le nom de marquise de Malleroy.

(2) Le docteur se trompe en fixant à quatre années la durée de ses relations avec Mme de Monnier : de 1778 à 1789, en effet, il y a onze ans.

en quelque façon, lui faire part de ses intentions, l'aider, la soigner.

Elle y joignit une jeune personne de la ville qui obtint la permission de venir chez elle autant de fois qu'il serait nécessaire, pour ses commissions en ville. A cet égard, je lui rendais autant de services qu'il m'était possible.

Sa correspondance avec M. de Mirabeau était continue et pénible ; elle troublait son sommeil, et souvent elle paraissait inquiète, pleurait. Elle me confia souvent et le contenu des lettres qui lui parvenaient, et ses réponses (1).

Elle ne voyait personne, sinon un père Maillet (2), Cordelier desservant, confesseur des religieuses. Cet homme était mécontent de n'être pas accueilli chez madame de Monnier tel qu'il l'aurait désiré, et lui suscita quelques désagréments ; il voulut persuader l'abbesse d'éloigner une sœur Victoire qu'on lui avait choisie conformément à ses conventions (3). J'ai acquis la certitude qu'il fréquentait cette religieuse, et que, par ce moyen, il croyait être instruit de ce qui

---

(1) Après la mort de sa fille (24 mai 1780), Mirabeau commença à écrire moins régulièrement à Sophie, qui ne tarda point, comme le dit Ysabeau, à prévoir l'abandon dont elle allait être la victime.

(2) Le P. Claude Maillet, de l'ordre des Cordeliers, docteur en théologie, directeur spirituel des Saintes-Claires.

(3) Madeleine Glenet, dite sœur Victoire, était une religieuse d'une vocation plus que douteuse ; très dévouée à Sophie, elle la servit jusqu'à sa mort. Elle se maria, sous la Révolution, avec un valet de chambre de M. de Rancourt, nommé Joannès.

se disait et se passait chez madame de Monnier.

Il fut trompé dans son attente : cette fille fut constamment discrète; on ne négligeait aucun avis pour la maintenir dans sa discrétion.

M. Dupont de Nemours (1) se présenta chez moi et me pria de faire en sorte qu'il puisse avoir une conversation avec madame de Monnier. Il était le médiateur entre la famille Mirabeau et Ruffey; l'abbesse lui permit de se présenter à la grille, où il resta et écrivit pendant trois heures. J'ignorai le résultat de cette visite.

Quelques mois après, M. Mirabeau lui écrivit qu'il désirait la voir, qu'il faisait toutes dispositions pour s'introduire dans le couvent au moyen d'échelles de cordes; qu'elle l'instruisît de la hauteur des murs de clôture, tant en dehors qu'en dedans, ce qu'elle fit avec assez d'adresse et me le communiqua. Je lui fis mes observations sur le danger et toutes les difficultés que paraissait m'offrir cette entreprise, la priant d'ajourner sa réponse définitive, que j'y réfléchirais.

En effet, j'en conférai avec le jardinier et commissionnaire de la maison, et nous décidâmes, d'après la connaissance du local, du caractère et du peu de défiance des portières,

(1) Pierre Samuel Dupont. connu sous le nom de Dupont de Nemours après son élection aux États généraux par cette ville, était une économiste distingué, disciple du marquis de Mirabeau. Il s'était appliqué avec zèle et dévouement à lever les obstacles qui s'opposaient à la liberté du comte, dont la sortie de Vincennes eut lieu en Janvier 1781.

qu'il lui serait possible de l'introduire dans la maison.

On écrivit, en conséquence, à M. Mirabeau. Il y consentit, fixa le jour de son arrivée à Gien, et me pria de venir au devant de lui jusqu'à Nogent-sur-Vernisson, route de Paris à Lyon, où il arriva à franc étrier, au jour et à l'heure indiquée. Je l'embarquai dans ma voiture et le déposai au cabinet de mon jardin, où il se rafraîchit ; j'allai en prévenir le nommé Grenou, jardinier, qui vint faire part de ses intentions et des mesures prises pour la réussite.

En effet, à 7 heures du soir, dans un mois d'été, il vint chercher M. de Mirabeau. Étant muni d'une commission, il se fit ouvrir la porte, eut l'attention d'attendre que la sœur tourière, selon sa coutume, rentrât dans sa chambre du tour, se mit devant M. de Mirabeau (le local, d'ailleurs, ne pouvait offrir aucun danger), et le conduisit à la chambre de madame de Monnier. Il y resta quatorze jours (1). Rien ne transpira, en ville, de ce singulier événement. Il sortit sans être apperçu, vint me trouver où je l'avais d'abord déposé; je le conduisis à Nogent, où il prit un bidet de poste.

(1) Rectifions cette erreur du docteur Ysabeau : il résulte d'une lettre de Mirabeau à Sophie, en date du 6 Juin 1781, dont l'original est entre nos mains, que, parti de Paris le 27 Mai, il pénétra dans le couvent le 29, et en sortit le 3 Juin, ce qui fait cinq jours, et non quatorze. — La Correspondance de Mme de Monnier, que nous publierons prochainement, démontre, en outre, qu'il fut accompagné à Gien par Dupont.

Ce fut, je crois, peu de temps après qu'il cessa et rendit sa correspondance avec madame de Monnier moins fréquente; elle en conçut de l'inquiétude et un grand chagrin. Lorsqu'elle se fut convaincue de l'abandon définitif, elle ne cessait d'écrire, jour et nuit pleurait; au point qu'elle éprouva, une ophtalmie des deux yeux qui la fit souffrir; la fièvre s'y joignit. Le tout céda aux soins et au temps.

Pendant les dernières années de son séjour dans le couvent, elle accueillit la visite d'un père Minime, joli homme, fort aimable, instruit, qui, en effet, occasionna de la jalousie avec le père Maillet, directeur, qui s'en plaignit à l'abbesse, qui, ne voyant rien qui l'inquiétât, vu le caractère de cet homme, ne parut pas s'opposer à ses visites, quoique fréquentes (1).

Nous étions assez bien, je ne m'inquiétais nullement de ce qui pouvait se passer; c'était d'ailleurs pour madame de Monnier des instants agréables de distractions utiles, dans sa malheureuse position. Quant aux autres noms, c'était des personnes peu considérées qui obtenaient quelques secours pour des objets qu'on lui pro-

(1) Le P. Minime, Le Tellier, auquel Sophie se « confessait », ne paraît point avoir éveillé la jalousie de Mirabeau comme le firent, un moment, le P. Maillet, Achille-Michel de Rancourt, jeune homme du pays qui fit quelques visites à notre détenue, et le docteur Ysabeau lui-même. Malgré sa nature ombrageuse, le comte reconnut l'inanité de ses craintes et s'apaisa. (*Lettres inédites de Mme de Monnier à Mirabeau.*)

curait, qui paraissaient lui convenir; ils ne peuvent obtenir ici la moindre considération.

Elle apprit enfin la mort de M. de Monnier (1); il ne lui restait qu'un an pour recouvrer sa liberté, avec cet espoir que sa santé pût se rétablir.

Elle obtint, au bout de six mois, la permission de sortir dans la cour et examiner un local qu'on lui destinait pour la loger à sa sortie; je l'accompagnais, ainsi que le père Maillet et le Minime; on convint de ce qu'il fallait faire, je fus chargé d'en surveiller la construction; elle put s'y loger en sûreté au terme convenu.

Les personnes notables de cette ville lui rendirent visite, l'invitèrent à venir chez elles, à leur campagne : chaque jour elle sortait seule, elle se fit aimer et jouissait d'une sorte de bonheur.

Elle rencontrait, dans la plupart des maisons qu'elle fréquentait, M. Lécuyer, lieutenant de la maréchaussée, qui parut lui faire une cour assidue; il avait un cabriolet et un cheval et se chargeait de la conduire dans les châteaux voisins, tels que celui de Beauvoir, chez M. de Malartic, de Foudras, où elle séjournait quelquefois plusieurs semaines; au château de Dampierre, propriété de M. de Varville, etc. Toutes les convenances amenèrent des sentiments de reconnaissance, l'habitude d'être ensemble, et enfin

(1) Le marquis mourut le 4 Mars 1783.

un attachement réciproque très remarquable. M. Lécuyer, homme vif, malhonnête, d'un caractère insolent, etc., abusa des bontés de M[me] de Monnier, la maîtrisa, la maltraita même, l'assujettit à tous ses vouloirs, à ses caprices, la rendit malheureuse (1).

Elle me fit part d'événements qui devaient la décider, pour son repos, à congédier cet homme, ce que le hazard vint accomplir. M. Lécuyer voyait fréquemment M. de Poterat (2), ancien garde du Corps, demeurant en sa terre de Thou, éloignée de six lieues de Gien; il lui offrit de lui procurer cette connaissance. Il était, comme M. Lécuyer, célibataire, mais très honnête et estimé dans le pays, où il faisait beaucoup de bien. Il accueillit M[me] de Monnier, l'invita à venir passer quelques jours chez lui; il avait sa sœur et une jeune nièce, toutes deux très aimables.

---

(1) Une note inédite, écrite sous la dictée d'une voisine de Sophie, M[me] Devade (1773-1872) qui, étant âgée de 16 ans en 1789, l'a bien connue, déclare que les seuls liens qui l'unirent à Lécuyer furent ceux d'une sympathie réciproque; qu'il la conduisait dans le monde « sous le couvert de son honorabilité », et qu'il ne fut point son amant; elle ajoute qu'il était beaucoup plus âgé qu'elle. (Note aimablement communiquée par M. le président Bautruche, petit-neveu de M[me] Devade.)

En effet, Augustin Lécuyer, né le 29 Août 1732, avait 57 ans à la mort de Sophie.

(2) Edme Benoît de Poterat, seigneur de Thou en Puisaye, âgé de 36 ans, environ, n'était point célibataire, comme le dit Ysabeau, mais veuf de Catherine de Rancourt. On trouvera ci-après, page 188, son acte de décès.

Elle y fit plusieurs voyages. M. de Poterat étant affecté de la poitrine (sa sœur et sa nièce devant le quitter et ayant besoin de soins assidus) il me pria de lui trouver un asile à Gien ; il s'en trouva un très convenable dans la même rue, et vis-à-vis Mme de Monnier. Malgré les secours pendant plus d'un an, les avis que venait lui donner fréquemment un médecin de Paris, son ami et son parent, il succomba les premiers jours de septembre 1789.

Mme de Monnier en conçut le plus grand chagrin, et un désespoir d'autant plus fondé qu'elle devait épouser M. de Poterat ; je tentais de la consoler, la tranquilliser ; nous lui offrîmes, ma femme et moi, un asile dans notre maison pour l'éloigner d'un spectacle affreux pour elle. Une femme qui se disait son amie, qu'elle fréquentait habituellement et qu'elle rencontrait dans les sociétés, après quelques mots de prétendue consolation, lui dit, lui répéta que sa conduite avec M. de Poterat l'éloignerait dorénavant de toutes les personnes honnêtes qu'elle fréquentait ; qu'il ne lui restait d'autre ressource que de s'absenter de la ville de Gien pour toujours, etc.

Dans la situation où se trouvait, alors, Mme de Monnier, il n'y avait rien de moins consolant ; dès cet instant, son désespoir fut extrême (1).

---

(1) Le docteur attache une importance exagérée à un prétendu propos dont Sophie avait trop d'esprit, et surtout trop

Nous allâmes la trouver de nouveau, lui offrir quelques secours, l'engager à venir à la maison. Elle s'y refusa constamment, accepta un bouillon et me pria instamment de venir chez elle le lendemain, à 7 heures du matin.

Je devais faire un voyage de quelques lieues (1); je partis de grand matin, et, à peine arrivé, qu'un courrier, venu en course de cheval, vint m'apprendre que Mme de Monnier avait été assassinée, et que je me rendisse à Gien le plus promptement possible, ce que je fis.

Le messager ignorait le genre de mort. Après bien des recherches, on la trouva dans un fauteuil, dans un petit cabinet, entourée de deux réchauds remplis de charbon, et asphixiée: tout prouvait le genre de mort. Au lieu de mettre en usage les moyens connus dans cette sorte d'affection, sans aucune réflexion on fit l'autopsie du cadavre, ce que je trouvai à mon arrivée. Je témoignai ma surprise au Procureur du Roy présent, et accompagné d'un ignorant chirurgien. Je dis tout ce que je devais dire en pareil cas; mais il n'y avait plus de remède ! (2).

---

de caractère pour s'émouvoir. La vraie cause de son suicide fut la longue suite de malheurs qui l'avaient accablée, et que la mort de M. de Poterat avait portés à leur comble.

(1) Il était allé à Briare, petite ville à 10 kil. de Gien.

(2) Ysabeau se montre sévère pour les docteurs Sainte-Colombe et Rameau qui avaient fait l'autopsie dont on lira ci-dessous le procès-verbal. On ne peut guère douter, après lecture de cette pièce, de la réalité de la mort de Mme de Monnier, avant l'opération.

On avait trouvé sur sa cheminée un paquet de lettres sous enveloppe; un billet par lequel elle recommandait de me rendre le maître de tout ce que contenait sa chambre. Dans ce billet, elle m'invitait à faire passer tout ce qui était adressé à sa famille: c'était ses bijoux, ses dentelles; de remettre à Mme V... (1) une malle remplie de linge et autres effets qu'elle lui donnait; quelques dons particuliers à des malheureux qu'elle secourait habituellement, à la fille sa commissionnaire, etc., etc.

Je fermai la porte de son appartement après l'inhumation; j'écrivis à M. son frère, à Dijon (2), de se transporter de suite à Gien, en l'instruisant du malheureux événement qui le privait de sa sœur; il arriva, en effet, quelques jours après, se chargea des dernières volontés de Mme sa sœur, trouva une espèce de testament qui le satisfit beaucoup, et partit.

Gien, le 30 Octobre 1831.

YSABEAU, d. m.,
chevalier de la Légion d'honneur.

---

(1) C'est la sœur Victoire et la gouvernante de M. de Poterat qui, d'après le testament de Mme de Monnier publié ci-après, bénéficièrent de ce legs de linge et d'effets.

(2) C'était Charles Richard de Ruffey, comte de Vesvrotte, président à la Chambre des Comptes de Dijon, institué par Sophie son légataire universel.

Procès verbal d'autopsie de la marquise de Monnier (1).

L'an mil sept cent quatre vingt neuf, le neuf septembre, heure de sept du matin, nous Jacques-Louis Brillard de la Motte, conseiller du Roy, lieutenant général civil et criminel et juge de police au bailliage royal de Gien-sur-Loire, sur l'avis à nous donné par le procureur du roi, qu'il a été trouvé ce matin, dans une maison dépendant du couvent des Saintes Claires, sise en cette ville, dite rue des Saintes-Claires, paroisse de Saint Louis, le cadavre d'une femme, requérant qu'il nous plaise nous y transporter à l'effet de constater la cause de la mort de la dite femme et procéder à sa reconnaissance.

A quoi adhérant, nous, juge susdit, nous sommes, avec le dit procureur du roi et notre commis greffier ordinaire, assistés de Jean-Baptiste Eloy Devade, notre premier huissier audiencier, transportés à la porte de la dite maison où, étant entrés dans une cour donnant sur la rue, et parvenus à une chambre à cheminée ayant vue sur la cour, et passés dans une petite garde robe ayant vue sur un petit jardin, y avons trouvé, près la croisée d'icelle et à côté d'une table de toilette, le cadavre d'une femme paraissant âgée d'environ trente à quarante ans (2), assise sur une bergère, tenant le

(1) Archives du greffe du tribunal civil de Gien.

(2) Née le 9 janvier 1754, Sophie avait 35 ans et demi.

dessous du bras de la bergère de la main droite, la gauche pendante à son côté, vêtue d'une chemise et d'un jupon de toile, bas de coton, souliers violets, un bonnet de mousseline fond rouge, ruban rayé, mouchoir blanc autour de la tête ; avons trouvé, dans le dit cabinet, un boisseau plein de charbon et un réchaud où il paraît qu'il y a eu du charbon allumé et qui s'y est consommé.

Et, procédant à la visite extérieure du dit cadavre, avons remarqué les deux bras exquimosés et les dents serrées.

Ce fait, sont comparus par devant nous André Amnon, domestique, et sieur René Martin, marchand de bois en cette ville, lesquels, après serment qu'avons présentement d'eux pris, nous ont dit savoir : le dit Amnon qu'il reconnaissait le dit cadavre pour être celui de dame.... Ruffey, marquise de Malleroy, au service de laquelle il est; qu'il y a un demi quart d'heure, étant entré dans sa chambre et étonné de ne la point trouver dans son lit, il a ouvert le cabinet où nous la trouvons ;

Et le dit sieur Martin, qu'il reconnaissait aussi le dit cadavre pour être celui de la dite dame marquise de Malleroy, qu'il est accouru aux cris du dit Amnon, et est entré avec lui en la chambre où nous sommes.

Ordonnons que le dit cadavre sera présentement vu et visité et anatomisé en notre présence, par les sieurs Rameau, médecin, et Sainte-

Colombe, chirurgien, que nous avons nommés d'office à cet effet.

Desquels nous avons pris et reçu le serment au cas requis ; lesquels seront tenus de remettre leur rapport en notre greffe, dans les vingt quatre heures.

Et après la dite anatomie faite, permettons au sieur curé de la paroisse de Saint Louis de cette ville, d'inhumer le cadavre de la dite dame de Malleroy.

Dont acte, et ont les dits témoins signé avec nous :

Amnon, Sainte Colombe, Rameau,
Rousseau, Brillard de la Motte,
Martin et Beoude.

Nous soussignés, François-Louis Rameau, docteur en médecine de la Faculté de Montpellier, médecin de l'Hôtel-Dieu de Gien,

Et Joseph Sainte Colombe, ancien chirurgien de la Marine, maître en chirurgie de la dite ville de Gien, tous deux y demeurant ;

En vertu de l'ordonnance de M. le lieutenant-général du bailliage royal de cette ville, datée du neuf du présent mois, et en conséquence de l'assignation à nous donnée le dit jour, après avoir prêté serment en la manière accoutumée, nous serions transportés, vers les sept heures du matin de ce jour, en une maison sise rue des Saintes-Claires, chez madame la marquise de Malleroy, et, ayant été introduits dans un petit

cabinet à côté d'une chambre à coucher, au rez-de-chaussée, nous avons trouvé la dite dame de Malleroy assise dans un fauteuil, en déshabillé de nuit, dans la position d'une personne qui dort profondément, ayant à ses pieds deux réchauds encore garnis des cendres du charbon qui y avait été brûlé, et, à son côté droit, un boisseau rempli de charbon non allumé, (la fenêtre et la porte du cabinet étaient fermés); la dite dame sans connaissance, sans pouls, sans respiration, sans sentiment, les extrémités froides, la poitrine seule conservant encore de la chaleur; la peau des bras d'un rouge violet, la bouche fermée, les lèvres recouvertes d'une légère écume, le visage très pâle;

Et nous étant empressés de faire transporter la dite dame à l'air frais du dehors, nous avons remarqué une raideur singulière dans tous les membres, et, l'ayant placée sur une table, nous lui avons administré tous les secours propres à la rappeler à la vie, savoir: saignée du bras et du pied, aspersion d'eau froide sur tout le corps, friction avec des linges trempés dans du vinaigre, lavements stimulans.

Nous avons aussi essayé de lui faire couler une liqueur spiritueuse, qui n'a pu pénétrer dans l'estomac, malgré toutes nos tentatives; nous avons continué ces différents remèdes, et plusieurs autres encore, avec persévérance, sans aucun succès; nous lui avons ensuite, au bout de plusieurs heures, fait quelques incisions à la

plante des pieds, pour nous assurer de sa mort parfaite; nous nous sommes, quelque temps après, déterminés à faire l'ouverture de son cadavre, et nous avons trouvé tous les organes intérieurs de la tête, de la poitrine et du basventre dans l'état naturel.

L'estomac et les intestins ne nous ont offert aucun signe d'inflammation; ils étaient vides absolument de tout liquide et de toute substance étrangère. La matrice avait un très petit volume; sa cavité était sensiblement diminuée et son tissu était entièrement squirrheux. Nous ferons seulement observer que les vaisseaux du cerveau étaient gorgés de sang; cette dernière considération, jointe aux autres remarques que nous avons faites ci-dessus, nous porte à assurer que la dite dame de Malleroy est morte suffoquée par la vapeur du charbon, à laquelle elle a eu l'imprudence de s'exposer sans avoir pu être secourue à temps.

En foi de quoi nous avons signé et délivré le présent rapport, à Gien, le neuf Septembre mil sept cent quatre vingt neuf.

RAMEAU, SAINTE COLOMBE.

Acte de naissance de la marquise de Monnier (1).

Marie Thérèse Sophie, fille de messire Gilles Germain Richard, président à la Chambre des

(1) Extrait des registres de l'État civil de la mairie de Dijon.

Comptes de Bourgogne et Bresse, seigneur de Trouhans, Vesvrotte et Ruffey et autres lieux, et de dame Anne Claude de la Forest, son épouse, est venue au monde et a été baptisée ce jourd'hui 9 janvier 1754. Son parrain, M. François Germain Richard de Ruffey, frère de la baptisée, et sa marraine Mlle Marie Thérèse Richard, sa sœur.

Le père absent. La marraine ne signe, à cause de son bas âge. Ont signé :

RICHARD DE RUFFEY,
LÉAUTÉ, curé.

Acte de décès de la marquise de Monnier (1).

L'an mil sept cent quatre vingt neuf, le neuf septembre, a été inhumé au cimetière du Champ, le corps de dame Marie-Thérèse-Sophie Richard de Ruffey, dite marquise de Malleroy, veuve de messire Claude-François marquis de Monnier, Premier Président de la Chambre des Comptes, ci-devant séant à Dôle, décédée cette nuit, dans sa maison, rue de Sainte Claire, âgée d'environ trente six ans. Ont été présents à l'inhumation messieurs Rousseau, procureur du roi, Achille Michel de Rancourt, écuyer, Georges-Roch Duverne de Marency, chevalier, ancien officier

(1) Extrait des registres de l'État civil de la mairie de Gien. Cet acte a déjà été reproduit, mais nous ne croyons pas qu'on ait signalé les mots « décédée cette nuit » remplaçant les mots biffés : « trouvée ce matin morte subitement. »

L'enterrement de Mme de Monnier et celui de M. de Poterat s'était fait le soir, à la lumière des torches. Reconnaissante des bienfaits de Sophie, toute la ville y avait assisté.

d'infanterie, monsieur de Monmercy, conseiller au bailliage de cette ville, monsieur et madame Ysabeau, lieutenant du premier chirurgien du roi et chirurgien major de l'Hôtel-Dieu de cette ville, et autres, dont plusieurs ont signé, et les autres déclaré ne le savoir, de ce enquis.

Rousseau, Marie de Monmercy, le chevalier Duverne, Ysabeau, femme Ysabeau, Toupet, vicaire.

Acte de décès de M. de Poterat (1).

L'an mil sept cent quatre vingt neuf, le neuf de septembre, a été inhumé au cimetière du Champ, par moi vicaire soussigné, Edme-Benoît Poterat, écuyer, seigneur de la paroisse de Thou en Puysaye, ancien capitaine de cavalerie, et lieutenant de Messieurs les Maréchaux de France, veuf de dame Catherine de Rancourt, âgé de trente six ans environ, décédé la veille, muni des sacrements, et ce en présence de messire Jean-Baptiste Gillet, curé de la dite paroisse de Thou, de M. François-Stanislas Poterat, ancien garde du roi et son conseiller d'honneur au présidial d'Auxerre, frère du défunt, et Achille-Michel de Rancourt, écuyer, Edme-Thomas Vannier, conseiller du roi en l'élection de Gien, ses cousins, de M. Marie de Monmercy,

(1) Extrait des registres de l'État civil de la mairie de Gien.

conseiller au bailliage de cette ville, de messire Georges-Roch Duverne de Marency, chevalier, ancien officier d'infanterie, de M. Lécuyer, chevalier de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis et lieutenant de la maréchaussée de cette ville, et plusieurs autres parents et amis, dont plusieurs ont signé, et les autres déclaré ne le savoir, de ce enquis.

Le registre est signé : GILLET, curé de Thou,
MARIE DE MONMERCY,
chevalier DUVERNE,
VANNIER, POTERAT, et
TOUPET, vicaire.

VI

TESTAMENT DE LA MARQUISE DE MONNIER (1)

I. — *Dépôt.*

Aujourd'hui neuf Septembre mil sept cent quatre vingt neuf, avant midi, nous, Edme Pierre Bazin, notaire royal garde nottes et principal tabellion des ville, comté et bailliage de Gien, y résidant, soussigné, sur le mandement de Messieurs Jacques Louis Brillard de la Motte, lieutenant général dudit bailliage, et Jean Pierre

(1) Extrait des archives de Mᵉ Pérot, notaire à Gien, auquel nous adressons nos remercîments, ainsi qu'à Mᵉ Grosbois, son confrère, à M. Houzé, secrétaire de la Mairie, qui ont bien voulu nous aider dans la recherche de cette pièce intéressante, et à M. le Président du Tribunal, qui en a autorisé l'expédition dans les formes requises.

André Rousseau, conseiller du Roi du même bailliage, demeurant tous deux en cette ville de Gien, nous sommes transportés à la demeure de Mme la marquise de Malleroy, ci-après nommée, sise rue des Saintes-Claires de cette ville, où, étant entré, mesdits sieurs Brillard de la Motte et Rousseau nous ont dit qu'ils étoient à procéder à l'apposition des scellés sur les meubles et effets délaissés par dame Marie Thérèse Sophie Richard, veuve de M. Claude François, marquis de Monnier, marquise de Malleroy, décédée la nuit dernière; qu'en ce faisant, ils avoient trouvé un paquet cacheté portant pour inscription ces mots : « Je déclare que ceci est « mon testament olograffe fait à Gien, et ca- « cheté cejourd'hui sept Septembre mil sept « cent quatre vingt neuf. RICHARD DE MONNIER, « MARQUISE DE MALLEROY. »

Qu'ayant décacheté ce paquet, ils avaient reconnu que c'était effectivement le testament olographe de ladite dame, auquel étaient joints deux autres pièces, l'une, un codicile, et l'autre un état de dettes; qu'ayant cru devoir ordonner le dépôt de ces trois pièces, ainsi que de leur enveloppe, ils l'avoient fait par leur procès verbal et nous avoient requis à l'effet de recevoir ledit dépôt.

En effet, mesdits sieurs Brillard de la Motte et Rousseau ont présenté audit notaire quatre pièces qui sont :

La première le testament de ladite dame Mar-

quise de Malleroy, par elle fait olographe à Gien-sur-Loire du vingt Janvier mil sept cent quatre vingt huit.

La seconde, un codicile, aussi fait olographe par ladite dame le sept Septembre mil sept cent quatre vingt neuf.

La troisième, un état des dettes de ladite dame, aussi fait par elle le deux Juillet mil sept cent quatre vingt neuf.

La quatrième l'enveloppe des trois pièces sus énoncées, sur laquelle est l'inscription copiée de l'autre part.

Puis ils ont requis ledit notaire de les mettre au rang de ses minutes à la datte de ce jour.

II. — *Testament.*

Moi, Marie-Thérèse-Sophie Richard, veuve de messire Clode François marquis de Monnier, logée actuellement sur la paroisse de Saint Louis, de la ville de Gien-sur-Loire, ayant le parfait et libre usage de ma raison, jugement et mémoire, dont fera foi le présent acte en entier écrit de ma main, le vingt Janvier mil sept cent quatre vingt huit, fait et rend notoire ma dernière et irrévocable volonté, comme il suit :

J'ordonne qu'incontinant après mon décès, mon héritier ci après nommé fasse célébrer cinquante messe basse.

Je donne et lègue à messire Gil Germain Richard de Ruffey, mon père, et à dame madame

Anne Clode de Laforest, ma mère, la légitime qui leur est due dans mes biens, les priant de s'en contenter.

Je donne et lègue à messire Frédéric Richard, président à mortier au parlement de Dijon, mon frère aîné, la somme de dix mille livres une fois payée.

Je donne et lègue à dame Marie Thérèse Richard de Siffrédy, ma sœur aînée, un diamant de douze cent livres.

Je donne et lègue à dame Victoire Richard de Ruffey, ma sœur, prieure et comtesse de Salle, la somme de cent louis, une fois payée.

Je donne et lègue à Thérèse de Siffrédy, ma niesse, fillieuille de feue monsieur le marquis de Monnier, mon mary, la somme de six mille livres une fois payée.

Je donne et lègue à chacun des domestiques qui se trouveront à mon services, la somme de deux cent livres une fois payée, et au laquais, de plus, l'habillement qui aurons été fait pour lui.

Je donne à la communauté des dames de Sainte Claire de Gien-sur-Loire, la somme de cent cinquante livres, une fois payée.

Je donne et lègue à Madelaine Glenet, ditte sœur Victoire, religieuse de Sainte Claire, à Gien, la somme de vingt cinq livres de pension viagère, en outre de ce que je lui dois d'une rente à fond perdu.

Je donne et lègue la somme de cent livre une

fois payée aux peauvres de la paroisse sur laquelle je mourrai.

MARIE THÉRÈSE SOPHIE RICHARD,
MARQUISE DE MONNIER.

Je charge mon héritier ci-après nommé, de payer toutes les dettes que je pourrai laisser, dont on lui produira mes billet, ou dont je laisserai une notte écritte de ma main et signée, quand même il n'y aurait pas de billet. Je veux aussi que celles dont je paye la rente soient remboursée dans l'année de mon décès, or celles qui sont à fond perdu.

Je projette de disposer de mes bijoux, vesselles, robbe, linge et meubles meublant, en faveur des amis qui pourrons se trouver à mon dernier moment, mais, si je néglige ce devoir, ils échoirons à mon héritier.

Je ne spécifie rien pour mon entèrement; je désire qu'il soit fait dessement, suivant mon état, quoique simplement.

J'institue pour mon héritier unique et universel pour le tout Charle Richard de Vesvrotte, mon frère cadet, née à Dijon, président à la chambre des Comptes de la même ville, et je lui donne tous mes biens, tant ce dont je jouit, que de ce qui pourra me revenir par succession de temps (les legs et dettes défalqués), voulant que mon présent testament olograffe ait son effet de la mellieure manière possible.

Fait et lu à Gien-sur-Loire, les an, mois et

jours susdits de vingt Janvier mil sept cent quatre vingt huit, signé à toutes les pages et fait double.

SOPHIE MARIE THÉRÈSE RICHARD,
MARQUISE DE MONNIER.

III. — *Codicille.*

Disposition particulière de mes meubles et effets.

Je donne à Élisabeth Recut, ditte Victoire, gouvernante d'enfans chez M. Potrat, la mal qui est dans mon cabinet, dont je lui ai fait remettre la clef, laquelle est remplie d'effet dont je lui fait présent.

Je donne à la sœur Victoire Glenet, Sainte Claire à Gien, les deux paquets de linge qui sont dans le même cabinet, enveloppé de laine de poulangis.

Je donne à M. Ysabeau, chirurgien à Gien sur Loire, ma vesselle d'argent et tous les meubles qui sont dans la maison, ma montre, la chaîne et autres bijoux que je lui destine, dont je me suis expliquée avec lui.

Je donne le linge qui se trouve salle chez M. Potrat, et qui m'appartient, à Élisabeth Victoire Recut, sa gouvernante.

Fait à Gien ce sept Septembre mil sept cent quatre vingt neuf.

RICHARD DE MONNIER, MARQUISE DE MALLEROY.

IV. — *État des dettes.*

État de mes dettes joint à mon testament, afin qu'elles ne puissent occasionner aucunes difficultés.

Je dois à mon frère Richard, président au parlement de Dijon, la somme de deux mille six cents livres, dont je lui paye cent treize livres quatre sols d'intérêt le vingt cinq Mai de chaque année.

Je dois à la sœur Chazel, des Saintes-Claires de Gien, six cent trente livres, qu'elle m'a prêté pour un an.

Je dois à la sœur Victoire Glenet, vingt franc par an, pour deux cent livres qu'elle m'a donné à fond perdu, à l'échéance du dix Janvier, lesquels je ne veux pas qui soyent remboursés.

Je dois à madame Bardonnet, religieuse Sainte Claire de Gien, la somme de quatre cent vingt livres, qu'elle m'a prêté pour un an.

Écrit et signé à Gien, ce deux Juillet mil sept cent quatre vingt neuf.

Richard de Monnier, marquise de Malleroy.

V. — *Enveloppe.*

Je déclare que ceci est mon testament olograffe fait à Gien, et cacheté cejourd'hui sept Septembre mil sept cent quatre vingt neuf.

Richard de Monnier, marquise de Malleroy.

Deux volontaires de Sambre-et-Meuse.

Lettres de Maurin et de Rouvière à Dessalles 1792-1797 (*Fin*).

En attendant, je me plais beaucoup au manège; à présent que mes fesses sont guerries et endurcies, nos chevaux nous dissipent beaucoup ; nous exerçons sur eux un petit despotisme : sitôt que nous jurons, ils tremblent, parce que nous empoignons de temps en temps le balet d'écurie.

J'espère, à mon retour, t'amuser par plusieurs récits singuliers des différentes choses qui me sont arrivées. Adieu ; donne moi de tes nouvelles. J'attends Rouvière ces jours-ci. Je languis qu'il arrive. Je t'embrasse et suis ton ami.

MAURIN.

Arras, ce 5 janvier 1793, l'an second de la République.

Cher ami, j'ay reçu ta lettre du 22 de ce mois : j'ai reconnu mon ami Dessalle à l'attention qu'il a mis de m'instruire de tout ce qui pouvoit m'intéresser ; je l'ai lue et relue, avec l'ami Rouvière, qui est arrivé ici depuis huit jours, avec son estimable maîtresse.

Je crois t'avoir marqué que mon ami n'avoit pas été satisfait de l'argent que son père lui avoit envoyé pour subvenir aux frais que lui occasionnoit la guérison de son pied, à Charleville, n'ayant pas été se faire guérir à l'hôpital, attendu qu'il avoit la chambre de la Rousseau, et qu'il étoit mieux servi par elle.

Il m'a raconté l'embarras où il s'étoit trouvé, et comme il en était sorti par l'industrieuse habileté de sa maîtresse. Je vais t'en faire part, mais il faut remonter plus loin.

Lorsqu'elle arriva à Charleville elle avoit très peu d'argent, en ayant dépensé beaucoup en route : il fallut rester à l'auberge jusques à ce qu'elle eût trouvé une chambre (ce qui consuma le reste), et penser à l'avenir. Elle vouloit travailler de son métier, mais, voyant qu'il n'y avoit pas assez de luxe dans cette ville, elle se décida à aller chez notre tailleur pour avoir de l'ouvrage : on lui donna des culottes à la hongroise à faire, elle en fit, et fut les porter au tailleur.

Dès qu'il vit les coutures, il dit que c'étoit trop bien fait, lui donna tout de suite des culottes d'officier à faire ; enfin, bref, il en fit sa première couturière. Elle gagnoit deux livres par jour à cela, de sorte que cela suffisoit à peine pour payer 15 livres par mois de loyer et ses autres dépenses. Tout alloit cependant au gré de nos désirs, mais peu après vint l'ordre de partir : Rouvière se foule le pied ; il seroit parti, mais il lui falloit de l'argent, ainsi qu'à la Rousseau, pour avoir une voiture, les chemins étant impraticables, et pour surcroît, le tailleur s'en alloit avec nous. Plus d'ouvrage !

Rouvière se décida à rester et à écrire à ses parens pour avoir de l'argent ; le tailleur, qui était très content de la Rousseau, lui laissa, en partant, quelques ouvrages qu'il ne put finir pour

les officiers de hussards des Ardennes : ces ouvrages n'étoient pas coupés; il lui donna un modèle de ses patrons, et lui donna une leçon afin qu'elle les coupât elle-même, l'assurant que, si elle réussissoit, elle pourroit gagner beaucoup d'argent avec les officiers qui n'avoient pas leurs uniformes faites.

Cher ami, elle hasarde et réussit; tous les officiers courent chez elle lui porter du drap, leur tailleur n'ayant pas la coupe juste pour ces culottes remplies de galons. Enfin, dans un mois, ses dépenses payées, elle eut 100 livres de profit. Elle en auroit gagné davantage, si elle avoit resté; mais Rouvière a voulu partir sitôt qu'il a vu qu'ils avaient assés d'argent pour faire leur route. Ils sont arrivés, elle a loué une chambre ; elle continue à travailler pour le tailleur jusqu'à ce qu'elle trouve d'ouvrage d'officier à faire, si elle peut en trouver.

Voilà ce qui a tiré Rouvière d'embarras, car ses parents ne lui ont envoyé que 10 livres : juge si cela dure longtemps dans ce temps-ci! Ces détails sont longs, mais ils font trop d'honneur à l'amante de mon ami que la calomnie a peut être atteint déjà, pour que je te les laisse ignorer. Ainsi nos petits galas en pommes de terre continuent. Mais je reviens à ta lettre.

A l'égard de ma mère, je lui ai écrit ainsi qu'à mon frère. J'attends sa réponse avec impatience, depuis que je sais que cette armée en est venue aux mains, dans des escarmouches, à la vérité,

mais où il périt toujours quelqu'un. Continue, cher ami, à voir ma mère, dissipe la, fait lui entrevoir mon retour, à la fin de la guerre, acquitte-toi toujours des devoirs d'un ami envers elle.

Ce que tu me dis du bataillon m'a affligé, mais il n'est que trop vrai que la plupart des patriotes sacrifient l'intérêt général à l'intérêt particulier ; j'ai vu tant de choses que j'ajourne le tout à mon retour pour t'en faire part. Que cela ne nous dégoûte pas, ami ; il est peu de patriotes par philosophie et désintéressés ; mais n'importe ! pourvu que la Révolution se terminent, nos mœurs changeront et la vertu aura plus de partisans. Je me félicite avec mon ami d'être entrés dans la troupe de ligne. Ici, on ne connaît que la loi. Il serait à souhaiter que toujours elle fût observée.

Mon opinion sur le ci-devant roi est conforme à la tienne ; je vais plus loin, je suis persuadé que le peuple de Paris, qui demande à grands cris sa mort, seroit le premier, à l'exemple des Anglois, à demander son successeur. Que dis-je ? peut-être est-il derrière le rideau et n'attend-il la mort de Louis que pour se déclarer ! D'ailleurs, comme tu dis, il y a plus de grandeur d'âme en imitant la république romaine exilant les Tarquins, qu'à le faire périr sur l'échafaud, à l'exemple de la monarchie anglaise.

Ceux qui demandent sa mort, considérons-les : sont-ce des Brutus ? Hélas ! ils l'ont trop mal singé pour qu'on se méprenne : ce sont, pour la

plupart, des hommes sans talents, qui ne savent que médire et qui traitent de scélérats tous ceux qui ne sont point de leur avis, qui n'ont point de mœurs, ni humanité, ni grandeur d'âme, et qui ne savent que calomnier ceux qui servent le mieux la liberté. Je pense que la Convention, qui paraît très bien intentionnée, prendra le parti le plus sage, pourvu qu'elle n'ait pas la faiblesse de se laisser influencer par les intrigants de Paris. De quelle manière qu'elle décide, exécutons son vœu et prêchons toujours le républicanisme, l'amour des lois et de l'humanité qu'on foule aux pieds, depuis quelques temps.

Quant aux dépenses de la guerre, elles seraient moindres si nous avions des mœurs ; tout le monde est patriote, mais tout le monde vole tant qu'il peut la République. Je pense comme toi sur Dumouriez. J'espère pourtant qu'il ne ternira pas la gloire dont il s'est couvert en combattant les ennemis de la patrie, par un bas amour de l'or. Je suis charmé que la Société patriotique se comporte comme elle fait. Il n'y a que Marc Villaret et Aigoin qui brûlent du désir de s'élever et qui n'ont que de l'ambition, et non de patriotisme. Honneur au citoyen Draparnaud qui s'efforce de faire triompher les vrais principes.

Il est inutile de te dire que ta lettre nous a fait le plus grand plaisir. Tu vois, par celle-ci, que je cède à l'invitation que tu nous fais de t'en écrire de longues. Je te recommande le bosquet.

Va, cher ami, le temps viendra où nous reprendrons nos conversations et nos petits goûters. Ils ne seront que plus intéressants, ayant beaucoup de choses à t'apprendre. L'ami Rouvière t'embrasse. Des détails sur le mariage de Sauvadet! Adieu cher ami.

La Rousseau te fait ses compliments.

MAURIN.

Ne met pas, sur l'adresse de tes lettres, *Montpellier*. Cela fait une difficulté pour la poste. Je compte trop sur ton amitié pour te deffendre de parler de ce que t'écris de notre vie privée, et surtout de ce que je te dis des parents de Rouvière. Adieu.

Arras, 29 janvier 1793, 2e année de la République.

Cher ami, nous avons reçu ta lettre du 15 janvier; elle nous a fait le plus grand plaisir, et je m'empresse de répondre.

Au moment où tu m'écrivais ta lettre, j'avois les mêmes craintes que toi. Aujourd'hui, plus éclairé sur le véritable état de Paris, elles se sont évanouies, et, au moment où je croyais tout perdu, toutes les dificultés paroissent s'applanir. Le tiran n'est plus, et les citoyens qui étoient divisés sur son sort, sont tous réunis; sa mort n'a pas même excité la pitié, et on n'en parle que pour lui reprocher l'assassinat du brave Pelletier.

Hier, la garnison a assisté à une cérémonie en son honneur. Ami, si j'en juge par l'impression

qu'a causé cet assassinat dans ces contrées, il ne contribuera pas peu à nourrir, dans le cœur des Français, cette haine de la royauté. J'ay gémi, comme toi, des dissentions qui ont agité la Convention. Mais, aujourd'hui, elle semble prendre son véritable caractère, et si elle continue, la patrie est sauvée !

Je ne pense pas, pourtant, que ceux qui ont soutenu l'opinion de l'appel au peuple, soient de vils députés, puisque moi-même, ainsi que mon ami, avons pensé de même un certain temps. J'attribue leurs erreurs, ainsi que leurs disputes si nuisibles à la chose publique, à l'amour propre offensé et aux passions dont les philosophes mêmes ne sont pas maîtres quelquefois. Il n'y eut que le discours du bon citoyen Barrère qui nous fit voir le danger et qui nous fit changer d'opinion, en respectant pourtant celle de Piéton, Thomas Paine et autres.

J'ai cru, comme toi, quelque temps, que peu de députés voulaient le bien public, mais ayant considéré tous les événemens dont ils ont été témoins, environnés, dans cette capitale, des vertus et des vices, de toute sorte d'intrigues, de pièges que les scélérats ambitieux couverts du masque de patriotisme ne cessent de leur tendre, entourés d'un peuple soupçonneux à si juste titre, voulant fortement la liberté, mais n'en ayant pas les mœurs, couvert de toutes les cicatrices que lui a laissées son ancien esclavage, j'ai vu, dans la Convention, que tous voulaient le bien, mais

par des vues différentes, et que peu le savaient faire.

Mais il en est, des opinions sur la liberté, comme de celles sur la religion ; on y tient avec acharnement, et les Français, n'ayant encore que la haine des tyrans et non les mœurs d'un peuple libre, se traitent de scélérats les uns les autres, sitôt qu'ils diffèrent de manière de voir. Ce qui me confirme dans cette opinion, ainsi que notre ami dont je ne cesse de prendre les conseils, c'est lorsque je repasse les yeux sur les appels nominaux qui ont décidé du sort du tiran. De tous côtés sont des noms respectables et chers aux amis de la liberté, de l'humanité et de la philosophie. Je te répète encore une fois que j'avois les mêmes idées que toi, les mêmes craintes, que je ne voyois nul point de ralliement pour l'homme vertueux, que nous nous sommes dit souvent avec mon ami que les hommes seroient toujours mauvais, l'innocence opprimée.

Enfin, nous avons envié, quelque temps, les mœurs et la vie des sauvages, mais le dénouement de la crise dont nous commençons à sortir nous a desillé les yeux. Paris, que je soupçonnais, comme toi, de vouloir un nouveau tiran, n'a d'autre tort, à mes yeux, que d'avoir soutenu fortement les principes, et je crois, aujourd'hui, plus fortement que jamais, la majorité des parisiens incapables de composer avec aucune espèce de tirannie. La Convention a pris son assiete ; elle n'est d'aucun parti, et c'est la cause qui l'a faite

flotter incertaine jusques aujourd'hui, crainte d'en servir un. Mais, aujourd'hui, elle me paraît digne de toute ma confiance. N'oublions pas qu'au moment où les tirans triomphaient, elle se rassembla et abolit la royauté !

Cher ami, la majorité qui a eu le courage de voter la mort, au milieu de tous les malheurs qui semblaient la menacer, est capable de faire quelque chose. J'en ai le plus grand espoir. Enfin, il sont des hommes chargés de la destinée de l'univers, peut-être : ainsi, voilà pourquoi ils s'épient, se soupçonnent et s'injurient mal à propos.

Quant à la guerre, je pense comme mon ami ; d'ailleurs, voyant nos ressources, je nous crois capables, malgré les voleries et les vices du soldat, de résister à tout l'univers, car la masse est bonne, se bat bien et veut fortement la liberté. Est-ce à nous à craindre, nous vainqueurs de tous côtés, à travers la plus horrible trahison ? Non, nous vaincrons, et si les rois au lieu de rester tranquilles, veulent faire la guerre aux lumières et à la liberté, ils feront la culbute. La guerre d'Angleterre dont nous sommes menacés, n'a pas effrayé du tout le soldat : à force de lui dire que la France libre pouvait résister à l'Europe, et que jamais un grand peuple libre n'avoit succombé, il le croit, et il suffit qu'il aye le sentiment de sa supériorité pour qu'il fasse des prodiges, mais il faut qu'il ne manque de rien. On y travaille, car nous recevons, tous les jours, des

objets qui nous manquoient et on nous instruit à force.

Je finis ; il me faut aller faire la soupe ; je suis de cuisine. A travers la fatigue de l'état militaire, l'amour est venu jetter quelques fleurs sur ma route. J'espère, dans peu, faire des parties quarrées avec mon ami. Adieu, je t'en dirai davantage une autre fois.

MAURIN.

ARMÉE DE SAMBRE
ET MEUSE

LIBERTÉ — ÉGALITÉ

Quartier général de Gassenhoven
le 7 thermidor 2e année républicaine.

J'ay reçu, mon cher Dessalles, ta lettre du 16 messidor. Combien elle m'a fait plaisir, je ne puis te l'exprimer ; depuis longtems je savois que tu étois parti de Montpellier, et je ne cessois, dans toutes mes lettres, de demander de tes nouvelles et ton adresse ; mais ce n'est que depuis que notre ami Rouvière est retourné dans cette ville que j'ay su définitivement où tu étois, et que je me suis adressé directement à toi.

Au reste, malgré l'éloignement et la longue interruption de notre correspondance, sois persuadé que je te conserve toujours la même amitié, que je désire autant que toi de nous revoir et de recommencer nos promenades philosophiques et nos conversations si riantes et si ingénues.

J'ay pris bien de la part, en lisant ta lettre, à tous les malheurs qui te sont arrivés : j'ay été fort sensible à la mort de Pierrote Teissier. J'ignorois un mot de tout ce que tu me marques dans ta lettre. Juge si j'ay eu lieu d'être surpris ! J'ay eu occasion de voir son frère, le capitaine, dans le 10e régiment de chasseurs; son autre frère qui était venu le joindre a été blessé, mais il est hors de danger.

Comme toi, j'ay éprouvé quelques chagrins. Goguet, étant arrivé à cette armée, voulut absolument m'avoir auprès de lui : il me voua l'amitié la plus sincère et je le payois de retour, mais tu sais sa fin malheureuse. Il avoit des moyens et, vraisemblablement, il auroit joué un grand rôle dans la campagne actuelle, mais le hasard et les circonstances malheureuses où il se trouva enlevèrent à la patrie un de ses généraux les plus instruits.

Je voulois retourner à mon corps, mais, je te l'avoue, je craignis le ridicule de quelques-uns de mes camarades qui ne sont pas encore à la hauteur de la Révolution, et j'acceptai la place d'adjoint, commission temporaire que m'offrit Mireur, qui venoit d'être nommé adjudant général.

Malgré cela, je ne coule pas des jours si heureux et je regretterai toute ma vie mon ami Goguet. Mais ce qui me dédommage, c'est nos triomphes et nos victoires !

Je ne puis m'acquitter, envers Crouzat, de ce

dont tu m'as chargé. Il a quitté le bât auquel il étoit attaché depuis quelque temps. J'ay appris, depuis, qu'il avoit été nommé, par intrigue, adjudant général, mais je crains qu'il n'ait été englobé dans l'affaire de Danton et Mazuel (c'est-à-dire Morel le Brodeur). En deux mots, Crouzat est patriote, mais très dangereux par une ambition coupable. Imagine-toi qu'il a oublié de savoir écrire, et qu'il ne cesse de solliciter des places qu'il n'est pas dans le cas de remplir.

Si tu as occasion de voir le Céladon Alexandre, fais-y bien des compliments, ainsi qu'à son épouse. Dis-y que je leur souhaite la plus grande prospérité dans leur ménage.

Tu dois savoir nos succès et la fuite honteuse de l'armée des coalisés : nous sommes, en ce moment, à la hauteur de Saint-Tronc, par conséquent à six lieues de Liège, et 9 de Maëstricht. Pichegru se dirige, avec l'armée du Nord, vers la Hollande, en passant par Anvers. La grande armée de Cobourg se retire, d'après tous les rapports, sur Aix-la-Chapelle et Cologne ; ils n'ont laissé que dix mille hommes en avant de Maëstricht, avec ordre de se jetter dans cette place à notre arrivée. Nous comptons, dans peu, en faire le siège.

Nous ne faisons plus la guerre en dupe. L'armée vit sur le pays ennemi. Toutes les matières et denrées de première nécessité sont en réquisition pour ses besoins. Outre cela, on prélève de fortes sommes en numéraire, payables dans

les 24 heures, à peine d'exécution militaire : Mons a payé 1 million, Bruxelles 5 et Louvain 2. Nous avions grand besoin de cette invasion, mais jamais victoire ne fut plus disputée. Je ne finirois pas si je voulais te détailler le nombre de combats qu'il a fallu livrer sur la Sambre, à part quatre ou cinq batailles rangées des plus meurtrières.

Notre plan de campagne étoit habilement combiné, mais il a été encor mieux exécuté : je ne saurois trop te faire l'éloge des généraux Jourdan, Pichegru, Kléber, Schérer, Lefebvre; ils ont prouvé à l'ennemi que nos généraux sans-culottes, instruits et formés à l'école du revers et de l'expérience, étoient dans le cas d'exécuter les plus hardis projets.

Les représentants, entre autres Saint-Just, n'ont pas peu contribué à la victoire, en la secondant de tout leur pouvoir pour rétablir la discipline.

Les habitans de ce pays sont toujours fanatiques; on leur laisse dire leur messe moyennant les couronnes qu'ils nous comptent; on respecte leurs opinions et leurs meurs; mais ils subissent la loi du vaincu; du reste assez malheureux, pillés par les Autrichiens et mis à contribution par les Français. Ils sont étonnés de l'immensité de nos moyens; ils croyoient que nous mangions les petits enfants, que nos généraux étaient des visigots avides de sang et de pillage; malgré la diversité de nos opinions et le mal que nous leur fai-

sons, ils ne peuvent s'empêcher de nous regarder comme des hommes extraordinaires et d'admirer la grandeur de notre caractère. Enfin, tout va au gré des patriotes : les généraux sont de bonne foi, les soldats ne craignent plus rien, après avoir battu Cobourg; les déserteurs nous arrivent par bandes, et j'espère bientôt t'écrire des bords du Rhin.

Je charge Rouvière de te faire passer ma lettre, ayant perdu ton adresse : donne-la moi dans ta première. Adieu. Je te salue et t'embrasse, et suis, pour la vie, ton ami.

MAURIN.

Donne-moi souvent de tes nouvelles; j'en agirai de même à ton égard, malgré la fatigue et l'occupation que nous occasionne une campagne si active. Fais des compliments à ton père. Il paroît qu'il est au pas. Quand est-ce que nous l'irons voir motionner au Trianon ?

Mon adresse est : *Employé à la 2e division,* à l'aile gauche de l'armée de Sambre et Meuse.

ARMÉE DE SAMBRE ET MEUSE
5e DIVISION.

Au quartier général, à Coblentz, le 17 vendémiaire an 4e de la République.

J'ai reçu, mon cher Dessalle, avec le plus grand plaisir, ta lettre du 5 fructidor. Je te remercie des nouvelles que tu m'as donné de ma famille. Je suis presque totalement guéri de ma

blessure, et j'ay rejoint mes camarades depuis quinze jours. Je t'apprends avec peine que le brave Mireur a eu une luxation à l'épaule droite, par la chûte qu'il a fait dans les premiers jours de ce mois, à l'affaire de Neuwied. Son cheval fut tué sous lui par cinq balles; le tout se borna à beaucoup de monde tué ou blessé de part et d'autre; et nous restâmes maîtres de la tête du pont que nous occupons encore sur la rive droite du Rhin.

J'ai eu un cheval légèrement blessé sous moi par deux balles. Le lendemain, nous fîmes un accord pour neutraliser la ville. Plût au ciel qu'il eût eu lieu la veille! Je n'aurais pas à regretter les souffrances qu'éprouve mon ami et l'armée ne seroit pas privée, pour quelques temps, d'un de ses meilleurs officiers. Mais il va beaucoup mieux et son bras est parfaitement bien remis.

Rassure-toi sur les craintes qu'on fait courir sur notre armée; je vais te dire au juste ce qui s'est passé. Nous avons perdu 6 à 7 mille hommes dans notre retraite, presque pas d'artillerie, beaucoup de bagages, mais la plus grande partie à nos commissaires qui l'avoient pillé et s'étoient conduits d'une manière infâme.

L'archiduc n'a pas battu l'armée de Sambre et Meuse, mais défait le général Jourdan, qui a commis les fautes les plus grossières et qui avait presque perdu la tête en retournant. Bournonville nous commande à présent, mais ce n'est

pas du tout encore l'homme qu'il nous faut. Il a amené 25 mille hommes de bonnes troupes de l'armée du Nord, et notre armée, à présent forte de 80 mille hommes présents et sous les armes, est disposée de la manière suivante ; l'aile gauche de 30000 hommes sur la rive droite du Rhin, vis à vis Cologne, près de la Sieg; 15 mille hommes gardent les bords du Rhin depuis Cologne à Burgen, dont 6 mille dans la tête de pont de Neuwied, et la droite, aux ordres du brave et expérimenté Kléber, forte de 35 mille hommes, est sur la Nake dans le Hunsruck, prête à tomber sur les derrières du prince Charles, si au cas il veut s'aventurer du côté de l'Alsace.

Je te prie, mon cher ami, de me donner souvent de tes nouvelles. Je pars demain pour le Hunsruck. Je n'en suis pas fâché, y ayant une jolie maîtresse. Ton ami pour la vie.

MAURIN.

ARMÉE DE SAMBRE
ET MEUSE
5e DIVISION

Au quartier général, à Coblenz,
le 12 messidor an 4e.

Maurin à son vieil ami Dessalle.

Rouvière vient de m'envoyer ton adresse, mon cher ami, et, avant de m'embarquer pour l'intérieur de l'Allemagne, je t'écris ces quatre mots. Je me porte bien, Dieu merci, et souhaite que ta santé soit aussi bonne. Quoique je ne t'aye pas écrit depuis longtemps, ne crois pas que

mon amitié pour toi se soit refroidie ; crois, au contraire, que tu occuperas toujours une des premières places dans mon cœur. Mais, naturellement paresseux, et ayant passablement d'occupation, je n'aime pas trop d'écrire. Cependant, cette fois, je n'ai pu résister au plaisir d'avoir directement de tes nouvelles, car l'ami Rouvière m'en a souvent donné. Je te prie donc, mon cher ami, de m'instruire un peu de l'état de ta santé, et de la manière dont tu vis à Castres.

Quant à moi, je ne me serois jamais douté de celle que je mène ici, sur la frontière d'Allemagne. D'abord quelquefois à cheval nuit et jour, menant des troupes par ci par là, conduisant des colonnes à droite, à gauche, encourageant toujours nos braves Français à exterminer ces gueux d'Autrichiens, ou du moins à se faire bien tuer par eux, tantôt courant après les hussards hongrois, quelquefois couru par eux. Enfin, c'est un drôle de métier que celui de la guerre, lorsqu'on peut en parler.

Mais tu me diras pourquoy je ne t'ai pas écrit du temps de la trève? Je répondrai à cela, cher ami, qu'outre la réputation de braves que nous sommes chargés de maintenir dans ce pays, nous avons encore celle de galants, et qu'ici nous sommes bien avec les femmes, mais mal, très mal avec les pères et maris ; qu'ainsi j'ay dû faire l'amour tout l'hiver, et, ensuite, ne faut-il pas, de temps en temps, au lieu de lire Boileau, Chaulieu, Voltaire, lire les œuvres de Villars,

Follard, Turenne, Montecuculli, Feuquières, etc.?

J'espère que tu ne seras pas fâché de mon silence, et que tu voudras bien me continuer ton amitié. Mais je vais te parler sérieusement: aujourd'huy le général Kléber, parti de Dusseldorff, depuis quelques jours, avec la gauche de notre armée composée d'une quarantaine de mille hommes, arrive sur la Sieg une seconde fois. Demain, il attaque le corps d'armée autrichien, posté sur cette rivière, et le centre de l'armée, dont je fais partie, passera le Rhin demain ou après demain de vive force, auprès de Neuwied.

Je pense que nous réussirons et que M. l'archiduc Charles rassemblera son armée sur la Lahn et que, là, nous aurons une grande bataille que nous espérons gagner, et qu'ensuite nous joignant avec Moreau, qui a passé le Rhin à Strasbourg, nous tâcherons de joindre le brave Bonaparte. Ne crois pas que je plaisante, cher ami, tout nous présage de grands succès et une paix prochaine. C'est ce que je désire, afin d'avoir le plaisir de te revoir.

Je suis toujours avec le brave Mireur (1) qui jouit d'une excellente réputation à l'armée, et qui l'a méritée à juste titre. Je te prie de me donner de tes nouvelles. J'ai bien des choses à te dire. J'ay beaucoup vu depuis notre séparation,

(1) Maurin était adjoint à l'adjudant général Mireur, à la 5e division commandée par le général Bernadotte.

mais je remets le tout à notre première entrevue.

Crois-moi, pour la vie, avec sincérité, ton ami.

MAURIN.

Udine, le 8 thermidor an 5 républicain.

J'avois, depuis quelque temps, pris des engagements, mon cher Dessalles, pour t'écrire. Je viens aujourd'hui, m'en acquitter; c'est bien tard, tu me diras? Mais encore il vaut mieux être tardif que de manquer à sa parole. Je te dirai donc que je reçus, en son temps, la double lettre que tu avois écrite et adressée à mon frère. Tout ce qui te regardoit m'intéressoit beaucoup: tu y parlois de mariage. Je ne doute pas, en ce cas, que ton sage père n'ait fait un choix qui ne te soit agréable, et que tu n'ayes eu pour lot la moitié que tu méritois: quand à moi, je te souhaite, en ami, une union durable et une heureuse prospérité.

Tu dois avoir vu mon frère à Montpellier. On est, ici, très en peine de lui, et on craint pour son retour.

D'après les adresses qui ont été faites à l'armée, il paroît que l'intérieur est agité; notre position est plus rassurante. L'armée est dans un très-bon esprit. Chefs, soldats, tout est républicain, à quelques individus près. On nous assure, ici, que la paix sera publiée a Vienne, un de ces jours. Nous voyons rentrer tous les jours ces

braves défenseurs qui viennent de supporter avec constance les fers, en Autriche, pour l'amour de son pays : il y en a, parmi eux, qui y étaient depuis trois, quatre ans même. D'un autre côté, les républiques italiques se cimentent tous les jours. Il paraît même que leur révolution ne sera pas si orageuse que la nôtre ; leurs forces s'accroissent à mesure que leur gouvernement prend du poids.

Nous attendons à chaque instant le plénipotentiaire et général Bonaparte. S'il étoit arrivé, je pourrois peut être te marquer quelque chose de plus, et qui seroit positif. Voilà tout ce que je puis te dire.

Lorsque tu voudras me sacrifier un petit moment, mon cher Dessalles, pour m'écrire, tu m'obligeras. Je vois avec regret que ma mère ne le fait pas aussi souvent que je le voudrais ; peut être qu'elle croit qu'un plaisir qui devient constant est près de nous ennuyer, comme le dit certain sage ! Mais dis-lui, je t'en prie, que dans ces circonstances, elle auroit dû m'entretenir un peu plus qu'elle ne l'a fait ; dis-lui surtout que je l'aime toujours. Et toi, mon cher Dessalles, conserve-moi ton estime, présente mes respects à ton père, mets-moi au nombre de tes intimes, et compte sur ma sincère amitié.

MAURIN.

Madame Ristori et sa cordonnière (1869) (1).

Buenos Ayres, 27 septembre 69.

Chère Madame,

Mon concierge vous remettra un soulier en satin blanc, pour que vous m'en prépariez deux paires parfaitement [semblables] au modèle que je vous envoie. N'oubliez pas les renforts derrière, comme il vous est arrivé avec les souliers de Marie-Antoinette!

Vous devrez aussi me préparer deux paires de bottines noires en laine, avec neux et talon, pareilles à celles que vous m'avez faites dernièrement. Mais prenez garde que les coutures soient solides, car celles des chaussures dont je parle s'ouvrent à chaque moment.

Je désire encore une paire de bottines en peau très légère, brillante, *mais pas vernie*, *de très grande mesure*, avec talon plat pas pointu. Elle doit servir pour le voyage. Bien entendu que la *grande mesure* ne soit telle à sortir des pieds quand je marche! Qu'elles aient une jolie forme, enfin!

Tout doit être prêt pour le 15 du mois de décembre, et dès que j'arriverai, je vous en fairai prévenir.

Adieu, chère Madame, j'espère que votre santé soit bonne comme la nôtre, et que vos affaires prospèrent, ainsi que je vous le souhaite.

ADÉLAÏDE RISTORI DEL GRILLO.

---

(1) Communication de M. CASIMIR STRYIENSKI.


VALLET
CURÉ DE S. LOUIS
Député de Gien

Nous réparons volontiers une omission de notre article du 1er Mars dernier, Mirabeau mystificateur, *en annonçant à nos lecteurs que les lettres de Mirabeau à Julie Dauvers, par nous citées dans cet article, vont être publiées dans la* revue Minerva *(Fontemoing, éditeur) par MM. Dauphin Meunier et Leloir, auxquels M. Lucas de Montigny en a réservé le droit, et qui sont en possession des originaux. Les numéros des 1er et 15 Mars de cette revue contiennent l'introduction explicative et le commencement de ces lettres.*

Souvenirs de l'abbé Vallet

député de Gien à l'Assemblée Constituante (1789-1807) (1).

1788

Cette malheureuse année avait commencé par une pluie, du 9 au 10 Octobre 1787, qui a durée près de sept mois, pour ainsi dire, si ce n'est d'un jour ou deux par interval; encore en tomboit-il tous les jours quelles que gouttes. Les bleds n'étaient qu'au quarts faits,

---

(1) Extraits d'un manuscrit conservé à la Bibliothèque municipale de Gien, et intitulé : *Notices pour servir à l'histoire de Gien sur Loire par M. Vallet curé de Saint-Louis de Gien, député à l'Assemblée Constituante de* 1789. Il nous a été communiqué par M. Félix Houzé et comprenait deux volumes dont, malheureusement, le second n'a pu se retrouver.

C'est une figure originale que celle de l'abbé Claude-Benjamin Vallet (1754-1828) qui, après avoir prêté le serment constitutionnel, courait déposer chez son notaire une déclaration secrète rendant la paix à sa conscience et lui permettant d'affirmer sa fidélité au Roi. Ses *Souvenirs* le peignent d'ailleurs de pied en cap et montrent qu'il eut sa part d'aventures dans le drame de la Terreur : arrêté en 1793, il ne dut qu'à une circonstance fortuite d'éviter le tribunal révolutionnaire et l'échafaud.

et ceux qui en firent après, les ont vu pourir dans l'eau, en sorte que le bled qui ne valoit que 25 sols la quarte de Gien, monta, en quinze jours, de 32 à 34 sols. Ceux qui s'attendaient à cueillir, à la moisson, 50 nombres de bled, n'en eurent que 20 à 25, ce qui fit monter le froment à 3 livres 4 sols, et le seigle de 46 à 48 sols.

Vint ensuite une grande sécheresse, que les marais et les étangs étaient presque à sec. Un froid excessif prit le dessus. Vint ensuite la neige, et le froid redoubla de telle sorte, que le vin geloit sur la table, dans les bouteilles et dans les chambres mêmes où il y avoit du feu.

Du 16 au 17 novembre, il tomba de la neige de la hauteur de sept pouces, au moins, dans la campagne : on ne pouvoit se tirer dans les rues de la ville, et encore moins les voitures. Et cela dura jusqu'après les Rois.

Malgré cette neige, le froid était si rigoureux dans les maisons, que l'eau, dans les nuits du 22 au 25, gela de seize lignes. La glace sur la rivière avait de 18 à 20 pouces, et les voitures chargées passaient dessus pour aller en Berry (1).

Du 5 au 6 Décembre, il tomba une pluie de glace qui arriva du pays haut, une crue dans la nuit de Notre Dame, du 8 Décembre, sur les 8 à

(1) « Aller en Berry » signifie, dans le pays giennois, passer sur la rive gauche de la Loire; « aller en Gaule », passer sur la rive droite.

9 heures du soir, et à laquelle on ne s'attendait point, qui fit périr plus de la moitié des bateaux qui étaient sur la Loire.

Le lendemain, le froid reprit encore bien plus fort jusqu'au soir, veille de Noël, où il se fit un petit relâchement qui dura jusqu'à 10 heures du matin, toujours de nord, et le froid recommença comme auparavent.

La fin de ce grand froid n'arriva que du 8 au 10 Janvier, qui vint sans interval jusqu'au mois de février 1789. Ce fut un fléau de Dieu qui fut général. Dieu nous en préserve à jamais!

La desserre de cette rivière de Loire, pour les glaces, qui étaient d'une énorme grosseur, fit des ravages épouvantables, renversa les ponts de la Charité sur Loire, une partie de ceux de Jargeau, ainsi que ceux d'Amboise; tous les bateaux de vins furent renversés; on voioit les poinçons se combattre avec les glaces. Les murs de ville, du côté du Champ (1), furent renversés devant la terrasse de M. le curé de Saint Louis. Il se fit un amoncellement de glace, attendu que les arches du pont étaient bouchées au point que des morceaux de ces glaces sont passées par dessus les parapets, et les personnes assez téméraires pour s'exposer à aller en Berry, resssentirent un ébranlement ou secousse dans le pont, qui fit craindre pour son écroulement. Le curé

(1) Lieu dit au sud-ouest de la ville, où se trouvait le cimetière, désaffecté en 1844, et devenu champ de foire.

fut du nombre des téméraires, mais, étant allé dans le Berry, il voulut revenir chez luy, bien résolu de ne plus s'exposer davantage.

Alors, il trouva chez luy une grande quantité de personnes qui admiroient le bel horreur qu'ils avoient en face de sa terrasse. C'étoit cette montagne de glaces qui figuroit absolument un château immense au travers duquel on voioit, par des fenêtres et des portes figurées sans aucun ordre, les maisons vis à vis dans le Berry. Il était impossible de se figurer un coup d'œil aussi merveilleux. Mais une autre crue, survenue le 17 Janvier à 5 heures du soir, emporta cette étonnante merveille.

Après ce dégel, on s'apperçut que toutes les vignes étaient gelées jusqu'en terre, et même une partie des vieilles souches, au point que le vin ne couttant, avant, que 60 livres le poinçon, le curé fut obligé de le payer 120 livres la pièce; encore n'en avait pas qui vouloit.

1789

Je ne mettrai plus les dattes que par années, exceptées celles qui m'auront été fournies pour des actes particuliers, attendu que les faits vont, pour ainsi dire, se suivre, comme un cours d'histoire que j'interromperai le moins qu'il me sera possible.

On parloit à Gien, comme partout ailleurs, des États généraux, mais on en parlait avec calme et tranquilité. Le caractère doux et hon-

nête des habitants faisoit qu'on ne désiroit que la réforme des abus, et chacun paroissoit ne demander que le bien général.

Au nom du grand bailly, M. Brillard, lieutenant général de Gien, aiant reçu les lettres patentes et mandement du Roy pour la convocation des trois Ordres ; aiant prévenus Mgr l'Évêque d'Auxerre pour qu'il donna ses ordres en conséquence pour l'assemblée du Clergé, dont l'élection pour les députés se font séparément, les trois Ordres, se retirants chacuns de leur côté, ont prêtés le serment devant M. le lieutenant général, en l'absence de M. le grand Bailly, d'exécuter fidèlement les ordres du Roy.

A la réception de ces lettres patentes et des ordres du Roy, M. le lieutenant général du bailliage royal de Gien envois signifier ce mandement : 1° pour le *Clergé*, dans tous les titres de bénéfices et maisons religieuses autres que les mendians ; 2° pour la *Noblesse*, à tous les fiefs ; 3° pour le *Tiers état*, à toutes les paroisses, villes et bourgs, afin qu'ils se trouvent devant luy au jour qu'il indique, afin de prêter serment et de procéder aux députations.

On voit, par l'exemple d'Auxerre, que les frais des significations sont payées par les fabriques et communautés de paroisses. Les Ordres étant retirés, après avoir prêtés serment, chacuns procède à la nomination de ses députés et à la confection de son cahyer, qui doit avoir pour objet : 1° les demandes à faire pour le bien

général du Royaume ; 2° celles à faire pour le bien du canton.

Les demandes à faire pour le bien général du royaume se divisent : 1° pour la Religion et pour le Clergé ; 2° pour la Noblesse : la réformation des abus ; et 3° pour le Tiers Etat commun : pour la Justice, le Commerce et la Finance.

Les demandes locales n'ont point de divisions particulières, et le cahyer du Clergé se trouve manuscrit dans le vol. in-4° relié, ainsi que le procès-verbal de la nomination de M. Vallet, député du Clergé, pour le bailliage royal de Gien, qui se trouve dans la bibliothèque du curé de Saint-Louis de Gien.

M. l'évêque d'Auxerre venoit d'annoncer, par lettre, à ce même curé, et déposée dans les archives de la fabrique, qu'il ne falloit plus s'occuper de le faire nommer à Gien, mais qu'il désiroit bien que M. Vallet, curé de Saint-Louis, lui fût donné pour collègue, et qu'il lui offroit un logement chez luy, soit à Versailles, soit à Paris.

Quant une fois les grandes assemblées ont lieu, c'est alors que les passions se démontrent davantage. L'ordonnance arrivée pour l'élection des députés, le Clergé s'assembla dans la maison du curé de Saint-Louis, la Noblesse au château, et le Tiers Etat dans l'église de la paroisse de Saint-Louis. C'est une première faute, qui accoutume le public à ne plus garder la bienséance que l'on doit observer dans le lieu saint.

Et la chose eut lieu malgré les représentations du curé, qui fut obligé de mettre les sacrements dans la sacristie, et laisser le tabernacle ouvert, pour éviter toute prophanation. On ne parle pas des deux autres Ordres, parce qu'ils n'ont rien voulu communiquer au Clergé.

Cependant, le Clergé et la Noblesse furent paisibles dans leurs assemblées. Il n'en fut pas de même du Tiers. Leur nombre leur fut même préjudiciable. La cabale pour les avocats l'emporta comme partout ailleurs, pour le malheur de la France. On espéroit, à Gien, qu'on auroit nommé M. Brillard de la Motte lieutenant général du bailliage, homme pensant bien en tout genre, et surtout en faveur de la religion, et que, pour cela, le curé désiroit plus que personne.

L'ordonnance donc arrivée, chacun se rassembla dans son local désigné. Le curé de Saint-Louis, qui désiroit ne point quitter sa paroisse, après avoir remis son cahyer à l'assemblée du clergé, lequel on adopta pour la plus grande partie, y ajoutant ce que l'on avoit trouvé de mieux dans les cahiers des autres membres, eut le soin de s'absenter souvent des scéances, sous le prétexte de ses fonctions dans son ministère, et dans le fait pour que l'on pensa moins à luy pour être député, aiant lui-même désigné M. le curé de Saint-Laurent à beaucoup de ces Messieurs, assurant qu'il lui donneroit sa voix, comme il l'a fait, comme étant l'un des plus

propre à cette fonction, ou, s'ils aimoient mieux, M. Ollier, curé d'Ouzouer-sur-Trézée.

Mais M. l'abbé Toupet, vicaire de Saint-Louis et chanoine, qui avoit la procuration d'un curé absent, M. l'abbé Cartigny, chanoine, qui demeuroit chez M. le curé de Saint-Louis, et qui avoit également une procuration d'un électeur absent; M. Raimond-Victor Vallet, curé de Briare, frère du curé de Saint-Louis; M. Masson, grand chantre du chapître de Gien, qui avoit la procuration de Mgr l'évêque pour le représenter; M. Boullier, curé de Saint-Laurent, qui craignoit autant que le curé de Saint-Louis de se déplacer, malgré les promesses qu'ils lui avoient faites d'en nommer un autre, se réunirent tous et entraînèrent les autres curés, qui donnèrent tous leurs voix pour le curé de Saint-Louis, à l'exception des moines, qui ne l'aimoient pas plus qu'ils n'aimoient le curé de Saint-Laurent.

En conséquence, le 18 mars 1789, M. Claude-Benjamin Vallet, curé de Saint-Louis de Gien, fut nommé député aux Etats généraux pour représenter le Clergé du bailliage royal de Gien. Le bruit s'en répandit bientôt dans toute la ville, et il n'y eut que lui qui en fut très affligé. Mais ses confrères, sa famille et ses concitoyens le forcèrent d'accepter, et il ne prit son parti que le lendemain, quand il sut que M. de Rancourt de Villiers était nommé pour la Noblesse, ce à quoi le public applaudit unanimement.

Mais, quand le curé apprit que M. Bazin de

Port (1), avocat qui ne communiquoit avec personne, et M. Janson (2), autre avocat de Gien, avec lequel il n'avoit pas une relation intime, étoient nommés, il eut bien regret d'avoir accepté. Mais il n'étoit plus temps, et la suite fera voir s'il avoit tord.

Les nominations ainsi terminées, le 22 mars, M. Feydeau de Brou, comte et seigneur de Gien, directeur général des économats, gouverneur et grand bailli de Gien, commissaire nommé par le Roy pour recevoir le serment des députés, s'étant rendu à Gien, se transporta dans l'église de Saint-Louis, où le curé, nommé député, célébra la messe en présence des députés des autres Ordres, de tous les électeurs, des corps civiles et militaires, et tous les principeaux habitants de la ville, et d'un peuple immense; et, après un discours parfaitement bien fait, il reçut le serment du député du Clergé et de celui de la Noblesse.

Il refusa de recevoir le serment de MM. les députés du Tiers, attendu qu'il y avoit des restrictions dans leurs pouvoirs, ce qui étoit contraire à l'ordonnance du Roy du 24 janvier dernier, ce qui fit déjà un commencement de schisme politique; et MM. les députés du Clergé et de la Noblesse, aiants les premiers commencé

---

(1) De Port-Gallier, château dans la commune de Poilly, à 5 kilomètres de Gien.

(2) Janson de Couet, dont la propriété était également à Poilly.

à faire leurs visites à ceux du Tiers état, ceux-cy, après leurs nouveaux pouvoirs acceptés et leurs sermens prêtés, ne rendirent pas les visites qu'ils avoient reçus, disant qu'ils ne vouloient avoir aucunes relations avec les deux autres Ordres. Et il ni eut effectivement qu'à l'Assemblée, à Versailles, où ils se sont réunis un peu avec le député de la Noblesse, et point avec celui du Clergé.

Ce fut au mois d'avril 1789 que l'Académie royale de chirurgie de Paris décerna à M. Jean-François Ysabeau, de Gien, lieutenant de M. le premier chirurgien du Roy, dans la séance publique du 23 avril 1789, une médaille en or pour prix de la question suivante : *Quels sont les meilleurs moyens à mettre en usage pour faciliter l'exfoliation des os*, etc., etc.

Le curé de Saint-Louis, après avoir fait faire les Pasques à ses paroissiens, leur fit ses adieux en chaire, le dimanche de *Quasimodo*, et prit pour texte ces paroles : *Dans peu de temps vous ne me verrez plus*, etc. Son discours excita la sensibilité et attira les larmes de son auditoire. Il se trouve dans le recueil de ses prônes, dans sa bibliothèque ; et il partit le 23 avril avec son père, qui venait d'être réélu maire de Gien, en remplacement de M. de Montmery, et qui l'accompagna, ainsi que son beau-frère, M. Bardin, avocat en parlement ; et ils se rendirent tous les trois à Versailles, où, aiants apris que les Etats généraux étoient réunis au 4 May, ils

se rendirent, le lundy 27 Avril, à Paris, l'après-dîner. Et leur voiture passa au milieu de la sédition de Réveillon, du faubourg Saint-Antoine, et ne se doutèrent pas du danger qu'ils couroient, croyants que c'étoit un espèce de chatrivary (*sic*).

Le lendemain de leur arrivée, visitant les curiositées de Paris et passants auprès de la Bastille, le curé s'arrêta pour la contempler. Un sentinelle s'approcha et le repoussa avec la crosse de son fusil, en le menaçant de lui enfoncer sa bayonette dans le ventre, s'il ne passoit promptement. M. Brillard fils, avocat, qui étoit avec eux, formèrent tous ensembles des vœux pour le renversement de cette prison d'Etat. C'étoit bien la peine de la détruire pour en former plus de cent mille par toute la France, dans le cours de la Révolution !

Le 3 May, ils sont repartis pour Versailles, pour se trouver à l'ouverture des Etats généraux, le 4 May. A dix heures du matin, tous les députés se sont rendus à la paroisse de Notre-Dame, où le Roy et toute la Cour se sont trouvés pour assister à la procession du Saint Sacrement. La magnificence et la splendeur, tout ce qu'on peut imaginer de plus grand et de sublime se sont trouvés réunis sous un seul point de vue. Le Clergé de la paroisse Saint-Louis marchoit en avant ; ensuite MM. les députés du Tiers Etat en habits noirs et manteaux courts, qui suivoient à double rangs, de chaque côté. Venoient ensuite

MM. de la Noblesse, avec des manteaux dont les devants étoient de drap d'or, avec des chapeaux à la Henri IV, garnis de plumets blancs. Le Clergé du second Ordre suivoit en soutane, manteau long et bonnet carré ; et nos seigneurs les évêques, archevêques et cardinal, tous en rochets et mosettes, étoient les plus près du Saint Sacrement, que portoit M[gr] l'archevêque de Paris. La musique royale étoit entre MM. de la Noblesse. La Maison du Roy étoit entre MM. du Clergé, et toute la procession étoit bordée de Gardes du Corps, des Suisses, des Gardes françaises et autres officiers de Sa Majesté. La Clergé de Notre-Dame étoit avant le dais, que le Roy et la Reine suivoient, accompagnés des princes et princesses et de toute la Cour. La procession a été souvent interrompue par des cris de *Vive le Roy !*

Les rues étoient tendues des tapisseries des Gobelins ; les balcons des maisons couverts de riches tapis, où les dames de Versailles étoient à genouils, ainsi qu'à toutes les croisées. M[gr] le Dauphin, étant malade, étoit couché sur des carreaux de velours, au balcon des grandes écuries du Roy. Le dais s'y arrêta pour lui donner la bénédiction. La Reine le regardoit avec beaucoup de tendresse, ainsi que le Roy et tous les assistants, comme devant être, un jour, l'espérance des Français.

Arrivés à la paroisse de Saint-Louis, le Roy et la Reine se sont placés sous un dais préparé à

cet effet, environnés de toute la Cour, le Clergé placé à droite, la Noblesse à gauche, le Tiers-Etat partagé derrière les deux autres Ordres. La messe a été célébrée par monseigneur l'Archevêque de Paris. Après l'Evangile, monseigneur l'Evêque de Nancy a fait un discours où il a démontré : 1° que la religion est le principe du bonheur d'un Etat, 2° que la religion en fait la force.

Il a démontré la nécessité de se réunir pour soulager les malheureux depuis longtemps opprimés : la réforme des vices de l'Etat, combien il importait d'établir une constitution ferme et durable, qu'il fallait, dans ce moment, savoir faire des sacrifices et céder de ses prérogatives pour concourir au bien public.

Enfin, il a dit de si bonnes choses, que l'assemblée l'a interrompue plusieurs fois pour l'applaudir, et surtout lorsqu'il est dessendu de chaire. En vain le curé de Saint-Louis de Gien a-t-il demandé l'impression de ce discours; l'humilité du prélat s'y est toujours refusé.

Le Roy, suivi de Monsieur, la Reine, suivie de Madame, sont allés à l'offrande. Après la messe, la Cour est retournée au château, au milieu des cris de *Vive le Roy !* Il était environ 4 heures.

Le 5 May, tous les députés se sont rendus à la salle de l'Assemblée générale. Le Clergé, placé à droite, la Noblesse à gauche et le Tiers-Etat en face. Le Roy sur son trône, la Reine à côté de luy, tous les princes et princesses du

sang, et les officiers de la couronne, formaient un spectacle digne d'admiration; plus de deux mille personnes, placées dans des tribunes et amphithéâtres, ajoutoient à une cérémonie aussi auguste.

Le Roy prit la parole : son discours imprimé se trouve dans la bibliothèque du curé de Gien, ainsi que tous les autres discours et pièces dont il sera parlé, ainsi que les procès-verbaux de l'Assemblée, le tout relié. Le Roy a fait connaître, dans son discours, tous les sentiments de son bon cœur (comment en a-t-il été payé?). Il a déclaré qu'il vouloit absolument le bien-être de son peuple, qu'il désirait en être le père. Il a été interrompu souvent par de vifs applaudissements et par des cris de *Vive le Roy !*

M. le Garde des Sceaux a fait un discours dans le même sens, que le temps de faire des sacrifices était venu, si l'on voulait sauver l'Etat, et qu'il ne doutait pas que la Nation ne secondât les vues bienfaisantes du Roy. M. Necker a fait aussi un discours, de plus de deux heures, qui n'a pas répondu tout à fait à tout ce que l'on attendait de lui; il fit sentir, cependant, les besoins de l'Etat; d'en pouvoir prévenir le déficit; proposa des réformes, d'augmenter les fermiers généraux, de supprimer des privilèges, de faire cependant un emprunt de quatre-vingts millions pour subvenir aux besoins présents du royaume, ce qui ne plut pas à tout le monde.

Monsieur et monsieur le Comte d'Artois ont

faits proposer de diminuer tous les ans leurs dépenses de maison, l'un de deux cent mille livres, le second de quatre cent mille livres, ce qui a été généralement applaudi, et, à la fin de la séance, tout le monde, à plusieurs reprises, a crié *Vive le Roy!* La Reine ayant fait plusieurs révérences, on ne disait mot. Le curé de Gien, qui étoit auprès de l'amphithéâtre du trône, se mit à crier : *Vive la Reine!* Alors on a crié comme luy; on assure qu'elle en a versé des larmes de joie.

Le 6 May, les trois Ordres se sont retirés chacuns dans leur salle particulière. Le Clergé a vérifié les pouvoirs de son Ordre, monseigneur le Cardinal de la Rochefoucault, archevêque de Rouen, qui présidait, a prononcé un discours remplis de religion et d'amour du bien public.

Le 7 May, le Clergé a continué son assemblée, et, comme il seroit trop long de rapporter tout ce qui s'y est passé, on peut voir le récit des principaux faits qui se sont passés dans la salle de l'Ordre du Clergé, depuis le commencement des Etats-Généraux jusqu'à la réunion des Trois Ordres; dans la salle commune de l'Assemblée nationale, par M. Vallet, curé de Saint-Louis, député du clergé du baillage royal de Gien-sur-Loire (Paris, de l'Imprimerie nationale, 1790), que l'Assemblée a faite imprimer elle-même, c'est-à-dire celle du Clergé, attendu que la salle du Clergé n'étant pas constitué, on s'était contenté de faire mettre un bureau au milieu de la

salle où le curé de Gien, d'après l'avis de M. d'Auxerre et du consentement de monseigneur le cardinal président, alloit rédiger tout ce qui étoit mis en délibération, vu qu'il ni avoit point de secrétaire.

Dans cette séance, et ainsi que dans les autres, on ne parlera que de ce qui pourra concerner le député du Clergé de Gien, attendu que le reste appartient à l'Histoire générale, et que, ici, il ne doit être parlé que de ce qui concerne le pays; et si on ne parle pas plus souvent des députés des deux autres Ordres, c'est qu'ils ne communiquoient nullement avec celui du Clergé, et que chacuns dans leurs chambres, il n'étoit point question d'eux, pour ainsi dire.

Le récit ci-dessus, imprimé, se trouve en tête des procès-verbaux de l'Assemblée Constituante, en 24 volumes, dans la bibliothèque du curé de Gien, tel que M. d'Auxerre l'a réduit, on ne sait pour quelles raisons. Mais l'autheur l'a inséré, manuscrit, dans un volume in-4° des recueils, tel qu'il l'avoit fait, afin que tous les faits se trouvent entièrement recueillis.

M. Thibault, curé de Souppes et le curé de Gien furent priés, par l'Assemblée du Clergé, d'aller dans la salle du Tiers pour engager ces messieurs à ne point rompre leur séance, jusqu'à ce que le Clergé eût rendu réponse à une députation que cet Ordre venait de luy envoyer pour demander sa vérification des pouvoirs en commun, attendu qu'on étoit à même de rédiger

la réponse. Ces deux membres du Clergé furent parfaitement bien accueillis, et reconduits au bruit des acclamations générales.

Le curé de Saint-Louis fut loger chez M. l'évêque d'Auxerre, pavillon le Tellier, rue Satory, et où logeait également Mme Campan, première femme de chambre de la reine.

Le 8 May, M. le curé de Saint-Louis fut envoié par l'Assemblée du Clergé pour assister, au nom de la Chambre, avec deux évêques et trois autres ecclésiastiques à l'hynumation de M. Hélian, député du Tiers, décédé la veille. Arrivés à la maison du deffunt, M. le président du Tiers-Etat invita M. l'évêque du Mans, avec le curé de Gien, un autre de la Noblesse et un du Tiers, à porter les coins du drap mortuaire. M. l'évêque du Mans, comme étant l'évêque du deffunt, M. le président du Tiers, de retour à la la maison du deffunt, pria MM. les députés de témoigner à la chambre du Clergé toute la reconnaissanee de celle du Tiers, pour la députation qu'on avait bien voulu envoier.

Le 11 May, M. le curé de Saint-Louis fut envoyé en députation à la salle de messieurs de la Noblesse, avec M. l'évêque de Saintes, M. l'évêque de Châlons-sur-Marne, M. l'abbé Grieu, M. Fougère, curé de Saint-Laurent de Nevers, dom Davoust, prieur de Saint-Ouen de Rouen, M. le Brau, curé de Lions-la-Forest, et M. le curé d'Angerville. MM. de la Noblesse ont envoyés au devant huit députés pour les recevoir dans

l'antichambre, et les introduire dans la salle, où on les fit placer au premier rang. Cette députation était relativement à la nomination de commissaires pour la vérification des pouvoirs en commun, et cette députation a eu lieu deux fois de suitte, attendu que l'arrêté n'étoit point signé la première fois, et que, à la seconde, on a donné pour raison que l'Assemblée du Clergé n'étant point constitué, on n'avoit pu agir autrement. Et les rapports de part et d'autre ont été agréés.

Le 14 May, d'après une invitation de M. de Barentin, garde des sceaux, pour engager M. le curé de Saint Louis, M. l'évêque d'Auxerre, M[gr] le cardinal, plusieurs archevêques et évêques, le curé lui dit, après le dîner, qu'il venoit de recevoir une lettre de M. le lieutenant général de Gien, qui lui marquoit que M. le Garde des Sceaux l'engageait à lui envoyer un projet d'arrondissement pour former à Gien un bailliage plus considérable, et c'étoit M. de Brou, seigneur de Gien, qui le sollicitoit. M. le curé de Gien lui ajouta que le local et les environs en méritoient la peine, qu'il y avoit dans le pays des gens assés habiles pour occuper les places. Le Garde des Sceaux parut s'intéresser à la ville de Gien; il engagea le curé à revenir pour conférer avec lui de cette affaire, ce qu'il fit assés souvent, mais les choses changèrent au moment de réussir, et M. le Garde des Sceaux fut remplacé.

Dans la séance du 16 May, M. le curé de Saint Louis fut nommé du bureau de l'Orléanois, pour la rédaction des cahyers, avec M. de Rastignac, abbé de Saint Mesmin d'Orléans, M. Blandin, curé d'Orléans, M. Moutier, chanoine archidiacre d'Orléans.

Le 23 May, M. le curé de Saint Louis fut inscrit dans l'Assemblée du Clergé pour être présenté au Roy le lendemain 24, avec MM. les députés de la Noblesse et du Tiers, auxquels celui-cy avoit fait visite à leur domicile, sans qu'ils la lui aient rendus. Mais, ce jour-là, ils furent le chercher chez M. l'évêque d'Auxerre, sachant bien qu'ils n'auroient pas été reçus sans luy; et il se contenta de cette espèce de visite. Il vit, depuis, plus particulièrement celui de la Noblesse. Ils furent présentés chez la Reine, chez Monsieur, frère du Roy, qui demanda au curé si les affaires s'avançoient : « Oui, mon prince, lui dit-il, elles s'avancent fort lentement! » Ensuite ils furent présentés à Mgr le comte d'Artois qui leur causa famillièrement, chez Madame de France, fille du Roy, très intéressante; chez le duc de Normandie qui faisoit beaucoup de salutations.

Après, on fut chez Madame Elisabeth, sœur du Roy; de là chez Madame, épouse de Monsieur, chez les deux petits princes, le duc d'Angoulème et le duc de Berry, et on termina ces visites par celles de Mesdames, tantes du Roy, qui reçurent aussi très honestement, et, de là,

on fut chez M. le Garde des Sceaux qui dit à ces messieurs qu'il s'intéressoit à la ville de Gien, d'après le bon témoignage que M. le curé luy en avoit rendu.

Le soir, à cinq heures, la députation se rendit pour être présentée au Roy : elle fut reçue par le grand maître des cérémonies de France, dans le sallon d'Hercule ; ensuite on fit traverser tous les appartements pour arriver à la chambre du Roy, qu'on salue les uns après les autres, comme on en étoit prévenus par M. le marquis de Brézé, en nommant chacun par son nom, en désignant auparavant le bailliage royal de Gien. Et le Roy fait à chacun une petite inclination de tête. Tout ceci ne se pratique point lorsqu'on se présente devant la Reine, pour n'avoir pas l'air de la contraindre à rendre le salut.

Le curé de Gien fut à Paris passer les fêtes de la Pentecôte chez M. Le Roy de Valmont, seigneur d'Auty, qui le mena à Soisy sous Etioles, chez Mme veuve Menay, sa sœur. Se promenants ensemble dans le parc, le curé sentit de la résistance sous ses pieds, en marchant au milieu des feuilles mortes. Il s'arrête et trouve une boulle blanche. C'étoit un œuf pétrifié dont la coque étoit à moitié ôtée, et, comme il en défaisoit encore, M. de Valmont lui représenta qu'il valoit mieux le laisser pour prouver ce que c'étoit ; il suivit son conseil. Il l'offrit à la dame de la maison, qui l'accepta, en lui disant : « C'est pour vous l'offrir à vous-même, parce que mon frère

m'a dit que vous aviez un cabinet d'histoire naturelle; alors vous vous souviendrez de moi! » Et il se crut obligé d'accepter.

Longtemps après, il fut au Jardin des plantes, et M. l'intendant lui montrant toutes les curiosités, il lui demanda s'il n'y avoit point d'œuf pétrifié. Celui-ci lui raconta comment il en avait trouvé un à Soisy sous Etiolles. Il lui dit : « M. le curé, comme député vous devriez en faire don au Jardin des plantes, votre nom y seroit consigné, comme en aiant fait le don! » Il le lui promit, mais voiant, par la suitte, que tout alloit en décadence, il préféra l'apporter à Gien, où il l'a déposé dans son petit *muséum*.

Le lundy 8 Juin, le curé de Saint Louis fut nommé, avec Mgr l'évêque d'Auxerre, pour la députation de 24 membres qui devoit aller jetter de l'eau bénite sur le corps de Mgr le Dauphin, qui étoit déposé mort à Meudon. Mgr d'Auxerre étant malade, alors, ils n'y furent ni l'un ni l'autre.

Le 16 Juin, chacun étant obligé de donner son avis pour sçavoir si on devoit se réunir au Tiers-État ou non, M. Vallet, curé de Saint Louis de Gien, parla après M. l'abbé Maury, et s'est expliqué en ces termes :

« Je ne crois pas, Messeigneurs et Messieurs, que dans la chambre du Clergé, il y ait aucun cahyer qui fasse une loy impérative aux députés, même à ceux qui sont les plus favorables à l'opinion par tête, de demander à se réunir à la cham-

bre du Tiers Etat pour vérifier les pouvoirs en commun ; et quoique j'aie sollicité auprès de mes commetans d'être autorisé à demander le vote par tête, je crois remplir leurs intentions en restant dans la salle du Clergé, tant que la majorité s'y trouvera, puisqu'ils ne m'ont donné mes pouvoirs qu'en particulier, n'aiant pas même voulu travailler en commun avec les autres Ordres, pour la confection des plaintes et doléances dont ils m'ont chargé. » Plusieurs autres aiant parlé dans le même sens, la séance a été levée.

Le 18 Juin, Mgr l'évêque d'Auxerre, le curé de Gien furent de la députation envoyée à la procession de l'Octave de la Fête-Dieu, avec dix autres ecclésiastiques. Ce jour là même, il fut dîner chez M. Necker, avec la députation de Gien qui étoit également invitée; il en fut de même successivement chez les autres ministres.

Le 20 Juin, le Roy avoit fait fermer la salle du Clergé et des deux autres Ordres, pour tenir une séance royale le 23. Le curé de Gien fut, pendant ce temps, visiter le château et la machine de Marly, ainsi que Louveciennes. A son retour à Versailles, il apprit que MM. Janson et Bazin, députés du Tiers pour le bailliage de Gien, avoient écrits à M. Fernault et Meffe chanoines de Gien, conjointement avec M. Paultre des Épinettes, député d'Auxerre et originaire de Gien, que le curé étoit un mauvais citoyen qui ne vouloit pas se rendre au Tiers pour y faire vérifier ses pouvoirs. *(A suivre).*

Toussaint-Louverture au fort de Joux (1802).

Journal du général Caffarelli (1).

Toussaint-Louverture est un nègre de la taille de cinq pieds un pouce, mince, les jambes et les cuisses déliées, fort noir, les yeux grands, les pommettes très proéminentes, le nez épaté, mais assez long, la bouche grande, sans dents à la mâchoire supérieure, l'inférieure très avancée et garnie de dents longues et saillantes, les joues creuses, la face allongée, la physionomie très mobile, s'écoutant beaucoup, l'air doux lorsqu'il veut persuader, mais lorsqu'on lui parle et qu'il pense qu'on veut le deviner, il a un sourire et un regard de côté, pleins de fausseté et de dissimulation. Sa figure doit être horrible, lorsqu'il est en colère. Il paraît, dans sa prison, calme, tranquille et résigné; il souffre beaucoup du froid.

Lorsque je me suis présenté à lui, il m'a salué fort poliment, et m'a engagé à m'asseoir. Je lui ai dit que je voyais avec satisfaction un homme, dont le nom était célèbre, qui avait fait et voulu faire des choses extraordinaires,

---

(1) Archives du château de Leschelle. — Communication de M. le VICOMTE DE GROUCHY.

On sait qu'à son arrivée en France, Toussaint-Louverture fut d'abord enfermé au Temple, à Paris, puis transporté au fort de Joux, près Pontarlier, où il ne tarda point à mourir. Chargé, par Bonaparte, de lui faire subir un interrogatoire, le général Cafarelli avait écrit le journal ci-dessus, destiné, sans doute, à être joint à son rapport.

dont je serais charmé d'être instruit par lui, s'il désirait de s'en entretenir. Il m'a répondu : « Oh! je vous dirai tout ce que vous voudrez! Interrogez-moi, je vous répondrai et je vous dirai la vérité. »

Il est entré, alors, dans un grand détail sur la conduite de Christophe, lors de l'arrivée de l'escadre française.

Il m'a dit qu'il était à Santo-Domingo, faisant une tournée dans la colonie pour rétablir les cultures ; que Christophe avait refusé l'entrée dans le port, en vertu des ordres donnés par l'administration centrale, il y a quatre ans, et qui portaient de ne laisser entrer dans les ports de l'île aucun bâtiment français ou autre, de ne laisser surtout débarquer personne avant que lui, Toussaint, fût arrivé; que Christophe n'avait fait que se conformer à ses ordres ; que celui-ci expédia à Toussaint un courrier pour le prévenir de l'arrivée de l'escadre ; que, pendant ce tems, l'armée s'emparait du Cap; que, lorsqu'il arriva à la vue de la ville, il la vit en feu; qu'il approcha jusqu'aux barrières et qu'il vit que les vaisseaux battaient la petite anse; qu'il tourna vers le fort Liberté qu'il trouva pris; qu'il rencontra une partie de ses troupes qui l'avaient évacué, et qu'il les rassembla, ainsi qu'une partie de celles du Cap ; qu'il fut joint, alors, par Christophe, à qui il reprocha l'incendie de cette ville, et lui ordonna de rassembler ses troupes.

Il ajouta qu'il était disposé à remettre le commandement de la colonie au général Leclerc, mais qu'il ne connaissait pas ses pouvoirs, qu'il n'avait pas reçu de lettre de lui, et qu'après avoir passé la nuit chez un nommé Dhéricourt, il s'approcha du Cap avec trois aides de camp, pour aller au devant de quelque officier français, et tâcher de s'aboucher avec le général Leclerc; qu'il se porta à la barrière des ..... (*sic*) où il vit, de suite, se former une troupe qui fit feu sur lui; qu'il tourna d'un autre côté, et qu'il s'aperçut qu'il allait être tourné par une autre troupe; qu'alors il piqua des deux à travers un marais et un bois, d'où il se retira à Niche. De là il expédia des ordres pour le Nord et pour le Sud. Ces ordres portaient de tenir jusqu'à la dernière extrémité et, quant au Port au Prince, d'en retirer les troupes et les munitions et de se retrancher sur le Morne; qu'il se rendit de Niche à son habitation, où il trouva le citoyen Coenon et ses deux fils, qui lui remirent la lettre du Premier Consul; il la lut à moitié, puis la serra, en disant: « Je lirai cela avant de me coucher! »

Ses enfants le pressèrent de se rendre au Cap: « Je n'en ferai rien, répondit-il, le général Leclerc ne m'écrit pas! » Pressé de nouveau, il leur dit: « Je ne veux pas être le premier lieutenant général du général Leclerc, je ne serai rien, plutôt; mais pour vous prouver qu'après avoir conservé la colonie, je ne demande pas

mieux que de lui remettre ce commandement je vais lui écrire! » Il dit qu'il écrivit, en effet, mais, n'étant pas satisfait, il donna, à Maurepas, ordre de faire tout le mal qui a été fait depuis.

Il ne répond pas directement aux questions qu'on lui fait; il élude ou divague. Il m'a assuré qu'il ne dirait que la vérité: je l'ai engagé à me dire toute la vérité, et j'ai cherché à lui faire entrevoir qu'on lui en tiendrait compte. Il m'a répondu qu'il ne compromettrait personne, qu'il ne dirait que des choses vraies, mais qu'il ne dirait pas tout. Je l'ai quitté en lui disant que j'espérais que, sous peu, il me dirait tout ce qu'il avait sur le cœur. Il m'a beaucoup pressé de le revoir, ce que je lui ai promis.

Le 16, j'ai vu Toussaint-Louverture; il avait la fièvre et souffrait beaucoup du froid. Je lui ai parlé des révélations qu'il avait annoncé vouloir faire : alors il me remit le mémoire ci-joint (1), et me pria d'y insérer un article écrit de sa main. Je voulus le lire, mais, comme il n'était pas lisible, je le priai de me le dicter. Je conservai son style. Je parcourus cet écrit, qu'il me dit d'emporter. Il avait beaucoup de peine à parler, je le comprenais difficilement; je le quittai en lui disant que je reviendrais le lendemain et que j'espérais qu'alors il s'ouvrirait à moi, et que le seul moyen de mériter les bontés du gouvernement était de me dire tout, sans restriction.

(1) Ce *Mémoire* a été publié en 1853.

J'ai lu ce mémoire et je me suis aperçu que cet homme avait basé sur ce mémoire tous ses discours, et qu'il croyait pouvoir le faire regarder comme contenant le détail exact de toute sa conduite.

Le 27, je me rendis de bonne heure auprès de Toussaint. Je lui reportai son mémoire, et, le posant sur la table, je lui dis froidement que cet écrit ne signifiait rien et que j'espérais qu'il donnerait au Premier Consul une preuve plus positive de son prétendu attachement au gouvernement. Il se récria beaucoup là dessus, et me dit avec vivacité : « Vous ne me croyez donc pas honnête homme? Je n'ai rien fait que dans l'intention de conserver la colonie à la France! »

Moi. — Mais vous avez eu des relations avec les Anglais, et vous avez traité avec eux.

T. — Lorsque j'ai combattu les Anglais, et que je les ai réduits à n'avoir plus que le Môle et le Port au Prince, j'ai traité avec le général Maitland pour l'évacuation. Il se conduisit, avec moi, avec beaucoup d'adresse, mais, comme je vis qu'il voulait jouer au plus fin, je tins bon; j'étais, d'ailleurs, maître de la plaine; il fut forcé d'évacuer.

Là dessus, il entra dans un très long détail sur son expédition contre les Anglais et sur les manœuvres du général Maitland, pour qu'il se mît sous la protection de l'Angleterre, chose à laquelle il ne voulut jamais consentir; son dis-

cours était toujours mêlé de protestations de franchise et d'attachement à la République, et que son but avait toujours été la gloire et la prospérité de la colonie.

Moi. — Mais vous avez encore fait d'autres traités pour mettre la colonie à l'abri des Anglais et pour assurer votre commerce?

T. — Après l'évacuation, le général Maitland me proposa un arrangement. Il était brouillé avec l'amiral Parker, et on lui reprochait de s'être laissé tromper par un noir. Je l'engageai à venir au Port au Prince. Je ne permis même pas à la frégate d'entrer dans la rade. Il vint en canot. Il chercha à me gagner en me donnant de mauvaises nouvelles de France, en tâchant de me persuader combien il serait avantageux pour Saint Domingue, si voisine de la Jamaïque, de faire un traité qui garantît les côtes de l'île et assurât la navigation, et il me présenta un projet d'après lequel les Anglais auraient seuls la liberté de commercer dans l'île. Je le refusai net. Après bien des discussions, nous arrêtâmes quelques articles, dont les principaux étaient que je m'engageais à ne pas attaquer la Jamaïque ; que les bâtimens anglais seraient reçus à Saint-Marc et à Port au Prince; que, si des bâtimens de guerre français rencontraient des vaisseaux anglais dans les ports de la colonie, ceux-ci ne pourraient être inquiétés; que la navigation serait libre à cinq lieues des côtes de Saint-Domingue pour les bâtimens de

la colonie, et plusieurs autres articles que je ne me rappelle pas, mais le traité existe dans mes papiers qui sont saisis, et on l'y trouvera.

Moi. — Les Anglais ne vous ont-ils pas donné des canons, des fusils, de la poudre, des boulets?

T. — Le général Maitland m'a donné 20 barils de poudre, point de fusils; j'avais des canons et des boulets.

Moi. — Et les Américains?

T. — Ils m'ont vendu des fusils et un peu de poudre.

Moi. — Combien?

T. — Environ huit mille fusils, mais fort peu de poudre, qu'ils fesaient passer en contrebande dans des barils de farine.

Moi. — C'est par eux que vous avez été approvisionné en farine?

T. — Oui, toujours.

Moi. — Mais est-il possible que vous n'ayez fait aucun traité avec les Anglais, qui vous fût plus avantageux?

T. — J'étais dans le voisinage du Cap; je reçus une lettre par laquelle on m'annonçait que le général Maitland désirait de me voir. Je me rendis tout de suite au Cap, et je sus, par un officier parlementaire que le général Maitland voulait me communiquer quelque chose d'essentiel. Il me dit qu'il le souhaitait d'autant plus que le général était fort mal avec l'amiral Parker et le gouverneur de la Jamaïque, qui avaient écrit

contre lui à l'occasion du traité que nous avions fait, et qu'il voulait obtenir quelque chose de moi qui parvînt à les raccommoder; que, d'ailleurs, les Anglais avaient fait un traité de commerce avec les Américains, et qu'il était juste de les comprendre dans celui que nous avions fait. J'allai chez le citoyen Roume, qui refusa de recevoir le général Maitland. Celui-ci me fit dire de le recevoir au Môle; je refusai de l'y recevoir; le lieu n'était pas propre à une entrevue. Mais je leur fis dire de se rendre aux Cayes, que je m'y rendrais aussi et que nous nous arrangerions. Il y consentit, et je le priai de se charger de provisions que j'envoyais à mon épouse. Il y consentit avec plaisir, et, comme on manquait de poudre aux Cayes, j'en fis mettre trente barils sur un petit bâtiment qui marcha sous l'escorte de la frégate anglaise. Arrivé aux Cayes, le général de Maitland se plaignit d'avoir été trompé, qu'il savait bien que c'était de la poudre et non de la farine qu'il avait escorté, mais qu'il était bien aise de me voir pour me peindre sa situation, et m'engager à faire quelques additions avantageuses aux Anglais. Je ne lui accordai rien; nous convînmes seulement d'accorder aux Américains les mêmes avantages qu'aux Anglais.

L'amiral Parker, piqué, ne s'en tint pas à la convention, et, dans l'espace de quelques mois, il me prit quatre bâtimens. Vers ce tems-là, je m'emparai de la partie espagnole et de Santo-Domingo. Pour assurer la navigation de toute

l'île, j'envoyai à la Jamaïque le citoyen Bunel, trésorier général, avec des instructions portant de réclamer mes bâtimens, et, si on les accordait, de négocier pour obtenir que la navigation fût libre autour de l'île, et, s'il voyait des difficultés pour l'un ou l'autre objet, de partir pour Londres et de négocier pour cet objet.

Moi. — A qui l'adressiez-vous ?

T. — Aux ministres directement. Mais Bunel ne sçut rien obtenir : au lieu de partir pour l'Angleterre, il revint me faire part des difficultés qu'il éprouvait, et, vers cette époque, l'escadre française arriva.

Moi. — Vous aviez donc déjà écrit aux Ministres anglais ?

T. — Non, jamais, je vous le jure, foi d'honnête homme !

Moi. — Cela me paraît bien extraordinaire.

T. — Quoi, vous ne me croyez pas !

Moi. — Écoutez, le gouvernement sait fort bien quelle a été votre conduite avec les Anglais. La Cour de Londres l'en a instruit et, d'ailleurs, celle que vous avez tenue annonce assez vos projets.

Ici, Toussaint s'est emporté contre ce qu'il appelle ses calomniateurs : il dit qu'il était affreux qu'on le traitât si durement, après avoir tout sacrifié pour conserver la colonie ; qu'il l'avait purgée des Anglais, qu'il avait rétabli la culture, qu'il y avait fait naître la paix et le bon ordre, qu'il avait sacrifié ses veilles et sa fortune pour

conserver l'île à la République. Quand il a eu bien jeté son feu, je lui ai dit :

Mais comment voulez-vous que l'on ne vous soupçonne pas des projets ? Vous vous êtes créé une armée !

T. — C'était pour la République !

Moi. — Mais vous en disposiez !

T. — Non, c'étaient les agens comptables, et tous étaient en règle. J'ai ordonné des dépenses, mais je n'ai pas touché un sou, pas même mes appointemens !

Moi. — Mais vous ne parlez pas de votre constitution ? Vous l'avez promulguée et mise en vigueur. Vous vous êtes fait nommer gouverneur général perpétuel, avec le droit de nommer votre successeur. Vous avez, par là, fait un acte qui, dans tout l'univers, sera regardé comme un acte de rébellion, et, dès cet instant, on a dû vous regarder comme rebelle.

T. — Oui, c'est vrai, j'ai fait une faute, mais mes intentions étaient droites. La constitution était nécessaire, je l'ai faite pour le bien, mais jamais je n'ai voulu me soustraire à l'obéissance que je dois à la République !

Moi. — Cependant, vous avez fait le plus grand acte d'indépendance qu'il soit possible de faire, car vous avez dû réfléchir beaucoup sur cette démarche ; vous vous êtes créé bien en état de la soutenir. Pour gagner du tems, vous avez envoyé votre projet à la ratification du gouvernement. Vous protestez de votre fidélité, et quand l'esca-

dre se présente, vous la recevez, sur tous les points, à coups de canon!

T. — Le général Leclerc ne s'est point annoncé. Il devait me prévenir; je me serais rendu auprès de lui et je lui aurais remis le commandement.

Moi. — Pouvait-on compter sur votre obéissance, après ce que vous aviez fait ?

T. — Il est vrai, cette constitution, c'est une faute, c'est vrai, mais je l'ai faite pour le bien.

Moi. — Mais tout l'argent que vous aviez, qu'est-il devenu ?

T. — Au Cap, il y avait 7, 8, 900 000 francs. J'en avais fait envoyer à Santo-Domingo; il pouvait rester 750 000 francs. Christophe l'avait fait enlever. Je lui ordonnai de l'envoyer au Bayolet; il y avait, là, un homme de couleur, à qui on le confia, et qui le remit au général Leclerc.

Moi. — Et le vôtre ?

T. — Je n'en avais pas beaucoup. Mon épouse avait 7 à 800 portugaises. Je lui dis d'aller au Bayolet, pour se mettre en sûreté. Elle y alla et laissa son argent à cet homme de couleur, qui le mit avec celui que Christophe lui avait déjà confié. Lorsque j'arrivai à Bayolet, mon épouse était partie et s'était retirée au Grand Cahos. Je mis cet argent et celui que Christophe avait envoyé ; je reconnus que Christophe en avait gardé la moitié, au moins. Tout cet argent est tombé entre les mains du général Leclerc.

Moi. — Mais, cependant, on estime que vous

avez envoyé six noirs avec vos trésors, pour les mettre en lieu de sûreté, et, à leur retour, ces six noirs ont été massacrés !

T. — Cela est faux ! Cela est faux ! Je n'ai jamais été riche en argent ; j'ai eu beaucoup d'animaux, je suis riche en terres, mais jamais je n'ai eu beaucoup d'argent ; je dois même, pour une habitation que mon épouse a achetée, 400 portugaises d'une part, et 750 pour une autre habitation.

Moi. — Mais vous aviez des fonds dans le commerce ? Vous étiez associé à plusieurs négociants. Où sont vos fonds ?

T. — Je n'ai point fait le commerce. J'aime la culture, j'ai dépensé, pour une habitation, afin de la mettre en état, plus de 150 000 francs.

Moi. — Mais vous êtes riche depuis longtems ; vous dites même, dans votre mémoire, que vous aviez, avant la Révolution, 648 000 francs.

T. — J'ai dépensé tout cet argent pour payer la troupe, pour la nourrir, l'habiller, etc.

Moi. — Mais avec quoi donc avez-vous acheté vos habitations ?

T. — J'ai une habitation à Dennery. Mon épouse était riche ; elle en a acheté une autre. J'ai des terres dans la partie espagnole ; elles ne coûtent rien.

Il a toujours éludé de répondre à cette question ; il a nié constamment qu'il eût des trésors, s'est mis en colère, s'est plaint de ce que je doutais de sa franchise, de sa bonne foi, de sa

parole d'honneur; en un mot, il a toujours nié. Je l'ai quitté assez froidement; il m'a demandé si je ne reviendrais pas le voir. Je lui ai dit que, s'il ne voulait pas me parler plus clairement, il était inutile que je revienne; qu'il ne voulait pas profiter du moyen que je lui offrais d'améliorer sa position et que, si je revenais, ce serait à condition qu'il parlerait avec plus de franchise. Il s'est fâché de mes doutes, et a juré son Dieu et son honneur qu'il n'avait dit que la vérité.

Cette conversation a été mêlée d'une foule de détails de marches, de mouvemens de troupes, d'expéditions. Il parle difficilement, il s'impatiente quelquefois, et ce n'est que par des détours qu'on peut le ramener à parler deux fois du même objet.

Il m'a dit, au sujet de l'argent qui était aux Cayes, qu'il l'avait fait mettre en sûreté, à la Petite Rivière, au grand Cahos, où il avait été mis par le général Rochambeau.

Le 28.

Je me suis rendu, à onze heures du matin, auprès de Toussaint-Louverture. Il a débuté par me demander des nouvelles de sa femme et de ses enfants, surtout de son fils Placide. Je n'ai pu lui dire où ils étaient. Je lui ai dit qu'il pouvait être tranquille, qu'on aurait, pour eux, tous les égards que leur âge et leur sexe exigeaient.

Il s'est, alors, beaucoup étendu sur sa famille; il a perdu onze enfants, dont six filles; il lui en

reste trois légitimes et deux naturels (1). Après quelques détails sur eux, il a fait plusieurs exclamations sur leur situation, si différente de celle dans laquelle ils se trouvaient.

J'ai cru le moment favorable pour lui parler de sa fortune; il m'a fait le détail de ses habitations, de ses haras, de ses chevaux de choix qu'il affectionnait particulièrement ; je lui ai parlé alors de ses trésors, de ses bijoux : il m'a répété que le plus que lui ou sa femme avaient eu, à la fois, montait au plus à cent mille francs; que ce n'était pas grand'chose pour un homme comme lui, qu'il n'avait jamais pris ses appointemens, qu'il n'avait jamais pris un sou dans les caisses publiques, qu'il n'en avait pas le maniement, que le citoyen Vollé, administrateur général, le savait bien, qu'il l'avait nommé parce qu'il le savait probe et désintéressé; qu'il était honnête homme et que sa conscience ne lui reprochait rien. Je lui ai demandé, alors, ce qu'il y avait dans les caisses publiques et ce que cet argent était devenu, car sa conduite annonçait qu'il avait pris ses précautions d'avance.

---

(1) La famille de Toussaint-Louverture amenée en France se composait de sa femme, de ses trois fils, Placide, Isaac et Saint-Jean, enfin de Louise Chanzy, sa nièce. Une nommée Victoire Thusac, promise en mariage à Placide, les accompagnait, ainsi qu'une négresse, Justine, leur domestique.

Toute la famille fut d'abord internée à Bayonne, puis à Agen, à l'exception de Placide, qui fut envoyé à Belle-Isle-en-mer comme ayant porté les armes contre la France (V. Schœlcher, *Vie de Toussaint-Louverture*).

Je lui ai demandé si les six hommes dont je lui avais parlé, la veille, et qui avaient été massacrés après avoir été cacher de l'argent, l'avaient été par son ordre, ou s'il savait qui avait ordonné le meurtre. Il répondit que rien n'était plus faux, qu'on le calomniait, qu'il n'avait jamais eu de trésor; enfin, il protesta qu'il n'y avait rien de vrai là-dessus.

Je lui demandai s'il avait des fonds à la Jamaïque, à Londres, en Amérique : il m'assura qu'il n'avait jamais fait passer d'argent en pays étranger. Je lui dis alors qu'un de ses secrétaires avait fait passer beaucoup d'effets précieux qui lui appartenaient, sur un bâtiment expédié pour la Nouvelle Angleterre : il m'assura que non, et protesta de nouveau qu'il n'avait rien fait passer hors la colonie.

Cette conversation l'avait beaucoup animé : je tâchai de le calmer, et l'engageai à me parler de ses opérations militaires, espérant ramener la conversation sur le premier sujet ou sur ses relations avec les Anglais. Au milieu du récit, le commandant du fort lui apporta les habits qu'on avait fait faire pour lui. Il fut déconcerté, lorsqu'il vit que ce n'étaient point des habits uniformes, et resta un instant sans parler, les prit, les porta sur son lit, et reprit la conversation. Mais il n'était occupé que de cet objet, et je ne pus l'en distraire.

Il me dit alors que sa position était bien affreuse, qu'il se voyait déshonoré, qu'on ne lui

rendait pas justice; il m'a demandé pourquoi on lui avait ôté son uniforme et son chapeau, et si un officier général, lorsqu'il était en prison, était privé des marques de son grade. Je lui dis que c'était ainsi dans des cas pareils à celui dans lequel il se trouvait. Le voyant ébranlé, je lui exposai de nouveau qu'il avait un moyen de se faire un mérite auprès du gouvernement, que c'était même le seul qui lui restât, et qu'il consistait, ainsi que je le lui avais déjà dit, à faire connaître au gouvernement ses relations avec les agents de l'Angleterre, les traités qu'il avait faits avec eux, ses projets et ses moyens. Il me répondit qu'il m'avait tout dit déjà, et répéta ce qu'il m'avait dit précédemment, et presque dans les mêmes termes.

Il reconnut qu'il avait fait une faute en publiant sa Constitution, que l'amour propre, l'ambition l'avaient emporté, mais qu'elle était nécessaire, et qu'il ne l'avait faite que pour le bien. Je voulus profiter de ce moment pour le presser encore; il me répondit toujours sur les mêmes objets, de la même manière, en se plaignant de ce que j'avais des doutes sur sa franchise et sa bonne foi. Voyant que je ne pouvais en rien tirer, je l'ai laissé à trois heures après midi.

Il aime beaucoup à rappeler ses expéditions militaires, surtout contre les Anglais, et il ne laisse jamais passer le moment d'en raconter quelqu'une, ce qui tend à éloigner du but de la conversation.

Sa manière de narrer exige beaucoup d'attention, à cause de la difficulté qu'il a de s'exprimer. Lorsqu'il parle avec vivacité, son visage se décompose, et il grimace d'une manière tout à fait extraordinaire : ses yeux, ses paupières sont d'une mobilité dont on ne se fait pas d'idée. Lorsqu'il parle avec feu d'une chose qui l'indigne, il est horrible.

DEUX BILLETS DE TOUSSAINT-LOUVERTURE

Le général Toussaint Louverture
au général Caffarelis (sic).

Général,

Je vous demande pardont de vous sa voire té rompé; ci vous pou vé me faite honneur de venire me voire avant votre déparc, je vous ceré infiniment aubligé, jé quel que chose à vous dire.

Salut et considération.

TOUSSAINT LOUV. (*sic*).

Pour le général Caffarelis.

Au cachot du fort Gout, ce 17 Vendémiaire an XI
(9 Octobre 1802).

Général,

Je vous pri de rafraîchir la mémoire du Première Consul à mon négard. Vous savé ma position ; ma douleur est grande, ma santé est taltérée. Vous mavet asuré que ce Première Consul et eu min (humain) et plus guste que persone. Ge vous croi, mais faites-lui pancé à ma réclamation de prononcer à mon sor. Jai ceroit alors

santire les fait de sa justice. Vous rendré service à un homme qui est plus malheureux que coupable.

Je vous salut sincèrement.

TOUSSAINT LOUV.

Je vous pris de me faire un mot de réponce.

Mort du général Marceau (1796).

Journal de la mort du général de division Marceau, commandant l'aile droite de l'armée de Sambre et Meuse (1).

Le corps d'armée commandé par le général Marceau, s'était retiré de la position de Frelingen, le 3e jour complémentaire dernier, à sept heures du matin. Vers dix heures, il avait entièrement défilé par la route d'Altenkirchen, jusqu'au sortir de la grande forêt de Hochsbach, en avant de Volnerod.

L'ennemi suivait de près. Le général venait de recevoir l'ordre de tenir le plus qu'il pourrait dans sa position, afin de couvrir la marche des autres divisions qui défilaient de la Lahn sur Altenkirchen. Une partie de la colonne devait rebrousser chemin, et il fallait que l'arrière-garde, postée à la lisière du bois, pût lui en donner le temps.

Le général, après avoir placé dix pièces d'artillerie légère sur deux mamelons qui battaient

---

(1) Archives du château de Leschelle. Communication de M. le VICOMTE DE GROUCHY.

à mitraille la sortie du bois, s'avance lui-même pour reconnaître l'ennemi, suivi d'un ingénieur et de deux ordonnances.

Un hussard de Kaiser se trouve devant lui, et l'amuse par divers mouvements. Tout à coup, part un coup de carabine d'un Tyrolien placé derrière un arbre, près de la route. Le général se retire (le 3e jour complémentaire, 11 heures du matin) sans rien dire, du bois. Tandis que sa suite sabrait le hussard ennemi, le Tyrolien s'échappe.

A trois cents pas du bois, le général se fait descendre de cheval, se disant mortellement blessé. On le porte d'abord sur deux fusils jusqu'au village, et, de là, sur une mauvaise échelle jusqu'à la rencontre d'un officier de santé. La balle avait percé les chairs du bras droit, au dessus du coude; elle était entrée sous les dernières côtes et restée sous la peau du côté gauche, d'où elle fut retirée. Des grenadiers le portent, au milieu des plus vives douleurs, entre les colonnes de ses troupes et celles du général Bernadotte.

Quelle sensation sur le soldat ne fit pas son état! Ce n'était, autour de lui, que tristesse, cris de douleur! Plusieurs fois, on fut obligé d'écarter la foule de ces braves soldats qui le suivaient pour voir encore une fois leur général, et racontaient ce qu'ils avaient vu faire. Ah! que cette litière de douleur était bien le théâtre de la guerre!

Le transport était long et pénible. Par la grande chaleur du jour, les grenadiers ne voulurent jamais qu'on les relevât. Au bout de trois heures de marche, on arrive à la porte de la petite ville d'Altenkirchen. Là, il est reçu par son général en chef et les principaux officiers de l'armée. Les larmes coulent, et le silence, cette expression la plus sensible du sentiment, règne un moment. Marceau souffre toujours beaucoup et présente un front serein aux alarmes et aux pleurs de ses amis ; il ne se plaint que d'être trop regretté !

A six heures du soir. — Il est porté chez le gouverneur prussien de la ville ; il est très faible et hors d'état d'être porté plus loin. L'ennemi s'avance. Cependant Jourdan consent avec peine à l'abandonner à sa générosité, avec quelques personnes de confiance pour le servir. Quelle séparation ! Triste moment ! Cœur de Marceau, quels traits te percent, te déchirent !

On le laissa reposer d'abord, et on ne mit le premier appareil qu'à sept heures du soir.

Il passa assez tranquillement la nuit, quoique souffrant beaucoup, mais sa respiration était bien gênée et son pouls égaré ; il ne pouvait uriner et il avait peine à parler.

Le 4e jour complémentaire. — Il reçut, le matin, la visite du capitaine des hussards de Kaiser, qui commandait les avant-postes. Cet officier écrivit au général Haddick et lui fit passer les lettres du général Jourdan à ce sujet. A neuf

heures du matin, le général Haddick vint le voir et lui témoigner combien il était affecté de son accident; il lui offrit ses services et lui envoya de suite son chirurgien pour le traiter, de concert avec les nôtres. Le général Krey en fit de même, ainsi que le prince Charles. Tous ces officiers généraux et autres s'empressaient à le voir et à lui marquer leur haute estime et leur douleur.

Mais rien n'était plus touchant que les attentions et les regrets du vieux et respectable général Krey. Il resta longtems près de son lit, la tristesse peinte sur le visage; il lui serrait la main, il cherchoit à nous consoler ; il vint le voir après sa mort, et accompagna son corps jusque près de Neuwied.

Les corps de hussards de Blankenstein et de Barco, qui avaient le plus fait la guerre contre lui, vinrent surtout le voir. Leur douleur était vive, leurs vœux aussi sincères que ceux de ses amis; mais il l'avait senti d'abord, il fallait mourir ! Il parla à tout le monde avec cette douceur et cette affabilité qui lui était si naturelle. Il était oppressé des douleurs dans la vessie et dans des parties dont plusieurs muscles avaient été lésés. On lui fit deux sondes pour lui dégager l'urine ; on lui élargit sa plaie du côté droit. Il souffrit tout avec le courage le plus calme ; il parlait à ses amis de sa mort comme d'un moment heureux, facile à passer ; il les consolait lui-même !

Cependant, les symptômes alarmans se redoublent, ses yeux s'égarent dans la nuit, il rend

beaucoup de sang mêlé d'humeur. On n'ose plus le soigner; il ne peut plus s'assoupir; les douleurs ne lui laissent plus de relâche; il est certain de sa mort, malgré les espérances qu'on cherche à lui donner.

Le 5e jour complémentaire. — A une heure du matin, il dicte ses dernières dispositions et les signe. Un moment après, il perd connaissance; il ne parle plus que de soldats, de bataille, de la retraite de Limbourg; il éprouve des étourdissemens d'oreille, il veut se lever.

A trois heures du matin, il revient à lui, il reconnaît le général autrichien Elsnitz, lui dit son nom, donne quelques ordres et retombe dans sa faiblesse: ses dernières paroles sont : « *Mon ami, je ne suis plus rien !* » Un moment après, il s'agite beaucoup, mais, enfin, son pouls se perd, les extrémités de son corps se glacent, ses yeux se fixent et se ferment. *Il est passé !* Son corps reste entre les mains des Autrichiens, qui l'entourent et sont saisis, à cette vue, de respect et de vénération.

Approchez tous, qui ne le connaissez pas, et entendez son éloge de la bouche même de ses ennemis ! Voyez avec quel étonnement ils considèrent ce sabre qui leur était si redoutable, ce bras percé, cette tête décolorée qui soutenait si bien les armes et la gloire de sa patrie !

Pour vous, amis, camarades, subalternes, supérieurs qui l'avés connu, éloignés-vous de ce corps chéri qui a tout fait et souffert pour vous !

Résisteriez-vous à la douleur? Ce n'est pas vos larmes qui le vengeront !

Français, Autrichiens, pleurez ce vaillant homme moissonné à la fleur de l'âge, après avoir survécu à tant de combats !

Fait à Altenkirchen, le 5e jour complémentaire de l'an IV. SOUHAIT.

Un projet de colonne rostrale à Toulon (1830) (1).

Casanba le 28 août 1830.

Prince, monsieur le Ministre de la Marine a demandé que le bronze des bouches à feu prises sur l'ennemi, pendant la campagne d'Alger, servît à élever, dans le port de Toulon, une colonne rostrale. Cette proposition a été approuvée par le Roi. Je ne dois pas dissimuler que les troupes de terre en ressentiront une vive douleur. Le nom de colonne rostrale indique que les pièces de canon qui sont envoyées en France sont prises par l'armée navale ; cependant, il est hors de doute que la marine n'en a pas pris une seule, qu'elle n'a pas attaqué une seule batterie, qu'elle n'a pas même été à portée des feux de l'ennemi, et que pas un boulet algérien n'a atteint un de nos vaisseaux ; que, pour la même raison, pas un projectile n'est tombé dans Alger, enfin qu'une demi compagnie a suffi pour s'emparer de trois batteries que la flotte avait canonnées sans succès.

(1) Archives du général Gourgaud. — Communication de M. le VICOMTE DE GROUCHY.

La comparaison des pertes essuyées par les deux armées suffit pour faire apprécier leurs titres relatifs : deux mille quatre cents hommes ont été mis hors de combat dans l'armée de terre ; un seul homme a été blessé dans l'armée navale. Je crois donc devoir, sous tous les rapports, réclamer contre cette dénomination de *colonne rostrale*, et supplier le Roi de ne pas donner suite au rapport du ministre de la Marine, dont les conclusions reposent sur une hypothèse inexacte.

S'il plaisait au Roi de faire élever une colonne en mémoire de la prise d'Alger, je demanderais qu'après avoir été coulée avec la fonte des canons pris par l'armée, on la plaçât à Paris, sur la place des Invalides. Elle pourrait porter les noms des régiments et des vaisseaux qui ont concouru à l'expédition, mais elle ne serait pas nommée *rostrale*.

Depuis la conquête d'Alger, les journaux de l'opposition ont fait tous leurs efforts pour jeter dans les deux armées des germes de division. Peut être ce but a-t-il, en partie, été atteint. L'érection d'une colonne rostrale ne pourrait qu'accroître le mal, et produire, par la suite, des querelles qui attristeraient le cœur paternel du Roi.

Agréez, Prince, etc.

Le Maréchal, pair de France, commandant en chef l'armée d'expédition d'Afrique.

COMTE DE BOURMONT.

Documents relatifs à Mirabeau.

SOUVENIRS DE LEGRAIN, VALET DE CHAMBRE DE MIRABEAU (*Suite*).

Arrivant à l'auberge, il y avait deux cavaliers de la maréchaussée, ils me dirent de suite : « Il faut venir avec nous! » Je leur réponds : « Donnez-moi le temps de descendre de cheval, et ensuite nous partirons! » Ils étaient bons enfants. Je leur dis : « Prenons vite un verre de vin ! » Je dis à la maîtresse : « Faites-nous donner une bonne bouteille de Bourgogne, et même deux, comme nous sommes pressés ! »

Ensuite nous partons; me font aller avant eux pour ne pas avoir l'air de me suivre. Arrivant là, m'annoncent : « Voilà monsieur le drôle! » Pas effrayé, je me dis à moi-même : « Ces messieurs là feraient (*illisible*)! — C'est donc vous qui a coupé, avant hier, la figure à l'homme du Roi de Pontarlier? — Je n'ai jamais coupé la figure à personne. Si j'avais à la couper à quelqu'un, sûrement ce ne serait pas l'homme du Roy ! Je sais trop respecter la justice! Je n'ai pas du tout connaissance de ce que monseigneur veut me dire! » Avec bien soin si je ne changeais pas de figure, car il est malin, ou il l'était.

« Vous rappelez-vous que vous êtes sorti de la prison avant hier à onze heures du matin, devant la place Saint-Bénigne? Que vous avez donné un coup avec votre fouet de poste dans la figure de l'avocat du roi Pion? — Monseigneur,

je me rappelle, en partant au trot, qu'il est venu plusieurs chiens se jeter dans les jambes de mon cheval. Je leur envoie des coups de fouet autant que je pouvais; et, arrivant devant la place, il en vient de plus au moins une demi douzaine. Mon cheval s'emporte; je redouble les coups de fouet, car mon cheval allait si rapidement que ne voyais presque plus, attendu que le soleil m'éblouissait. Est-ce que j'aurais pu avoir eu le malheur d'attraper M. l'avocat, en place de chien? Cela n'est pas croyable! Je suis incapable de faire du mal à aucune personne! Je ne le connais que d'en avoir entendu parler. Cela serait bien malheureux pour moi, mais je ne crains pas la moindre des choses la vérité! Je vous dirai que je sais, monseigneur, que l'avocat du Roi en veut à mon maître. Cela ne me regarde pas! »

Il me dit : « Vous savez bien le servir, votre maître? — Je le sers avec exactitude; il me payait pour cela. Vos domestiques font sûrement comme moi à cet égard. Il ne me commande pas de faire du mal à personne; au contraire, il me dit : « Quand tu vois des misérables, tâche toujours de les soulager; d'ailleurs je suis entré à Paris à son service, qui était chez M. le marquis de Mirabeau. Ensuite, nous passâmes l'été chez M. son père, avec son père. Il me dit : « Aimez-vous voyager? Êtes-vous content de moi? Eh bien! j'ai des voyages à faire, et peut être serons-nous longtemps absents! — M. le

comte, je vous suivrai partout, et vous pouvez compter sur moi! » Eh bien! monseigneur, je ne savais pas plus qu'il avait un procès à juger, ou du moins une contumace, car je suis bien été étonné, arrivant à Pontarlier, qu'il se rend en prison! Depuis ce temps, je l'ai toujours servi avec exactitude, comme ne voulant pas le quitter qu'à la fin. D'ailleurs, M. son père m'a dit : « Je compte sur toi; tu es un honnête homme, et vigoureux. Sois tranquille, je ne t'oublierai pas! » Monseigneur, je n'ai rien à vous dire autre chose; d'ailleurs, depuis près de six mois que je viens à Besançon, au moins cinq fois la semaine, l'on ne dira pas que je fais la moindre des choses, ni de malhonnêtetés à personne! »

Il remet un peu de douceur : « Oui! mais celle que vous êtes inculpé est bien grave! — Si elle était vraie, monseigneur! — Je devrais commencer de vous faire mettre en prison! — Comme monseigneur ne punit que les coupables, il ne veut pas punir les innocents! — Cela est fort bel et bon! — Monseigneur, dès l'instant que vous voudrez que je m'y rende, je serai à vos ordres, sans cavaliers de maréchaussée! Vous savez, monseigneur, que M. l'avocat du Roi n'a pas toujours la tête à lui, avec son esprit. J'ai l'honneur de vous dire que je ne le connais pas. Ce que j'ai l'honneur de vous dire, c'est le bruit de toute la ville! — Je vais vous renvoyer provisoirement, sur votre parole. Si vous ne me

dites pas la vérité, vous serez puni selon la rigueur des lois! — Monseigneur, je suis bien tranquille sur mon compte ! » Il dit au gendarme, ou du moins au cavalier de maréchaussée : « Laissez le aller à son auberge! » Ils demandent leur ordre à Monseigneur : « Je n'ai pas affaire de vous à présent! » Je leur dis en sortant : « Vous êtes venus me chercher, il faut me reconduire, et, à présent, je veux me mettre entre vous deux, non devant, comme vous êtes venus; je veux que vous veniez dîner avec moi! »

Nous dînons bien. Je fais mes affaires et je suis arrivé dans la nuit sans beaucoup de retard. Avant de partir, j'avais dit : « Je tarderai sûrement arriver à l'heure, attendu que je serai retardé! » En arrivant, l'on était bien content. Je rends mes commissions et rends compte de mon affaire.

Cela avait réussi à peu près comme je l'espérais. Cela se passa tout à fait par la suite. Avec cela, les affaires à peu près terminées, je faisais beaucoup moins de voyages. Mon maître arrêté à peu près six semaines, ou du moins en prison, et sorti quand il voulait, après sorti tout à fait, il reste huit à quinze jours se promenant dans la ville, pour voir ses amis et ses ennemis qui lui en voulaient, et lui, pour leur donner satisfaction, il voulait les tuer. En sortant de prison, leur a fait voir qu'il les craignait pas : il n'est rien arrivé.

Ensuite, nous sommes partis pour Neufchâtel en Suisse. Nous avons resté à peu près trois mois, attendu qu'il avait des ouvrages à faire, entre autres *Les Lettres de cachet*, contre les prisons d'État.

Cependant, nos fonds baissaient bien. Je lui dis : « Monsieur le comte, M. votre père, il paraît qu'il ne veut pas vous faire passer de fonds! Nous ne pouvons pas vivre ici sans argent, et M votre père ne vous enverra rien, attendu qu'il vous dit de retourner à Paris! — Sois tranquille, j'ai là un ouvrage; tu l'apporteras demain à l'imprimeur et tu verras qu'il te donnera de l'argent. — Cela est bon! M. votre père veut que vous retourniez auprès de lui! — Je ne le peux pas, attendu que je ne pourrais pas faire imprimer mes ouvrages à Paris! »

Effectivement, l'imprimeur nous donne de l'argent à compte sur les ouvrages. Je n'avais que mon ouvrage ordinaire à faire, que de le servir. Il voyait tout ce qu'il y avait de mieux dans la ville, et même beaucoup de réfugiés de la ville de Genève et gens à talents, entre autres, MM. de Clavière et du Roveray, et alla dans les maisons de campagne de ces messieurs. Comme nous avions gardé notre cheval, il me dit : « Legrain, tu avais une maîtresse, à Pontarlier; il faut lui écrire qu'elle vienne, avec Babet, aux Verrières Suisses, qu'elle te réponde le jour qu'elles pourront venir, et nous irons les trouver! »

L'on m'a fait réponse de suite, et nous par-

tons, et nous arrivons aux Verrières Suisses, chez madame Lisette, où il avait fait ses bamboches avec madame de Monnier. Nous sommes arrivés un peu avant nos demoiselles. Il demande à la Lisette si il n'était arrivé personne de Pontarlier. On lui répond que non.

Voilà que j'étais sur la porte. J'aperçois la mienne seule. Je lui fais signe de passer derrière la maison. Je rentre. Je lui dis : « Je ne vois encore personne ! » Je passe vite de l'autre côté. Je n'ai pas été long pour faire mon affaire. Ensuite, étant d'accord, je la fais reprendre le tour comme si elle arrivait. Elle était venue seule, attendu que mademoiselle Babet avait un grand mal de tête. Nous entrons dans la maison, à côté de la chambre où il était. J'entre auprès de lui. Je lui dis en deux mots ce qu'il était, qu'elle était venue seule, « ne voulant pas vous manquer pour vous témoigner le regret de mademoiselle Babet ! — Fais-la donc entrer ! Elle est bien aussi jolie que Babet ! — Je vais arranger mon cheval, mais n'arrangez pas maîtresse en même temps ! — Va, va toujours, arrange-le comme il faut ; nous partirons après dîner. Arrange pour me faire faire à dîner comme il faut, et du bon vin ! — Monsieur, pas plus délicat que mon maître, je boirai le même ! »

Le dîner prêt, je dis : « Madame Lisette, faites mettre le couvert de M. le comte, et deux ici. » Je lui avais assez laissé le temps avec ma maîtresse à qui j'avais promis le mariage. La fille

va mettre le couvert, mais un comme je lui avais dit. Il lui dit : « Mettez en trois ! » Revient : « M. le comte m'a dit d'en mettre trois. — Eh bien ! servez le dîner ! » Et j'entre. Avant, il me dit : « Attendu que tu viens dîner avec mademoiselle, nous dînerons ensemble ! — Les trois, comme il vous fera plaisir, M. le comte ! »

Ma bonne amie n'avait pas les pâles couleurs. Nous dînons bien, le café, ainsi de suite. Ensuite je fais préparer mon cheval pour repartir. Ma bonne amie vient me rejoindre, comme si elle avait besoin de quelque chose. Elle me dit : « Vous m'avez laissée seule avec votre maître. Il est trop fort. Je n'ai pas pu me défendre ! — Cela n'est rien, ma bonne amie, dès que ce n'est pas de ta faute ! — Oui, moi qui vous est attachée ! — Ne dis pas ça à Babet, elle serait jalouse ! — Je ne veux pas lui dire ! — Nous conviendrons avec M. le comte, quand Babet sera guérie, tu m'écriras et vous viendrez ensemble ! — Elle ne sera pas longtemps sans être guérie. C'est la migraine qu'elle a, c'est l'affaire de deux ou trois jours. Retourne auprès de M. le comte ! »

Nous partis, elle s'en retourne à Pontarlier, et nous à Neufchâtel. Au bout de quelques jours, elle m'écrit qu'elles se rendront aux Verrières, et nous rendons de même, et cela a fini là.

Nous avons fait quelques voyages dans la Suisse pour voir ce qu'il pouvait avoir de curieux. Nous restâmes encore quelque temps en Suisse, ensuite nous partons pour la Provence,

à Mirabeau où était l'oncle de mon maître, M. le Grand Prieur de Malte (1), un homme qui avait beaucoup d'esprit, d'un grand mérite, bien considéré dans la Provence.

Arrivé à Manosque, mon maître reste un jour là, attendu qu'il avait beaucoup d'amis dans ces pays-là, et n'avait pas écrit à son oncle qu'il devait retourner à Paris avant d'aller en Provence. J'arrive, je remets ma lettre à M. le Grand Prieur Mirabeau. Il me dit : « Comment, votre maître va arriver demain! Nous étions convenus avec mon frère, son père, qu'il retournerait à Paris avant de venir ici. Ton maître est donc fou? — Je vous assure, monsieur, qu'il n'est pas, car je lui crois beaucoup d'esprit. » Il me dit : « Oui! une mauvaise tête! Je ne dispute pas cela. Allons, mon ami, tu as besoin de prendre quelque chose! »

Il dit à son valet de chambre : « Donnez-lui du bon vin, et voyez le cuisinier; qu'il lui donne quelque chose en attendant le dîner! » Il me dit : « Quel pays êtes-vous? — Picard! — En ce cas, nous serons bien ensemble! Les Provençaux aiment bien les Picards! » Après dîner, il dit à son valet de chambre : « Dis au domestique de mon neveu qu'il vienne me voir! » Il me dit : « J'ai beaucoup à me louer de toi; mon frère, en m'écri-

(1) Jean-Antoine-Joseph-Elzéar, frère cadet du marquis de Mirabeau, né à Perthuis le 8 octobre 1717, était bailli de l'Ordre de Malte où il mourut en 1794.

vant, m'a parlé beaucoup de la manière de ton service! — Monsieur, je fais bien juste mon devoir en servant mon maître. Il m'a pris pour cela! — Allons, mon ami, j'espère que tu auras moins de peine dans ces pays-ci que dans la Franche-Comté! — Monsieur, j'espère de faire mon devoir partout! — Si tu n'es pas las, fais un tour avec mes gens, et demain vous arrangerez la chambre de ton maître! »

Nous vons faire un tour. Le pays m'a plu tout de suite. Le lendemain, je vais au devant de mon maître. Je le préviens que M. son oncle était un peu fâché; malgré cela, qu'il ne sera pas fâché de le voir.

Le voilà arrivé. Nous restâmes plusieurs mois dans le château de Mirabeau, allant à la chasse au gibier à la plume et au poil. Il y avait une certaine dame que mon maître s'est arrangé à y aller à la chasse avec le mari et, quelquefois, je le menais si loin, que nous étions obligés de coucher en chemin, de convenance avec mon maître, et je disais à l'un des gens de l'oncle de mon maître de faire ce qu'il faudrait. Savait ce que cela voulait dire : « Soyez tranquille! »

Nous restâmes plusieurs mois au château de Mirabeau. J'étais bien content. Je n'avais pas grand' chose à faire. La nourriture était plus forte que l'ouvrage.

Ensuite nous partons tous pour Aix, à six lieues de Mirabeau. Étant arrivés, mon maître n'a pas été longtemps sans avoir beaucoup de

visites, et, surtout de créanciers. Il les recevait très bien, mais pas d'argent! Ils me disaient : « M. le comte est toujours brave! » Je leur dis à tous : « Mes amis, il a eu des malheurs! Dès l'instant qu'il pourra vous solder, il le fera! Avant de venir dans ce pays-ci, il m'a parlé de vous tous comme de braves gens que vous êtes, amis du Picard! — Si nous sommes venus lui demander notre dû, c'était pour avoir le plaisir de le voir! — Vous le connaissez avant moi; vous voyez qu'il n'est pas changé, toujours luron, bon enfant! — Oh oui! nous le reconnaissons bien là! — Mes amis, il attend de l'argent. Dès l'instant qu'il l'aura reçu, soyez tranquille, je vous avertirai! »

Le soir, en le couchant, je lui dis : « M. le comte, il paraît que vous devez beaucoup plus que vous n'avez à recevoir! — Oh! ce sont de petites dettes criardes! Je tâcherai de payer tout cela au premier moment! — Monsieur, avec la bonne volonté, je ne vois pas trop de possibilité! — Voilà comme tu es toujours : avec quoi? Je ne te parle pas de deux juifs David, à qui je leur ai fait des billets de cent cinquante mille francs. Ils ne m'ont pas prêté tout au plus quatre-vingt mille francs! — Vous leur devez toujours la même chose, comme s'ils vous avaient prêté la somme en entier! Passons là-dessus : vous avez au moins quatre vingts louis de petites dettes criardes, qui fait, comme vous savez, beaucoup, dans la basse classe! — Tu vois qu'ils

sont bien tranquilles! — Cela ne suffit pas avec vos belles paroles! — Tu vois comme ils sont tous contents de me voir! — Cela sera encore mieux quand vous les aurez payés! »

Enfin, il allait manger dans toutes les meilleures maisons d'Aix, et bien fêté partout. Il avait une pacotille d'habits à Aix, qu'il a retrouvés à peu près au bout de dix ans qu'il a voyagé, tant dans les prisons d'État et en Hollande avec Mme la marquise de Monnier; pour ses voyages, ça lui a valu trois ans dix mois et dix jours au donjon de Vincennes, et ensuite six mois à Pontarlier pour purger sa contumace. Ensuite, il n'a plus essuyé de prisons. Il n'a eu que dix-sept lettres de cachet dans sa vie.

Ensuite revenons à sa garde robe: un jour, je crois que j'étais allé a campagne, autant que je puisse me rappeler. Il avait, apparemment, donné parole à un Juif pour lui vendre son ancienne garde robe, attendu que la mode s'est passée. Il lui vend effectivement. Par le plus grand hasard, en revenant, je rencontre ces juifs sur le cours de la promenade d'Aix. Je reconnus quelque chose. Je lui dis: « Ces habits là viennent de mon maître? » Il me répond que oui, qu'il venait de lui acheter. Je lui dis: « Il ne vous a pas vendu cela bien cher, attendu qu'ils ne sont plus de mode? Combien lui avez-vous acheté? Ne me mentez pas, je vais le savoir! »

Je lui dis: « M. le bailly le sait-il? — Il m'a dit que je m'en aille vite, que son oncle ne me voie

pas. — Au fait, combien cela vous coûte? — Trois louis! — Je crois que c'est bien payé! »

Je le quitte, j'arrive à l'hôtel, je rends mes réponses et je dis à mon maître: « Vous êtes bien libre de vendre vos habits; je ne vous dis pas cela attendu que vous deviez me les donner, vous m'avez assez (*sic*) que je croyais votre confiance, et je vois le contraire. Si vous m'aviez dit cela, je vous en aurais trouvé dix louis, au lieu de trois! » Il me dit: « Ils ne sont plus de mode! — Vous êtes le maître de faire à votre volonté! » Je ne lui ai pas fait d'autre observation; j'ai réfléchi un instant quel parti prendre pour ravoir les habits. Je prends trois louis, et je vais trouver mon juif de la part de l'oncle de mon maître.

Comme il le craignait, je lui dis: « Voici vos trois louis! Remettez moi tout bien vite; si vous ne voulez pas, il va vous faire arrêter! » Il me le remet sur le champ, et je reviens avec à l'hôtel. Ensuite j'en fais arranger deux pour moi, et je me défais du reste pour huit louis. Je vais à la Comédie avec une maîtresse que j'avais faite, et je loue une loge grillée. A peu près une heure après, comme toutes les loges étaient occupées, il vient un loueur de loges me demander si je voulais recevoir un monsieur et une dame. Je lui dis que je le voulais bien. Il les amène. C'était M. mon maître avec sa maîtresse. Il me dit: « Vous ne rougissez pas? — Non monsieur, vous devez vous trouver heureux que je vous en cède la moi-

tié! A la Comédie, en payant, tout le monde est égaux, comme en paradis! » Il reste à peu près une heure. Il dit qu'il avait à faire, qu'il viendrait reprendre sa dame.

Voilà la comédie finie. Nous attendons; tout le monde était sorti, et l'on vient nous dire de nous en aller. Plus aucune voiture à la porte de la Comédie! Cette dame désirait que je la reconduise chez elle, et l'autre aussi : me voilà enbarrassé! Avec cela, il fallait être rentré à onze heures au plus tard!

Enfin, je m'en débarrasse le mieux possible, et mon maître rentre avant moi. Il me dit: « Comment t'en es-tu tiré? — Bien! J'ai trouvé un homme. J'ai dit à votre dame qu'elle le prenne si elle voulait; tant qu'à moi, que je n'avais pas le temps d'aller plus loin. Ainsi, vous voyez que j'ai su m'en retirer! Quand j'irai à la Comédie, c'est au parterre! Comme j'avais un habit de comte sur le dos, j'ai voulu lui faire honneur! — Tu l'as donc acheté à David le juif? — Non, monsieur le comte; je lui ai fait rendre toute la pacotille, c'est à dire je lui ai remis son argent! — Il a bien voulu te le rendre? — De la manière que je m'y suis pris, il ne s'est pas fait tirer l'oreille; au fait, je suis été chez lui de la part de M. votre oncle; il le craint. Il s'est dépêché bien vite. J'en ai vendu pour huit louis, et je me suis fait arranger les deux plus beaux. J'ai encore quelque chose qui me reste. Si vous les aviez vendus à un marchand, auraient-ils valu trente

louis, que je n'aurais pas cherché à les ravoir! Monsieur, comme je vous ai dit, vous n'étiez pas du tout obligé de me les donner, attendu que je n'étais pas à votre service, dans ce temps-là; j'étais seulement fâché que vous n'en aviez pas tiré parti. L'on a bien raison de dire que les grands, gens d'esprit, font toujours des bêtises. Je ne dis pas cela pour vous, monsieur, je peux en prendre ma part! »

Quelques jours après, comme il voyait tout ce qu'il avait de mieux dans la ville, il fait une partie, ou du moins il joue. Il n'était pas joueur d'habitude. Le hasard veut qu'il gagne. Il me dit, en revenant : « Tu iras, demain matin, à telle heure, chez madame la marquise, elle te remettra de l'argent. — C'est-il pour vous, monsieur? — Oui, c'est bien pour moi. — Y a-t-il beaucoup? — Cent louis! — Je ne croyais pas que personne ne vous devait de l'argent! — Tu sais que je joue rarement; le hasard a voulu que je gagne, hier, cent cinquante louis. Je rapporte le reste en or. — Je vais vous donner un conseil, quoique je sois une bête! — Voyons ce beau conseil? — Eh bien! monsieur, vous devez à peu près cent louis de petites dettes criardes; il faut payer tout cela. C'est, les trois quarts, de pauvres gens qui ne manqueront pas de répandre dans la ville qu'ils sont payés. Vous voyez qu'ils vous chérissent déjà avant de l'être! — Tu as raison! Eh bien, tu garderas l'argent et tu te chargeras de cela! — Je ne payerai que

ceux qui ont des reconnaissances de vous. Ceux à qui vous devez n'ayant pas de titre, je ne les payerai pas sans vos ordres! »

Une fois convenu, j'en avertis quelques uns. Cela n'a pas été longtemps sans se savoir. Enfin, je paye tout le monde, et tous bien contents. Il me demande : « As-tu tout payé ? — A peu près, je crois. — Te reste-t-il quelque chose? — Bien peu de chose; je vous rendrai compte. Soyez tranquille, cela n'a pas été long que l'on disait, dans la ville: « M. le comte Mirabeau a payé toutes ses petites dettes criardes! »

Enfin l'on travaillait pour tâcher de le faire rentrer avec madame son épouse. Elle n'était pas à Aix; elle était avec M. son père, M. le marquis de Marignane. Je porte une lettre de la part de M. son oncle, dont je suis été bien reçu. Je rapporte la réponse, que je crois qu'elle n'était pas très avantageuse, attendu que le parent du côté de madame avait intérêt d'empêcher cela. Madame la comtesse n'aurait pas refusé de rentrer avec son mari. Le père était entêté, et gagné par la famille, attendu que Mme Mirabeau aurait joui, à la mort de son père, au moins quatre vingt à cent mille livres de rente, et, comme l'enfant de Mirabeau était mort (1), j'ai entendu dire à plusieurs personnes du pays qu'il avait eu bien soin de s'en débarrasser.

---

(1) Victor, fils du comte et de la comtesse de Mirabeau, mort le 8 octobre 1778, à l'âge de cinq ans.

Enfin, l'on finit par plaider. M. Mirabeau gagne son procès, qu'elle ait à le rejoindre et, provisoirement, à se rendre au couvent. L'on a jeté appel au Parlement. C'est un procès qui faisait grand bruit. M. Mirabeau avait un bon avocat; il avait déjà plaidé la première cause lui-même, qu'il avait gagnée, et madame Mirabeau en avait un bon. C'était M. Portalis (1), et l'avocat général qui était l'ami de la maison de madame, il a fait valoir ses talents en faveur de madame; il s'appelait M. de Calissanne, jouait bien la comédie, surtout dans *Zémir et Azor*, avec madame Mirabeau.

L'avocat de Madame plaide le premier, a fait voir et développé ses talents contre M. Mirabeau. Il faut dire que l'on n'avait jamais vu autant de monde au parlement d'Aix. Il y avait plus de quinze mille personnes. Il y en avait accrochés après le mur, et triple garde. Le toit était couvert de monde. L'on ne pouvait y tenir par la chaleur, l'archiduc et l'archiduchesse de Milan présents.

En arrivant, le soir, dans la société que j'avais ordinaire d'aller, avec les gens de l'oncle de mon maître, il me dit : « M. Portalis a joliment arrangé ton maître! Il l'a habillé tout en neuf, il lui a donné habit, veste et culotte ! » Je leur dis : « Ce n'est rien, de cela! Dans huit jours, il lui ren-

(1) Jean-Étienne-Marie Portalis (1745-1807) le futur rédacteur du Code civil.

dra la pareille! » — Un autre répond : « Il sera plus généreux, il donnera la redingote de plus ! »

Mon maître a fait son plaidoyer et le fait voir à ses avocats : « Vous gagnerez votre procès, mais il faut supprimer cela ! — En laissant cela, vous êtes sûr de perdre ! — C'est précisément ce que je veux, pour avoir le plaisir de rappeler au Grand Conseil! — En ce cas, vous pourrez réussir ! »

Enfin, le jour arrive; il plaide pendant quatre heures avec une grande éloquence. Le plus grand silence régnait. L'on ne perdait pas un mot; d'ailleurs, je lui avais dit: « Monsieur, vous pouvez aller hardiment; je suis derrière vous pour vous souffler! » (Mais en badinant.)

Il y avait à peu près trois heures qu'il souffrait d'une chaleur aussi forte. Il y avait une abbaye tenant au parlement. Je lui dis : « Je vais vous chercher un verre de vin ! » Je sors, l'on me fait faire passage, et je vais au couvent. Ils m'ont offert tout ce que j'avais besoin. Je commence par vite prendre moi-même un verre de vin que j'avais aussi besoin ; je reviens bien vite ; la troupe me fait faire place pour arriver auprès de lui. Comme il n'était pas beaucoup buveur de vin, je lui mets de l'eau avec. Je lui fais signe, cela n'a pas interrompu une minute. Ensuite je reporte la bouteille et le verre. Ces messieurs moines m'ont dit alors : « Buvez et prenez quelque chose! » Je prends vite un demi verre, je m'en retourne auprès de mon maître.

Entre autres, l'avocat lui avait reproché qu'il avait enlevé Mme la marquise de Monnier, et lui avait fait un enfant, que c'était la femme d'un président de Dôle, qu'ils avaient convenu ensemble leur évasion. Mon maître dit, dans son plaidoyer: « Je vous demande, messeigneurs, vous auriez été à ma place, vous auriez pu en faire autant que moi! Une jeune femme, belle et jolie, vient se jeter dans mes bras, et moi, jeune encore, je ne pouvais pas avoir la cruauté de la renvoyer avec un vieux mari! L'on m'a reproché que j'étais un dissipateur, que j'avais des dettes: qui n'en a pas? Avec le temps, je les payerai! » Il finit de plaider et arranger M. l'avocat Portalis, à son tour, si bien que l'avocat se trouve évanoui, que l'on a été obligé de le transporter chez lui. Cela n'a pas empêché qu'il ne perde son procès, comme il s'attendait de le perdre.

Il écrit à M. le comte Galliffet, quoi qu'il venait de perdre son procès, qu'il lui défendait d'aller chez Mme la comtesse de Mirabeau, ou s'il continuait, qu'ils auraient affaire ensemble. Il a tout de même continué d'y aller. Mon maître lui écrit un mot pour lui demander rendez-vous, et l'endroit et l'heure. Son chasseur lui mettait ses bas. Il lit le billet, et je vois qu'il pâlit. Il me dit: « Vous direz à M. le comte Mirabeau que je serai tel jour, à tel endroit, et à telle heure! »

Le jour arrive; je vais avec mon maître. Nous avons attendu au moins deux heures et personne

n'est venu. Mon maître trépignait du pied. Je lui dis : « Allons-nous-en ! Il ne se soucie pas, peut-être, de se battre. — Ah f.....! je le joindrai ! » Nous nous en vons; mon maître le guettait, ne pouvait le rejoindre.

Un jour, en me promenant, je l'ai aperçu du côté de la porte de Toulon. Je recours vite à l'hôtel. Il arrive; je lui dis : « Dépêchez-vous, nous vons rencontrer M. le comte Galliffet ! » Il dit à son oncle : « Comment se battre, si nous le rencontrons dans la ville, qu'il ne veut pas sortir? — Eh bien ! vous vous battrez dans la ville ! Pour affaire d'honneur, l'on ne passe pas cela ! »

Nous nous en vons bien vite du côté que je l'avais aperçu, dans une rue détournée. Il revenait; je l'aperçois avec son chapeau, qu'il entrait par un bout, et nous par l'autre. Je dis à mon maître : « Cachons-nous, laissez-le avancer, et vous trouverez tout de suite face à face ! » Ce qui fut dit fut fait. Il lui dit : « Allons ! monsieur, tirez votre épée sur le champ, et en garde! Comme ce n'est pas, ici, un endroit pour se battre, nous nous ferions arrêter. Allons ! vite ! »

Les voilà en garde et se battent, braves de part et d'autre. Je croyais mon maître enfilé; j'avais vu l'épée de l'autre passer au moins deux pieds derrière son dos, mais c'était sous son bras. Presque du même moment, mon maître lui traverse le bras. J'aperçois le sang. Il dit à mon

maître : « Je suis blessé ! — Cela n'est rien, monsieur, remettez-vous ! Cela n'empêche pas de continuer ! — Vous voyez que je suis hors de combat. J'ai le bras traversé ! »

Il se présente pour embrasser mon maître, disant qu'il devait être satisfait. Mon maître lui dit que non, qu'il n'était pas un assassin ; aussitôt qu'il serait guéri, qu'ils prendraient leur revanche, qu'il espérait qu'il tiendrait sa parole mieux que la dernière fois. Dans la minute, la rue était remplie de monde. De mon côté, je faisais signe avec mon bras qu'il n'avance pas, et le chasseur, de son côté, la même chose. Un régiment n'aurait pas mieux contenu le peuple et autre que nous deux. C'est que mon maître avait ses poches remplies de livres qu'il n'avait pas eu le temps d'ôter.

L'on s'en va chacun chez soi. A peine arrivés, le Grand Prévôt les fait garder chacun leur chambre. C'était le moins pour s'être battu dans la ville. Cela ne nous empêchait pas d'être amis. Nous deux son chasseur nous étions picards tous les deux. Il y avait guère de jours que nous ne soyons ensemble. Nous servions nos maîtres comme nous le devions.

Quand M. le comte Galliffet a été guéri, mon maître lui écrit à quel endroit il devait se donner rendez-vous. Mon maître lui propose d'aller à Avignon, comme terre étrangère. Cela appartenait au pape. Ils conviennent le jour qu'ils doivent s'y rendre. Mon maître me dit : « Com-

mande des chevaux de poste, nous vons à Avignon. Le comte Galiffet doit venir m'y rejoindre, et tu mettras, pour huit à dix jours, ce qu'il me faut pour mon nécessaire, et tu n'oublieras pas mes pistolets ! »

Nous voilà partis et arrivés le même jour.

Au bout de trois à quatre heures, voilà un officier de gendarmerie qui vient, de la part du gouverneur, dire à mon maître : « Vous êtes donné rendez-vous avec M. le comte Galliffet pour vous battre ! Voilà l'ordre qui vous le défend ! » Il lui dit : « Soyez sûr que je ne me battrai pas ici ! » Il a été trouver le gouverneur lui-même. Nous sommes restés à peu près deux jours et, de là, nous sommes partis à Lisle, proche la fontaine Vaucluse, toujours dépendant du comtat d'Avignon. C'est un petit endroit bien agréable.

Il écrit sur le champ à M. Galliffet. C'est l'affaire de deux ou trois jours pour avoir la réponse. Mon maître lui dit qu'il l'attendrait huit jours : « Monsieur, je crois bien qu'il ne viendra pas plus ici qu'à Avignon ! Vos pistolets ne serviront pas plus que votre épée ! Nous ne perdrons pas tout ! Les voyageurs viennent dans ce pays pour le voir. Monsieur, au fond, vous vous êtes battu ; il paraît qu'il n'a pas retourné, depuis, chez Mme de Mirabeau ; il faut retourner à Aix. Vous avez à peu près tout vu, mangé bon poisson et bonnes écrevisses et bon vin. C'est assez ! »

Le lendemain, nous partons ; nous sommes

arrêtés pour dîner. En arrivant, son oncle lui dit : « Mon neveu, le comte Galliffet ne vous a pas tué? Allez, il ne voulait pas vous tuer, et il ne voulait pas l'être non plus! » Dans la ville, l'on disait : « Le comte Galliffet a mis les pouces! Mirabeau l'attendait dans le pays aux écrevisses! Il ne les aime pas! »

Monsieur de Latour, qui était premier président au parlement d'Aix, et intendant de la Provence, a invité mon maître et M. son oncle et M. le comte Galliffet pour arranger cette affaire à l'amiable, et une partie de la meilleure noblesse de l'endroit. M. Galliffet a dit que M. Marignane (1) était son ami et son voisin. Voilà pourquoi qu'il avait toujours été chez lui, que madame la comtesse de Mirabeau était sa fille, qu'il fallait bien lui parler. Enfin, la chose étant finie, il ne serait plus question de rien.

Il s'est trouvé ensemble dans la grande société, et dîner ou souper, sans jamais avoir la moindre difficulté. Madame de Mirabeau n'aurait jamais refusé de rentrer avec son mari. C'est la famille qui a indisposé son père, et même madame de Mirabeau n'avait pas eu l'intention de ne pas rentrer avec son mari.

Enfin, nous sommes passés le reste de l'été en Provence, tant à Marseille qu'au château de Mirabeau. Il y avait plusieurs milords anglais

(1) Le marquis de Marignane, père de la comtesse de Mirabeau.

qui sont allés avec mon maître à Mirabeau passer plusieurs semaines, et aller à la chasse. Il y avait beaucoup de gibier avant la Révolution; c'était une des plus belles terres de la Provence. Elle avait au moins sept lieues de tour, lieues de Provence. Nous sommes restés à peu près deux ans. J'étais occupé, mais c'est à peu près le meilleur temps que je puis avoir eu dans ma vie.

Ensuite, nous revenons à Paris en poste, en quatre jours, sans nous coucher. Mon maître loue un appartement à l'hôtel de Neaut, rue Saint-Roch, et fait ses affaires et écrit beaucoup, et, une fois, nous commençons à nous disputer un peu ferme, jusqu'à en venir aux mains. Il était très fort, mais il a vu que j'étais un gaillard qui n'avais pas peur. Je f... le camp. Je lui écris un mot, au bout de deux jours. Je lui dis: « Monsieur le comte, pour être bien servi, il faut savoir bien commander, et, en même temps, encore mieux payer. Voilà ce que j'ai l'honneur de vous dire : j'irai demain, ou après, chercher mon dû, si toutefois vous en avez. Quoique je n'en aie pas, il faudra bien vivre! »

Je retourne le lendemain, je lui dis : « M. le comte, je viens voir si voulez, ou si vous pouvez me solder! — Comment f... ! monsieur, plutôt de faire vos excuses, vous me parlez comme si je n'étais pas votre maître! — Il y a quatre jours que vous l'étiez, mais, à présent, vous ne l'êtes plus ! »

Il y avait là un de ses amis. Il lui dit : « Voilà la lettre qu'il m'a écrite hier. Tu dois voir, selon lui, que j'ai tort! — M. le comte, nous avons raison tous les deux. Vous pouvez prendre un domestique, si vous n'en avez pas, et moi un autre maître. Vous aurez plus tôt trouvé un mauvais domestique, que moi un bon maître! — Eh bien! en attendant, voilà des commissions à faire; il faut les faire, et vous voyez que ma chambre est sens dessus dessous. Vous tâcherez seulement d'arranger mon lit ce soir, quand vous rentrerez! — Comme je n'ai pas encore de maître en vue, tout cela pourra se faire promptement, mais, M. le comte, c'est que je n'ai pas le sol! Je ne suis pas connu dans le quartier où j'ai à faire. Je me trouverai avoir besoin, en faisant toutes les courses que vous me donnez. — Voilà six francs, nous compterons ensemble! — Nous sommes, comme vous savez, bien loin de compte ensemble! »

Je pars, et je me dépêche de faire toutes ses commissions. Je viens lui rendre compte. Je ne le trouve pas, je prends sa clef, j'arrange son lit et une grande partie de ses affaires, je vois qu'il ne rentre pas. Je me sentais besoin; je vais souper, et je dis à la dame : « Vous direz à M. le comte, s'il rentre avant moi, qu'il m'attende, que j'allais revenir! »

Effectivement, nous sommes arrivés ensemble. Je lui rends compte de toutes mes commissions.

(*A suivre.*)

LORÉDAN LARCHEY

C'est avec une émotion profonde, que nous inscrivons ici le nom de notre regretté maître et ami Étienne-Lorédan Larchey, décédé le 12 avril dernier à Menton, où il s'était retiré il y a nombre d'années.

Fils du général de division François-Étienne Larchey, il était né à Metz, le 26 janvier 1831.

Ses études au lycée de la ville terminées, il suivit, à Paris, les cours de l'École des Chartes, puis s'engagea au 7e régiment d'artillerie, où il servit deux ans, après lesquels il se rendit à Constantinople, en qualité de secrétaire de son père auquel le commandement de la place avait été dévolu : c'était en 1854, au début de la guerre de Crimée.

Rentré en France, il fut successivement attaché aux bibliothèques Mazarine et de l'Arsenal, et fut nommé conservateur de celle-ci en 1880. Il a laissé, dans les catalogues de ces établissements, des preuves de la conscience avec laquelle il s'acquittait de ses devoirs professionnels. Il fut admis à la retraite en 1889.



Lorédan Larchey à 35 ans.
(Dessin de Faustin Besson).



Lorédan Larchey à 55 ans.
(Dessin de M. Édouard Paupion).

Nous ne saurions tracer, ici, la bibliographie de son œuvre, qui est considérable. Rappelons seulement que tout en dirigeant la *Revue anecdotique*, la *Petite Revue*, la *Mosaïque* par lui fondées, tout en collaborant au *Moniteur*, au *Monde illustré* et à divers autres périodiques, il publia un grand nombre d'ouvrages d'érudition, parmi lesquels nous citerons les *Origines de l'Artillerie française*, le *Dictionnaire historique d'Argot*, le *Dictionnaire des Noms*, l'*Ancien Armorial équestre de la Toison d'Or et de l'Europe, au XVe siècle*. Parmi ceux dont il s'est fait l'éditeur, signalons le *Journal de Jehan Aubrion, bourgeois de Metz*, l'*Histoire du gentil seigneur de Bayard*, les *Notes de René d'Argenson*, les *Souvenirs de Jean Bouhier*, la curieuse série des *Documents pour servir à l'histoire de nos mœurs*, quinze volumes in-32 dont la collection complète est devenue rare, *Les Gens singuliers*, le *Journal des Inspecteurs de M. de Sartines*, le *Journal de marche du sergent Fricasse*, le *Journal du canonnier Bricard*, enfin les *Cahiers du capitaine Coignet*, dont la vogue, qui fut grande, inaugura celle des *Mémoires* militaires.

Travailleur infatigable, esprit aussi fin que pénétrant, Lorédan Larchey fut, en outre, un honnête homme dans toute la force du terme ; quelque chose de mieux même, car il fut le désintéressement, la modestie, la délicatesse, la bonté incarnés. Si le monde lettré perd en lui un écrivain de talent, ceux qui ont eu l'honneur

d'être admis dans son intimité pleurent un ami aussi obligeant que fidèle, un guide aussi éclairé que sûr : la *Revue rétrospective* en sait quelque chose, car, non content d'en avoir conçu l'idée, il n'a cessé, pendant vingt années, de lui prodiguer son aide et ses encouragements.

Nous lui en gardons une reconnaissance que le temps ne saurait affaiblir.

PAUL COTTIN.

En 1871, au lendemain de nos désastres, Lorédan Larchey, qui était un ardent patriote, commença, sous le titre de *Bibliothèque des Mémoires du dix-neuvième siècle*, la réimpression de *Souvenirs* du Premier Empire qu'il avait publiés par extraits, de 1866 à 1870, dans le *Monde illustré*, sous le titre général *Les Anecdotiers de l'Empire*. Il les jugeait propres à inspirer à ses concitoyens le goût de l'histoire, et à développer chez eux le « sentiment national » (1).

C'est là que, sous le titre de *Jean-Roch Coignet*, il mit en lumière, pour la première fois, les « cahiers » du fameux capitaine. Les autres chapitres de ce petit volume sont intitulés : *L'Espion Méhée, le Professeur Dardenne, le sergent Dalouzi, les Pontonniers Chapelle et Chapuis, le lieutenant de Rocca, le comte Rœderer.*

L'avant-propos donne, sur l'intérêt des *Souvenirs* personnels et sur la manière d'en tirer profit, des aperçus qui étaient alors d'une réelle nouveauté, et dont nos lecteurs

---

(1) Dans un ordre d'idées analogue, il a publié, en 1884, *Les Suites d'une Capitulation, relation des Captifs de Baylen et de la glorieuse retraite du* 116ᵉ *régiment*, dont le but était de prouver qu'une armée assiégée a plus d'intérêt à tenter une trouée dans les troupes assiégeantes qu'à se rendre.

apprécieront la justesse. Nous ne saurions mieux servir la mémoire de l'auteur qu'en le reproduisant *in extenso* :

AVANT-PROPOS DE LA « BIBLIOTHÈQUE DES MÉMOIRES DU DIX-NEUVIÈME SIÈCLE. »

Le dernier siècle eut sa *Bibliothèque des Romans*. Pourquoi ne pas donner au nôtre une *Bibliothèque des Mémoires* ?

Elle conviendrait à l'esprit de l'époque.

Le goût de l'histoire va croissant, et on peut reconnaître qu'il est justifié par les écrivains qui s'attachent à le servir ; leur nombre est grand ; leur méthode est de plus en plus saine ; leur valeur n'est pas indifférente, surtout aujourd'hui, à la popularité de la littérature française.

Puis, l'étude du passé fortifie le sentiment national ; elle forme le jugement ; elle apprend à respecter l'opinion, — trois choses dont nous avons grand besoin.

En constatant cet amour général de l'histoire, je me fais honneur de le partager. J'avoue surtout mon penchant pour les *Mémoires*, c'est-à-dire pour les écrits laissés par les témoins du passé. Il y a, dans leurs affirmations personnelles, une sorte de mise en scène qui me reporte mieux à l'époque dont il est question. Les gens qui content ainsi leur vie sont aussi plus prodigues de détails pittoresques qui nuiraient à la marche d'un grand ouvrage, mais qui fixent aisément dans l'esprit le souvenir des choses.

Prenez garde ! va-t-on dire. Vous voilà sur la pente fatale. Tous ces faiseurs de mémoires ont écrit sous l'empire de leurs passions, de leurs faiblesses, et, souvent, de leurs craintes; certains ont essayé de pallier leurs fautes en abusant la postérité.

A la vérité, je sais que les faiseurs de mémoires ont été des hommes. Ils ont pu se tromper et vouloir nous tromper.

Mais, pour cela, faut-il se refuser à les lire ? Et, d'ailleurs, n'est-ce point faire trop peu d'honneur au lecteur que lui refuser en bloc la possibilité de discerner le faux et le vrai ? Ah ! si vous ne lisiez, en votre vie, que les mémoires d'un seul, vous seriez bien près d'épouser ses erreurs ! Mais vous arrêterez-vous là ?... Non, sans doute. Dès que vous aurez fini le premier, vous en verrez d'autres, de toutes tailles, de toutes dates et de toutes couleurs.

Quand on s'abreuve ainsi aux sources vives de l'histoire, on n'en reste jamais à la première goutte.

Et alors, ne ferez-vous pas tout naturellement, par vous-même, la part de l'humaine faiblesse ? L'un contrôlera l'autre, et à l'heure où tous les contemporains d'un fait s'écrieront au même instant : « J'ai vu », vous aurez le droit de supposer qu'ils ne se trompent guère, et vous vous féliciterez de n'avoir point dédaigné, malgré les alarmistes, la possibilité de comparer par vous-mêmes.

Ma conclusion est donc celle-ci : Pour bien juger les mémoires, il faut en avoir lu beaucoup. Pour en tirer un parti sérieux, il faut les avoir lus tous. — Je parle, bien entendu, d'une universalité relative, en la subordonnant au point cherché.

Cette publication n'a point précisément pour but de remplacer les études comparées dont je viens de faire ressortir le côté utile. Pour quelques-uns, elle voudrait seulement être une sorte de mémorandum bon à mettre sur certaines pistes. Vis-à-vis du plus grand nombre, son ambition est autre encore ; elle veut amener à l'étude sérieuse de notre histoire en faisant connaître des œuvres qui s'y rattachent, tout en offrant un peu les attraits du roman.

Ce n'est pas en criant contre les lectures frivoles qu'on en dégoûtera la foule, c'est en lui offrant mieux. Alors, elle saura bien faire elle-même justice.

Si mon entreprise en reste là, je ne regretterai point d'avoir posé la première pierre d'un édifice qui s'achèvera plus tard. Si on l'encourage, je suis prêt à poursuivre sans relâche l'œuvre commencée.

LORÉDAN LARCHEY.

Paris, 4 Octobre 1871.

La Guerre de 1870 et la Commune.

Journal d'un officier d'État-major (1).

13 août. — Je reçois une lettre de service m'invitant à rejoindre l'armée qui se concentre au camp de Châlons, 2e division du 12e corps commandé par le général Trochu.

16 août. — En quittant Paris, je monte dans un train bondé de militaires de toutes armes et de toutes provenances.

L'un des compartiments était occupé par le général Trochu ; je me présente à lui et il me dit quelques bonnes paroles.

On manque d'entrain. A Épernay, pendant un long arrêt, les nouvelles les plus mauvaises nous arrivent du théâtre de la guerre.

Au camp de Châlons, le désordre est à son comble. A chaque instant arrivent des convois bondés de troupes, de matériel. Personne ne

---

(1) Les pages qui vont suivre sont extraites d'un journal qui nous a été communiqué par M. le colonel GODÉLIER. La déclaration de guerre surprit cet officier en Afrique, au moment où il s'occupait des travaux de la carte d'Algérie. Passé en France, il fut attaché à l'État-major du général Lacretelle avec lequel il prit une part active à la bataille de Sedan. Envoyé, après la capitulation, à Bonn par les Allemands, il n'en sortit que pour entrer, à Paris, dans les prisons de la Commune, où il courut des dangers qu'il envisagea avec le calme des grandes âmes.

Toute cette partie de ses *Souvenirs* offre, outre un puissant intérêt dramatique, des détails vraiment nouveaux sur les hommes et les choses de cette sombre époque.

sait où aller, où se rendre. On s'éparpille au hasard dans l'immense plaine.

Le général Trochu est parti pour le quartier général à la recherche du 12e corps; moi, de mon côté, à la recherche de la 2e division. Personne ne peut me renseigner. Je rentre me coucher dans la salle d'attente de la gare.

17 août. — Je suis toujours à la gare de Mourmelon, après avoir de nouveau erré dans le camp de Châlons à la recherche de la 2e division du 12e corps, introuvable.

Je vois arriver tout à coup le général Trochu qui m'annonce qu'il est nommé gouverneur de Paris, qu'il part rejoindre son nouveau poste, qu'il regrette de ne pouvoir m'attacher à son nouveau commandement.

L'aide de camp du général Trochu, le capitaine B. m'informe qu'après une discussion orageuse, en présence de l'Empereur et du prince Napoléon, on a décidé le retour du général Trochu à Paris. Le gouvernement de Paris lui est réservé. Le commandement du 12e corps passe au général Lebrun, arrivé de Metz avec l'Empereur. Le commandement de l'armée du camp de Châlons revient au maréchal Mac Mahon, revenu à la hâte de Frœschwiller, seul, sans armée.

Les trois corps sous ses ordres : Ducrot, de Failly, Douay, en pleine déroute, rejoignent, par des routes diverses, le camp de Châlons.

L'Empereur reste avec l'armée de Châlons, mais sans commandement.

Le désordre est à son comble.

18 août. — Toujours même situation. Je parcours le camp. L'indiscipline des moblots parisiens est devenue telle que le commandement demeure impuissant à les maintenir.

Éloignés de Paris par mesure d'ordre, l'annonce de nos revers les rend hardis dans leurs revendications. Ils veulent imposer leur retour à Paris. Le général Bertault, qui les commande, n'en est plus maître. Chaque jour des meneurs excitent à la désobéissance. Des rixes se renouvellent avec la gendarmerie. Les moblots, plus nombreux, sont maîtres de la situation. On a la faiblesse de leur accorder de retourner à Paris pour calmer leur effervescence.

En errant dans la plaine, j'aperçois de loin une tente isolée, je m'y dirige, et quel est mon étonnement de trouver établi, sous ce campement provisoire, un de mes camarades d'Afrique, le capitaine d'État-major C..., nommé comme moi au 12e corps. Ne pouvant, comme moi, arriver à le dénicher, il s'était installé bravement au milieu de la plaine et attendait.

J'étais heureux de cette rencontre, je trouvais un camarade. Je continuai de meilleur cœur mes recherches. Ayant appris la veille, par le général Trochu, que le général Lebrun était appelé à lui succéder dans le commandement du 12e corps, je me dirigeai vers le quartier général. Je ne tardai pas à trouver la baraque occupée par le général Lebrun. Il était seul dans une pièce

du rez-de-chaussée, écrivant des lettres. Je me nommai, lui exposai ma situation, l'inutilité de mes recherches au sujet du 12e corps.

Le général Lebrun m'accueillit avec un sourire triste, me dit que le 12e corps se concentrait, qu'en attendant son arrivée il était heureux de trouver un officier d'État-major pour l'aider dans sa besogne, et il me confia une partie de son courrier.

Lorsque j'eus fini ma tâche, le général Lebrun me demanda avec bonté, si je consentirais à devenir son aide de camp. Je n'avais pas été préparé à ces fonctions. Depuis huit années que j'avais quitté l'École, j'en avais passé cinq dans les corps de troupe, trois aux travaux de la carte en Algérie : j'insinuai timidement l'avis que je serais peut-être mieux à ma place dans un État-major où je pourrais profiter de l'expérience de mes camarades.

Le général Lebrun insista, je me récusai et j'eus tort, car j'aurais trouvé, en cet excellent homme, un guide sûr dans le présent, un protecteur pour l'avenir. Je proposai mon camarade C... que j'avais rencontré quelques instants auparavant campé dans la plaine et qui, lui, avait servi déjà comme aide de camp.

« Puisque ces fonctions vous effrayent, me dit le général Lebrun, je n'insiste pas. Allez me chercher votre camarade ! »

Je ramenai le capitaine C... qui accepta de suite la bonne aubaine, et je partis plus désorienté que jamais.

Je retournai à la gare. Là, du moins, j'étais au courant de toutes les arrivées et pourrais me joindre à mes camarades de l'État-major, lorsqu'ils se présenteraient.

Quelques troupes venues de Frœschwiller et d'Alsace commencent à arriver éreintées, sans bagages. On les installe provisoirement.

Les hommes isolés, les fuyards qui, dans la déroute, n'avaient pu rejoindre leurs régiments, arrivent aussi peu à peu, et on les dirige vers leurs corps respectifs.

Je vois enfin arriver le colonel S..., le sous-chef d'État-major du 12e corps. Il me demande des renseignements. Je lui expose la situation. Après une entrevue avec le général Lebrun, il vient me retrouver, découragé.

Le général Lebrun lui conseille d'attendre l'arrivée du 12e corps et n'a rien à lui tracer comme besogne.

Nous associons nos deux infortunes. En déjeunant, le colonel S... me met au courant de sa situation. Ayant passé toute sa carrière dans le service géographique, il venait de demander sa retraite comme chef d'escadrons et avait déjà rejoint la maison qu'il avait fait construire à la campagne et où se trouvait installée sa famille.

La déclaration de guerre était venue le surprendre. Au lieu d'accepter sa retraite, on l'avait bombardé lieutenant-colonel et on l'envoyait à l'armée qu'il ne connaissait pas, dont il ignorait tout, en sa qualité de savant. Il était atterré. « Que

veulent-ils de moi, me répétait-il, je ne peux leur être d'aucune utilité ! Je ne peux que me faire tuer, je sens que je le serai à la première affaire : alors que deviendront ma femme, mes enfants ? Mourir, c'est bien, lorsque l'on peut le faire utilement, mais dans ma situation, c'est cruel ! »

Le courage ne manquait pas au colonel S..., il le montra bien à Sedan, mais ses nouvelles fonctions l'effrayaient.

Par le fait, personne, du haut en bas de l'échelle, ne connaissait son métier. Les officiers généraux, pourvus de commandements territoriaux, vivaient éloignés de l'armée. Les inspecteurs généraux ne s'occupaient que de la tenue et de la discipline, tout ce qui concernait le service en campagne n'était étudié que théoriquement, aucune application n'en était faite, les régiments étaient dressés uniquement pour le service de place et la parade.

Le corps d'État-major, composé d'officiers d'élite recrutés parmi les premiers numéros de Saint-Cyr et de l'École Polytechnique, après quatre années d'école et cinq années de stage dans les différentes armes, étaient employés à remplir des imprimés dans un bureau d'État-major, service confié de nos jours à des sergents secrétaires.

Séparés à tout jamais de l'armée, devenus ronds de cuir, enfermés du matin au soir dans un bureau privé d'air, situé le plus souvent au-

dessus des écuries du général, dans un ancien grenier à fourrages, ils végétaient d'autant plus misérablement que leur carrière était bornée, et que la plupart devaient prendre leur retraite comme chefs d'escadrons.

Cette élite, ces hommes de cœur prêts à tous les dévouements, ne pouvaient se faire à cette situation indigne. Écœurés de leur inutilité, de la besogne basse à laquelle ils étaient attachés, beaucoup finissaient par se désintéresser de l'armée. Les uns faisaient de la science, d'autres se livraient aux beaux-arts, les brillants faisaient du sport, conduisaient les cotillons. Tous ignoraient leur métier. Mais à qui la faute, si ce n'est à ceux qui ne savaient ni les instruire, ni les employer ?

La guerre de 1870 n'a été que la consécration d'un état de choses insoupçonné, qui, jusqu'à ce jour, avait pu passer inaperçu, grâce à quelques campagnes heureuses, telles que l'Afrique, la Crimée, l'Italie, où le courage et l'entrain suffisaient.

Du jour où l'armée française devait rencontrer une armée supérieure en nombre, aguerrie, instruite, son écrasement était fatal, et la leçon fut d'autant plus rude qu'on s'y attendait moins.

L'armée d'Afrique commence à arriver. Les tirailleurs algériens sont superbes et réconfortent. Les zouaves, décimés, privés de presque tout leur corps d'officiers, tué ou blessé à Frœschwiller, remplissent l'âme d'amertume.

19 Août. — L'indiscipline est grande au camp de Châlons, les zouaves principalement échappent à la surveillance de leurs chefs. La nuit ils parcourent Mourmelon, se livrant à la débauche, donnant à l'armée le plus triste exemple.

Ces régiments, dont l'histoire militaire était si belle, avaient été recrutés, pendant ces dernières années, avec des éléments laissant souvent à désirer comme moralité. On fermait les les yeux : « Ce sont, disait-on, des têtes brûlées, des chevaux de sang difficiles à l'écurie, mais incomparables au feu ! »

C'était encore une des erreurs de l'époque. L'homme indiscipliné ne fait jamais un bon soldat. On s'en aperçut bien en 1870. Ceux qui maintinrent l'honneur des zouaves constituaient le noyau des gens calmes, disciplinés, moqués le plus souvent de leurs camarades.

Les braillards, ceux qui se disaient prêts à tout pourfendre, furent les premiers à se débander après la défaite. Réunis en bandes, ils étaient un objet de terreur pour les fermes du voisinage. Au camp de Châlons, où ils rejoignirent par petits paquets, ils furent une cause de scandale et on eut grand'peine à les faire rentrer dans le rang.

Les autres corps de l'armée n'étaient pas exempts de cette tare, mais elle était moins apparente, les zouaves étant, depuis quelques années, le réceptacle de ce que nous sommes convenus d'appeler, dans notre pays, les cerveaux brûlés :

« Mauvaise tête, bon cœur ! » l'un des dictons qui m'ont toujours paru les plus sujets à caution.

Le 12e corps est enfin organisé.

La 1re division (Grandchamp) est composée de régiments de l'ancienne armée.

La 2e division (Maissiat) est composée de régiments de marche; trois seulement ont rejoint avec un bataillon de chasseurs.

On lui adjoint trois régiments appartenant au 6e corps (Canrobert), qui n'ont pu rejoindre Metz et qui ont rétrogradé sur le camp de Châlons, ainsi que les batteries divisionnaires attachées à ces régiments.

La 2e division est presque un corps d'armée, avec ses six régiments d'infanterie, son bataillon de chasseurs et ses sept batteries.

La 3e division est formée des quatre régiments d'infanterie de marine, composés en grande partie de réservistes.

Je me mets au travail; la besogne est dure. Le nombre des officiers d'État-major est insuffisant.

Pour la 2e division, nous ne sommes que trois officiers : un chef d'escadrons et deux capitaines. Le général Maissiat est arrivé seul, sans bagages, sans aide de camp, sans officier d'ordonnance.

Il m'attache provisoirement à sa personne.

Le général Maissiat est un des plus beaux types militaires qu'il m'ait été donné de connaître pendant ma longue carrière. En 1870, il touchait à ses soixante-cinq ans et quittait le commandement de la division de Montpellier, sur

le point d'être placé dans le cadre de réserve. Officier vieilli en Afrique, il s'était illustré sur tous les champs de bataille de notre colonie.

De la vieille école, dur pour lui-même, bon pour les autres, d'une énergie que soutenait mal un corps épuisé par ses nombreuses campagnes, il veillait à tout, s'attristant plus que tout autre du désarroi, de l'indiscipline, du manque de commandement.

J'ai beaucoup appris en fréquentant cet homme de bien, pendant le court espace de temps qu'il nous fut donné de le posséder à la tête de la 2e division.

Le bruit court que nous marchons à l'ennemi.

Les moblots de Paris sont repartis pour la capitale, où ils vont augmenter les forces de l'émeute et du désordre.

Les divers corps d'armée se réorganisent avec peine.

L'artillerie fait défaut, les voitures manquent, le ravitaillement s'opère mal.

Les grands magasins de Mourmelon sont cependant bondés de matériel, mais les complications administratives empêchent les corps de se pourvoir en temps utile.

Ce soir, on parle du retour vers Paris.

20 Août. — Nous partons décidément pour Paris, ordre est donné de se tenir prêt à lever le camp pendant la nuit.

Les bagages du général Maissiat ne sont toujours pas arrivés. Je cours au campement me

pourvoir, pour la division, de quelques couvertures et des objets les plus indispensables.

On nous délivre enfin une voiture à deux roues, où nous entassons nos maigres colis.

Après le coucher du soleil, les troupes se massent dans la direction de la route de Reims. Une seule route pour quatre corps d'armée! Le défilé sera long !

Pendant la nuit, une pluie froide nous inonde.

Quelques heures avant le lever du jour, une lueur s'étend vers l'horizon. Ce sont les grands magasins de Mourmelon que l'on incendie pour ne pas les laisser à l'ennemi.

20 Août. — Nous entrons à Reims dans la matinée : un officier du Grand Quartier général nous assigne comme campement, de vastes champs en dehors du faubourg de Vesles, sur un terrain montant en pente douce vers la ferme de Constantine.

L'armée était, à cette époque, entièrement pourvue de la tente-abri, si pratique pour nos guerres d'Afrique. On était exercé à s'en servir. Le camp fut promptemant établi. L'intendance, prévenue depuis une semaine, avait pourvu au ravitaillement, qui se fit promptement et bien.

Le général Maissiat et son État-major manquaient seuls de tout ; nous n'avions pas de tente, les bagages du général étaient introuvables, pas de *popote*, pas de cuisinier!

Je proposai au général de nous réfugier à la ferme de Constantine. Le général s'y opposa.

En vieil Africain, il n'admettait pas que le chef se logeât en dehors de sa troupe. Je choisis donc un carré à peu près sec ; j'étendis une couverture de campement. Au centre, je disposai en carré nos quatre selles. Nous pouvions, de la sorte, en opérant deux par deux, nous appuyer sur nos selles pour reposer. Nos chevaux furent placés à la corde, non loin de nous.

Rien ne nous protégeait contre le soleil et la pluie.

Le général s'étant assuré que sa division était bien installée, et pourvue de tout, nous pensâmes à nous. Il était près de midi, nous avions marché toute la nuit, nos vêtements étaient encore trempés de l'averse.

Je montai seul, avec mon ordonnance, à la ferme de Constantine. On voulut bien me faire une omelette pour quatre, que je rapportai triomphant entre deux assiettes, et nous délivrer une miche. Ce fut tout notre repas.

Dans la journée, je partis pour Reims, me pourvoir de provisions et d'un matériel rudimentaire de *popote*.

Ce qui nous manquait, comme du reste à toute l'armée, c'était des cartes ; j'en cherchai vainement à Reims ; elles avaient été toutes réquisitionnées, et on n'avait pu en pourvoir que le maréchal Mac Mahon et les généraux commandant les Corps d'armée. Toute l'armée dut s'en passer, même les généraux de division ; nous allions marcher à l'aveuglette.

La nuit, heureusement, s'annonce claire ; nous nous installons dos à dos, la tête appuyée sur nos selles, et dormons à la belle étoile.

22 Août. — Un mot sur mes deux compagnons de l'État-major.

Le commandant D***, petit, nerveux, sec, très brun, très soigneux de sa tenue, grande correction, mais caractère rageur, manquant d'envolée, passionné de son métier, connaissant tous les détours de la paperasse qui avait rapetissé ses idées et ses sentiments. Au demeurant loyal et droit, mais ambitieux. Encore jeune, il pouvait espérer un bel avenir.

Le capitaine B***, vieilli sous le harnais, esprit distingué, d'une bonté charmante et communicative. Très savant, très lettré, très au courant du métier auquel on l'avait dressé, c'est-à-dire à la paperasse, peu préparé, comme nous tous, au service en campagne.

En somme deux officiers d'élite, pleins de zèle, de courage, d'énergie, qui auraient pu beaucoup, mais qui étaient débordés par l'énormité de la besogne qui leur incombait.

Comme j'étais détaché pour le service particulier du général, ils demeuraient, à eux deux, chargés du service d'État-major d'une division qui, ainsi que je l'ai dit plus haut, formait presque un corps d'armée. Avec cela, pas de cartes, pas d'archives, un simple soldat comme secrétaire.

Après un repas des plus sommaires, nous nous préparions à dormir, comme la nuit der-

nière, à la belle étoile, la tête sur nos selles, lorsque le capitaine B***, revenant du quartier général, transmet au général Maissiat l'ordre de marche du lendemain.

Il portait que le 12e corps se mettrait en marche à 4 heures du matin, pour se porter de Reims sur Saint-Remy, par la route de Rethel.

« La route de Rethel! dit le général Maissiat. Je n'ai pas de cartes, mais j'en sais assez pour comprendre que nous remontons vers le Nord, que nous abandonnons la route de Paris! Cette décision est folle! En l'état où se trouve l'armée, en pleine voie de formation et de réorganisation, nous ne pouvons tenter un mouvement savant. Nous sommes trop nombreux pour une diversion, incapables d'entreprendre une lutte sérieuse! Privés que nous sommes de convois, de munitions, ne possédant qu'une artillerie incomplète, nous ne pouvons nous ravitailler que sur des magasins préparés d'avance. Le retour sur Paris s'impose, et nous marchons vers l'inconnu.»

Au lieu de dormir, nous nous multiplions pour écrire les ordres, les transmettre aux divers généraux, nous assurer que tout pourra être prêt pour le départ. Ces ordres de mouvement, reçus en pleine nuit, sont terribles pour les États-majors, et principalement dans l'état de désarroi où se trouvait l'armée.

Rien n'était prévu, par suite du départ précipité du camp de Châlons, et de l'arrivée inopinée à Reims. La plupart des officiers généraux

et des chefs de service, dépourvus de campement, avaient cherché refuge dans les fermes environnantes. Ils en avaient bien envoyé le nom au général, mais, faute de carte, il était impossible de les rejoindre.

Nous dûmes parcourir le camp, réveiller les divers chefs de corps, transmettre directement des ordres qui auraient dû leur parvenir par leurs chefs directs. Plusieurs heures y furent employées, et c'est à grand'peine que nous pûmes, à l'aube, prendre notre rang dans la colonne.

23 Août. — Arrivés de bonne heure à Saint-Remy, on put mettre de l'ordre dans la 2e division. Le service de planton fut organisé, les communications avec les divers services assurées.

Dans la soirée, on reçut l'ordre de continuer, le lendemain, la marche sur Rethel.

En attendant l'arrivée d'un général, le commandement des trois régiments de marche fut confié au colonel Lecomte, le plus ancien des trois chefs de corps.

24 Août. — L'étape sur Rethel n'offre rien de particulier. Nous prenons régulièrement nos cantonnements au sud de la ville.

25 Août. — Aujourd'hui, repos. On met de l'ordre. La division prend tournure. Nos régiments de marche auront bientôt l'apparence de vieilles troupes.

Cette marche lente, comme en manœuvres, nous déconcerte. Avec un peu d'activité, l'armée devait occuper l'Argonne deux jours après son

départ de Reims. Nous conservions de la sorte trois jours d'avance sur l'armée prussienne, et pouvions arriver à Metz en temps utile.

Nous piétinons sur place. La raison en est dans le manque d'approvisionnements.

Dans la journée, un officier d'ordonnance du maréchal apporte au général Maissiat une nouvelle lettre de service pour une division en formation dans le Midi, et l'avis de son remplacement par le général de Lacretelle, nouvellement promu.

Nous perdions, avec le général Maissiat, un chef intègre, doué d'une énergie peu commune, mais épuisé par ses campagnes d'Afrique. Il fut peiné de son éloignement de l'armée, à laquelle il eût voulu consacrer ce qui lui restait de forces.

Le général Lacretelle était dans la force de l'âge, 48 ans ; comme le général Maissiat, il avait fait toute sa carrière en Afrique, principalement aux zouaves. Il était d'une bravoure peu commune, brillant au feu, entraîneur d'hommes. Avec cela bon, paternel, dévoué à ceux qui le servaient, adoré de son entourage.

26 Août. — Le 12e corps marche sur l'Argonne. La 2e division s'arrête à Tourteron.

Rien de particulier à signaler que la pluie qui allait tomber, implacable, jusqu'au commencement de nos opérations autour de Sedan. Cette marche vers l'inconnu, sous des averses répétées, qui transformaient les routes en torrents et les champs en marécages, était lamentable. (*A suivre*).

Souvenirs de l'abbé Vallet

député de Gien à l'Assemblée Constituante

(1789-1807). *Suite.*

Ces deux chanoines l'annoncèrent à toute la ville; les mauvaises têtes s'animèrent de telle sorte, que le curé fut pendu en effigie dans le faubourg du Champ, dans sa paroisse, à la porte d'un marinier nommé Fougère. Le vicaire ayant tout découvert, l'écrivit au curé, qui fit un mémoire imprimé, comme on le vera par la suitte, en son temps.

Le Roy tint la séance le 23, et ordonna aux trois Ordres de se retirer chacuns dans la chambre de leur Ordre. Mais jusqu'au 25, il passa au Tiers un certain nombre d'ecclésiastiques, qu'il ne se trouva plus que la minorité du Clergé dans la salle de cet Ordre. Alors M[gr] l'évêque d'Auxerre et l'abbé Maury, d'après les cahyers du curé de Gien qu'ils connaissoient, lui dirent que, d'après l'ordre de ses commetans, il étoit obligé de suivre actuellement la majorité, puisqu'elle se trouvoit aux communes; et il s'y rendit sur le champ, et se présentant devant M. Bailly qui présidoit, il parla ainsi :

« Messieurs, j'ai demandé au Clergé du bailliage royal de Gien, lorsqu'il s'est agi de travailler à la rédaction de notre cahyer, s'il vouloit se réunir à MM. de la Noblesse et à MM. du Tiers état, pour compléter l'opération ensemble.

Mais ce Clergé a répondu unanimement qu'il procéderoit seul à la confection de son cahyer, et à la nomination de son député, comme cela est prouvé par l'acte qui se trouve à la tête de mes pouvoirs. En conséquence, j'ai toujours cru remplir l'intention de mes commetans en restant dans la salle du Clergé et en demandant qu'il vérifiât, en particulier, des pouvoirs qu'on n'a pas voulu me donner en commun.

« Je n'étais pas dans la salle du Clergé quand on a pris la délibération de vendredy. Je ne suis revenus de Paris que le 24. Mes pouvoirs étant pour la délibération en commun et le vote par tête, je les apporte moy-même dans la salle, où je trouve le plus grand nombre des membres du Clergé, pour les soumettre à sa vérification. »

On le nomma sur le champ membre du comité de règlement, après qu'il eut remis ses pouvoirs sur le bureau pour les faire vérifier ; et ils furent reconnus bons et valides.

Le 26 juin, comme cela est consigné au procès-verbal, page 6, vol. 2, s'étant rendu le soir, au bureau, pour faire le règlement de l'Assemblée, on nomma M. l'évêque de Rodez pour président, et M. Rabaud de Saint-Etienne pour secrétaire. On décida la manière d'arranger les gradins, tels qu'on les voit par l'estampe de la nuit du 4 août, dans la salle à manger de M. le curé. On décida qu'il y auroit quatre huissiers aux portes ; que l'on ne gesneroit plus personne par le costume ; que l'on s'assembleroit à

8 heures; qu'il y auroit une pendule dans la salle, au dessus de la tribune.

Alors le curé de Gien demanda qu'on mît un crucifix au dessus de M. le Président de l'Assemblée. D'abord, on ne répondit rien. Le curé revint à la charge et dit à M. l'évêque de Rodez qu'il requéroit, en son nom, qu'il fût placé un crucifix dans l'Assemblée, comme cela devoit être. Alors plusieurs ecclésiastiques, et même des membres du Tiers aiants appuyés la motion, il fut arrêté qu'il y auroit un crucifix dans l'Assemblée nationale. La chose n'a jamais eu lieu, à cause des désordres qui vont suivre.

Les collègues de Gien pour le Tiers, voiants que le curé s'était rendu, mais conformément à ses cahyers, lorsque la majorité du Clergé se fut rendue, et aiants honte de s'être tant pressés de le noircir dans l'esprit de ses paroissiens, cherchèrent à lui donner le change en le félicitant de s'être rendu au Tiers avec la majorité: celui-cy ne leur laissa point ignorer combien on l'avoit calomnié dans sa patrie, et ce qui en étoit résulté. Alors ils se récrièrent tous les deux, ainsi que M. Paultre, qui ne les quittoit pas; ils se récrièrent à l'infamie.

Alors il leur dit : « Tournés votre indignation contre vous-mêmes; je suis assés franc pour vous dire que c'est vous qui avés troublés un pays qui étoit tranquil! » Et, sur le champ, il tira la lettre qu'il avoit reçu de Gien, et où ils étoient dénommés tous les trois, comme de féaux dénon-

ciateurs, l'aiant accusé d'être contre les intérêts de la nation ; qu'il étoit un aristocrate et un fanatique.

Tous stupéfaits, ils dirent que c'étoit la peine qu'ils ressentoient de ne le point voir se rendre au Tiers : « Vous sçaviez, leur dit-il, combien mes pouvoirs étoient impératifs à cet égard, et vous m'auriez méprisés vous-mêmes si je m'i étois rendu avant la majorité du Clergé ! » Ils convinrent de leur tord, et le curé leur pardonna. Mais il avoit donné son mémoire à l'impression, et il l'envoya à Gien pour sa justification, comme on le verra cy après, y aiant ajouté, le 26 juillet, une autre anecdote qu'il croioit nécessaire pour fermer la bouche aux malintentionnés ; et il est à observer que, pour la plus grande intelligence de ce mémoire, il avoit eu le soin d'insérer en tête ce qu'il avoit dit le 15 juin, en se présentant dans la salle commune de l'Assemblée nationale.

Le 5 juillet, le curé reçu, comme tous les autres députés, une circulaire pour se laisser dessiner, attendu qu'on vouloit avoir une collection complette. Il fit mettre, au bas de son portrait, ces paroles qui étoient bien dans son cœur :

ATTACHÉ A SON ORDRE ET A SA RELIGION
FIDÈLE A SON ROY
DÉVOUÉ A SA PATRIE ET A LA NATION

Le 16 Juillet, l'Assemblée nationale nomma

25 membres du Clergé pour accompagner le Roy à Paris. Mgr l'évêque d'Auxerre et le curé de Saint-Louis furent du nombre. C'était bien une preuve que cette assemblée ne désaprouvoit pas qu'ils demeurassent ensemble, comme on vouloit le persuader à la ville de Gien. Le 17 juillet, les 25 du Clergé, et les 25 de la Noblesse, et les 50 du Tiers se rendirent dans la salle commune, à 9 heures et demie du matin, en grand costume, et partirent avant le Roy. Le curé de Saint-Louis avoit une grande cocarde nationale à son bonnet carré, qu'il tenoit à la main, et qu'il montroit au peuple par la portière du carrosse de Mgr d'Auxerre, avec lequel il étoit, et le peuple criait : *Vive les bons députés!*

Arrivés à la barrière de Paris, ils attendirent le Roy. Alors, ils dessendirent de voiture et se rengèrent, ainsi que tous les autres députés, sous deux doubles lignes, au milieu de deux cent soixante mille hommes de la Garde nationale. M. Bailly, maire de Paris, présenta les clefs de la ville au Roy, que l'on conduisit ainsi à l'Hôtel de Ville, au milieu des cris redoublés de *Vive la nation!* seulement. La place de Grève était toute hérissée de bayonette. Le Roy, en montant à l'Hôtel de Ville, passa sous une voûte d'acier, les militaires croisants leurs sabres et leurs épées au dessus de sa tête. Le Roy était dans le plus grand calme. Assis sur un trône, on le complimenta en lui faisant connaître combien il était aimé de son peuple, qu'on avoit voulu calomnier

dans son esprit. Alors, se levant et gesticulant des mains, il dit qu'il ne l'avoit jamais cru. Alors des cris de *Vive le Roy!* se firent entendre dans toute la salle ; ils furent entendus sur la place de Grève, où tout le peuple répéta à plusieurs reprises, avec le plus grand entousiasme des cris de *Vive le Roy !* qui se montra à une des fenêtres, avec la cocarde nationale à son chapeau.

On reconduisit le Roy, dans le même ordre, jusqu'à la barrière qui conduit à Versailles. Monseigneur d'Auxerre et le curé de Saint-Louis furent dîner chez monseigneur l'archevêque de Paris, et retournèrent à Versailles, où l'Assemblée étoit en permanence pour attendre le retour des députés. Un membre des communes voulut faire le récit de ce qui s'étoit passé. Il dit qu'en arrivant dans la salle de l'Hôtel de Ville, il s'y trouva près de six mille âmes, ce qui fit rire tout le monde, attendu que l'on ignorait pas qu'à peine pouvait-elle contenir de huit à neuf cents personnes. Le reste de la narration étoit à peu près dans la même exagération, et tous ceux qui l'entendoient s'ennuiants fort. M. d'Auxerre et plusieurs autres évêques engagèrent le curé de Saint-Louis à faire un court récit, afin de faire cesser l'orateur et terminer la scéance.

Aiant demandé la parole et l'aiant obtenue, il monta à la tribune, et l'autre député fut obligé de se taire. Alors le curé de Gien dit :

« Messieurs, il manque quelque chose au récit que Monsieur vient de vous faire.

« J'ai vu, Messieurs, avec plaisir et satisfaction la ville de Paris assiégée par Henri IV, second du nom ; il l'a emportée d'emblée, son cœur à la main. »

Tout le monde a applaudi ; et M. Sallé de Choux, député de Bourges, qui avoit parlé le premier, ajouta : « M. le curé de Gien a raison, car on avait mis une couronne et une cocarde nationale à Henri IV ! » Ils sont descendus ensemble de la tribune, et la scéance a été levée.

Mais le curé aiant appris, le 26 juillet, qu'à Gien, la malveillance s'agitoit toujours et que l'on révoquait en doute sa députation pour accompagner le Roy à Paris, et même son dire à l'Assemblée, l'a fait insérer comme ci-dessus, à la suitte de son mémoire, avec cette clause.

Ceci n'a été inséré à la suite du mémoire que parce qu'on sçait qu'il s'est élevé quelques doutes sur la vérité de cette réflection, pour entretenir mal à propos l'animosité publique. Mais on espère que tous ces actes bien en règle porteront la justification de l'accusé au dernier degré de l'évidence, et le metteront à même de jouir en paix de la justice qui lui est due.

Toutes les minutes des présentes, signées de MM. les députés et secrétaires de l'Assemblée nationale, se trouvent chez M. Vallet père, à Gien, et seront communiquées à tous ceux qui le désireront.

Alors le curé envoya à Gien son mémoire imprimé, et qui fut distribué par toute la ville.

Il étoit ainsi conçu et, après avoir mis en tête l'extrait du procès verbal de l'Assemblée nationale du 15 juin 1789, il dit :

« Plusieurs lettres de Gien-sur-Loire, parvenues jusqu'à Versailles, prouvent évidemment que l'on a cherché à calomnier la conduite du sieur Vallet, curé de Saint-Louis de Gien, en insinuant qu'il ne s'est point rendu à la salle commune, avec les 149 membres du Clergé qui y ont passé, le 26 juin dernier.

« Cependant, il est de fait qu'il s'est rendu de lui même dans la salle nationale le 25 juin 1789, à 10 heures du matin, avant la minorité de MM. de la Noblesse, avant M. le recteur de l'Université, avant monseigneur l'archevêque de Paris, qui n'est arrivé que le 26, ainsi que MM. les évêques d'Orange et d'Autun, et avant la lettre du Roy qui engage la minorité du Clergé et la majorité de la Noblesse à se rendre dans la salle commune de l'Assemblée nationale, puisque cette lettre n'a été envoyée à la Chambre du Clergé et à la Chambre de la Noblesse que le 27 juin, jour auquel cette même minorité du Clergé s'est réunie à la majorité de la Noblesse pour se rendre tous ensemble dans l'Assemblée nationale.

« Le sieur Vallet, curé de Saint-Louis de Gien, a déclaré à l'Assemblée qu'il étoit à Paris, lorsque la majorité du Clergé avoit pris la résolution de passer dans la salle des communes ; que tant que le Clergé étoit assemblé séparément, il avoit

cru remplir l'intention de ses commettans en restant dans son Ordre; mais que, voyant la majorité du Clergé passée dans la salle commune, et ses pouvoirs l'obligeant à prendre les délibérations en commun et à voter par tête, il s'étoit empressé de se rendre dans la salle où il trouvoit le plus grand nombre du Clergé pour y travailler de concert à la régénération de la France et au bonheur de la Nation.

« Il a été applaudi universellement, et l'Assemblée l'a nommé, sur le champ, l'un des quarante commissaires pour travailler à la rédaction d'un règlement pour établir l'ordre dans l'Assemblée nationale.

« Le curé de Saint-Louis de Gien, pour prouver à ses concitoyens l'exactitude du présent exposé qu'il leur fait passer pour leur prouver la droiture de sa conduite, auroit pu obtenir un très grand nombre de signatures de MM. les députés de l'Assemblée nationale, mais il croit que celles dont on a honoré son mémoire suffiront pour lui donner toute l'authenticité désirable, et pour tranquiliser ses compatriotes et ses commettans sur la pureté de ses vues.

A Versailles, le 16 Juillet 1789.

« ✝ J. C., archevêque de Vienne, président, Grégoire, secrétaire de l'Assemblée nationale, Delaunay, recteur de Plouagat, chanoine prémontré, député de Tréguier, doyen des députés de Bretagne; P. Chevalier, recteur de Coutais,

député de Nantes; ✝ J.-B. Jos., évêque de Chartres; Aubry, curé de Val, député du bailliage de Bar-le-Duc; David, député de Beauvais; Laurent, député du clergé de Moulins; Bertereau, député du Maine, curé de Teillé; Brignon, curé de Dore-l'Eglise, député du clergé de la sénéchaussée de Riom; Brouillet, curé d'Avise; ✝ A.-S., évêque de Coutances; Lévêque, curé de Tracy; Rousset, curé de Blarenghem; Laborde, curé de Courneillan; Guiot de Saint-Florent, député des communes du bailliage d'Auxois, Pétiot, député du baillage de Châlon-sur-Seine; Rabaut de Saint-Etienne, député des communes de Nîmes; Lachèze, député des communes de Quercy; de la Lande, curé d'Illiers-l'Evêque, député d'Evreux; Michel Gérard, député de Rennes; Salomon de la Saugerie, député des communes d'Orléans; le marquis de Blacons, député de la noblesse du Dauphiné; Gouges-Carton, Houdet, députés du bailliage de Meaux; d'Avaray, député de la noblesse d'Orléans; Lemercier, député de la sénéchaussée de Saintes; Agier, lieutenant criminel, député du Poitou; Brocheton, député des communes de Soissons; Mestre, député de la sénéchaussée de Libourne; Michelon, député du Bourbonnais; Billette, de la sénéchaussée de Carhaix; Guiraudez de Saint-Mézard, député d'Auch; Fougère, député de Nevers; Jeaumy Moyon de Nantes; Thoret, député du Berry; Lebois-Desguays, député des communes du bailliage de

Montargis; VALLET, curé de Saint-Pierre et Saint-Louis de Gien. »

Ce mémoire, imprimé et envoyé à Gien, précédé du procès verbal de l'Assemblée nationale du 25 juin 1789, lorsque M. Vallet, curé de Saint-Louis, fit son entrée à la salle commune, signé le COMTE DE LALLY TOLLENDAL, GRÉGOIRE, secrétaire de l'Assemblée nationale, et suivi de son dire, au retour de Paris, lors de sa députation pour accompagner le Roy, en datte du 26 juillet 1789, signé J. C., archevêque de Vienne, président, à cette époque, de l'Assemblée nationale — ce mémoire eut le succès qu'on en attendoit. Il fit une impression terrible contre les trois députés cy dessus nommés et contre les chanoines qui avoient publiés leurs lettres.

Depuis cette époque, on s'assembloit sur la place de Gien, pour attendre les lettres du curé, et son père, maire de la ville, les lisoit publiquement et les donnoit ensuitte à lire, ce qui rétablit entièrement la confiance, et les autres furent obligés de se tenir muets, néanmoins, pour un certain temps, mais s'ils n'étoient plus scribes, ils furent toujours un peu pharisiens.

Le 4 Août, à la scéance du matin, plusieurs curés qui avoient entendu dire par Mgr de Marbœuf, archevêque de Lyon, qui avoit la feuille des bénéfices, que les bénéfices simples devoient être toujours pour les prestres nobles; ces curés, dont les uns avoient des bénéfices simples, les uns de 15 francs de revenus, les autres de

cent livres seulement, et le plus grand nombre que leur portion congrue, furent au bureau du président faire l'abandon des dîmes et bénéfices qu'ils n'avoient pas. Alors, ils dirent au curé de Gien pourquoi il n'agissoit pas comme eux; celui-cy leur répondit qu'il n'étoit point décimateur, que c'étoit le chapître de Gien, la Sainte-Chapelle de Bourges, le prieur de Gien-le-Vieil, et qu'il ne se croioit pas fondé pour aller céder le bien des autres.

Le soir, la plupart des députés aiant bus du vin de Champagne au Palais-Royal, la scéance n'en fut que plus orageuse : elle se prolongea fort avant dans la nuit. L'évêque de Chartres aiant proposé l'abolition de la chasse, M. le comte de Virieu proposa, par représaille, l'abolition des dimes, et l'un et l'autre furent décrétés. Alors, tout fut en enchérissant, et, par la suitte, M. l'archevêque de Paris fit, au nom du Clergé de France, l'abandon général des dîmes ecclésiastiques et même des novales. Alors, le curé de Gien, qui n'avoit que des novales, dessendit le premier de sa place pour aller signer son abandon au bureau, et fut suivis unanimement de tout le Clergé, et la suppression fut décrétée telle qu'elle se trouve au 11 Août, 2e vol. de l'Assemblée Constituante.

Le 13 Août, on chanta un *Te Deum* dans la chapelle de Versailles pour cet abandon, et, le 15 août, tous les députés assistèrent à la procession du vœu de Louis XIII, à peu près dans

le même ordre que celle de l'ouverture des Etats généraux. Le curé de Gien dîna, ce jour là, chez M. le Garde des sceaux, avec M. l'évêque d'Auxerre. Il demanda la grâce des deux Dautous, frères, qui avoient été condamnés aux galères pour cause de sédition, et le curé l'obtint comme étants ses paroissiens. Ils ont, ensuite, retournés à Cosne, où ils avoient demeurés auparavant, comme étant leur patrie, où ils ont été la cause de la mort de M. Rameau, frère du maire de Gien, et, si le curé l'eût prévu, il se serait bien donné de garde de les faire sortir des galères, qu'ils avoient si justement méritées avant la Révolution.

Le 5 octobre 1789, il se fit une grande rhumeur dans Versailles. Le curé conseilla à son évêque de ne point aller en carrosse à l'Assemblée, comme de coutume, mais d'aller à pied, afin de n'être pas insultés, attendu qu'on les prenderoit pour de simples curés, et que, par conséquent, il feroit bien de cacher sa croix d'Evêque ; il suivit son conseil en partie. On fut à pied ; mais l'Evêque, croiant en imposer au peuple, voulut toujours la faire voir. Du plus loin qu'on les apperçut, la populace dit : « Voilà un Evêque et son grand vicaire ; il faut les mettre à la lanterne ! » Aussitôt on dessend un réverbère à cet effet.

Le curé n'eut que le temps de pousser son évêque dans l'allée d'une maison, et d'en fermer la porte. Le peuple, furieux, vouloit la défoncer :

les deux captifs montèrent un escalier et frappèrent à toutes les portes ; personne ne vouloit leur ouvrir. Ils montèrent ainsi jusqu'au quatrième, où l'évêque tomba presque évanoui. Revenu un peu à luy, entendant les coups redoublés que l'on donnoit à la porte pour la défoncer, il proposa au curé de se confesser : ils se donnèrent, l'un et l'autre, l'absolution.

La rhumeur cessante, probablement parce que le peuple croioit que les deux députés s'étoient sauvés par une porte de derrière, le curé se hasarda de descendre ; il entendoit toujours des vociférations contre les prêtres et les nobles. Au bout d'une heure et demie, n'entendant plus rien, il traverse l'allée jusqu'à la porte, regarde au travers de la serrure, et finit par regarder par la gargouille de l'allée. Voiant que tout le monde passoit, enfin, sans s'arrêter, il fut descendre son évêque, qui étoit à moitié mort de peur, et le reconduisit à l'hôtel, où il resta deux jours au lit avec une fièvre continue.

Le curé, s'étant déguisé, sortit dès le soir même, et vit arriver les poissardes de Paris, avec la milice bourgeoise. On prétend que le baron de Menou, député de la noblesse et déguisé en femme, étoit à cheval sur un canon, ce qui lui a mérité le surnom de la *Salope Menou*, que Mirabeau l'aîné étoit également déguisé ainsi que le duc d'Orléans, qui, connaissant les appartemens de la Reine, conduisoit les conjurés afin de la faire assassiner.

Mais le curé de Gien, qui avoit entendu, plusieurs jours auparavant, une conversation dans le corridor sombre de l'Assemblée nationale où on disoit : « Tant que Marie-Antoinette existera, nous ne réussirons jamais ! Il faut nous en défaire ! » Il passa brusquement, en s'approchant des personnes, et, sans faire semblant de rien, il reconnut le duc d'Orléans et Mirabeau. Il n'eut rien de plus pressé que d'en instruire M[lle] de Cicé, sœur de M. son Évêque, qui fut le raconter, comme on étoit convenu, à M[me] Campan, première femme de chambre de la Reine, qui le lui redit sur le champ, et qu'on le tenoit du curé de Saint-Louis de Gien, député. Alors, quand on assiégea le château de Versailles, la reine vit bien qu'elle n'étoit que trop justement avertie et elle n'hésita pas à se sauver dans l'appartement du Roy, n'aiant eu que le temps de fuir en chemise hors de son lit, n'aiante pu mettre qu'un bas à une de ses jambes, sans quoi elle étoit assassinée.

Pendant ce temps là, les gardes du Corps, qui faisoient bonne contenance à sa porte, lui donnèrent le tems de se sauver ainsi. Mais plusieurs de ces braves serviteurs, et surtout M. de Varicourt, furent assassinés, et on prétend que, pendant ce combat qui dura jusqu'à trois heures du matin, il périt plus de vingt-un gardes du Corps.

Le 6 octobre, la milice de Paris emmena le Roy aux Tuileries, et l'Assemblée décréta qu'étante inséparable de la personne du Roy, on nommoit une députation pour l'accompagner, en

attendant que l'Assemblée pût se rendre elle-même en permanence à Paris.

Le curé de Gien partit, le 15 Octobre au soir, par les voitures de la Cour. Il se trouva avec trois gardes du Corps déguisés, pour éviter la mort. Lui même étoit aussi déguisé, ne voulant pas se faire reconnoître ni pour prêtre, et encore moins comme député. Mais, comme il avoit les cheveux en rond, on le reconnut pour un ecclésiastique et, à son air peiné, on crut pouvoir s'ouvrir à lui.

Un de ces messieurs lui dit : « Allés-vous à Paris seulement ? — Oui, Monsieur, répondit le curé. — Eh bien, M. l'abbé, nous descendrons ensemble ! » répondit le garde du Corps.

Le curé, qui craignoit de se trouver en compagnie qu'il ne connoissoit pas, dit : « Cela ne se peut, parce que je vais à l'extrémité de Paris ! — Et moy aussi ! ajouta l'autre. — Mais Monsieur, c'est dans la rue Saint-Louis au Marais ! — Et moy aussi ! dit l'autre. — Mais, Monsieur, c'est au n° 61 ! — Et moy aussi ! — Monsieur, cela ne se peut, parce que je vais chez Mme de Rucilly, et elle ne loge personne ! — Pardonnez-moi, M. le curé de Saint-Louis de Gien ! » lequel, tout interdit, lui dit : « Monsieur, je n'ai pas l'honneur de vous connaître ! — Je le crois bien ! ajouta-t-il. Je suis garde du Corps, ainsi que ces messieurs. Nous nous sauvons du carnage, nous sommes trop heureux de vous rencontrer, et je me sauve, comme vous, pour me cacher chez

ma tente, qui m'a beaucoup parlée de vous ! »

Le calme se rétablit parmi les voyageurs, qui arrivèrent en pleine nuit à Paris.

Le curé de Gien resta chez cette dame jusqu'à l'arrivée de Mgr d'Auxerre, qui étoit resté malade à Versailles. Il loua cependant, à côté de Mgr l'Évêque, une chambre dans un hôtel, pour faire voir aux députés du Tiers de Gien qu'il ne logeoit plus chez M. de Cicé, afin de faire cesser, même à Gien, la mauvaise impression qu'ils avoient donnés à cet égard contre le curé, mais il n'en vivoit pas moins avec son évêque, et il y avoit son appartement pour le jour, rue de Grenelle, faubourg Saint-Germain, nº 303, et ne s'y rendoit que le soir pour se coucher dans la chambre qu'il avoit louée, seulement pour tromper l'espion.

Pendant tout ce temps là, on travailloit encore la ville de Gien, et, le 23 Octobre, on vint à l'Assemblée prévenir le curé qu'une personne demandoit à lui parler dans son bureau. C'étoit M. de Chasseval, gendre de M. de Couet, avec une lettre de M. son beau-père qui se plaignoit du traitement à luy fait par des habitans de Gien, et qui demandoit justice à l'Assemblée. Le curé fut trouver le député de la noblesse, et se joignirent ensembles avec les députés du Tiers pour expliquer cette affaire au Comité des rapports, afin qu'il pût en rendre compte à l'Assemblée. Alors, les députés du Tiers dirent aux deux autres : « Comme c'est pour un aristocrate, mêlez vous-

en ensembles, nous n'y serons pas contraires ! »

Voici le fait : M. et Mme Janson de Couet avoient une grange pleine de bled, dans le faubourg du Champ. Ce faubourg, à Gien, commençoit à pouvoir être comparé, en petit, au faubourg Saint-Antoine de Paris ; et mon prédécesseur avoit raison de dire autrefois, en parlant de sa vigne de la cure, que l'on appeloit une fontaine à vin : « J'ai une bonne vigne, mais j'ai un mauvais champ ! » Les malveillans de Gien agittoient ce faubourg depuis quelque temps, et s'en servoient comme d'une mauvaise machine. La crue de la Loire, étant entrée dans cette grange, en avoit mouillée les gerbes de dessous, et les avoit faites germer, malgré les précautions que M. de Couet avoit voulu prendre inutilement, lors de la crue qui étoit venue trop subitement.

Comme on inspiroit déjà de la haine contre les riches propriétaires, on saisit l'occasion que l'on croioit favorable, tout injuste qu'elle étoit. Le peuple, poussé par les intrigues qui se tenoient derrière le rideau, fit ouvrir la grange. On répandit de faux bruits consignés dans un mémoire imprimé des officiers de la milice nationale de la ville de Gien, auquel le sieur de Couet répondit par un autre mémoire imprimé pour détruire la calomnie intentée contre luy. Ces deux mémoires sont dans mes papiers.

Alors il se forma un attroupement considérable ; on promenoit de ce bled mouillé dans les

rues. Pour annimer davantage, la femme d'un nommé Hérissé, marinier, prit des cordes dans son tablier pour pendre M. et Mme de Couet. On fut chez eux à cet effet; et comme on trouva des criblures de bled qu'on avoit données aux voillailles, on cria exprès qu'ils aimoient mieux donner leur bled aux bêtes que de le vendre au peuple. On traîna les propriétaires à la maison de ville, où M. Ozon, ancien garde de Corps de la reine et nouveau maire nommé par le peuple, et qui étoit malade, se fît transporter dans un fauteuil, plus pour apaiser la chose que pour la juger.

Il ne put venir à bout de calmer la populace que en aiant l'air de se contenter d'une somme de 37 260 livres pour habiller la Garde nationale de Gien, laquelle somme fut trouvée dans les bourses des honnestes habitans. On garda les détenus à la maison de ville, et auxquels les conjurés, en les y conduisants, leurs disoient le long du chemin : « On ne vous fera pas souffrir longtemps, c'est bientôt fait d'être pendu ! » Ces mêmes conjurés, voiants l'argent compté, se retirèrent cependant les uns après les autres, et, dans la nuit, on fit sortir de Gien les captifs, pour les conduire à Montargis dans une maison de leur famille.

La commune de Gien avoit dressé un procès-verbal, adressé à l'Assemblée, où le sieur de Couet n'étoit accusé d'aucun délit, sinon qu'il s'étoit trouvé dans sa grange quinze gerbes de

bled germées par la crue de la Loire, et que l'on avoit pris, de là, occasion de le maltraiter au point qu'on l'avoit menacé de le pendre avec son épouse.

Le zel des députés du Clergé de Gien et de la Noblesse, abandonnés de leurs collègues du Tiers, n'en fut pas moins vif. Il prirent un fiacre et s'en furent toute la nuit, avec M. de Chasseval, chez les Ministres, et vinrent ensuitte rendre compte du tout au Comité des rapports, qui étoit resté en permanence. Le rapport fut fait de suitte à l'Assemblée. Il fut décrété que les 37 260 livres que le peuple avoit exigés pour habiller la Garde nationale seroient rendues, que la loy martiale seroit envoyée à Gien pour être exécutée; et, de plus, l'Assemblée décréta qu'elle mettoit le sieur de Couet et son épouse sous la sauvegarde de la loy et de la nation, et que cette affaire seroit envoyée sur le champ, au pouvoir exécutif, pour faire sévir contre les coupables, et que M. le président de l'Assemblée écriroit à la municipalité de Gien pour prendre les mesures nécessaires pour rétablir l'ordre, et l'argent fut rendu.

Cette même année, fut imprimée une réponse sur l'organisation du pouvoir judiciaire ayant pour titre : *Le présent, le passé, l'avenir. Qu'étiez-vous ? Qu'êtes-vous ? Qu'allés-vous devenir ?* publiée sous le nom de M. Louis Macaret, de Gien, représentant de la Commune de Paris, et qui a pris, dans ce pamphet, le titre de procureur citoyen au district des Récolets d'Orléans,

et fusilier volontaire dans la 3e compagnie des Gardes nationales de la même ville.

Le 12 Décembre 1789, le député du Clergé de Gien se réunit aux trois Ordres, pour se rendre au Comité, afin de travailler à établir un département à Gien. Jamais ils ne furent si bien d'accord. Ils combatirent vigoureusement ceux de Montargis, dont la rivalité n'étoit pas mince; mais ceux de Gien étoient soutenus par ceux d'Orléans qui aimoient mieux en voir un à Gien plutôt qu'à Blois, où ils s'efforcèrent qu'il y en eût un pour l'englober avec celui d'Orléans. Tout cela tint à peu de chose, et Montargis ne se désista que à condition qu'il ni en auroit point à Gien, qui, selon eux, seroit devenue une ville trop importante. Il falut donc se contenter d'un district, et Montargis n'en eut pas davantage.

Enfin, le 31 Décembre 1789, le curé de Saint-Louis de Gien fut envoié en députation avec le président de l'Assemblée nationale, et plusieurs autres députés, pour souhaiter la bonne année au roy, à la reine et à Mgr le Dauphin; ils s'y rendirent à six heures du soir, et Leurs Majestés leurs dirent des choses les plus honestes.

1790

Cette année, la ville de Gien fut dessinée par Jean Monet, architecte de la ville, sous deux points de vue; le premier du côté des Capucins, le second du côté des Minimes, dessins non gravés, mais lavés. Copies doubles, en grand et en petit,

bonnes sans être prétieuses, le tout dédié à M. Vallet, curé de Saint-Louis-de-Gien, comme député de l'Assemblée Constituante, qu'il lui envoia à Paris, et que l'on voit encadrés dans sa salle à manger. Il y en a plusieurs copies dans la ville.

Ce fut également cette année que M. Michel-Achille de Rancourt étant receveur particulier des finances à Gien, ses charges furent supprimées, et ce fut M. Devade, surnommé le Gros, et son commis, qui lui succéda. Ensuite M. Advenier, encore après, le gros Devade aiant été destitué, et, pour ni plus revenir, après sa mort ce fut M. Maugé, après M. Touffeit, et aujourd'huy, en 1819, M. Lepage; nous verrons après qui viendra, si nous y sommes nous même.

Dans le même temps, M. de Rancourt de Villiers (1), député de Gien pour la Noblesse, fit insérer l'extrait de son discours sur la Constitution, prononcé à la tribune de la Société des Neuf Sœurs: quoique je ne connoisse pas cet ouvrage, que je n'ai pu me le procurer, l'autheur n'en étoit pas moins digne, par son esprit, de donner quelque chose de bon.

Le dimanche 14 février 1790, les quatre députés de Gien se rendirent, avec toute l'Assem-

---

(1) Edme-Lin-Clet de Rancourt de Villiers, député de la Noblesse de Gien, était l'oncle d'Achille Michel de Rancourt, qu'on a représenté à tort, selon nous, comme ayant été l'amant de Sophie de Monnier, la maîtresse de Mirabeau.

blée, à Notre-Dame, pour prêter le serment civique sur le Saint Évangile posé sur l'autel patriotique qu'on avoit élevé dans la nef, et où on lisoit cette inscription : *Dieu, la loy, le Roy*. On y dit une messe basse. M. l'abbé Mullot fit le discours, ensuite on prêta serment. Les soixante drapeaux des districts, qui étoient sur deux lignes, furent agités en signe d'acceptation. On cria : « Vive la nation, vive le Roy ! » Après quoi on chanta le *Te Deum* et le *Domine salvum fac regem*. Après plusieurs discours, on reconduisit tous les députés jusqu'à l'Hôtel de Ville au son de toutes les cloches et d'une musique mélodieuse. Le soir, il y eut illumination générale.

Dans une séance du 23 mars au soir, et dont il n'a point été fait mention dans le procès-verbal de tout ce qui s'y est passé, probablement pour ne point faire déshonneur à M. Bailly, maire de Paris, celui-cy étant venu demander la permanence des districts, ajouta, dans son discours : « Nous avons tous faits le serment civique, nous avons tous jurés d'être fidèles à la nation et à la loy ! » Il a, ensuite, continué son discours, sans parler de la fidélité due au roy. Le côté droit murmuroit, et le curé de Saint-Louis de Gien, assuré d'être appuyé de Mgr l'Évêque d'Auxerre et de M. l'abbé Maury, ses voisins, se leva tout-à-coup en disant : « Ajoutés donc, Monsieur, *et fidèle au Roy !* »

M. Bailly recommença, mais comme la pre-

mière fois. Alors tout le clergé se leva comme le curé de Gien, et on cria de toutes parts : « A l'ordre M. Bailly ! » Il fut obligé, pour lors, de recommencer et d'ajouter ce que l'on exigeoit de luy, et il dit très distinctement : « *Oui*, *fidèle au Roy*, certainement ! » Et le calme se rétablit dans l'Assemblée (1).

Les deux députés du Tiers, jaloux de ce l'on ne s'adressoit plus à eux pour aucune affaire de Gien, depuis que la confiance avoit été rétablie à l'égard du curé, pour avoir encore un prétexte de le calomnier, ils le chargeoient même des affaires particulières qui pouvoient les concerner, et de celles même qu'on pouvoit leur adresser du pays, depuis que le curé avoit écrit en leur faveur pour les justifier, en quelque sorte, sur ce qui s'étoit passé entre eux. Alors ils écrivirent de nouveau que le curé s'absentoit souvent de l'Assemblée, lorsqu'ils sçavoient que c'étoit pour leur rendre service à eux-mêmes, ou aux habitants de Gien.

Le curé, informé de tout cela, déjouoit les complots, en écrivants aux personnes qu'il avoit obligées que MM. du Tiers, qui en avoient reçus la commission, l'en avoient chargé seul, n'aiant point voulus s'en mesler eux-mêmes.

(*A suivre.*)

---

(1) C'est probablement en souvenir de cet incident que l'abbé Vallet a ajouté à la main, sur le portrait reproduit en tête de ses Mémoires, les mots *Fidèle à son Roy*.

Documents relatifs à Mirabeau.

SOUVENIRS DE LEGRAIN, VALET DE CHAMBRE DE MIRABEAU (*Fin*).

Il était bien content; il me dit: « Tu coucheras ici, tu as toujours ta chambre! — Je ne le puis pas, attendu qu'on serait en peine de moi! — Je voudrais bien que tu puisses venir demain, à bonne heure! — A l'heure que vous voudrez! » Quand il disait *toi*, il était de bonne humeur; quand il disait *vous*, cela allait mal.

Je lui dis: « Monsieur, l'on me devait rendre compte aujourd'hui pour entrer dans une maison; dans tous les cas, je serai demain à bonne heure. Préparez toujours ce que vous avez à faire, je vous donne ma parole que je vous le ferai! »

J'arrive le lendemain, grand matin: toutes les commissions qu'il avait à me faire faire étaient prêtes. Effectivement, j'avais parole pour aller me présenter dans une très bonne maison que j'étais connu. Je lui dis: « Monsieur le comte, je vais vite faire vos commissions. Si je puis avoir fini à neuf heures demie, je les ferai; si je ne le puis, je les ferai après, attendu qu'il faut que j'aille à dix heures dans une maison, me présenter! — Comment! tu veux me quitter? — Vous devez savoir si je vous sers dans ce moment, que ce n'est pas en qualité de domestique, c'est par attachement et par reconnaissance! — Allons! qu'il ne soit plus question de rien! Fais

ton ouvrage à l'ordinaire, ne me quitte pas! — Cela, monsieur, viendra à recommencer, ainsi il faut en finir. D'ailleurs, je vous ai avancé mon argent, je dois et j'ai besoin de quelque chose; je ne puis pas me le donner! — Sois tranquille, je t'en donnerai dans quelques jours! — Il faut toujours que j'aille, attendu que l'on m'attend! Je suis sûr d'être reçu, je sais le prix de la maison, tout cela me convient. Je suis bien sûr, en n'entrant pas là, que je ferai une sottise! Enfin, je me détermine à rester avec vous, monsieur! » (1).

Je vais remercier, je leur témoigne ma reconnaissance; ils me disent qu'ils sont fâchés de ne pas m'avoir, qu'ils ne pouvaient trouver mal que je donne la préférence à mon maître.

Il prend une voiture de remise au mois. Il ne payait pas toujours juste au bout du mois. Nous restâmes plusieurs mois dans cet hôtel et, de là, il va loger chez un de ses amis, rue Neuve des Mathurins, Chaussée d'Antin. Il s'est trouvé que sa mère avait ses deux chevaux chez

---

(1) Voici comment M. Charles de Loménie, qui a eu entre les mains les *Souvenirs* de Legrain, apprécie son rôle : « C'est un vrai Crispin de comédie, et si, au début de ses fonctions, il a failli, par maladresse, tuer son maître d'un coup de fusil dans une chasse au Bignon, en revanche il lui a été de ressource par la suite, dans bien des circonstances délicates, tout en ne recevant pas toujours régulièrement ses gages. Pendant la durée du procès de Pontarlier, notamment, il fut, pour Mirabeau, un confident presque aussi intime, et un agent presque aussi utile que Des Birons » (*Les Mirabeau*, t. III, p. 413).

un de ses fermiers, en Brie. Elle les donne à son fils, mon maître. Il prend un autre domestique, il me dit que je voie pour lui avoir un cocher, et ensuite je vais chercher les chevaux, et je le ramène. Ensuite, voilà presque maison montée. Nous avions tout notre argent à dépenser. Nous n'étions pas payés tous les mois exactement.

Dans cette maison où il était, rue des Mathurins, il vient un monsieur de ses amis qu'ils avaient servi ensemble dans le régiment de dragons de Colonel Général. C'était M. le baron de Malzan. Le lendemain, mon maître n'a pas manqué de l'aller revoir, et ensuite mon maître allait dîner très souvent chez lui. Je ne doute pas que M. le baron fournissait ou faisait quelque avance. Je lui disais : « Votre cocher et votre domestique me harcèlent pour avoir de l'argent ! — Je vais te donner un mot; tu iras trouver le baron; il t'en remettra sûrement! — C'est bon, monsieur! »

Et effectivement, j'en rapportais tout de suite : « Monsieur, voilà de l'argent! — Combien te faut-il? — Tant pour le foin et avoine, et tant pour vos gens! Et moi, vous savez que vous ne m'en devez pas mal! — Tu dois avoir assez pour le moment, pour toi! — C'est fort bel et bon, cela ne fait pas mieux mon affaire! » Il faut en passer là. Je vais en chercher plusieurs fois, je ne pouvais jamais être soldé.

Apparemment que quelqu'un lui avait dit que

j'avais reçu de l'argent de mon pays, car il me dit une fois : « Tu es moins à plaindre que moi, tu en as de l'argent, tu en as reçu de ton pays ! — Monsieur, si je n'en avais pas reçu, je crois que vous ne me devriez pas à peu près mille francs ! Monsieur, de la manière que vous allez, vous dépensez bien plus que vous n'avez ! Les personnes à qui vous devez n'ont pas le temps d'attendre. Je me prive de mon nécessaire pour vous obliger, et pas d'apparence d'être payé sitôt ! — Sois tranquille ! Il le faut bien, puisque je ne puis mieux faire ! »

Le cocher que je lui avais donné était un fort bon cocher, qui avait servi dans les meilleures maisons de Paris. L'on a fini par démembrer la maison, attendu que les fonds n'étaient pas faciles à avoir. Enfin j'ai toujours resté, jusqu'à sa mort, à voyager.

Le dernier voyage que j'ai fait, c'est en Provence, en quatre vingt huit et quatre-vingt neuf, pour l'élection de députés pour l'Assemblée Constituante. Il a été fêté, dans ce pays-là, comme un roi. Les Provençaux ont la tête chaude, et, les prenant par la douceur, il en faisait tout ce qu'il voulait. Serait-il présenté une révolte, à tel endroit qu'il pût être dans le pays, l'on lui envoyait un courrier sur le champ, et, en même temps, il me donnait l'ordre de prendre un bidet de poste, et ne tardait pas à me suivre, et j'étais très connu dans ce pays là et, en me voyant arriver : « Oh ! voilà le comte Mirabeau

qui arrive! Voyez son courrier qui vient ventre à terre! » Ils ne me donnèrent jamais le temps de descendre de cheval, ils se mettaient ordinairement à quatre (pour) me poser à terre.

Il y avait un parti de la noblesse qui ne l'aimait pas, un autre parti qui avait beaucoup de considération pour lui. C'était encore à qui l'aurait. Il y a des personnes qui m'ont dit que la noblesse l'avait rejeté pour qu'il ne soit pas nommé député de la noblesse, et lui aimait mieux être député du Tiers État. C'est comme il y a des personnes qui ont dit qu'il s'était fait marchand pour se faire nommer député, qu'ils m'ont voulu le soutenir à moi même. Ils ont voulu soutenir à toute forcc que cela était. Dans ce temps là, je ne m'absentais de lui que pour courir en avant.

Enfin, voilà les nominations qui se font. L'on le nomme pour Aix, et ensuite pour Marseille. Il accepte pour Aix, et part ensuite pour Marseille, pour leur témoigner sa reconnaissance, et reste plusieurs jours à Marseille, et leur dit qu'ils soient tranquilles, qu'il verrait qu'il ne les oublierait pas, et d'ailleurs tous les députés du Tiers État de toute la province ne doivent faire qu'une cause commune.

Pendant le temps qu'il a resté, c'était grande fête, tant à Marseille et Aix. Il est reparti le soir de Marseille, accompagné de quatre cents jeunes gens à cheval, avec chacun un flambeau à la main, et sa voiture ornée de laurier et chêne,

et la voiture, tant sur le devant que sur l'impériale et le derrière; l'on voyait aussi clair qu'en plein midi, et à Aix que l'on l'attendait, tout le monde était sur pied, quoique dans le milieu de la nuit, et ensuite un monde considérable parti de tout côté pour aller à sa rencontre. Il ne s'est pas couché de la nuit. Toute la maison où il habitait était pleine de monde, et toute la rue.

Nous somme restés plusieurs jours avant de nous rendre à Paris. Toujours grande fête jusqu'au départ. Il me dit : « Legrain, tu commanderas des chevaux de poste pour deux heures du matin précises, et tu ne les commanderas qu'à dix, onze heures du soir, que personne ne sache rien ! Tu t'arrangeras, aussitôt les chevaux arrivés, de partir sur le champ, attendu que je veux être rendu à Paris dans quatre jours, et tu diras à mon valet de chambre que tout soit chargé à une heure précise. Tu arrangeras seulement mes habits habillés toi même. Ensuite tu feras comme tu voudras; tu te reposeras quelques heures, si tu veux, cela te regarde ! »

Enfin, tout est prêt à l'heure dite. Malgré que je ne l'avais dit à personne, il y avait une affluence de monde pour le conduire dehors la ville. Je pars en avant et grand train. Le jour arrive. A la première poste, je suis été reconnu de suite. Trois quarts d'heure après, les trois quarts de l'endroit étaient vers la poste, ou au commencement de la ville.

Partout où nous passions ordinairement, il ne prenait autre chose pour son déjeuner que du lait chaud ou un peu de café, et ne faisait que dîner. Jusqu'à Avignon, même affluence de monde aux portes et même en traversant le Dauphiné. Avant d'arriver à Paris, il me dit : « Tu iras droit chez mon père, tu t'informeras s'il est chez lui. Tu m'attendras. Ne va pas chez moi avant. Si il n'y était pas, tu reviendras au devant de moi ! »

Précisément, mon maître arrive quelque temps après, et monsieur le marquis de Mirabeau était dans la cour. Il descend de sa voiture, embrasse son père, et fait des compliments de son oncle, le grand prieur Mirabeau.

J'ai entendu que monsieur son père lui dit : « Mon fils, vous êtes député du Tiers État; l'intention du Tiers État est d'abolir le droit féodal. Dans peu, vous serez dans le cas de jouir de vos biens, dans peu vous verrez combien vous y gagnerez ! — Mon père, je ferai mon devoir, et je gagnerai beaucoup, étant utile au peuple, sans faire tort au prince ! En place d'avoir des régisseurs qui partagent au moins le tiers des revenus, l'on peut mettre en place un homme de confiance qui vous a servi pendant plusieurs années. Vous donnez à votre régisseur dix mille francs, et le profit qu'il fait, tant sur vous que sur vos vassaux, qui peut être encore autant! Aussi, quand il s'est passé un certain temps, ils sont beaucoup plus riches que tous leurs

maîtres! En place, donnez cent louis à un homme de confiance : il fera bien sa place, et soutenant l'intérêt de son maître, et peut rendre service à tout le monde! — En ce cas, mon fils, vous avez raison! »

Quelques jours après, l'Assemblée des représentants s'est rassemblée à Versailles. Je n'ai rien à dire sur le travail de M. le comte Mirabeau; les *Lettres à ses Commettants* l'expliquent, à la vérité. Au commencement, il était plusieurs grosses têtes portées pour d'Orléans-Égalité, et l'avaient fait partir pour l'Angleterre, qu'il resta jusqu'à ce qu'il serait temps de le faire revenir. Et pas du tout! Il est revenu se jeter aux pieds de Louis XVI, et Mirabeau l'a abandonné. Quelques jours après, ils rassemblèrent ensemble, leur même société chez lui, et l'on vient sur le chapitre d'Orléans: « Eh bien, messieurs! ne vous avais-je pas dit que d'Orléans était un homme inepte? Tant qu'à moi, je l'abandonne pour toujours! Il vaut beaucoup mieux nous en tenir à notre roi; c'est un honnête homme. Il est mal entouré : l'on tâchera, par la suite, qu'il le soit mieux! La France a bien des ressources! Vous dites qu'il faut craindre nos voisins; ne craignez rien, il faut les laisser tranquilles chez eux. La France n'a qu'à mettre deux cent mille hommes de troupes auxiliaires sur pied : cela n'empêcherait pas le travail, et, en cas d'attaque, nous serions prêts, mais il faut payer la dette. Soyez tranquilles, nous avons des ressources! »

Le cardinal de Rohan, dit *le cardinal Collier*, est venu plusieurs fois chez lui; ils restaient toujours seuls, et je les enfermais à clef les deux, et je fermais l'antichambre comme étant portier d'antichambre. Je disais à tout le monde de leur retirer pendant tel temps, ainsi que les gens du cardinal; et j'entendais qu'ils se discutaient ensemble: c'était sur le bien du clergé. J'entends dire au Cardinal, qui dit à M. Mirabeau de laisser sa motion sur le bien du clergé, que le clergé donnerait quatre cents millions pour payer la dette de l'État, et dix millions pour lui, que l'on lui payerait comptant, sans que personne ne puisse le savoir.

« Vous avez là votre homme de confiance, que vous venez de me dire (en parlant de moi). L'on vous le remettra en billets de Caisse d'escompte, si vous voulez, ou en argent! » Il lui répond : « Monseigneur, je passe pour aimer l'argent, je voudrais en avoir pour payer mes dettes. N'en ayant pas, pour le moment, je les payerai plus tard! J'ai accepté la place du Tiers État pour le peuple; je ne fausserez pas mon serment. Je veux le rendre heureux, ainsi que le souverain, si Dieu me donne quelques années de plus! Il y a bien des abus en France, de superflu qu'il faut abolir! Je vais vous citer vous même le premier: vous avez quinze cent mille francs de rente par les places que vous occupez. Vous avez quarante chevaux dans votre écurie! Je suis d'aussi bonne maison que vous; je n'en ai que deux que je loue

par mois. En place d'en avoir quarante, que vous en ayez que dix et les trois quarts de revenus de moins, vous aurez encore de quoi vivre, ainsi que tous messieurs les évêques et archevêques! Vous avez tout ce qu'il y a de mieux dans la France, et à peine, comme c'est vous tous vos évêchés, l'on ne voit que vous autres dans la capitale. L'on peut bien faire sa religion avec moins de superflu; la chose est à son comble. Il faut que cela finisse. Par exemple, il y a, en France, plus de la moitié des curés qui n'ont tout au plus à peine de quoy vivre et qui sont toute l'année pour faire leur devoir. Il y en aura qui seront susceptibles d'être augmentés et d'autres diminués. Nous arrangerons tout cela. Je ne prétends pas, monseigneur, que l'on touche la moindre de chose de la religion catholique, mais aux abus. Vous savez vous même que le premier prélat ne montre pas, en même temps, le premier exemple. Je vous répète, monsieur, les curés sont même plus nécessaires que vous autres prélats pour élever la jeunesse dans leur devoir! — Mais, monsieur le comte, cela n'ira peut-être pas comme vous croyez! — Cela peut être! Quand nous aurons fait notre devoir, nous n'aurons rien à nous reprocher! — Nous discuterons nos droits aussi! — Vous ferez tout ce qui vous plaira, ou ce que vous pourrez! Vous pouvez proposer à l'Assemblée ce que vous me proposez à moi seul. Je ne peux et ne puis accepter aucune proposition que devant l'Assemblée, au nom du peuple français!»

Il est revenu encore plusieurs fois. Même résultat, et l'on a vu, dans la suite, la délibération de l'Assemblée à ce sujet.

Mirabeau, ensuite, a loué un petit hôtel tenant à madame Montesson, rue Chaussée d'Antin. Il était harcelé de tout le monde, et recevant des lettres de toute la France. Il en recevait, le moins, par mois, pour huit cents francs, sans compter les affranchies, mais c'était au compte de la poste. Je faisais un bon, tous les mois, au facteur, et lui le signait. Cela se trouvait payé, c'est à dire je donnais tous les mois douze francs au facteur pour eux.

Toutes les députations de toute la France tombaient chez lui, et beaucoup de la Noblesse et du Clergé, et encore plus du Tiers État. Il faut noter que l'on répondait à toutes les lettres.

Une mort prématurée lui a fait finir ses jours à la fleur de son âge. Il se mit au lit le lundi : le samedi, à neuf heures demie du matin, il n'était plus, et tous les six jours de sa maladie, c'était une affluence de monde dans la rue. Heureusement que j'avais cinquante grenadiers pour garder la porte, que je ne faisais absolument entrer que les personnes nécessaires. Sa Majesté Louis XVI envoyait trois ou quatre fois par jour des personnes de marque déguisées. Il ne s'adressait qu'à moi, pour savoir de ses nouvelles, et j'en rendais compte à mon maître et il me disait ce qu'il fallait qu'il dise au roi.

Le roy m'a fait dire par la personne qu'il ve-

nait savoir de ses nouvelles, que, par l'attachement, ainsi que ma femme, il aurait soin de nous. C'était ma femme qui l'a gardé toute seule dans sa maladie, sans se reposer du tout, et, avec cela, elle était enceinte, la fatigue, et voyant perdre un homme qui n'aurait pas manqué de nous faire avoir au moins de quoi vivre tout doucement. Il ne nous avait pas oubliés, mais, où il n'y a rien, le roi perd ses droits. Nous lui avons la même obligation.

Dans les six jours de sa maladie, il a beaucoup souffert, sans jamais se plaindre, lui mettant vésicatoires et ventouses, et deux moutons que l'on a éventré vifs pour lui mettre leurs entrailles de sur lui.

La veille de sa mort, il disoit: « Faites de mon corps ce qu'il vous faira plésir! Il ne m'appartient pas, c'est à la nation! » Et leur disait: « Tout ce que vous faites est de l'onguent mitonmitaine! Vous vous serviriez de toutes les apothicaireries de tout Paris et la France, que vous ne pourriez pas me sauver! »

Il est venu M. Petit, premier médecin de France et du roi, le voir, et, en sortant de chez lui, il disait au médecin qui ne le quitte pas : « Cet homme parle sur la médecine aussi bien que le premier médecin! » Le médecin lui répond: « Monsieur, c'est sur toute sorte, en général, qu'il parle de même; dans sa maladie, il n'a pas décessé de parler pour les affaires, et prévenir les choses qui, malheureusement, sont arrivées. »

Il disait : « Si il vivait seulement trois ans, qu'il voulait que les derniers des paysans aient de .... (illisible), et que le roi serait heureux avec tous les moyens que la France avait; mais les choses n'iront peut-être pas de même. Le roi est bon; je crains bien que l'on ne le trompe, et le peuple. Il y a plusieurs parti, et la France finira, en place d'être heureuse, d'être malheureuse, et les autres puissances chercheront à en profiter! »

Tout ce que je lui ai entendu dire avant sa mort est malheureusement arrivé jusqu'à ce jour d'aujourd'hui quatre janvier 1816. Il nous reste cependant l'espoir d'être plus heureux à l'avenir.

La veille de sa mort, j'étais sur son lit pour l'aider à se retourner, et monsieur le comte Frochot, son ami, qu'il m'aidait pour lui donner un peu de facilité, et ma femme qui était sa garde. M. Frochot lui tenait la tête, lui dit: « Mon ami, si je pouvez te laisser cette tête là que tu soutiens, en mourant, tu serais trop riche! » Il dit aussi au comte de la Marck: « Voilà Legrain et sa femme, si ils ont jamais besoin de vous, je ne le regarde pas comme mon ancien serviteur, je le regarde comme mon bienfaiteur et mon ami. Comme vous êtes les exécuteurs de mon testament, aussitôt ma mort, vous leur ferez remettre toutes les clés et gardien de ma maison, et vous verrez que rien ne manquera! »

Je retourne quelques heures après, il me dit: « Je vous fatigue bien! » Je lui dis: « Soyez donc tranquille, je voudrais l'être plus et que vous alliez mieux! — Ah! mon cher, demain avant cette heure, ce sera fini de moi! »

Il me dit: « Il me semble que j'entends bien du bruit dans la rue! — Vous avez raison, monsieur, c'est tout le monde qui remplit la rue, qui se porte en foule pour savoir de vos nouvelles, comme s'intéressant à votre personne, et voilà pourquoi que cela fait du bruit! — Ils ont bien raison! Va les remercier de ma part et dis-leur que je suis pénétré de leur bonté et reconnaissant. Ne leur dis pas que je suis si près à mourir! »

Je vais leur dire ce qu'il m'avait dit. C'était encore pis. Tout le monde était sans dessus dessous. Il passe le reste de la nuit souffrant toujours beaucoup sans se plaindre, ne s'occupant que des affaires de la France. Le matin, il aperçoit la verdure des arbres de son jardin et dit: « Menez mon lit auprès de la croisée, que je la voie avant de mourir. » Et dit, étant arrivé auprès: « Belle verdure, tu parais à l'instant que je m'en vais! »

Quelque temps toujours parlait, tout à coup baisse tout à fait; la parole lui manque. Toujours connaissance jusqu'au dernier soupir, fait signe que l'on lui donne une plume, et dit adieu, pour toujours, à tout le monde qui était dans la chambre, et à tous les Français, fait signe à sa

garde malade, qui le soutenait, de se détourner pour ne pas le voir passer.

C'était une fière révolution dans la rue !

Comme tout le monde était dans le plus morne silence, pendant trois jours..... (1).

VII

PIÈCES DIVERSES

Autorisation de vendre des bijoux donnée par la comtesse de Mirabeau à son mari (1773) (2).

A Aix, ce 14 Octobre 1773.

Je déclare avoir remis à mon mari un écrin contenant neuf pièces, savoir : deux boucles d'oreilles, une pair de cornes en croissant, une épingle, un Saint-Esprit et trente chatons, pour le mettre en dépôt à qui bon lui semblera, pour emprunter sur les dits effets la somme de 6000 livres remboursable par cart, Février prochain, et payables dès aujourd'hui à mon mari. En outre, je permets à celui qui les aura en mains, au cas du défaut de paiement de notre part, d'en faire la vente quinze jours après l'échéance dudit

(1) Le manuscrit s'arrête ici.

(2) Cette pièce et la suivante nous ont été communiquées par feu notre collaborateur M. ALEXANDRE MOUTTET. La première offre cette particularité qu'elle fut rédigée trois jours après l'accouchement de la comtesse et la naissance de son fils Victor.

remboursement, sans être obligé de faire aucune diligence, ni manière de justice.

En foy de quoi j'ai fait la présente déclaration pour servir, en cas de besoin, à qui de droit.

Bon comme dessus

MARIGNANE DE MIRABEAU.

Mirabeau à M. de Roquesante.

S. d.

Nous sommes également fâchés, Madame de Mirabeau et moi, Monsieur et cher cousin, que vous ne vous soyez pas rendu à notre offre, et nous espérons que nous serons plus heureux lorsque Madame d'Olivarès vous aura ôté tout prétexte de repos.

Madame de Mirabeau avait promis à Madame de Roquesante qu'elle trouverait ici l'ariette qu'elle désirait. Elle l'attendait mardi; ainsi, elle ne prévoyait pas la privation dont elle serait cause.

S'il m'est impossible de m'éloigner d'ici la semaine prochaine, qui précédera un voyage nécessaire, mon cabriolet, au moins, sera aux ordres de ces dames, et j'espère qu'elles nous feront la faveur d'en profiter.

Je suis, Monsieur mon cher cousin, avec l'attachement le plus vrai, etc.

MIRABEAU, fils.

Je n'ai reçu votre lettre dattée du 22, qu'aujourd'hui 24.

Madame de Mirabeau, qui vous remercie de votre souvenir, prie Madame de Roquesante d'agréer ses compliments.

Mirabeau au comte de Saint-Mauris (1).

Ce jeudi après midi.

Je suis passé trois fois chez monsieur le comte, pour avoir l'honneur de lui offrir mon respect, et de lui dire que j'ai appris que Mlle Le Doux prétendoit tenir de lui que j'avois perdu six louis au jeu, et qu'il n'attendoit que cette époque pour me faire remonter au château et y rester.

Je donne ma parole d'honneur à monsieur le comte qu'on lui en a imposé; que je puis lui donner des preuves, au contraire, que j'ai refusé dix fois de jouer, encore hier, et que j'ai empêché quelqu'un de faire une fusée. J'ose espérer que M. le comte voudra bien m'en croire, et m'écouter avant des calomniateurs.

Je le prie d'agréer mon profond respect.

MIRABEAU, fils.

---

(1) Bibl. de Besançon. Communication de M. LÉONCE PINGAUD.

Cette lettre est de la fin de 1775 ou du commencement de 1776, époque où Mirabeau, détenu au fort de Joux, avait reçu du gouverneur, M. de Saint-Mauris, l'autorisation de descendre dans la ville de Pontarlier, située à 4 kil.

M. de Ruffey au ministre (1).

[1776]

Monseigneur,

Vous êtes informé des aventures du sieur de Mirabeau et de ses infâmes projets. On est assuré, par plusieurs de ses lettres qu'on a interceptées, qu'il persiste toujours dans le dessein d'enlever Mme de .... (2) et qu'il doit incessamment venir en Franche Comté pour l'exécuter.

Il est actuellement à Lorgues, en Provence, à six lieues de Grasse, où il est caché chez un homme qui le loge dans une chambre haute donnant sur la rue. Un de ses amis nommé Briançon le va voir tous les jours.

Mme de Ruffey et moi vous supplions de donner des ordres au prévôt, dans le département duquel est Lorgues, de faire secrètement les perquisitions nécessaires pour trouver et arrester ce scélérat, qui se joue des ordres du Roi et s'est toujours échappé des lieux où il était détenu par lettre de cachet.

La difficulté de pouvoir vous trouver et vous parler d'affaires alieurs qu'en vos audiences publiques, m'engage à avoir l'honneur de vous écrire.

---

(1) Arch. nationales (K. 164).
(2) Madame de Monnier, fille de M. de Ruffey.

Je suis avec un profond respect, etc.

De Ruffey,

Rue Croix des Petits Champs, à l'hôtel de Bretagne.

Requête du marquis de Monnier à fin de citation de témoins (1).

Il est bien fâcheux pour moy d'avoir à recourir à vous, dans les circonstances où je me trouve, mais j'espère tout de votre justice. Voicy le fait :

Le sieur Mirabeau a séduit et enlevé ma femme, dame Marie Thérèse Sophie Richard de Ruffey, fille mineure. Comme ledit Mirabeau ne recevoit, depuis plus d'un an, aucuns secours de M. son père, il aura, sans doute, engagé ma femme à prendre et à luy faire passer plus de 12000 livres en or, doubles et simples louis de 24 livres et 48.

Je sais, Monsieur, que ledit Mirabeau a fait, à Saint Sulpice en Suisse, un imprudent étalage de quantité d'or : je vous prie, Monsieur, de me permettre de faire assigner pour déposer........ ainsi qu'un nommé Courlet, des Verrières Suisses qui a, dit-on, vendu un cheval avec des émissaires du sieur Mirabeau, pour faciliter l'enlèvement.

(1) Bibl. de Besançon. Communication de M. Léonce Pingaud.

Mirabeau au comte de Saint-Germain (1).

A Dijon, ce 2 février 1776.

Monsieur le comte,

J'ai l'honneur de vous envoyer le mémoire que j'ai adressé à monsieur de Malesherbes (2), au département duquel on me mande que ma lettre de cachet me fait ressortir. Si vous daignez jetter les yeux sur cette justification tracée à la hâte, et en réponse à des imputations que je ne connais que superficiellement, et que je ne puis presque que deviner, j'ose espérer que mon sort vous inspirera quelque intérêt, et que vous ne m'accablerez pas du mépris qu'on s'efforce de vous inspirer pour moi.

Je viens d'être découvert à Dijon, où l'acharnement de M. de Saint-Mauris, qui m'a fait chercher à Pontarlier, avec le plus grand éclat, m'avoient (*sic*) forcé de me réfugier. Si la disci-

(1) Cette lettre et les suivantes sont aux Archives nationales, *loc. cit.*

(2) Les quatre mémoires envoyés, en 1776, par Mirabeau à Malesherbes, ont été publiés par la marquise de Mirabeau, sous le titre de : *Mémoires à consulter et consultations pour M. le comte de Mirabeau interdit contre Messire Victor de Riquetti, marquis de Mirabeau, son père et curateur à son interdiction.* Paris, Grangé, 1776, in-4°. « Leur allure, dit M. de Loménie, est très oratoire; les deux premiers ont la forme de lettres; les derniers sont particulièrement curieux, car Mirabeau s'y défend, avec l'indignation de l'honneur outragé, contre le soupçon de préméditer l'enlèvement de Mme de Monnier. » (*Les Mirabeau*, t. III, p. 244).

pline exige que je sois puni, daignez m'exiler à un corps, où des chefs impartiaux et vrais puissent vous dire si cet homme tant décrié mérite une telle persécution. Mon état, mon goût, mon zèle, peut-être même mes dispositions me portent au service. Mon père ne peut ni ne doit ôter au roi un officier qui, comme tous les hommes, a le droit de jouir de la société, lorsque des délits ne le rendent pas indigne d'y vivre. Que mes chefs soient mes juges despotiques et absolus! C'est moi, Monsieur le comte, qui vous demande, qui vous supplie qu'à la première faute qu'ils pourront me reprocher, je sois puni sans appel, et regardé comme un hypocrite gangrené, qui n'a cherché qu'à vous abuser par de fausses protestations.

Je suis, avec un profond respect, Monsieur le comte, etc.

MIRABEAU, fils (1).

Mirabeau à sa mère.

1er Mars 1776, à Dijon.

Je viens d'être arrêté à Dijon, ma bien chère maman. J'ai obtenu du Grand Prévôt, M. de Montherot, qui m'a comblé d'honnêtetés et de bons procédés, d'être laissé dans ma chambre avec un

---

(1) Minute. Le post-scriptum suivant a été supprimé: « Je voudrais bien que vous écrivissiez sur le champ à M. de Montherot, pour lui recommander quelques égards dans ma transfération.

garde, en attendant les ordres de M. de Malesherbes. Il est bien important que vous y couriez sur le champ. Il est certain, ma chère maman, que vous serez instruite beaucoup avant mon père, à qui M. de Montherot n'écrira sûrement pas. Si vous parlez la première au ministre, vous pourrez peut-être lui faire adoucir le sort qui m'est préparé, surtout s'il a vu mon mémoire. Je lui écris la lettre dont j'ai joint ici la copie.

J'en suis fort mécontent, de cette lettre, mais je suis si écrasé d'infortunes, si souffrant, si malade, que j'ai peu de tête. Vous ne connaissez que la moindre partie de mes malheurs, de mes inquiétudes, de mes peines. Je suis bien près du plus affreux désespoir... Ne serait-il pas bien simple de m'exiler à un corps ? M. de Saint-Germain, à qui j'envoie une copie de mon mémoire, y consentirait certainement. Si je rentre dans un fort, il est sûr que toute correspondance me sera interdite, qu'on vous cachera peut-être à vous même où je serai, et qu'infailliblement je succomberai à tant de maux. O respectable et malheureuse mère, vous perdrez un fils qui voulait bien sincèrement essuyer vos larmes, et adoucir vos malheurs !

Daignez donc, aussitôt cette lettre reçue, partir pour Versailles et parler à M. de Malesherbes, s'il est possible, avant que les ordres soient donnés.

Permettez-moi de finir : j'ai beaucoup de fièvre, beaucoup d'écritures à faire, et, si je m'attendris

encore, je n'aurai ni force, ni présence d'esprit. Daignez ne pas m'abandonner. Hélas ! quand pourrai-je vous remercier de tout ce que vous faites pour moi ?

MIRABEAU, fils.

Le même à M. de Malesherbes.

Ce 1er Mars 1776.

Monsieur,

Obligé de fuir de Pontarlier où M. de Saint-Mauris m'a fait chercher avec le plus grand éclat, lié par ma parole, de ne pas quitter la France, ne pouvant espérer de faire un long voyage en sûreté, je suis venu à Dijon, où j'ai des amis, et je m'y suis retiré dans une chambre garnie, en observant la retraite la plus étroite.

M. de Montherot m'y a découvert et m'y a fait arrêter. J'ai obtenu de lui, Monsieur, d'attendre dans cette ville, les ordres du roi. Daignez, en prononçant le traitement que vous me destinez, penser à la longue captivité que j'ai déjà endurée, et vous rappeler les raisons exposées dans le mémoire que j'ai eu l'honneur de vous adresser, le 26 de février. J'ose espérer que, si vous vous croyez obligé de me punir, vous écouterez votre cœur, lorsqu'il s'agira de fixer la durée de la punition... J'ose espérer qu'un citoyen fait par son nom, ses sentimens et ses malheurs pour intéresser un cœur tel que le vôtre, trouvera un protecteur dans le digne ministre d'un roi bien-

faisant, auquel j'appartiens à tous les titres, et qui, sur l'assertion, non prouvée, d'un père, ne veut pas, sans doute, qu'un de ses sujets soit retranché de la société. Avec quelque acharnement que m'ait poursuivi le sort, depuis quelques années, vos principes, votre sensibilité, votre justice, me rendent la confiance, au moment où mes malheurs semblent à leur comble.

Je suis, avec un profond respect, etc.

MIRABEAU, fils.

Je prends la liberté, Monsieur, de joindre ici la copie de la lettre que j'envoie, par ce même courrier, à M. le comte de Saint-Germain.

Le même au même.

A Dijon, le 10 Mars 1776.

Monsieur,

Puisque vous ne m'avez trouvé digne d'aucune indulgence, je ne réclame de vous que ce mouvement d'humanité qui nous fait voler au secours d'un homme qui se noie. On m'avertit de Paris que je vais retourner au château de Joux, sous les ordres de M. de Saint-Mauris. Je vous demande la grâce d'ordonner que j'y sois aux fers, c'est me sauver du plus grand des malheurs. C'est sauver un homme que jamais je ne pourrai reconnaître pour le représentant de mon maître, puisqu'il est, à mes yeux, le plus vil et le plus méprisable des mortels.

(*A suivre*).

La Guerre de 1870 et la Commune.

Journal d'un officier d'État-major (suite).

Le cantonnement n'était pas encore en usage dans l'armée française, qui campait alors sous la tente-abri, au milieu de la boue, et sans pouvoir se préserver de l'humidité.

Les approvisionnements, de plus, étaient mal assurés, les distributions se faisaient attendre jusqu'au soir, et ce n'était que très tard dans la soirée que l'on pouvait, enfin, manger une soupe cuite à la hâte, au milieu d'une fumée âcre dégagée par le bois vert, brûlant mal sous les rafales de pluie qui lavaient la vallée d'une manière incessante.

27 Août. — Le lendemain, la 2e division reprend sa marche avec une pluie fine et pénétrante. Le soldat manque d'entrain. Craignant d'attendre encore jusqu'au soir les distributions du jour, les officiers ne peuvent empêcher leurs hommes de se répandre dans la campagne et d'y récolter hâtivement des légumes et des pommes de terre.

Les marches, du reste, étaient mal réglementées. Les hommes marchaient sans ordre sur les bas-côtés de la route, devant laisser la chaussée libre pour les officiers et la circulation des voitures. Mais le désordre ne tardait pas à se mettre dans la colonne, les hommes se groupaient, envahissant toute la chaussée : l'armée, de loin, avait l'air d'un troupeau marchant à la débandade.

La surveillance était de la sorte rendue difficile, les hommes se débandaient dans les champs, pour y prélever leur nourriture ; d'autres s'arrêtaient fatigués et ne rejoignaient souvent que très tard dans la soirée. La discipline était relâchée surtout parmi les zouaves et l'infanterie de marine, presque exclusivement formée de réservistes. Les routes étaient encombrées de traînards de ces deux armes.

Quelques généraux cherchaient à réagir, mais la paternité était à l'ordre du jour, surtout de la part de l'Empereur. Cette faiblesse dans le commandement devait produire quelques scènes d'indiscipline qui furent pénibles pour toute l'armée.

On atteignit le Chêne populeux où le 12e corps fut arrêté après une marche de courte durée.

On prit son campement, toujours avec la pluie, sur les pentes humides qui dévalaient vers le canal des Ardennes.

Les bruits les plus divers circulent. Les éclaireurs ennemis sont signalés. On parle d'un mouvement vers Brieulles et Verrières pour s'opposer à la marche des Prussiens. Le général Douay est dirigé de ce côté, avec le 7e corps.

Dans la soirée, on parle d'un petit engagement avec une reconnaissance ennemie. De fait, nous avons pris contact. L'on sent que notre mouvement est manqué.

Depuis quatre jours, nous piétinons sur place. Nous devrions avoir passé la Meuse, nous

trouver aux portes de Metz, et nous sommes toujours dans l'Argonne, menacés vers l'Est par les premières colonnes prussiennes.

Persévérer à marcher sur Metz, avec une armée dont les moyens de subsistance ne sont pas assurés et dont, par suite, tous les mouvements sont paralysés, est pure folie.

Tout le monde le sent et le comprend. Il est temps encore de gagner Mézières d'où l'on pourra soit rejoindre Paris, soit remonter vers le Nord, à l'abri des places qui protègent notre frontière.

Le commandement ne se décide à rien. La présence de l'Empereur paralyse toute initiative. Par mesure politique on persévère dans la pire des décisions, la marche vers l'Est, irrémédiablement compromise par la présence de l'armée prussienne sur notre flanc droit.

28 Août. — Le 12e corps se met en marche toujours avec la pluie, la terre est détrempée et la marche est très pénible. L'ordre de mouvement nous est parvenu très tard dans la nuit. Je ne me suis pas couché pour attendre les ordres. Une fois reçus, il a fallu les transmettre et assurer le départ.

Dans l'après-midi, nous rencontrons le général Margueritte qui revenait d'une reconnaissance le long de la Meuse. La présence de l'ennemi est signalée à partir de Stenay. Notre marche, avec la présence des Prussiens sur notre flanc, semble à tous des plus dangereuses.

Après une courte étape, la 2e division est arrêtée a la Besace. On prend le campement toujours dans la boue.

Les vivres, de moins en moins assurés, sont distribués très tard dans la soirée.

29 Août. — Dans la matinée, la présence d'éclaireurs ennemis est signalée dans les bois de la Berlière. Toute l'armée est reconnue par l'ennemi qui doit maintenant manœuvrer à coup sûr.

Nous, nous ne savons rien et continuons à nous mouvoir à l'aveuglette, sans cartes, sans renseignements d'aucune sorte.

Au moment où nous pensions que la sagesse allait enfin prévaloir et nous ramener en arrière, nous recevons l'ordre de continuer notre marche en avant !

Le sort en est jeté ! En présence de l'ennemi qui nous observe, nous allons, d'un cœur léger, traverser la Meuse et mettre enfin, entre nous et la France, la barrière qui doit empêcher de conserver au pays sa dernière armée.

Le rôle de l'ennemi, dès lors, était facile, il n'avait qu'à nous laisser défiler tranquillement devant lui, puis, par un mouvement rapide, nous fermer la route de Paris et nous empêcher de repasser la Meuse.

Ce plan si simple allait se dérouler méthodiquement pour aboutir à la catastrophe finale.

Le 12e corps se porte en avant dans la direction de Mouzon. Rien ne trahit la présence de

l'ennemi. Il nous laisse tranquillement opérer la manœuvre qui va consommer notre désastre.

A 9 heures du matin, par un beau soleil, la 2e division, tambours et musiques en tête, défile dans les rues de Mouzon et traverse la Meuse. Malgré les épreuves de ces derniers jours, la division a belle tournure. La population acclame l'armée.

Le 12e corps vient prendre position sur les hauteurs qui longent la rive droite de la Meuse, au nord du bois de Seneval.

La journée se passe tranquille. Le maréchal, avec le 1er corps (Ducrot), s'est porté jusqu'à Carignan.

Nous plaçons nos avant-postes au sud, dans la direction de Stenay.

L'ennemi demeure invisible. La nuit, assez belle, se passe aussi tranquillement que si nous étions aux grandes manœuvres.

30 août. — Le matin, assez belle journée ; l'ennemi est toujours invisible.

Nous recevons cependant l'ordre de diriger tous les bagages sur Sedan. L'Empereur paraît un moment à cheval. Il s'appuie avec peine sur le devant de sa selle et semble très fatigué. La troupe le considère en silence, mais ne fait preuve d'aucun enthousiasme.

Vers midi, aussitôt après notre déjeuner, nous entendons une vive fusillade du côté de la Meuse. C'est le corps d'armée de Failly qui se laisse surprendre à Beaumont. Les Prussiens n'ont pu

résister au plaisir d'anéantir un corps d'armée isolé qui, malgré les ordres de Mac-Mahon de pousser rapidement vers la Meuse, s'était arrêté dans un fond et faisait la grande halte, sans prendre les plus élémentaires précautions de surveillance.

Le corps de Failly est surpris pendant que les hommes vaquaient au nettoyage de leurs armes. Les chevaux de l'artillerie étaient à l'abreuvoir. La cavalerie prenait son repas du matin.

Des mesures sont prises à la hâte, mais le corps est culbuté, perdant tous ses bagages et une partie de son artillerie.

Le corps de Douay arrive à la rescousse, mais pour constater le désastre et couvrir une retraite.

Les corps de Douay et de Failly désorganisés, rompus, passent en toute hâte la Meuse à Rouffy et à Remilly, couverts du côté de Mouzon par une partie du 12e corps.

La 2e division occupe jusqu'à la nuit les hauteurs qui dominent la Meuse au sud de Mouzon, mais sans avoir l'occasion de tirer un seul coup de fusil. Les batteries seules tonnent une partie de l'après-midi. Elle assiste impuissante à la déroute de l'armée et au combat qui se déroule en avant de Mouzon.

Mouzon en flammes brûle une partie de la soirée, ses ponts sont détruits. Les Prussiens ne franchissent pas la Meuse.

La nuit venue, la 2e division retourne à son campement. On distingue nettement les bivouacs

de l'armée prussienne sur la rive gauche de la Meuse, jusqu'au delà de Mouzon.

Privés de nos bagages, nous nous passons de dîner.

De l'armée française, pas de nouvelles. Le général m'envoie en reconnaissance. Je rends compte que le 12ᵉ corps est introuvable et que toutes nos troupes ont évacué les hauteurs de Mouzon. Nous paraissons abandonnés.

A neuf heures du soir, toujours pas de nouvelles! Il est clair que nous ne pouvons demeurer à notre cantonnement. Mouzon étant abandonné par l'armée française, les Prussiens passeront la Meuse dès la première heure, et nous serons coupés de l'armée.

Le général Lacretelle, manquant de carte, incertain de l'endroit où s'était replié l'armée, sachant que tout le pays entre Mouzon et Carignan est évacué, n'ose se porter vers le nord, risquant d'être pris de flanc par l'armée prussienne maîtresse de Mouzon. Il se décide à donner des ordres pour marcher vers le sud dans la direction de Stenay, point que l'on sait évacué par l'armée prussienne qui se trouve actuellement tout entière sur la rive gauche de la Meuse, lorsqu'un officier d'État-major survient, nous donnant l'ordre de faire une marche de nuit dans la direction de Sedan.

On prend immédiatement les dispositions voulues. Le difficile était de se diriger sans cartes et la nuit dans un pays inconnu. Nous manquions de

guides et nous étions dans l'impossibilité de nous en procurer à cette heure tardive, loin de tout centre habité.

Le général me confie la direction des trois régiments d'infanterie placés sous les ordres du général Louvent. Lui-même se réserve la conduite des régiments de marche, du bataillon de chasseurs et de l'artillerie.

L'essentiel était de ne descendre ni vers la vallée de la Meuse, occupée par les Prussiens, ni vers celle du Chiers qui nous aurait éloignés de Sedan. Je fis de mon mieux pour suivre la ligne de crête. Par cette nuit obscure, coupée d'averses, par des chemins glissants, parfois sous bois, la marche était des plus pénibles.

Lorsque je craignais de faire fausse route, j'arrêtais la colonne et faisais seul ma reconnaissance. Puis nous reprenions notre marche lente, presque à la file indienne.

Le matin, après huit heures d'une marche des plus pénibles, nous débouchions enfin dans la plaine de Douzy, nous traversâmes le Chiers et la brigade Louvent établie sur les hauteurs à l'ouest de Pouru ; je retournai à Douzy chercher des ordres.

A 7 heures, je vis enfin arriver le général Lacretelle : la colonne qu'il conduisait, tenue à prendre une route meilleure à cause de l'artillerie, avait fait un détour pour rejoindre la vallée du Chiers. Elle avait un retard de près de trois heures.

Je retournai vers la brigade Louvent, lui portant l'ordre d'attendre sur place le reste de la division.

31 août. — En arrivant près du général Louvent pour lui transmettre l'ordre du général Lacretelle, je trouvai le général Lebrun qui, modifiant l'ordre précédent, ordonna au général Louvent de continuer de suite sa marche sur Sedan.

Au même moment, une violente canonnade se fait entendre : elle venait d'une batterie prussienne établie sur la rive gauche de la Meuse et était dirigée sur la division Grandchamp qui traversait les fonds de Douzy.

Le général Lebrun me donne l'ordre de me porter au-devant du général Grandchamp et de diriger ses colonnes vers une position qu'il me désigne au sud du Bois-Chevalier. Pour y atteindre, la division Grandchamp devait gravir des pentes battues par l'artillerie ennemie.

Le général Grandchamp ne se rendant pas bien compte de la position à occuper me prie de marcher à ses côtés.

Pour diminuer la prise des boulets ennemis, la division s'avance par le flanc, gravissant sur trois colonnes, par bataillons espacés à 100 mètres, les pentes dangereuses.

A ce moment, le feu de l'ennemi redouble, trouant, de distance en distance, les longs serpents de notre division. Un boulet, dirigé évidemment sur le général Grandchamp, tue derrière nous les quatre hommes qui nous suivent.

Nous atteignons enfin le Bois-Chevalier, et la division Grandchamp se met momentanément à l'abri dans un pli de terrain situé à l'ouest du bois, face à Moncelle.

Je retourne à Douzy au devant du général Lacretelle, pour l'informer des dispositions prises par le général Lebrun.

Le général Lacretelle venait de partir dans la direction de Pouru. Je le trouve enfin vers midi, entre Francheval et Villers-Cernay.

La 2e division rassemblée était au repos. Aucune distribution n'ayant été faite la veille, on se passe, hommes et chevaux, de déjeuner.

A 1 heure de l'après-midi, le général Lacretelle, ne recevant aucun ordre, m'enjoint de me mettre à la recherche du maréchal Mac-Mahon et de demander des instructions. Un autre officier d'État-major se met à la recherche du général Lebrun, chargé de la même mission.

Après une course des plus pénibles à travers les fonds de Givonne, relancé de droite et de gauche sur de faux renseignements, j'arrive enfin à Sedan à 3 heures de l'après-midi, sans avoir rencontré le maréchal. Je m'informe et j'apprends que le maréchal vient de quitter Sedan dans la direction de Bazeilles, où la canonnade se faisait entendre depuis le matin.

Je me dirige sur Bazeilles : le maréchal en était parti à grande allure, pour une direction inconnue.

Après une heure de nouvelles recherches,

renonçant à le rencontrer, je retourne vers le général Lacretelle : il était 5 heures du soir.

J'étais à cheval depuis la veille 9 heures du soir, homme et bête à jeun depuis le déjeuner qui avait précédé la bataille de Mouzon. Mon cheval, bête de sang provenant des écuries de Saint-Cyr, était encore plein d'énergie ; quant à moi, à part un certain vide dans la tête, je ne ressentais point trop la fatigue.

A 6 heures et demie, je rejoins enfin le général Lacretelle, après avoir failli tomber dans une reconnaissance de uhlans prussiens qui exploraient les hauteurs d'Illy.

L'officier d'État-major envoyé à la recherche du général Lebrun n'avait pas été plus heureux que moi.

Le général Lacretelle, la nuit commençant à tomber, fit prendre les armes et diriger sa division vers Sedan.

Nous arrivâmes à la nuit noire à Daigny et, après avoir traversé le ravin, nous remontâmes des pentes assez roides vers les hauteurs qui dominent le fond de Givonne.

Tout ce mamelon est cultivé en jardins maraîchers. La division fut arrêtée au milieu de ces jardins. Les hommes, privés de toute distribution depuis deux jours, firent main basse sur les légumes, et purent manger, ce soir-là, une soupe maigre.

La division une fois établie, nous pensâmes enfin à nous vers les 11 heures du soir. Avec le

général, nous nous dirigeâmes vers le faubourg de Sedan. A cette heure tardive, personne ne voulait ouvrir. Enfin nous trouvâmes une maison hospitalière qui nous procura une miche et une omelette. J'avais tellement sommeil que je m'endormis dès que je fus arrêté, et c'est à grand'-peine que je parvins à manger quelques morceaux, la fatigue était plus forte que tout.

A minuit, nous regagnâmes l'endroit où nous avions laissé nos chevaux; nos bagages faisant défaut, nous dûmes coucher à la belle étoile, enveloppés dans nos manteaux.

Le pénible était que la terre noire et humide des jardins exhalait une forte odeur de fumier, agrémentée de celle des oignons piétinés par nos chevaux. Nous bivouaquions, en effet, dans un vaste champ d'oignons.

Je m'endormis comme un plomb.

1er Septembre. — Notre sommeil ne fut pas long; à quatre heures du matin nous fûmes réveillés par une violente canonnade. On se secoua à la hâte, on courut aux faisceaux, et, les rangs formés, la 2e division fut conduite sur les hauteurs qui dominent à l'ouest le vallon de Daigny.

Nous trouvâmes là le général Lebrun qui occupait un mamelon dénudé, en face Daigny.

Les Prussiens avaient franchi la Meuse pendant la nuit et s'avançaient en masses profondes vers Daigny et Moncelle. Cinq ou six batteries battaient avec rage les hauteurs que nous occupions.

Le général Lebrun, très calme, examinait la situation. Je retrouvai le lieutenant-colonel S... résigné à ses nouvelles fonctions. Je le quittais à peine que je vis passer quelque chose de gros près de ma tête : ce quelque chose vint se poser sur la jambe du colonel S..., puis, en touchant terre, éclata, lançant de tous côtés des éclats qui tuèrent le cheval du colonel et lui occasionnèrent deux nouvelles blessures.

Les pressentiments du colonel S... s'étaient réalisés, le premier boulet fut pour lui. On emporta le pauvre colonel sur un brancard improvisé. Sa mauvaise étoile continua à le poursuivre. Je sus, plus tard, qu'en se rendant aux ambulances il fut frappé d'une balle et que la tente où on l'avait déposé fut visitée par un nouveau projectile qui, cette fois, eut raison du pauvre colonel. La destinée le poursuivait !

Après cette alerte, nous abandonnâmes lentement le mamelon. Le général Lebrun donna l'ordre à la 2e division de défendre les hauteurs qui dominent Daigny.

La division Grandchamp occupait, à notre suite, les hauteurs faisant face à Moncelle.

L'infanterie de marine occupait Bazeilles, vigoureusement attaquée par les Bavarois.

Les hauteurs du côté d'Illy étaient occupées par le 1er corps Ducrot.

Pendant les premières heures de la journée, j'eus à parcourir plusieurs fois notre front de combat. La terre était labourée par les balles

ennemies. J'eus la chance de n'être touché par aucune.

En revenant d'une de ces courses, je vis le général Lacretelle et son État-major faisant cercle autour d'un cavalier. C'était l'ordonnance du général, vieux soldat d'Afrique à son service depuis plus de vingt ans, qui venait de prendre, sur un cheval échappé des rangs de l'ennemi, la sacoche d'un officier prussien, mort probablement.

Nous examinions le contenu de la sacoche, lorsqu'un bruit sec nous fit sursauter. L'ordonnance, que nous entourions cependant de nos corps, venait de recevoir une balle dans les reins. On n'eut que le temps de le relever et de le faire transporter aux ambulances.

Il est neuf heures du matin. La canonnade et la fusillade font rage. Nos troupes défendent la crête de Daigny toujours avec succès. Les obus pleuvent de toutes parts. Généralement ils passent au-dessus de notre tête pour aller tomber sur le 1er corps, qui a un va-et-vient constant avec les ambulances.

Le fond de Givonne, sur nos derrières, est surtout labouré par l'artillerie : depuis ce matin, les obus y éclatent sans discontinuer. L'ennemi suppose peut-être qu'il abrite des réserves, car il ne tirerait pas ainsi en pure perte sur un ravin entièrement dégarni de troupes.

Un officier d'ordonnance vient nous apprendre la blessure du maréchal et la prise de commandement du général Ducrot.

Nous recevons en même temps l'ordre d'abandonner progressivement nos positions pour nous retirer vers Illy.

Ce mouvement était déjà commencé. Bien qu'ordonné trop tard, il eût peut-être permis à une partie de l'armée d'échapper du gouffre de Sedan, lorsqu'un nouvel officier d'ordonnance nous apprend que le général Wimpffen, excipant d'ordres du Ministre, contresignés par l'Impératrice, vient de prendre le commandement.

Contrairement au général Ducrot, il ordonne de réoccuper les positions abandonnées et de refouler, si possible, l'ennemi au delà de la Meuse.

Reprendre une position abandonnée est toujours une chose pénible. On sent que la troupe, lassée par une lutte de six heures, est hésitante.

Le général Lacretelle n'hésite pas. Se rappelant son beau temps d'Afrique, il se porte au premier rang avec tout son État-major et entraîne la troupe.

Le passage de la crête fut terrible. Accueillis par une fusillade nourrie, les morts et les blessés s'accumulent autour de nous. Ce ne sont que cris rauques, désespérés : « Je suis perdu ! Vengez-moi ! » crient les plus animés.

Le combat rétabli et l'ennemi maintenu sur Daigny et Moncelle, le général Lacretelle reprend tranquillement sa place de bataille. Aucun de nous n'avait été touché.

Les pertes, cependant, sont nombreuses. Sur

les douze officiers d'État-major attachés au 12ᵉ corps, quatre déjà ont cessé de vivre.

Le cercle de feu qui nous enserre devient plus terrible. On sent que la position ne saurait être tenue plus longtemps. Notre artillerie est presque entièrement démontée, et nos troupes, épuisées par un combat de plus de huit heures, sans un moment de répit, commencent à être harassées.

Les blessés passent plus nombreux. L'un d'entre eux, un sapeur, me frappe particulièrement : il va seul à l'ambulance, le bras emporté par un éclat d'obus. Sa blessure est horrible.

Sur la crête opposée, au delà du fond de Givonne, on distingue le général Wimpffen qui s'acharne à défendre une position désespérée.

Le général Lacretelle sollicite de nouveaux ordres, mais, pour rejoindre le général Wimpffen, il faut traverser ce fameux fond de Givonne labouré depuis le matin par les obus ennemis. C'est mon tour de marcher : le général me donne ses instructions, qui sont données conjointement à deux autres officiers, pour que l'un de nous puisse, au moins, réussir à rejoindre le général en chef.

Je pars, inconscient du danger. Depuis ce matin, nous avions été épargnés, et l'indifférence s'était emparée de notre esprit.

La chance me favorise encore. Au moment où j'aborde le fond de Givonne, les batteries cessent leur feu meurtrier, et je passe indemne le terrible ravin.

Le général Wimpffen possède tout son calme. Il écoute la demande du général Lacretelle et ne répond que ce seul mot : « Tenir tant que l'on pourra ! »

Je me prépare à repasser le fond de Givonne. Je m'explique, alors, pourquoi les batteries ennemies avaient cessé de tirer : le mouvement en avant des Prussiens s'était prononcé, les pentes des collines que nous occupions étaient méthodiquement conquises. Nos troupes se repliaient vers le plateau d'Illy.

Dans ces conditions, il me fallait tâcher de rejoindre le général Lacretelle vers Illy. Ma mission devenait, du reste, inutile devant la retraite commencée.

Je m'enfonce dans les bois de la Garenne. Partout ce ne sont que troupes se repliant à la hâte vers Sedan. Je rencontre des troupes du 1er corps, du 7e corps. La 2e division est introuvable. L'artillerie ennemie rapproche ses batteries, le bois de la Garenne est inondé de ses obus.

Je vois passer le pauvre général Margueritte, la langue coupée par une balle, s'appuyant sur le pommeau de sa selle. Sa tête, qui respire l'énergie, est pleine de douleur. Il rejoint lentement les ambulances.

Bientôt, le bois de la Garenne devient intenable. Je gagne à mon tour les fossés de Sedan. Une foule s'y pressait pour pénétrer dans la place. Une seule entrée, balayée par les obus ennemis.

Comme dans toutes les foules, des remous se produisaient. On était parfois arrêté devant cette maudite porte, pendant des minutes qui semblaient des heures, sans pouvoir avancer ni reculer.

La partie qui avoisinait le pont-levis était particulièrement redoutable ; elle était régulièrement balayée par l'artillerie ennemie. Les cadavres s'amoncelaient dans les fossés. Malheur à ceux que l'arrêt de la colonne surprenait sur ce point dangereux !

J'y arrive à mon tour, et, juste, le remous m'empêche d'avancer ! Pendant mon arrêt, qui me paraît long, aucun obus ne vient nous surprendre. Nous reprîmes notre marche et pénétrâmes enfin dans la ville.

Les rues étaient bondées de voitures, de troupes de toutes armes. De temps en temps, un obus, éclatant, venait y semer la mort.

Je gagne enfin une rue latérale, j'avise un hôtel. L'écurie était vide en partie. Mon ordonnance y attache mes chevaux et je pénètre dans la salle à manger, épuisé par tant d'épreuves.

J'apprends que l'Empereur vient de faire hisser le drapeau blanc et que le combat est virtuellement terminé. Dès lors, je ne pouvais m'employer utilement. Je me fis servir un potage et, un peu ranimé, je sortis pour me remettre à la recherche de mon général.

Je n'avais pas mis le pied dans la rue, que de nouveaux obus, provenant sans doute d'une bat-

terie ennemie non informée de la cessation du feu, continuèrent à la balayer.

L'un de ces projectiles pénètre dans l'écurie et tue plusieurs chevaux. Les miens, par une chance extraordinaire, sont épargnés.

Il est quatre heures. J'erre par la ville, à la recherche du général de Lacretelle. Après deux heures de courses inutiles, je me préparais à revenir à l'hôtel, lorsque je rencontrai le capitaine B***. Il me serre les mains avec effusion. Il me dit que le général est dans une maison voisine, que je peux y trouver un gîte, que tous sont indemnes, que ne me voyant pas revenir après la mission dangereuse qui m'avait été confiée, on me croyait mort, ou, du moins, gravement blessé.

Je retrouvai, quelques instants après, le général, qui me reçut avec sa bonté ordinaire, et qui me dit qu'il me proposait pour la Légion d'honneur, en raison de ma conduite sur le champ de bataille de Sedan.

Cette proposition devait avoir le sort de toutes celles qui furent faites pour l'armée de Sedan. Le Maréchal ne tint compte d'aucune, et cette armée fut privée de toute récompense, pendant que croix et grades furent prodigués à l'armée de Metz.

Par un hasard providentiel, nous retrouvâmes également nos bagages. Ils étaient arrivés à Sedan depuis veille. Ils allaient nous être d'une grande utilité.

2 Septembre. — Après une nuit de repos, où le sommeil eut raison de nos tracas, tant nous étions fatigués, nous nous mîmes à la recherche des divers corps de la 2e division.

Tous avaient pu pénétrer dans Sedan. Nous les rassemblâmes sur les glacis de la citadelle, et l'on s'occupa de cette dure et cruelle besogne : la constatation des pertes et des manquants.

La 2e division avait perdu un tiers de son effectif sur le champ de bataille de Sedan.

Pendant que nous procédions à ces diverses opérations, notre sort se décidait aux avant-postes.

Dans l'après-midi, nous apprîmes successivement la reddition de l'Empereur et la capitulation signée par le général Wimpffen.

Un précédent des plus fâcheux était introduit dans cette capitulation, précédent contraire à nos règlements : le sort des officiers était séparé de celui de la troupe. Les officiers étaient autorisés à rentrer en France, en prenant l'engagement de ne plus servir contre la Prusse.

Ainsi, pendant que nos soldats étaient emmenés en Allemagne, les officiers pourraient tranquillement retourner chez eux. Quelle serait leur situation ?

De deux choses l'une, ou le gouvernement, ne pouvant se passer d'un corps d'officiers, violerait ouvertement la capitulation et les forcerait à reprendre du service, ou ils demeureraient inac-

tifs, exposés à la honte de l'invasion, lorsque la Patrie expirait, méprisés de leur entourage, insultés peut-être par le peuple qui ne comprend que les choses simples.

Cette clause était inacceptable pour tous les hommes de bon sens. Presque tous les officiers refusèrent d'en profiter et furent dirigés sur l'Allemagne. Les rares exceptions qui se retirèrent en France eurent grandement à s'en repentir.

4 *Septembre*. — Dans l'après-midi, la 2e division doit rendre ses armes : cette cruelle opération eut lieu sur les glacis de la citadelle. Elle fut de peu de profit pour l'Allemagne, car, dans la journée précédente, les artilleurs avaient brisé les affûts, encloué les pièces ; les hommes avaient brisé leurs armes, qui gisaient pêle-mêle dans les fossés de la ville.

Bien qu'une clause de la capitulation rendît le général en chef et le corps d'officiers responsables des armes qui devaient être livrées en bon état, tous nous avions fermé les yeux sur ces actes : l'ennemi, devant le fait accompli, dut se résigner.

Presque tous les corps avaient brûlé leurs drapeaux ou les avaient enfouis dans des cachettes connues d'eux seuls. Bien peu, je le crois, tombèrent aux mains de l'ennemi.

Après la remise de ce qui restait entre nos mains d'armes brisées, la deuxième division fut rassemblée, et nous défilâmes tristement sous

une des portes de la ville, dirigés vers la presqu'île d'Yges, où devait être cantonnée l'armée de Sedan, en attendant qu'elle pût être dirigée sur l'Allemagne.

La presqu'île d'Yges, située au nord de Sedan, était formée par une boucle allongée de la Meuse, en forme de bouteille. Le goulot, large à peine d'un kilomètre, était fermé par un canal servant à la batellerie pour éviter le coude de la Meuse.

Un pont, situé au village de Glaire, traversait le canal. C'était la seule communication de la presqu'île avec les terres avoisinantes.

Une série de postes allemands entouraient la presqu'île, faisant bonne garde. Une évasion, en traversant le fleuve très profond et dangereux par ses longues herbes, était presque impossible.

La disposition des lieux favorisait les Prussiens. Elle permettait, une fois l'armée de Sedan entrée dans la presqu'île, de la garder avec une force peu nombreuse, et de disposer de l'armée pour une marche rapide sur Paris.

L'entrée dans la presqu'île d'Yges se faisait très lentement. Un poste établi au pont de Glaire comptait les hommes et les chevaux, le nombre des officiers par corps, si bien que la nuit vint nous surprendre sur les glacis de la citadelle, avant que nous eussions pu pénétrer dans la presqu'île.

Ce jour là, nous couchâmes à la belle étoile,

sans souper, car tout retour vers Sedan nous était interdit.

5 *Septembre*. — Le lendemain, de bonne heure, la 2e division pénètre dans la presqu'île.

Nous la disposâmes au bord du village d'Yges, le long du fleuve, nous établissant nous mêmes dans une maison du village.

Notre rôle était terminé. Les Allemands avaient décidé que les États majors ne devaient plus avoir aucune action sur la troupe. Les officiers des corps seuls avaient droit de communiquer avec leurs hommes. Les distributions devaient être faites, au pont de Glaire, par l'entremise de l'armée allemande.

Malheureusement, ces distributions se firent très mal et nos hommes subirent les tortures de la faim. Pendant les premiers jours, ils eurent la ressource des pommes de terre que l'on déterrait dans les champs.

De plus, la pluie se mit à retomber, intense, froide.

Les soldats, privés de leurs tentes-abris, étaient transpercés. On avait mis à leur disposition tous les refuges, mais ils étaient insuffisants pour une telle masse d'hommes.

La situation se compliquait de celle des chevaux.

Plus de 20 000 de ces animaux avaient été enfermés dans la presqu'île. Les distributions ayant complètement cessé pour eux, ces animaux mouraient de faim, ils dévoraient le peu

d'herbes qu'ils pouvaient rencontrer, les récoltes sur pied, les feuilles des arbres, mais beaucoup mouraient d'épuisement.

Les soldats, mourant de faim également, dépeçaient ces cadavres et s'en nourrissaient. Beaucoup de diarrhées se déclarèrent à la suite de cette nourriture détestable.

La nuit, les chevaux, réunis en troupeaux, parcouraient la presqu'île en pleine liberté. Un coup de fusil, un bruit insolite répandait la terreur parmi eux. C'était alors des charges désespérées d'un bout de la presqu'île à l'autre, au grand danger des troupes étendues sur le sol. Beaucoup d'hommes furent écrasés par ces charges désordonnées, qui semaient la terreur.

Le général Ducrot, pour remédier à tant de misère, s'était installé au pont de Glaire, et tâchait, de concert avec les autorités allemandes, d'activer et de mettre de l'ordre dans les distributions, mais sans y parvenir, tant l'administration allemande, désorganisée par la marche rapide sur Sedan, avait de peine à réunir les vivres nécessaires pour sa propre armée et pour cette masse de prisonniers.

On a trop ignoré, en France, les souffrances de l'armée de Sedan, dans la presqu'île d'Yges. Ceux qui en furent témoins ne l'oublieront jamais. Leur douleur fut d'autant plus pénible, qu'ils sentaient leur impuissance.

(*A suivre.*)

Souvenirs de l'abbé Vallet

député de Gien à l'Assemblée Constituante

(1789-1807). *Suite.*

Alors ils devinrent une seconde fois plus circonspects, aiants faits accroire plusieurs fois que c'étoit eux qui avoient rendus les services que le curé de Gien avoit obtenus, leurs remettants à eux-mêmes les pièces et les papiers relatifs, pour les faire passer eux-mêmes à Gien, à ceux qui s'étoient adressés à eux, ce que le curé envoioit directement aux personnes mêmes; ce qui fit, enfin, que touts les Giennois virent clair dans la conduite des députés.

Mais le Clergé de l'Assemblée n'aiant pu obtenir, le 13 avril 1790, que la religion catholique, apostolique et romaine fût reconnue pour religion de l'État, fit une déclaration imprimée, et qui fut envoyée dans tous les départements et districts, par laquelle il déduisoit les raisons qui l'avoient déterminé à faire cette déclaration pour prouver à ses commettans et à toute la France que l'on n'avoit pas voulu écouter ses justes observations; que le curé de Saint-Louis de Gien signa avec Mgr le Cardinal, presque tous les archevêques et évêques, tous les bons ecclésiastiques, grand nombre de nobles et même plusieurs du Tiers, laquelle déclaration le curé de Gien auroit signé de son sang, s'il l'eût fallu, non par esprit de fanatisme, comme le soutenoient ses collègues

du Tiers, mais parce que c'étoit selon sa ferme croyance.

Il venoit d'être décidé par l'Assemblée que tous les députés porteroient à leurs chapeaux la cocarde nationale, mais que les ecclésiastiques auroient seulement à la boutonnière de leurs soutanes, un ruban tricolore. Le curé de Saint-Louis s'y étoit conformé. Cependant, se rendant à la scéance comme à l'ordinaire, il fut arrêté par le factionnaire, à l'entrée du jardin des Tuileries, du côté du Pont Royal, en lui disant : « Vous ne passerés pas ! Vous n'avés pas de cocarde nationale ! » Il montra en vain sa carthe de député et son ruban à la boutonnière de sa soutane, et, comme il voulut passer, on lui présenta la bayonette à la poitrine. Il se retira, ignorant s'il y avoit de nouveaux ordres ; il fit le tour du jardin en dehors, pour gagner le corps de garde qui étoit au Pont tournant. On lui fit la même cérémonie, en l'assurant que c'étoit de l'ordre de M. de Lafayette, commandant de la Garde nationale de Paris. Alors il fut par le couvent des Feuillans dont il connaissoit toutes les issues, et, étant entré à l'Assemblée, il fut écrire, dans son bureau, à M. de Lafayette, la lettre suivante :

« Monsieur, je suis le député du bailliage royal de Gien. J'ai été arrêté, ce matin, à l'entrée des Tuileries, par un de vos gardes nationaux, sous prétexte que je n'avois pas de cocarde nationale à mon chapeau, et, quoique j'aie montré

le ruban tricolore que je porte toujours à la boutonnière de ma soutane, comme cela est ordonné, voulant ensuite passer, il me présenta sa bayonette sur la poitrine, en me disant que son ordre étoit ainsi. Alors je me retirai et je fus me présenter au corps de garde du Pont tournant, où l'officier supérieur à qui je demandai à parler me fit la même réponse. Je me retirai et trouvai le moyen d'entrer, par les Feuillans, à l'Assemblée. Après avoir conféré avec plusieurs de mes confrères deputés ecclésiastiques, qui étoient d'avis que je dénonçasse ce fait à l'Assemblée nationale, j'ai cru devoir, auparavant, vous en instruire, étant bien persuadé que vous n'auriés pas donné un pareil ordre, sans que les députés ecclésiastiques en fussent instruits auparavant.

« D'aillieurs, Monsieur, j'ai l'honneur de vous observer que, comme je ne porte jamais de chapeau, si mon ruban tricolore à ma soutane ne suffit pas, et si les ecclésiastiques sont astreints à porter cette cocarde nationale, je vous prie de me marquer à quel endroit il faut que je la mette.

« J'ai l'honneur d'être, etc.

« Vallet, curé de Saint-Louis de Gien. »

Le commandant répondit sur le champ fort honnestement. La consigne fut levée pour les ecclésiastiques, en annonçant que cela ne concernoit que les laïcs, mais cela ne dura pas longtemps : le désordre allant toujours en augmen-

tant, les ecclésiastiques furent obligés de quitter leur costume pour éviter d'être insultés dans les rues.

Le 22 May, jour où l'on devoit décréter si le roy ne pourroit faire la guerre que d'après un décret de l'Assemblée nationale, pour contraindre le côté droit à voter comme le côté gauche, pendant la discussion qui paroissoit devoir être favorable au roy, on fit venir à la porte de l'Assemblée, du côté du Clergé, plus de trois cent garçons bouchers, avec des tabliers plins de sang, les manches de leurs chemises retroussées, tenants leurs couteaux à la main et leur éguisoire de l'autre, en faisant des menaces exécrables, si le décret ne passoit pas. Plus de cinq mille personnes de la populace animés des mêmes sentiments, le Clergé fut obligé de prendre la fuite, et c'est ce que l'on désiroit, pour laisser ensuite le côté gauche votter à son goût.

Le curé de Gien, quoique un peu déguisé, se sauva en passant entre les jambes d'un de ces garçons bouchers. Mais un de ces messieurs du Palais Royal, ou de quelque caffé, autrement dit un déseuvré, croiant reconnoître en luy un député, le poursuivit avec sa canne dans le jardin des Tuileries: mais le curé, par sa légèreté, l'eut bientôt laissé en arrière, et vit ensuitte, s'étant mêlé dans la foule, que l'on conduisoit en triomphe le curé Goutte qui avoit votté au gré des révolutionnaires, et le curé de Gien n'envioit certainement pas son sort.

Le 3 Juin, l'Assemblée assista avec le Roy et toute la Cour, à la procession du Saint Sacrement de la paroisse de Saint-Germain-l'Auxerrois. Le peuple crioit de toutes ses forces *Vive la nation !* On ne disoit plus *Vive le Roy !* Le curé de Gien dit à son évêque : « Ceci est d'un mauvais augure ! » La suitte ne le prouvera que trop.

Le 13 Juillet, le district de Gien aiant envoyé ses députés pour assister à la Fédération, au nombre de vingt-cinq, au moins, à la tête desquels étoient M. l'abbé Toupet, comme aumônier de la Garde nationale de Gien, les quatres députés de l'Assemblée leurs donnèrent un splandide repas chez un traiteur du Palais Royal. Ce repas leur a coûté cinq cent livres. Le curé de Saint-Louis étoit au milieu de la table, à droite, et le député de la Noblesse en face de luy, pour faire les honneurs. Les deux députés du Tiers étoient aux deux bouts, pour faire la même chose. Le repas fut fort gai, tout le monde fut content : on ne sortit de table qu'à quatre heures du matin.

Ce même jour, toute l'Assemblée se mit en marche à neuf heures du matin pour se rendre au Champ de Mars, pour la Fédération, à l'autel de la Patrie ; la pluie tombait à verse, les révolutionnaires juroient après le ciel et disoient que Dieu étoit un aristocrate. On passa la Seine sur un pont de bateaux planchéiés et sablés. Arrivés dans le Champ de Mars, les députés défilèrent sur deux lignes, de chaque côté de l'autel,

qui avoit plus tôt l'air d'un théâtre. Les députés montèrent sur les gradins tout le long de l'École militaire, sous une galerie couverte, au milieu de laquelle étoit le thrône du Roy, qui est arrivé à trois heures. La Reine et Mgr le Dauphin étoient au balcon de l'École militaire. M. de Talleyrand, évêque d'Autun, célébra la messe, accompagné d'un certain clergé. Le Roy a ensuite prononcé le serment de sa place, et les députés, de celle où ils étoient. Le curé de Gien étoit à la droite du Roy, et assés près de luy pour tout voir et tout entendre. Tous les militaires, toutes les authorités, toutes les députations du royaume, ainsi que celle de Gien, firent également le serment. On fit ensuite la bénédiction des drapeaux des départemens, et on termina la cérémonie par chanter un *Te Deum*.

Le tout est exactement représenté dans l'obtique de M. le curé de Saint Louis de Gien. Cette cérémonie dura jusqu'à 6 heures du soir. Ensuite, le curé de Gien rejoignit M. l'abbé Toupet, son vicaire, qui, après avoir passé plusieurs jours avec luy, retourna à Gien avec ceux qui étoient venus avec lui en députation, pour la Fédération du 14 juillet.

Le curé de Gien, se rendant chez son Évêque pour dîner, fut suivi, au sortir de l'Assemblée, par un colporteur de nouvelles, qui crioit derrière lui : « Voilà le journal du soir! Voilà du nouveau donné tout à l'heure! Tant que l'on ne mettra pas les ecclésiastiques à la lanterne,

et si on ne les écorche pas tout vifs, le peuple sera toujours malheureux! Voilà le journal du soir! »

Le curé qui, depuis qu'il s'étoit trouvé à côté de M. l'abbé Maury, lorsqu'il fut arrêté par un peuple forcené, qui vouloit l'envoier dire la messe dans l'autre monde, et celui-cy aiant montré ses deux pistolets en disant : « Quel est celui d'entre vous assés hardy pour venir la servir, cette messe? Voilà les deux burettes! Qu'il approche! » Et le peuple, tout stupéfait, cria : « Bravo, l'abbé Maury! » Et chacun s'étant retiré, M. l'abbé Maury aiant pris la main du curé, lui dit : « Voilà comme il faut se montrer à un peuple qui n'est pas méchant par lui-même, mais que l'on cherche à égarer! » — le curé, depuis cette époque, portoit toujours avec lui deux pistolets dans ses poches, et, ne croiant pas que c'étoit ici le moment d'en faire usage, il avisa un autre stratagème. Il continua tranquillement sa route jusqu'au corps de garde de la Croix-Rouge, auprès de la rue de Grenelle Saint Germain, où logeait Mgr l'évêque d'Auxerre. Alors, il dit au sentinelle : « Arrêtés ce colporteur qui m'insulte! »

Il l'arrêta, en effet, l'aiant lui-même entendu, mais il ajouta : « M. l'abbé, il faut également entrer! Vous vous expliquerez avec M. le commissaire! Il est de mon devoir d'arrêter l'accusateur et l'accusé; entrés au corps de garde! » Le colporteur disoit devant les soldats : « L'abbé,

tu payeras une chopine pour le temps que tu me fait perdre! D'ailleurs M. le commissaire sçaura bien distinguer un bon citoyen comme moy, d'avec un calotin comme toy! » Le curé ne répondant rien, les risées étaient générales.

Le commissaire arrive. Il étoit déjà au fait de l'aventure, et se disposoit à s'amuser comme les autres: « M. l'abbé, dit-il, si les prêtres n'étoient pas si aristocrates et s'ils étoient plus patriotes, on leur rendroit plus de justice! — Vous avez raison, » lui répondit le curé. Et, après lui avoir expliqué les insultes qui lui avoient été faites, il ajouta: « C'est parce que je suis patriote que je demande justice. — Quelle preuve en donnerés vous M. l'abbé? — Point d'autres, répondit le curé, que d'être venu parmi vous pour coopérer au bonheur de la France! — En quelle qualité, dit-il? » Alors, tirant sa carthe de député, il dit: « Je suis député à l'Assemblée Nationale, et je demeure ici à côté, chez mon Évêque! »

Le colporteur s'écria: « Je ne sçavois pas que c'étoit un député! » Alors le commissaire, prenant un ton plus grave: « Quand ce n'eût été qu'un simple prêtre, vous n'aviez pas le droit de l'insulter! » Alors, il commanda à quatre fusilliers de le conduire pour huit jours à la Force. Le curé demanda grâce pour ce malheureux, qui lui prit les mains en lui demandant pardon. M. le commissaire, pour ne point se compromettre, acquiessa à la demande du curé, en lui

ordonnant qu'il y resteroit seulement deux jours, que cela ne pouvoit être autrement, et fit reconduire le curé par deux fusilliers, chez son Évêque, attendu que le peuple le guettoit pour l'insulter, mais la scène changea bien de face quant on sut de quoi il retournoit.

Les députés du Tiers pour la ville de Gien, qui étoient un peu plus circonspects à l'égard du curé, depuis leur entrevue pour la Fédération, l'engagèrent, un jour, à aller dîner avec eux chez le restaurateur de l'Assemblée Nationale : il n'étoit pas fâché de voir comment on y étoit traité.

Malheureusement, Robespierre se trouva à côté de lui à une autre table. Les députés de Gien reprochèrent au curé d'avoir signé la protestation du 13 avril, en faveur de la Religion. Il leurs répondit : « Vous me mépriseriez vous-mêmes, si je ne l'avois pas fait, et s'il le falloit, je la signerois de mon sang ! » Robespierre lui dit qu'il étoit un aristocrate et un fanatique ; le curé ne répondit rien ; il leva le siège, et s'en fut.

Quelque temps après, se rendant chez un académicien, se trouvant pressé d'un petit besoin, il se mit derrière une guéritte qui étoit abandonnée. Aussitôt arrive un fusillier qui le mit au corps de garde, qui n'étoit pas éloigné. Le conseil s'assemble et on le condamne à douze livres d'amende. Ces messieurs étoient coutumiers du fait, comme l'a appris, depuis, le curé. En attendant, il répondit : « Messieurs, je suis

un étranger, je ne connois pas les usages, et voiant qu'il ni avoit point de factionnaire, j'ai cru que c'étoit une guéritte déserte. — Il faut payer, dit-on, sans quoi vous resterez au corps de garde! — Messieurs, comme je n'ai point d'argent sur moy, et qu'il y a ici près un de mes amis, donnés moy un reçu et faites moy conduire chez luy: alors, on vous payera. »

Il dicta le billet, ainsi qu'il suit: « Nous reconnaissons avoir reçu la somme de douze livres de M. l'abbé Vallet, curé de Saint Louis de Gien, demeurant chez Mgr l'Evêque d'Auxerre, député, comme moy, à l'Assemblée Nationale, et... » Ils se regardèrent tous, firent des excuses et prièrent le curé de n'en rien dire à l'Assemblée. Il le leur promit, après leur avoir montré sa carthe de député, et entra, devant eux, chez M. l'académicien, qui demeuroit tout à côté, et où l'on s'amusa beaucoup du pied de nez que le curé de Gien avoit donné aux gardes nationaux de Paris, dans la rue Saint Victor.

Pendant toutes ces mauvaises aventures, il en arriva une bien plus malheureuse à Gien. Le feu prit dans une maison, sur le pont (1), chez un M. Bourrassin, marchand drapier, lequel, fabriquant lui-même ses étoffes, avoit beaucoup d'huilles de savons et d'autres ingrédients propres à son état. Le feu fit un ravage épouvan-

(1) A cette époque, l'entrée et la sortie du pont étaient garnies de quelques maisons.

table, on ne put rien sauver, pas même la maison ; toutes ces matières, dit-on, faisoient des feux de différentes couleurs et formoient le plus bel horreur possible à voir. Les maisons voisines, et surtout celles vis à vis, étoient prêtes à être incendiées. On fut pour chercher Mme Glenet, propriétaire de la maison vis à vis. Elle étoit à l'église ; on lui dépeignit le danger qui la menaçoit, mais elle ne quitta pas sa prière : elle donna sa clef pour déménager sa maison, et dit : « J'irai quand j'aurai finie ! » Les uns regardèrent cette conduite comme une grande présomption ou espèce d'imbécillité ; les autres, avec plus de raison, pour une grande confiance dans la Providence, car c'étoit une dame très vertueuse. Mgr l'évêque d'Auxerre, instruit de ce malheur, donna deux cents livres au curé de Gien pour les envoyer à M. son père, pour les remettre à la famille Bourrassin, qui avoit tout perdue. Il venoit d'envoier cent écus au bureau d'aumônes, à Gien.

On parloit déjà d'une émigration ; le légat de N. S. P. le Pape venoit souvent à l'hôtel de Mgr l'évêque d'Auxerre, et, pendant le dîner, il proposoit à ce prélat de l'emmener en Italie avec Mlle de Cicé, sa sœur, et, comme il voioit qu'on portoit beaucoup d'intérêt au curé de Saint Louis de Gien, il ajoutoit à toutes les fois : « Nous emmènerons aussi votre petit curé, et nous en aurons bien soin ! » Il en étoit de même à l'égard de M. l'ambassadeur de Russie, qui venoit éga-

lement avec son épouse et qui disoient : « Nous avons une ville à nous et plusieurs châteaux ; venés avec nous, vous choisirés celui qui vous conviendra pour toute votre vie, et votre curé n'aura pas plus de mal que vous ! »

Le 17 octobre, le curé de Gien étant à consulter au Comité ecclésiastique, relativement à la cure de Gien, reçut la nouvelle qu'on avoit été obligé d'amener à Gien M. son frère, curé de Briare, dangereusement malade : dans la crainte qu'on négligeât à son égard les secours spirituels, il demanda à l'Assemblée un congé le 21 octobre, et partit d'après une nouvelle lettre.

Arrivé à Gien, il serra son frère dans ses bras, lui demanda s'il avait eu le bonheur de recevoir les sacrements ; le malade lui répondit qu'il y pensoit bien, mais que personne n'avoit eu la charité de lui en parler. « Je suis venu exprès, lui dit le curé, nous sommes faits pour donner le bon exemple ; c'étoit là ma plus grande crainte, et j'ai voulu me procurer cette satisfaction et à toy ce bonheur ! » Et c'est ce qui fut fait dès le lendemain, et, depuis ce tems, le malade a toujours été de mieux en mieux.

Dans cet intervale survint une crue considérable de la Loire, qui fit écrouler, pendant la nuit, le mur du jardin de M. le curé, qui est au bout de la terrasse. Le débordement devint tel que l'eau entra dans son église. Il étoit au désespoir, parce que les authorités demandoient, dès lors, que l'on mît, contre son gré, la paroisse

au chapître, vu qu'ils regardoient l'église de Saint-Louis, sa paroisse, comme trop petite pour faire la paroisse unique de Gien, et que lui, de son côté, regardoit que, s'il pouvoit conserver son église comme étant la paroisse, il restoit curé de droit. Mais la crue fut si considérable que, malgré les précautions qu'il prit en faisant mettre en dedans du fumier derrière les portes, l'eau s'éleva à plus de trois pieds dans son église. Il fut obligé d'aller chercher les sacrements en bateau, pour les ôter du tabernacle et les emporter dans sa maison !

On fut même étrangement surpris de voir qu'il ramenoit avec lui Mme Ozon, épouse de M. le président du Grenier à sel, que l'on appeloit le pape et elle la papesse, parce qu'ils étoient soi-disants jansénistes, mais néanmoins très pieux et très respectables, laquelle, surprise par l'eau en priant Dieu, sans s'en apercevoir, se trouva bien satisfaite de revenir avec le bon Dieu. Mais on n'en sentit pas moins, dans la ville, la nécessité de mettre la paroisse au chapître, et le curé fut contraint d'y donner son assentiment, ne pouvant se refuser à l'évidence de la nécessité. Mais alors il fit tant, à son retour à l'Assemblée, qu'il fit décréter que la paroisse de Gien qui seroit au chapître, seroit sous l'invocation de Saint-Louis, afin de pouvoir conserver son titre.

M. Vallet, curé de Briare, en pleine convalescence, le curé de Saint-Louis, de retour à l'Assemblée, monta à la tribune et dit :

« Messieurs, j'avois demandé à l'Assemblée Nationale un congé conditionnel le 18 Octobre dernier, dans l'espérance que j'avois de n'être point dans la dure nécessité de m'en servir, mais j'ai été trompé dans mon attente. Ce congé étoit pour quelques jours seulement; la maladie de mon frère, curé de Briare, m'a obligé de rester plus longtemps; je déclare donc à l'Assemblée que je suis parti le 21 octobre et que je ne suis revenu que le 22 novembre. Je n'ai point annoncé mon retour, comme le décret du 21 octobre m'y oblige, parce que j'ignorois ce décret qui a été rendu pendant mon absence, et que je ne l'ai sçu qu'hier en lisant la suite des procès-verbaux, ce qui fait que je me présente aujourd'huy pour y satisfaire, et pour déclarer que, au lieu de quelques jours seulement, j'ai été absent pendant un mois entier ! »

L'Assemblée Nationale a reçue sa déclaration pour une absence d'un mois entier. Mais, pour prouver combien il y avoit peu d'ordre dans les Finances, malgré cette déclaration, cela n'empêcha pas que le curé reçut son mandat pour toucher son traitement d'absence, comme s'il eût été présent. Ses amis lui conseilloient de s'en faire payer, attendu que l'Assemblée faisoit assez de tord aux ecclésiastiques, mais on verra ce mandat de 666 livres dans le volume in-4° du recueil, dans sa bibliothèque, qu'il n'a point voulu recevoir, croiant que cela auroit été injuste, quoi qu'il sçût bien qu'il auroit pu le faire sans

qu'on s'en apperçût, tant chacun alors pêchoit en eau trouble !

Ce même curé, aiant fait un don patriotique à l'Assemblée, le 20 Février, de 120 livres, il trouva, à son retour à Paris, un extrait des registres des dons patriotiques offerts à l'Assemblée Nationale, par lequel on lui annonçoit que la justification étoit faite de ce don par une quittance du receveur des impositions de Gien, et que cette quittance étoit au bureau des dons patriotiques, en datte du 17 Octobre 1790, et signé Ozon, lequel extrait se trouve également dans le recueil in-4° du curé de Gien.

Le 20 Septembre 1790, les gardes nationaux de Gien firent célébrer un service solennel pour le repos de l'âme des patriotes qui avoient perdus la vie dans l'affaire de Nancy.

M. l'évêque d'Auxerre se disposoit à émigrer ; il emploia tous les moyens pour engager le curé de Gien à le suivre : il proposa, ainsi que Mlle sa sœur, de passer un contrat au curé, par lequel ils lui donneroient tout ce qu'ils emporteroient, si on venoit à ne pouvoir rentrer victorieux. Avant que de rendre sa réponse, le curé pria M. le chevallier de Bouchère, écuyer de main du Roy, de consulter Sa Majesté pour sçavoir si l'on pouvait faire le serment que l'Assemblée Constituante venoit de décréter relativement à la Constitution civile du Clergé, attendu qu'il ne vouloit le prêter qu'avec la restriction proposée par Mgr l'évêque de Clermont.

Le Roy eut la bonté de luy faire dire qu'il lui conseilloit d'attendre, parce qu'il devoit lui arriver au plus tôt un courrier de Rome qui lui apporteroit la réponse du pape, qui le mettroit à même d'agir avec plus de sûreté.

Le curé, alors, fit part de cette réponse à son évêque, qui lui dit : « Eh bien ! puisque mon évêché est supprimé, je ne quitterai pas pour cela mon diocèse, si je reste en France, parce que j'irai demeurer à Gien dans votre maison ; je tiendrai ménage et vous viverés avec nous, car c'est vous qui serez toujours curé de Gien, puisque votre titre est transféré dans l'église du chapître, que votre paroisse est conservée comme oratoire, que vous êtes le plus ancien curé, attendu que vous avés mis celui de Saint-Laurent en possession vous-même, qui n'étoit dernièrement qu'un vicariat perpétuel, vu que c'étoit le chapître de Gien qui étoit curé primitif. — Mais, répondit le curé, si celui de Saint-Laurent ne consent à rien, pourrai-je agir en conscience ? — Je vous donne tous les pouvoirs, et je vous fait grand vicaire. — Mais, pour passer sous un autre Évêque, quelle peine pour moi ! répondit le curé. — Il faut bien se soumettre, répondit l'Évêque ; contre la force, point de résistance ! Nous verrons ce que le pape répondra, alors il n'i aura plus rien à dire ! »

Mais, quelques jours après, allants ensemble à l'Assemblée, ils rencontrèrent la reine dans le jardin des Tuileries. L'Évêque lui parla en parti-

culier et, dès cet instant, il ne parla plus que d'émigrer. Le curé voioit avec peine les préparatifs d'un voiage, sous prétexte d'aller prendre les eaux de Spa, à Aix-la-Chapelle. Mgr lui réitéra ses instances pour le suivre. Celui-cy, qui tenoit de tout son cœur à sa paroisse où sont tous ses parents, ses amis et ses connaissances, lui répondit : « Vous êtes donc bien sûr de revenir dans trois ou quatre mois au plus ? — Oui, répondit le prélat, croiiant que le curé étoit gagné. — Eh bien, Monseigneur, puisque vous en êtes bien sûr, je... resterai, pour vous recevoir à votre retour ! » Qui auroit pu prévoir que c'était une séparation pour jamais ?

Il engagea Mlle de Cicé à rester encore quelque temps à l'hôtel avec lui, pour tâcher de le gagner, mais le chagrin de l'absence de son Évêque rendit le curé malade. La répugnance du serment à faire lui fit éprouver une telle contradiction que, dans une crise, le sang lui sortoit par le nez et par la bouche. Cette demoiselle d'infiniment d'esprit, touchée de compassion de son état, lui suggéra un moyen pour le tirer d'affaires, étant bien dans l'intention de faire son serment avec restriction, comme il en avoit assuré son Évêque, avant son départ, et qui l'avoit approuvé à cet égard. Elle lui conseilla de faire comme un magistrat du temps de Henri IV qui, étant obligé de faire quelque chose qui lui répugnoit, fut ensuite protester chez un notaire contre ce qu'on l'avoit obligé de faire. On verra

par la suite que le curé suivit ce bon conseil.

Il fut auparavant trouver M. Salomon, député d'Orléans, son parent, à qui il crut pouvoir se fier ; il lui avoua qu'il ne se détermineroit jamais à faire son serment sans restriction, et que, si l'on vouloit le recevoir comme l'avoit proposé M. l'Évêque de Clermont, il le feroit volontiers, puisque le terme expiroit pour le faire, et que le pape ne répondoit point au Roy. M. Salomon, touché du triste état de son parent, approuvant même son sentiment, fut trouver M. d'André, son ami, et président, alors, de l'Assemblée Constituante. Ils convinrent de leurs faits, ainsi qu'il suit :

On ouvrit la séance le 30 Décembre 1790, à huit heures et demie du matin, au lieu de dix. M. Salomon servit de secrétaire ; il n'y avoit que les témoins, que M. d'André, président, et M. Salomon avoient avertis; le curé monta à la tribune et dit qu'il juroit d'être fidèle à la Nation, à la Loy et au Roy, de veiller avec soin sur les fidèles qui luy étoient confiés, et de maintenir de tout son pouvoir, *pour le Civil seulement*, la Constitution civile du clergé décrétée par l'Assemblée Nationale et sanctionnée par le Roy. Le curé se mit ensuite à sa place. Le président fit comme s'il s'étoit trompé d'heure, il fit aller sa sonnette, et plusieurs autres députés entrèrent, et M. Salomon fit lire, par un secrétaire, le procès-verbal de la veille.

Lors de l'impression du procès-verbal du jour,

M. Salomon fit mettre en tête que le curé de Saint-Louis de Gien avoit fait son serment, et il avoit eu le soin d'en envoyer une expédition à Gien, à M. son père, pour la présenter à la municipalité, comme si c'eût été de la part du curé qui l'ignoroit et qui, se croiant parfaitement en règle, ne connut le mistère dévoilé qu'en lisant, par la suitte, le procès-verbal imprimé où il n'étoit nulle mention de la restriction qu'il avoit faite.

1791

Alors le curé, pour assurer l'authencité de sa restriction lors de son serment, ne pouvant le rétracter publiquement à cause des peines qu'il auroit encourues, suivit le conseil de Mlle de Cicé, qu'elle lui réitéra de nouveau, et le fit conduire par son valet de chambre, le 20 janvier 1791, dans l'étude de M. Guillaume, notaire de Mgr son frère, rue du Poitou, au coin de la rue d'Orléans, dans le Marais, n° 21, et y passa l'acte suivant, déposé maintenant dans les archives de la fabrique de Gien, ainsi qu'il suit :

« Aujourd'huy est comparu par devant les conseillers du Roy, notaires à Paris, soussignés.

« M. Claude Benjamin Vallet, curé de Saint-Louis de Gien, député à l'Assemblée Nationale, demeurant ordinairement à Gien, et, pour le présent, à Paris, rue de Grenelle, faubourg Saint-Germain, hôtel de Mgr l'évêque d'Auxerre.

« Lequel a remis, à titre de dépôt de confiance,

à M. Guillaume, l'un des notaires soussignés, pour être néanmoins joint et annexé à la minute des présentes un paquet cacheté de trois cachets portants la lettre initiale V, sans aucune suscription, pour ce paquet demeurer ès mains du dit M. Guillaume, le notaire, jusqu'à ce que l'ouverture en soit requise par le dit sieur comparant, ou son fondé de procuration spéciale. A cet effet, et audit cas, en être délivré par le dit M. Guillaume, toutes les expéditions nécessaires, en conséquence dudit paquet cacheté, et a été à l'instant joint et attaché à la minute des présentes, après avoir été, du dit sieur comparant, signé et paraphé en présence des notaires soussignés.

« Dont acte fait et passé à Paris, en l'étude, l'an mil sept cent quatre-vingt-onze, le vingt janvier après midy. Et a signé la minute des présentes demeurée à M. Guillaume, et l'un des notaires soussignés à Paris.

Signé à l'original :

VALLET, curé de Saint-Louis de Gien, député, GONORMIN, GUILLAUME. »

Suit la copie de la pièce déposée, transcrite avant d'avoir été cachetée de trois cachets de cire rouge pareils à celui-cy, V :

« Je, Claude Benjamin Vallet prêtre, licentiée ès lois, curé de la paroisse de Saint-Pierre et Saint-Louis de Gien sur Loire, sur des reproches qui m'ont été faits d'avoir abandonnée la religion catholique, apostolique et romaine, en prê-

tant, d'après le décret de l'Assemblée Nationale, sur la Constitution civile du Clergé, le serment que j'ai fait à la tribune de l'Assemblée, d'être fidèle à la Nation, à la Loy et au Roy, de veiller avec soin sur les fidèles qui me sont confiés et de maintenir de tout mon pouvoir, *pour le Civil seulement*, la Constitution du clergé décrété par l'Assemblée Nationale et sanctionnée par le Roy, déclare :

« Que je n'ai pas cru, d'un côté, rien faire contre le dogme et contre la discipline de l'Eglise, en prononçant ce serment, puisqu'en ne parlant que du civil, j'en ai nécessairement excepté ce qui pourroit toucher au spirituel.

« De l'autre côté que, en le prêtant ainsi, j'ai entré dans les vues de l'Assemblée Nationale, puisqu'elle s'est expliquée avant, et encore mieux depuis, qu'elle ne prétendoit toucher en rien au spirituel.

« Que je crois qu'il est de mon équité de rendre à l'Assemblée Nationale la justice qui lui est due de ne s'être point récriée contre la formule du serment que j'ai prononcé.

« En foy de quoi j'ai signé la présente déclaration, pour servir, en cas de besoin, ce que de raison.

« A Paris, le 20 janvier mil sept cent quatre-vingt-onze.

Signé : Vallet, curé de Saint-Louis de Gien, député de l'Assemblée Nationale.

« Je, curé soussigné, reconnois que la présente copie est conforme à l'original que j'ai déposé

chez M. Guillaume, notaire, rue du Poitou, au coin de la rue d'Orléans, dans le Marais n° 21.

« En foy de quoi j'ai signé à Paris, dans l'étude du susdit notaire, le vingt janvier mil sept cent quatre-vingt-onze, après midy.

« Signé : Vallet, curé de Saint-Louis de Gien, député à l'Assemblée Nationale. »

Outre les témoins de l'Assemblée Nationale qui avoient assistés au susdit serment fait avec restriction, le curé avoit eu soin d'en instruire son Évêque par écrit, qui n'a point désaprouvé sa conduite, puisqu'il a toujours voulu qu'il restât chez lui, et entretenant la même correspondance, mais outre Mlle de Cicé qui étoit dans ce mistère, le curé l'avoit également confié à M. l'abbé Renard, grand vicaire d'Auxerre, et principal du collège de Montaigu, à M. l'abbé de Robbieu, doyen de la Cathédrale d'Auxerre et grand vicaire de Paris et neveu de Mgr l'évêque d'Auxerre, à M. Lepaige de Reuilly, intendant de M. le prince de Conty, à M. Lepaige l'aîné, bailly du Temple, de Mgr le comte d'Artois, à M. Lepaige de Sanis, avocat au parlement, à M. Le Roy de Valmont, seigneur d'Autry proche Gien, à M. le chevallier de Bouchère, écuyer de main du Roy, à M. Foucher, payeur des rentes du Clergé, et à beaucoup de dames de qualité qu'il seroit trop long de nommer.

Les députés de Gien, séants après la prestation de ce serment et connaissant absolument les sentiments du curé, disoient tout haut qu'ils

étoient intimement persuadés qu'il ne l'avait pas fait, attendu qu'ils venoient tous les jours des premiers à l'Assemblée, pour voir comment il s'en tireroit, et que, s'il l'avoit fait, il avoit probablement mis quelque restriction et qu'ils alloient faire la motion de le lui faire recommencer. Le curé l'aiant appris, en tomba malade de nouveau ; il fit en sorte de prolonger sa convalescence et fut un certain tems sans paraître à l'Assemblée, et cette affaire se calma.

Pendant ce temps là, à Gien, le district qu'on venoit d'organiser le 23 décembre dernier, avoit vendu à la municipalité de Gien des biens nationaux pour la somme de 12.180 livres 8 deniers, et le 8 janvier présente année, pour 208.222 livres 13 deniers, mais pour ni plus revenir dans son temps, on lui en adjugea, au 8 avril, pour la somme de 32.555 livres 6 deniers.

M. l'abbé Toupet, qui venoit de voir M. Boullier, curé de Saint-Laurent, et qui ne savoient encore ni l'un ni l'autre si le curé de Saint-Louis le prêteroit, ce serment que l'on exigeoit pour être curé de Gien, M. Boullier lui dit : « Eh bien ! M. l'abbé Toupet, c'est à la plus belle Marion ! Nous allons voir, après le serment, qui de nous d'eux sera le curé de la ville, ou de M. le curé de Saint-Louis, ou de moy ! » — « Il croyoit donc le faire ? » écrivit M. l'abbé Toupet à son curé ; mais quand il apprit que le curé de Saint-Louis l'avoit fait sans sçavoir comment, il changea de langage et le refusa constamment.

Peu après, M. Ysabeau, beau-frère du curé de Saint-Louis, lui annonça la mort de Mme de Malleroy, qui avoit été enfermée cy devant au couvent des Saintes Claires (1). Elle avoit épousé un M. de Monnier, membre d'un parlement, et, dans son inconduite, elle avoit suivie M. le comte de Mirabeau dans les pays étrangers. Elle avoit de l'esprit, elle étoit aimable, mais sa jeunesse ne la rendoit pas excusable. Cet homme immoral l'a rendue célèbre dans un mauvais genre, par ses lettres à sa charmante Sophie. Mais, son mari étant venu à bout de la faire arrêter, elle fut mise au couvent par lettre de petit cachet.

Son mari étant mort, elle obtint son élargissement et prit un petit appartement à la porte de la communauté. Elle fit la connaissance d'un brave militaire qui demeuroit vis à vis et qui se lia, étant veuf, d'amitié avec elle, quoiqu'il n'ignoroit pas que M. de Mirabeau, du vivant même de son mari, étoit venu à bout de s'insinuer dans la communauté à l'insu de l'abesse, et par le canal d'un jardinier et d'une religieuse que l'on avoit sçu gagner en la séduisante à cet effet, resta huit jours avec elle dans sa chambre, déguisé en femme, où on les servoit, la croyante seule comme à l'ordinaire, excepté la religieuse qui étoit dans le secret. *(A suivre).*

---

(1) L'auteur se trompe de deux ans : c'est le 9 septembre 1789 que la marquise de Monnier, dite marquise de Malleroy, se suicida, et quelques jours après, par conséquent, que la nouvelle en fut annoncée à l'abbé Vallet.

Documents relatifs à Mirabeau.

PIÈCES DIVERSES (*suite*).

Je me perdrais donc, Monsieur, et je l'entraînerais presque sûrement dans ma perte, si l'on me laissait l'usage de mes bras. Les fers ne m'humilieront pas : je suis mon premier juge, et le seul que je ne puisse récuser. Plus d'une famille, plus d'un citoyen sont intéressés à ce que je ne retourne pas dans les lieux que vous me destinez pour prison. Daignez penser si la forme de la discipline doit contrebalancer de telles considérations.

Daignez penser que celui qui fait au ministre du Roi les aveux que j'ai l'honneur de vous adresser, est un homme qui ne redoute que sa conscience et les humiliations.

Daignez penser, surtout, qu'une telle sincérité est une preuve non équivoque du respect profond avec lequel je suis, Monsieur, etc.

MIRABEAU, fils (1).

(1) En tête, de la main de Malesherbes : « M. le Moine. » Le Moine de la Clartière, conseiller à la Cour des Aides, ami du ministre, présidait la Commission des lettres de cachet.

Grâce aux instances de M. de Montherot, Malesherbes, qui avait ordonné la réintégration de Mirabeau au fort de Joux, le maintint à Dijon et le fit enfermer au château, d'où l'on sait qu'il ne tarda point à s'évader (V. de Loménie, *Les Mirabeau*, t. III, p. 242).

Le même au même.

21 Mars 1776, à Dijon.

Monsieur,

Daignez recevoir tous mes remercîments pour la grâce que vous m'avez obtenue de ne pas retourner au château de Joux. C'était la seule punition qu'il me fût impossible d'envisager de sang-froid. Je subirai toute autre avec une infatigable patience, puisque je suis assuré qu'elle ne saurait être ni longue, ni sévère, une fois que j'aurai été entendu dans mes défenses.

Vous chargez monsieur de Montherot de me dire que toute justification me sera permise. J'étais trop convaincu de votre équité pour en douter. Mais permettez-moi de vous représenter, Monsieur, que, pour se justifier il faut sçavoir de quoi l'on est accusé. J'ai tâché de deviner, dans le mémoire que j'ai eu l'honneur de vous adresser, sur la fin de février, les diverses imputations dont on avait pu me charger.

Vous parlez, aujourd'hui, de *faits graves*. Je proteste qu'ils ne peuvent être que calomnieux. Je mets au défi qui que ce soit au monde de prouver un *fait grave* contre moi. L'*inconduite soutenue* dont vous parlez encore, est une allégation très fausse de la part de mes ennemis. Depuis deux ans, on ne peut me reprocher de dérangement pécuniaire, bien qu'on me laisse absolument manquer de tout.

En un mot, Monsieur, (car il faut respecter

votre tems et ne pas abuser de vos bontés) je ne puis répondre à des *choses vagues* que des *choses vagues*. Daignez ordonner qu'on me détaille les plaintes faites contre moi, et j'aurai tort si je ne lève pas tous les doutes. Vous voudrez bien vous souvenir, Monsieur, que je suis convenu d'avoir mangé trop d'argent, et que je me suis reproché un dérangement très exagéré, par mes parties, et qui, dans le fonds, n'a fait tort qu'à moi.

Je suis très revenu de ces légèretés que trop de circonstances rendent excusables. Je serais fâché que mon père me forçât à sortir des bornes de la considération respectueuse que je me suis prescrite ; je serais fâché d'être obligé de tout dire ; mais, enfin, je dois à mon fils, à mon nom, à moi, peut être, Monsieur, oserai-je dire à la Société, de me sauver d'un acharnement implacable, et dont je ne suis pas la seule victime à citer dans ma famille.

Il est des manœuvres qu'on peut dévoiler, des illusions faciles à détruire ; mais les moyens me répugnent, et je ne m'en servirai jamais que quand j'y serai forcé pour ma légitime deffense.

Ordonnez que j'aye à me justifier sur tel ou tel fait. Quoique je n'aye pas un seul papier, une seule lettre ici, ma conscience et ma mémoire me suffisent, et j'attendrai avec sécurité ce que décidera de moi la justice du Roi, puisqu'il est impossible qu'avec un ministre tel que vous, sa religion soit surprise.

Je suis avec respect, etc. MIRABEAU, fils.

Le même au même.

Au château de Dijon, 16 avril 1776.

Monsieur,

J'ai l'honneur de vous adresser un mémoire que je vous supplie de lire vous-même. Il sera le dernier dont je vous fatiguerai. Il est bien intéressant, pour un malheureux dont l'infortune s'aggrave à chaque instant, d'être entendu dans ses défenses. On veut obtenir de vous mon déplacement d'ici, dans le seul objet de m'ôter les ressources qui me restent.

Tant de déplacemens sont fort au-dessus de mes facultés pécuniaires. Ma santé est fort mauvaise, sans aucune exagération. La famille de Ruffey est fort intéressée à ce que je reste ici. Madame de M. (Monnier), n'y peut revenir, et, quelques soupçons venus de Franche-Comté, étouffés par ma présence, seront bientôt développés, si l'on m'y transfère.

Si c'est l'intérêt de cette dame que vous consultez, je ne doute pas un moment qu'il ne me fût fort aisé de vous faire demander, par sa famille, que je restasse ici, tant que vous jugerez à propos de me détenir dans un fort. Mais, Monsieur, n'est-ce pas en ce moment même, que je dois réclamer ma liberté? N'est-elle pas l'objet du rapport que vous avez ordonné? Ce n'est pas une modification d'esclavage que je demande; c'est qu'il soit décidé si je dois être libre ou

enfermé pour le reste de mes jours, car je prouve très évidemment, dans le mémoire que j'ai l'honneur de vous adresser, que, si l'on admet ses raisons et ses demandes, la conséquence infaillible est mon éternelle captivité...

Au reste, j'avoue que sa continuation m'affecte autant que le ferait l'arrêt d'une prison perpétuelle. Le dépérissement de ma santé, la perte du reste de ma jeunesse, les malheurs domestiques qui me sont préparés, mettent le comble à mon infortune. Il me reste, cependant, encore un espoir, Monsieur, c'est celui que m'inspirent votre équité et votre nom, que j'ai appris à révérer, depuis mon enfance, comme celui de la justice même.

Je suis avec un profond respect, etc.

MIRABEAU, fils.

Le même au même.

23 Avril 1776, au château de Dijon.

Monsieur,

J'ai eu l'honneur de vous faire passer quatre mémoires, et beaucoup de lettres. Dans tous ces écrits, je demande que les imputations dont me charge mon père, me soient communiquées. Tout ce que j'en ai sçu se réduit à presque rien. Je ne vois qu'une plainte légale existante contre moi, c'est celle dont il s'est ensuivi un décret de prise de corps. C'est donc là le premier, presque l'unique objet de ma défense. L'attaque de l'inter-

diction est un fait purement litigieux, et la lettre de cachet qu'il a plu au roi de lancer contre moi, ne peut avoir aucun rapport à cette interdiction.

J'ose donc vous prier de ne pas trouver mauvais que je fasse toutes les démarches nécessaires pour faire purger mon décret, poursuivre mon accusateur, constater mon innocence, et demander, en conséquence, plus fortement encore ma liberté. Cet affaire ne peut être finie que par un arrêt, et peut seule fournir des prétextes à ma détention. Vous êtes trop juste pour ne pas sentir combien il m'importe de la terminer.

Je suis, avec un très profond respect, etc.

MIRABEAU, fils.

Fragment de mémoire.

On n'emporte 4000 francs que quand celui à qui on est accusé de les avoir pris les possède. Le cantinier du château d'If donnait 4500 francs de sa ferme, payait les quartiers d'avance, et n'avait pas quatre oboles à lui vaillant. Cela est de notoriété publique. Comment sa femme, qui remit, dans les premiers jours de Janvier, devant témoins, à l'associé de son mari, le peu de louis provenans du casuel du mois de Décembre (je dis du casuel, car le cantinier ne fut payé des pensions qu'en billets) aurait-elle mis à part 4000 livres? (1) On observera que ceci sert uni-

(1) Mirabeau avait été accusé, en 1775, de relations avec la cantinière du château d'If, où il était détenu, et de complicité dans des faits d'indélicatesse dont elle était inculpée.

quement à prouver comme on accumule les mensonges pour donner un air de détails à d'absurdes calomnies, car qu'y a-t-il, dans tous les cas, de commun entre moi et les 4000 livres prétendûment emportées par cette femme? Mais, encore une fois, M. d'Allègre, commandant du château d'If, et tous ses officiers, sont mes garans et témoins.

Quant à l'affaire de M. de Villeneuve (1), si l'on en juge par l'opinion, j'ai prié qu'on interrogea, à cet égard, tous les gentilshommes du païs, sans en excepter un. Je cite, à présent, Mme la comtesse de Vence, dame qui jouit de la plus haute considération, et proche parente de M. de Villeneuve. Elle était dans le pays, lorsque cette odieuse et ridicule scène arriva. Son mari et son beau père vivaient, alors. J'ai leurs lettres. Elles prouveront ce qu'ils en pensèrent, et quels sentimens leur inspira leur indigne parent. Je cite le marquis de Tourrettes, proche parent de M. de Villeneuve. En un mot, j'en appelle à tout le pays.

Si c'est la procédure qui doit servir de baze au jugement, en vérité je n'ai rien à dire. Ce serait insulter ceux qui se donneront la peine de l'examiner, que d'ajouter, pour ma justification, un mot aux preuves qu'elles renferment de mon innocence.

---

(1) Allusion à la scène de pugilat qui s'était produite entre Mirabeau et le baron de Villeneuve-Mouans, scène à la suite de laquelle on avait enfermé le comte au château d'If.

Note du marquis de Mirabeau pour M. Duquesnel, commandant du fort de Doullens (1776) (1).

M. Duquesnel doit être prévenu d'être en garde : 1° contre les récits quelconques du comte de Mirabeau à qui il ne coûtent rien, et qui invente avec autant de facilité qu'un autre raconte.

2° Contre sa turbulence, n'ayant jamais pu être en paix nulle part. Dourlens est le quatrième château qu'il habitera par ordre du Roi, et partout il a tout troublé et brouillé.

3° Contre son esprit d'intrigue; jamais il n'y en eut de plus expédient et de plus communicatif.

4° Contre son talent pour emprunter de toute main et pour trouver des dupes. Outre l'inconvénient qui en résultera pour des tiers, c'est d'ailleurs ce qui seconde son esprit d'intrigue.

5° Contre son talent pour en imposer, pour faire le seigneur et l'illustre malheureux. Tous ceux qui, dans tous les cas, soit au service, dans la société, dans l'exil, dans les prisons, ont tenté de le prendre par les égards, s'en sont mal trouvés.

6° Accablé de dettes et interdit par justice, il est borné à 1200 livres de pension pour tout entretien quelconque. Il est bon d'en avertir, et

(1) Forteresse dans laquelle Mirabeau devait être enfermé après son séjour à Dijon.

l'on fera payer la pension sur les reçus du commandant.

Comme c'est ici une nouvelle épreuve que la bonté du Roi veut bien accorder à la famille, et qu'il s'agit de décider si cet homme peut devenir capable de rentrer dans les droits de citoyen, de mari d'une femme estimable et de père d'un enfant héritier d'un nom estimé, ou si la prison prolongée le démontrant incorrigible et capable uniquement de nuire et de se déshonorer, il sera à la fin déclaré incapable d'user licitement d'aucune liberté, monsieur le commandant est prié de faire suivre exactement les démarches et la conduite du prisonnier pour pouvoir en rendre un compte exact au Ministre, quand il en sera requis.

A l'égard des correspondances, il serait bon qu'il n'en eût aucune qui ne passât sous les yeux du commandant.

Procès verbal d'évasion du château de Dijon (1776).

Nous, commandant une compagnie d'Invalides et y commandant à l'absence des officiers supérieurs, certifions que, nous étant aperçu, hier 24 du courant, vers les six heures du soir, que M. le comte de Mirabeau, s'étant retiré à sa chambre, du depuis ont ne l'a aperçu, se quy a fait que je me suis transporté ché luy à sept heures du matin.

Ayant frapée à sa porte et personne ne me

répondant, je me suis déterminé à faire forcer la serrure en présence des soussignés, et du sergent de garde.

Étant entré, nous sommes aperçus que M. le comte de Mirabeau s'étoit évadé pendant la nuit. Ayant parcouru tout le château, nous nous sommes aperçu qu'il avoit escaladée le mur quy comunique du château au Ravelin, et, de là, à la porte du secours, où nous avons trouvé une lettre à son adresse dont sy joint.

De là, nous sommes retourné à la ditte chambre, où nous avons trouvée une habit, veste et culotte de drap gris, un richouret (?) vert, doublé de fourrure blanche, une culotte, une redingotte à l'anglaise, quatre mouchoir salles, trois chemises salles, un caneson, trois paires de bas, vingt six livres et environ une rame de papier blanc, avec quelques papiers que nous avons mis dans un sac cacheté, avec trois pair de mauvais soullier et un mauvais chapau, un mauvais porte-manteau.

En fois de quoy, nous avons dressé le présent procès verbal au château de Dijon, ce 25 May 1776. BUTTÉ, BOUDE, GAUDELET.

Rapport de Lhuillier, lieutenant de maréchaussée.

A Dijon, le 3 Septembre 1776.

Monseigneur,

J'ai l'honneur de vous rendre compte qu'ayant été instruit que M. le comte de Mirabeau, qui

s'est évadé du château de Dijon, devait venir, à la fin du mois d'Août, par la Suisse, du côté de Pontarlier, j'ai fait sortir un cavalier déguisé pour en prévenir la maréchaussée de Pontarlier, et lui donner les instructions nécessaires pour cette capture. En même temps, j'en ai écrit à M. le prévost général de Franche Comté. Mais, quelque précautions que j'ai pris, ont n'a pu l'arrêter, n'étant point entré en France, à ce que l'on croit, s'étant arrêté aux Verrières en Suisse, d'une lieue de Pontarlier, où Mme Le Monnier (*sic*), en habit d'homme, l'a joint à 9 heures du soir, accompagnée d'un particulier envoyé par M. le comte de Mirabeau, d'où ils sont partis tout de suite du côté de Neufchâtel. Le cavalier, qui est allé jusqu'aux Verrières, a vu seulement l'homme qui était venu chercher Mme la marquise Le Monnier.

Comme il pourrait pénétrer en France par la Savoie, et venir à Lyon, j'aurai l'honneur de vous en informer, aussitôt les premières instructions que j'en recevrai.

J'ai l'honneur, etc.

LHUILLIER,
lieutenant de maréchaussée.

Réponse.

M. Lhuillier, commandant de la maréchaussée, à Dijon.

J'ai appris, Monsieur, par votre lettre du 3 de ce mois, les mesures que vous avez prises pour

que le comte de Mirabeau soit arrêté, s'il paraît en France. Je ne puis que vous savoir gré de votre attention, et vous voudrez bien continuer à m'informer de ce qui viendra à votre connaissance.

Je suis très parfaitement, Monsieur, votre, etc.

Mirabeau au marquis de Marignane (1).

Ce 26 juillet 1777.

J'ai reçu, M. le Marquis, la lettre que vous m'avez fait l'honneur de m'écrire. Je vous dois autant qu'à moi-même d'y répondre, car vous ne voulez sûrement point être injuste, et je ne voudrais pas, si jeune, être malheureux sans espoir. Veuillez donc m'entendre encore une fois; je ne vous fatiguerai plus, désormais, de mes réclamations.

J'ignorais absolument, M. le Marquis, *que vous eussiez demandé*, aussi bien que mon père, à M. de Malesherbes, *que ma lettre de cachet fût maintenue*, et j'avais les plus fortes raisons de ne pas croire que vous eussiez fait cette démarche.

Je savais d'abord, à n'en pouvoir douter, que vous aviez refusé longtemps de signer la requête présentée pour obtenir mon interdiction, décla-

(1) Cette lettre et la suivante nous ont été communiquées par feu M. ALEXANDRE MOUTTET et par M. CHARLES DE LOMÉNIE, qui en possède des copies d'après les originaux des archives de M. de Montvalon, héritier des Marignane.

rant que vous ne vous mêleriez pas d'une pareille manœuvre. Vous ne cédâtes que lorsque mon père vous eut assuré qu'il allait m'abandonner à mes créanciers, puisque vous ne vouliez pas concourir avec lui. Malheureusement pour moi, vous pensâtes que c'était ce qui pouvait m'arriver de plus embarrassant, et vous donnâtes votre procuration. Il me semble, M. le marquis, que de la répugnance que vous veniez de montrer, à la sollicitation d'une lettre de cachet, il y a bien loin; car l'interdiction ne pouvait me causer qu'un désagrément, mais la perte de ma liberté était, pour moi, un malheur cruel, le plus cruel de tous.

Lors de votre voyage à Paris, mon père n'avait aucune autre raison pour demander la prolongation de ma détention, que l'embarras de mes dettes et la crainte des poursuites de mes créanciers. Vous, M. le Marquis, qui habitiez la Provence, ne pouviez pas ignorer que, dans la procédure que fit prendre contre moi M. de Villeneuve-Mouans (cause unique de ma détention), je n'avais que des torts d'imprudence et que je m'étais conduit avec honneur et fermeté, comme le devait un homme de ma sorte.

Vous vous rappelez, sans doute, que, lorsque je vous adressai un mémoire que je voulais publier, après m'avoir donné d'excellents avis sur ce mémoire, vous me dittes, en termes exprès, *que le meilleur écrit qui pouvait paraître pour ma défense serait la propre requête de M. de*

Villeneuve. C'était dire ce que vous pensiez de ma conduite et de la sienne. Vous vous souviendrez aisément, aussi, que, lorsque j'eus l'honneur de vous envoyer la copie de la première lettre que madame votre fille m'écrivit du Bignon, loin de marquer le désir que mon père sévît contre moi, vous voulûtes bien me faire compliment sur les dispositions favorables que mon oncle avait montrées, et que l'arrivée de mon père détruisit si vite.

Depuis ce tems jusqu'à mon départ de Dijon, qu'ai-je fait, M. le Marquis, qui méritât que, changeant tout à coup de conduite et de principes, vous vous déclarassiez contre moi? Arrêté sans votre aveu, enfermé au château d'If, je m'y suis conduit aussi bien que je le devais. Les certificats du commandant et de son état major en font foi, et certainement M. d'Allègre est prêt à confirmer avec détail tout ce qu'il dit et écrivit alors. Mon père lui même me manda, lorsque je fus transféré à Joux, qu'il m'y renvoyait pour améliorer mon sort. A son propre avis, je l'avais donc mérité.

A Joux, qu'eûtes-vous à me reprocher? Une liaison, que le commandant, qui, après tout, n'avait nul droit de s'en mêler, avait ébruitée pour perdre une femme sur laquelle il avait à venger son amour propre offensé. Je crois, M. le Marquis, qu'il n'est pas un seul homme qui puisse, avec justice, se montrer sévère pour une passion qui, plus ou moins énergique, est celle

de tous les humains. Je ne vivais point avec Mme de M., et ce n'était pas ma faute : je n'étais point d'âge à ce qu'on dût s'étonner que j'eusse une maîtresse.

Une juste indignation me fit fuir de Joux. C'était une fausse démarche, sans doute, mais qui devait, ce me semble, plutôt exciter le courroux du ministre que le vôtre, et je ne puis croire que mon évasion vous ait décidé à me desservir auprès de M. de Malesherbes.

Arrêté de nouveau à Dijon, et soutenu hautement par tous les hommes publics qui avaient ou avaient eu, en ce pays, quelque inspection sur moi, je ne sais comment j'y ai mérité de vous les démarches que vous m'apprenez. C'est pendant mon séjour dans cette ville que vous les avez faites, puisque je ne l'ai quittée qu'après la retraite de M. de Malesherbes; mais cela me paraît d'autant plus extraordinaire, que j'ai la certitude la plus complète que M. de Montpezat, commissaire départi pour l'examen des plaintes de mon père et de mes demandes, m'avait donné son suffrage.

M. de Malesherbes lui-même qui, sur ma représentation, avait révoqué l'ordre qui me renvoyait à Joux et m'avait laissé à Dijon malgré mon père, a toujours paru prendre un intérêt vif à mon sort. J'en ai des preuves qui vous étonneraient et qui me donnent sujet de penser que j'ai beaucoup perdu quand il a quitté le ministère. Assurément, Monsieur le Marquis, je ne

pouvais pas, d'après toutes ces circonstances, deviner alors que vous l'eussiez prévenu contre moi, et je dois penser, aujourd'hui, que vos plaintes ont été tempérées par votre bonté.

Permettez que je vous rappelle encore un autre fait, dont je vous citerai mon témoin. Mon frère m'a appris que, lorsqu'en retournant en Provence avec madame votre fille, vous le vîtes à Tournon, vous lui dîtes : « Monsieur, votre frère doit beaucoup; je ne veux ni ne puis payer ses dettes. Monsieur, votre frère dit qu'il ne le peut pas. Que veut-il qu'on fasse pour lui tant que ses affaires ne seront point arrangées? Qu'il passe dans le païs étranger; qu'il y prenne du service! Je pourrai négocier cela avec son père! »

Lorsque vous parliez ainsi, M. le Marquis, j'étais déjà parti de Dijon, et vous le saviez, puisque vous y étiez passé deux jours après. Mais, quand vous ne l'auriez pas su, cette espèce de proposition paraît peu d'accord avec la demande que vous aviez faite au ministre *que ma lettre de cachet fût maintenue*.

Quoi qu'il en soit, elle prouve, du moins, qu'en formant cette demande, vous ne comptiez pas prendre un parti irrévocable.

Il serait peut-être indiscret, Monsieur le Marquis, de vous demander quels furent vos motifs que je ne puis deviner; mais j'espère que vous conviendrez, du moins, que je n'avais point de raison de penser que vous fussiez alors un de

ceux qui sollicitaient contre moi, soit que votre complaisance pour mon père, soit que des plaintes calomnieuses, soit que d'autres circonstances vous ayent déterminé, je ne puis croire, je ne croirai jamais, à moins que vous ne le disiez, que vous méditassiez ma perte absolue, et que monsieur de Marignane me destinât une prison perpétuelle.

Je conçois, Monsieur le Marquis, que *les raisons qui vous décidèrent ont reçu un grand accroissement de force*, ou plutôt que vous avez, aujourd'hui, des raisons de mécontentement que je ne vous connoissois point alors, et je ne pourrois que vous répéter, à cet égard, ce que j'ai eu l'honneur de vous écrire, ce qui est inutile.

Mais je vous demanderai, Monsieur, avec tout le respect dont je suis pénétré pour vous, mais avec toute la force que je me dois, ce qui, dans *les éclats qu'ont fait mes démarches*, vous paraît menacer *l'honneur de mon nom* et nécessiter toute la *vigilance* de mon père, gardien de cet *honneur?* L'honneur! Monsieur le Marquis, mais qui, mieux que vous, sait ce qu'il est? Mon nom est à moi, comme à mon père, avec moins de talent et d'esprit, mais une âme qui ne le cède à nulle autre. Je me sens, qu'il me soit permis de le dire, je me sens la force de le porter. La fougue et l'imprudence de la jeunesse, le fanatisme d'une passion ne nuisent point à l'honneur, et je défie mes ennemis les plus acharnés de rien prouver contre le mien.

— En vérité, Monsieur le Marquis, je voudrais ressembler à beaucoup d'hommes que je pourrais citer, et qui ont fait, pour des femmes, des démarches plus téméraires que celles qu'on me reproche.

Au reste, Monsieur le Marquis, je ne me suis pas seulement réclamé de vous comme d'un *intercesseur*, mais comme d'un de mes juges. Ce n'est point uniquement votre sensibilité que j'ai voulu intéresser, c'est encore votre équité. Non, Monsieur, mon père ne doit pas *seul décider de mon sort*. S'il est père, je le suis aussi, et vous êtes celui de mon fils. Les relations qui me lient à la société vous donnent autant de droits sur moi que la nature en accorde à mon père. Vous l'avez bien senti, puisque ce n'est qu'à ce titre que vous avez pu parler de moi à M. de Malesherbes; mais si vous vous êtes cru le droit d'invoquer l'autorité contre moi, vous vous êtes réservé, sans doute, celui de la désarmer. Daignez donc réfléchir que ce n'est point un acte de complaisance que vous me refusez en m'abandonnant, c'est un déni de justice que vous me faites, pour peu que je n'aye pas mérité une mort civile, car je ne puis m'adresser qu'à vous et à mon père. Les yeux de celui là sont fascinés. J'en appelle aux vôtres. Sans doute vous ne pouvez être *garant des évènements*. Mais n'aurait-on pas, s'ils démentent nos promesses, la même autorité qu'on exerce sur moi en ce moment? et préféreriez-vous d'être responsable des suites de la captivité où je gémis?

Mort au monde, privé de toute correspondance et de toute espèce de société, ma tête s'égare, loin de se mûrir, et je ne sais si ce genre de vie n'est pas plus propre à produire la démence que la sagesse. Ma santé succombe, et c'est le moindre de mes maux, car ce n'est pas la peine de vivre pour vivre ainsi. Il vous est aisé de vous assurer que je n'exagère pas.

Je ne demande, Monsieur le Marquis, que ce que vous même aviez proposé. Mes torts sont-ils si horriblement aggravés que je sois indigne d'obtenir la triple grâce de m'expatrier? Il me semble, au contraire, que les raisons de me l'accorder sont doublées de force, car on pouvait vous objecter, il y a un an, la possibilité de ce qui est arrivé, et vous dire qu'il fallait prévenir un éclat. Il est fait, à présent, et mes chaînes ne se détruiront pas. Peut-être ma conduite le réparerait-elle.

On ne sait jamais aucune nouvelle, ici, Monsieur le Marquis, puisqu'on n'y voit personne, et que tous les papiers publics y sont interdits; mais quand j'y suis entré, les événements politiques offraient et semblaient préparer plus d'une carrière aux militaires. Mon père répondait autrefois à mes sollicitations en ce genre, qu'*un aîné de maison ne devait pas affronter les coups de fusil.* Il ne peut plus alléguer ce singulier principe, car il vaut au moins autant que je sois enterré dans un champ de bataille que dans une prison. Je n'ai plus dix-huit ans, Monsieur, j'en

ai vingt huit. Le temps des essais est passé, mes années s'écoulent, et ma jeunesse trop agitée fuit. Si ma perte n'est pas irrévocablement décidée, on doit craindre de m'accorder une grâce trop tardive. Si mon arrêt est prononcé sans retour, qu'on daigne, par humanité, me le dire; j'aurai le courage de l'entendre de sang froid; mais je n'ai pas celui de supporter l'incertitude qui m'étouffe.

Je vous supplie de regarder la franchise avec laquelle je vous ai parlé, comme une preuve de ma confiance en vos vertus, et du véritable respect avec lequel j'ai l'honneur d'être, Monsieur le Marquis, votre très humble et très obéissant serviteur.

MIRABEAU, fils.

Le comte à la comtesse de Mirabeau.

27 juillet 1777.

Je vous remercie, Madame, des détails que vous m'avez donnés sur mon fils. Ils sont satisfaisants et j'en suis avide. Il me semble qu'étant si près de lui, il vous serait aisé de vous procurer le plaisir de le voir plus souvent. Je serais reconnaissant que vous voulussiez m'en donner des nouvelles tous les mois. Cette consolation qui m'a suivi partout, m'est plus nécessaire encore, s'il est possible, ici qu'ailleurs, et je ne puis la recevoir que de vous.

Je vous adresse une copie de la lettre que

j'écris à Monsieur votre père, laquelle sera, je crois la dernière, car il paraît avoir pris son parti, et vouloir m'abandonner à mon sort, qui n'est pas doux. Quoi qu'il en soit, je ne prétends pas le fatiguer de mes plaintes, si elles l'importunent.

Je crois, Madame, en effet, que votre cœur serait plus tranquille, si j'étais moins malheureux. C'est à vous à savoir si vous ne pouvez pas vous procurer cette *tranquillité;* sans doute que vous ne le croyez point, puisque vous ne m'en dites absolument rien; j'ai sur vous l'avantage de savoir votre situation douce et paisible, et je désire bien sincèrement que rien n'en trouble l'agrément.

Je suis, avec les sentiments que je vous ai voués, Madame, votre, etc.

MIRABEAU, fils.

Le Noir, lieutenant général de police, à Amelot, ministre de la Maison du Roi.

Paris, 10 septembre 1777.

Monsieur, les prisonniers de la Bastille ou de Vincennes n'ont à leur disposition plumes, encre et papiers que sur la permission que j'en donne. Ils remettent ce qu'ils écrivent aux gouverneurs qui me le font passer, et leurs lettres ne parviennent à leur adresse qu'après avoir été lues par moi. Ce service se fait avec la plus sévère exactitude et je garde aux dossiers les lettres que je ne juge pas devoir faire remettre soit relativement à

la nature de l'affaire du prisonnier, ou de l'intérêt des familles. J'ai souvent remarqué que ces permissions d'écrire étaient d'un grand secours pour calmer la fermentation des esprits échauffés par la solitude et la captivité, et je n'en crains pas l'abus parce que je suis toujours à portée de l'arrêter, suivant les circonstances.

J'ai lu les deux lettres que M. de Mirabeau, détenu à Vincennes, a écrites à M. de Marignane. Elles exprimaient des sentiments de soumission et réclamaient l'indulgence sur des torts avoués. Je n'ai pas jugé convenable d'en interrompre le cours, et M. de Marignane ne doit pas craindre que M. de Mirabeau fasse des surprises pour obtenir sa liberté, ce qui ne peut pas avoir lieu sans vos ordres. Je suis, etc.

LENOIR.

Mirabeau à Boucher (1).

De Vincennes, 6 octobre 1779.

Je n'ai point vu M. de Marville (2), mon ami, et il aura, apparamment, changé d'avis; mais je viens vous prier de décider nettement si je dois me renfermer dans ma chambre comme autrefois, ou si vous permettez qu'on me donne un abri dans la chambre de prisonnier au dessous

(1) Communication de M. ALEXANDRE MOUTTET. L'original de cette lettre fait partie de la collection de M. PAUL ARBAUD.

(2) Ancien lieutenant général de police. Il vint, le lendemain, s'acquitter de la négociation dont il avait été chargé par les Ruffey, au sujet de Sophie (V. *Lettres de Vincennes*).

de la chambre du conseil, pour quand il faut écrire. J'ai, ce soir, la poitrine et la tête fendue, le tout accompagné d'un peu de fièvre, pour avoir enduré, les deux jours précédens, le froid rigoureux en écrivant, et je ne veux pas périr. De bonne foi, méritai-je moins de bonté que le petit bonhomme qui, l'année passée, s'y retirait constamment à sa volonté? Et quelle raison aurait-on de me refuser cet abri, sans lequel il faut que je me renferme, car je n'aurai pas toujours un porte-clefs pendu à ma porte pour me monter et descendre. Quoi qu'il en soit, décidez, mais décidez vite, je vous en prie, car le temps est dur.

Si je vois M. de Marville, comme je sens très bien qu'il est l'homme des Ruffey, je m'expliquerai très modérément sur leur compte, comme vous croyez bien, et, de fait, je suis prêt à faire ce qui pourra leur convenir, pourvu que je ne compromette ni mon honneur, ni ma Sophie.

Adieu, mon bien cher ami.

MIRABEAU, fils.

Le marquis de Mirabeau au comte de Vergennes (1).

Du Bignon, le 25 Septembre 1782.

Je déclare que, quoique, en ma qualité de père, et surtout en celle de curateur institué par

(1) Cette lettre et la suivante sont aux Archives nationales, *loc. cit.*

justice à l'interdiction de mon fils aîné, je sois obligé d'attaquer en justice et rigueur toutes les dettes contractées par mondit fils en minorité ou depuis son interdiction, mon intention ne fut, n'est ni ne sera de frustrer les créanciers légitimes et de faire qu'il ait consommé le bien d'autrui, mais l'ayant doté selon mon pouvoir, je ne puis faire autre chose.

Toutefois, sachant que M. Michaud, procureur du Roi à Pontarlier, lui a avancé ou payé pour lui jusqu'à la somme de trois mille six cent livres, lors de son affaire sur les lieux, et que, le premier, Bourrier lui a prêté ou répondu pour lui la somme de trois mille livres, et que, loin de l'avoir provoqué à des dissipations, ils lui en ont, au contraire, beaucoup épargné, je déclare qu'ils ne doivent point être compris dans le nombre des créanciers portés devant la loy, et que je me rends caution de leur dette, non sur mon propre fait, attendu que mes affaires et mes malheurs m'ont mis hors d'état de confondre mes engagemens avec ceux d'autrui, mais sur la portion de mes biens qui reviendra, comme légitimaire ou autrement, à mon dit fils, et qu'à moins qu'il ne les ait remboursés lui-même, chose qu'il pourroit faire bientôt, s'il vouloit suivre la voye de raison, je donne ma parole d'y hypothéquer tous mes biens par ma dernière volonté ; le tout, néanmoins, après mes propres engagemens.

(*A suivre*).